

**SE LOGER, C'EST DE L'OUVRAGE**  
**PORTRAIT DE L'IMPLICATION DE LA CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX**  
**(CSN) DANS LES LUTTES POUR LE LOGEMENT À MONTRÉAL (1968-2023)**

**FÉLIX BEAUCHEMIN**

Thèse soumise à l'Université Saint-Paul  
dans le cadre des exigences du programme  
de la maîtrise ès arts en innovation sociale

École d'innovation sociale Élisabeth-Bruyère  
Faculté de sciences humaines  
Université Saint-Paul

© Félix Beauchemin, Ottawa, Canada, 2025

## RÉSUMÉ

---

Cette thèse présente une étude de cas relative au développement de l'action sociopolitique des syndicats au Québec. Plus spécifiquement, elle analyse l'implication qu'a menée la Confédération des syndicats nationaux (CSN) dans le domaine des luttes pour le logement, à Montréal, entre 1968 et 2023. Comme le logement représente possiblement l'endroit où « l'exploitation des gens par les intérêts en place se pratique de la manière peut-être la plus visible » (Pepin 1968), ce front de lutte nous semble être un bon cas d'étude pour comprendre la véritable portée du « deuxième front » syndical.

Cette analyse historique, qui trace largement les tendances de l'implication sociopolitique des syndicats au Québec, nous permet d'illustrer empiriquement, grâce à un cadre conceptuel combinant idéologie, action et structures organisationnelles, certaines thèses récurrentes du corpus académique (Piotte 1998) selon lesquelles le syndicalisme a évolué, au cours de son développement, entre une posture combative vers une forme d'action davantage partenariale. Par l'observation de cet objet d'étude sous l'angle théorique du syndicalisme de transformation sociale de Ross (2007) et Gagnon (1991a), nous en venons à démontrer l'incohérence du deuxième front syndical dans sa forme actuelle, lequel « semble produire plus d'idéologies que d'actions » (Gagnon 1991a, 93).

**Mots-clés :** syndicalisme, logement, deuxième front, CSN, répertoire d'actions, cadres idéologiques, organisation, mouvements sociaux, coalitions.

## TABLE DES MATIERES

---

<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>1</b>
<b>CHAPITRE 1 – PROBLÉMATIQUE.....</b>	<b>5</b>
1.1.    Lacunes dans les écrits sur le syndicalisme social.....	5
1.2.    Crise du logement.....	6
1.3.    Légitimité des mouvements syndicaux.....	7
<b>CHAPITRE 2 – CADRE THÉORIQUE : ANALYSER L’OBJET SYNDICAL SOUS L’ANGLE DU SYNDICALISME DE TRANSFORMATION SOCIALE.....</b>	<b>9</b>
2.1.    Comment étudier l’objet syndical ?.....	10
2.1.1.    Cadrage de l’implication syndicale .....	12
2.1.2.    Répertoires de l’action syndicale.....	15
2.1.2.1. L’action politique .....	16
2.1.2.2. L’action sociale.....	19
2.1.2.3. Les fonds d’investissement syndicaux .....	21
2.1.3.    La spécificité syndicale : la forme organisationnelle.....	24
2.1.3.1. L’organisation interne : travailleur·euse·s et ressources financières.....	25
2.1.3.2. Les dynamiques externes .....	26
2.1.3.2.1. La participation institutionnelle .....	27
2.1.3.2.2. La relation avec les groupes sociaux .....	29
2.2.    L’angle d’analyse choisie : le syndicalisme de transformation sociale.....	31
2.3.    Ce que nous permet de faire ce cadre théorique .....	36
<b>CHAPITRE 3 – QUESTIONS DE RECHERCHE ET HYPOTHÈSES .....</b>	<b>37</b>
<b>CHAPITRE 4 – RECENSION DES ÉCRITS.....</b>	<b>40</b>
4.1.    Écrits sur le mouvement syndical.....	40
4.1.1.    Le spectre du syndicalisme social .....	40
4.1.1.1. Le courant du syndicalisme d’affaires .....	41
4.1.1.2. Le courant du syndicalisme de transformation sociale.....	43
4.1.2.    Cadres idéologiques .....	46
4.1.2.1. Anti-économisme : joindre l’économique et le social.....	47
4.1.2.2. Anti-sectionnalisme : au-delà des membres syndicaux.....	48
4.1.3.    Répertoire d’actions sociales.....	50
4.1.3.1. L’action sociale : sortir du cadre de « l’usine ».....	51
4.1.3.2. L’action politique : soutenir ou critiquer ? .....	54

4.1.3.3. Fonds d'investissement syndicaux.....	57
4.1.4. Formes organisationnelles .....	59
4.1.5. Contributions potentielles.....	63
4.2. Écrits sur les luttes pour le logement.....	65
4.2.1. Développement organisationnel des luttes pour le logement .....	66
4.2.1.1. Comités logement : combats locaux.....	66
4.2.1.2. Associations provinciales : institutionnalisation du combat .....	67
4.2.1.3. Mouvements coopératifs et OSBL : sortir le logement du marché.....	68
4.2.2. Revendications principales et cadres idéologiques.....	70
4.2.2.1. Le développement du logement social et la non-marchandisation.....	70
4.2.2.2. Le droit au logement et l'accès à la justice.....	75
4.2.2.3. La réglementation et le contrôle des loyers .....	78
4.2.3. Contributions potentielles.....	79
4.3. Écrits témoignant des relations entre les luttes pour le logement et le syndicalisme.....	81
<b>CHAPITRE 5 – MÉTHODOLOGIE.....</b>	<b>86</b>
5.1. Délimitation de l'étude de cas.....	86
5.1.1. L'analyse de l'étude de cas historique .....	88
5.2. La collecte de données.....	89
5.3. L'analyse de l'évolution des résultats .....	93
<b>CHAPITRE 6 – PÉRIODE D'ACTION DIRECTE (1968-1971).....</b>	<b>96</b>
6.1. Cadres idéologiques .....	96
6.1.1. « Où frapper? Qui frapper? » : s'attaquer aux conditions d'existence par le biais du deuxième front.....	96
6.1.2. La « politique syndicale du logement » de 1971 .....	98
6.2. Recension des actions.....	102
6.2.1. L'expérience du service d'information aux locataires du Conseil central (1969- 1970).....	102
6.2.2. « Québec, un pays de locataires » : Les actions du secrétariat d'action politique de la CSN.....	108
6.2.3. « Il ne s'agit pas pour vous de surveiller le pouvoir, mais de l'exercer » : l'implication de la CSN au FRAP .....	110
6.3. Spécificité organisationnelle.....	114
6.3.1. Dynamiques externes .....	114

6.3.2.	Organisation interne .....	117
<b>CHAPITRE 7 – PÉRIODE D’EXTERNALISATION (1972-1982)</b>	<b>.....</b>	<b>120</b>
7.1.	Cadres idéologiques .....	120
7.1.1.	Influence du Parti Québécois.....	121
7.1.2.	Entrisme des groupes marxistes-léninistes.....	122
7.1.3.	Reprise du deuxième front en 1978.....	123
7.2.	Recension des actions.....	126
7.2.1.	Les appuis ponctuels du CCMM.....	126
7.2.2.	« Nous vivons à Montréal, nous luttons à Montréal » : Sommets populaires de 1980 et 1982.....	131
7.2.3.	« Pour un nouveau mode de vie » : Recherche sur les coopératives.....	133
7.3.	Spécificité organisationnelle.....	137
7.3.1.	Dynamiques externes .....	137
7.3.1.1.	Participation institutionnelle.....	137
7.3.1.2.	Relations avec les MS et groupes communautaires .....	139
7.3.2.	Organisation interne .....	141
<b>CHAPITRE 8 – PÉRIODE PARTENARIALE (1983-2002)</b>	<b>.....</b>	<b>144</b>
8.1.	Cadres idéologiques .....	144
8.1.1.	Série de bases idéologiques entre 1982 et 1987 .....	144
8.1.2.	Reprise de la documentation au sujet du logement en 2001-2002.....	147
8.2.	Recension des actions.....	147
8.2.1.	« Une question épineuse » : L’appui au FRAPRU.....	148
8.2.2.	Participation aux coalitions sociocommunautaires.....	150
8.3.	Spécificité organisationnelle.....	153
8.3.1.	Dynamiques externes .....	154
8.3.1.1.	Participation institutionnelle : un nouveau contrat social?.....	154
8.3.1.2.	Relations avec les groupes sociaux : une rupture.....	156
8.3.2.	Organisation interne : « au sommet sans la base ».....	158
<b>CHAPITRE 9 – PÉRIODE D’INVESTISSEMENT FINANCIER (2003-2023)</b>	<b>.....</b>	<b>161</b>
9.1.	Cadres idéologiques .....	161
9.1.1.	Position de la CSN : alignement avec les groupes sociaux .....	161
9.1.2.	Relations au marché et à l’entreprise : querelles internes concernant les fonds d’investissement syndicaux .....	163

9.2.	Recension des actions.....	165
9.2.1.	L'action en coalition : « danser sans se marcher sur les pieds ».....	165
9.2.2.	L'investissement financier de Fondation .....	169
9.2.2.1.	Le cas du Technopôle Angus (2000-2023).....	170
9.2.2.2.	Investissement en logement social (2018-2023) .....	172
9.3.	Spécificité organisationnelle.....	174
9.3.1.	Dynamiques externes .....	174
9.3.1.1.	Participation institutionnelle .....	174
9.3.1.2.	Relations avec les groupes sociaux .....	176
9.3.2.	Organisation interne .....	179
<b>CHAPITRE 10 – DISCUSSION : ANALYSE DE L'ÉVOLUTION (1968-2023) .....</b>		<b>182</b>
10.1.	Évolution des cadres idéologiques.....	182
10.1.1.	Évolution des positions de la CSN en matière de logement .....	183
10.1.2.	Cadrage idéologique : anti-économisme.....	185
10.1.3.	Cadrage idéologique : anti-sectionnalisme .....	188
10.1.4.	Retour sur l'hypothèse .....	191
10.2.	Évolution du répertoire d'actions.....	192
10.2.1.	Évolution de l'action sociale .....	192
10.2.2.	Évolution de l'action politique .....	196
10.2.3.	Évolution de l'investissement financier (Fondation).....	198
10.2.4.	Retour sur l'hypothèse .....	200
10.3.	Évolution de la spécificité organisationnelle.....	201
10.3.1.	Dynamiques externes .....	201
10.3.2.	Organisation interne .....	205
10.3.3.	Retour sur les hypothèses.....	209
10.4.	L'articulation des paliers d'analyse sous l'angle du syndicalisme de transformation sociale.....	211
10.5.	Limites de la recherche.....	215
<b>CONCLUSION.....</b>		<b>218</b>
<b>SOURCES D'ARCHIVES.....</b>		<b>227</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>		<b>232</b>
<b>ANNEXES.....</b>		<b>248</b>

## LISTE DES TABLEAUX

---

Tableau 1 : Récapitulatif des actions prises par la CSN dans le domaine du logement (1968-1971).....	113
Tableau 2: Récapitulatif des actions prises par la CSN dans le domaine du logement (1972-1982).....	135
Tableau 3 : Récapitulatif des actions prises par la CSN dans le domaine du logement (1983-2002).....	152
Tableau 4 : Récapitulatif des actions prises par la CSN dans le domaine du logement (2003-2023).....	166
Tableau 5 : Dons de solidarité offerts aux comités logement et regroupements nationaux pour le logement (CCMM, 2004-2015) .....	168

## **LISTE DES FIGURES**

---

Figure 1 : Schématisation des répertoires d'actions syndicales.....	16
Figure 2 : Représentation graphique de « l'action politique ».....	17
Figure 3: Représentation graphique de « l'action sociale » .....	19
Figure 4: Représentation graphique de l'action des fonds d'investissement syndicaux .....	21
Figure 5 : Représentation visuelle de la dialectique instituée (Gagnon 1991a) .....	32
Figure 6: Évolution des investissements en matière de logement social à Montréal (1959-2021).....	73
Figure 7: Extrait du tableau de compilation des résultats.....	93
Figure 8 : Modèle d'échelonnage des loyers basé sur le revenu familial brut (CSN 1970)..	101
Figure 9: Exemples des habitations proposées par le projet « Nouveau mode de vie ».....	134

## **LISTE DES ANNEXES**

---

Annexe A : Compilation des résolutions du CCMM sur la question du logement .....	259
Annexe B : Comparaison entre la « politique syndicale de logement » (1970) et la plateforme du Parti Québécois (1973) .....	263
Annexe C : Formulaire de consentement de participation à un entretien .....	268
Annexe D : Certificat de réussite de la formation en éthique de la recherche .....	271

## **LISTE DES SIGLES**

---

AFL-CIO	:	Fédération américaine du travail - Congrès des organisations industrielles
AG	:	Assemblée générale
ALMM	:	Association des locataires du Montréal Métropolitain
ALRM	:	Association des locataires de la région métropolitaine
BAILS	:	Base pour l'action et l'information sur le logement social
CA	:	Conseil d'administration
CAP	:	Comité d'action politique
CCAP	:	Comité central d'action politique (CSN)
CCMM	:	Conseil central du Montréal Métropolitain
CCTM	:	Comité consultatif du travail et de la main-d'œuvre
CDÉC	:	Corporation de développement économique communautaire
CDPQ	:	Caisse de dépôts et placements du Québec
CE	:	Conseil exécutif
CHL	:	Coopératives d'habitation
CLA	:	Comité « Logement-Aménagement »
CMM	:	Communauté métropolitaine de Montréal
CORPIQ	:	Corporation des Propriétaires Immobiliers du Québec
CP	:	Canadien Pacifique
CSD	:	Centrale des syndicats démocratiques
CSN	:	Confédération des syndicats nationaux
CSQ	:	Centrale des syndicats du Québec
CTC	:	Congrès du travail du Canada
DESC	:	Droits économiques, sociaux et culturels
ÉSS	:	Économie sociale et solidaire
FALQ	:	Fédération des associations de locataires du Québec
FFQ	:	Fédération des femmes du Québec
FILE	:	Fonds d'investissement pour logement étudiant
FLHMLQ	:	Fédération des locataires d'habitations à loyer modique du Québec
FRAP	:	Front d'action populaire

FRAPRU	:	Front d'action populaire en réaménagement urbain
FTQ	:	Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec
GRT	:	Groupe de ressources techniques
HLM	:	Habitation à loyer modique
IQ	:	Investissement Québec
ML	:	Marxiste-léniniste
MS	:	Mouvements sociaux
NMS	:	Nouveaux mouvements sociaux
NPD	:	Nouveau parti démocratique
OBNL	:	Organisation à but non-lucratif
OMHM	:	Office municipal d'habitation de Montréal
ONG	:	Organisation non-gouvernementale
PCC-ML	:	Parti communiste du Canada (marxiste-léniniste)
PCO	:	Parti communiste ouvrier
PIL	:	Projets d'initiatives locales
PQ	:	Parti Québécois
QS	:	Québec Solidaire
RAP	:	Rassemblement pour une alternative politique
RCLALQ	:	Regroupement des comités logement et associations de locataires du Québec
SCHL	:	Société Canadienne d'hypothèques et de logement
SDA	:	Société de développement Angus
SHDM	:	Société d'habitation et de développement de Montréal
SHQ	:	Société d'habitation du Québec
SMO	:	<i>Social movement organization</i>
SP	:	Sommet populaire (de Montréal)
SPQ	:	Solidarité Populaire Québec
SQDM	:	Société québécoise de développement de la main-d'œuvre
STS	:	Syndicalisme de transformation sociale
TAL	:	Tribunal administratif du logement
UFP	:	Union des forces progressistes
UTILE	:	Unité de travail pour l'implantation de logement étudiant

## REMERCIEMENTS

---

Cette thèse a été rendue possible grâce au soutien inestimable de nombreuses personnes qui se sont retrouvées – tant par des soupers, séances d’études, soirées cinéma ou appels vidéo – au long de mon parcours de maîtrise, tant sur le plan académique que personnel.

Je voudrais d’abord remercier Simon Tremblay-Pepin pour sa supervision attentive tout au long de ce processus. Au-delà d’un soutien considérable, tu m’as offert une grande disponibilité, un accès privilégié au *rolodex* de la gauche québécoise, ainsi que des commentaires qui ont permis de figoler une thèse qui méritait parfois un peu d’amour. Pour reprendre les mots d’un autre grand Pepin (sans qui je n’aurais probablement pas eu grand-chose à raconter dans ce travail), merci de m’avoir toujours guidé honnêtement et fidèlement afin que je ne perde jamais de vue *où frapper* et par moments, *qui frapper*.

Un merci tout spécial à mes professeurs – Jonathan Durand Folco, Jamel Stambouli et Yanick Noiseux – qui m’ont fourni une base théorique et une aide importante pour naviguer dans les eaux complexes et inspirantes de l’innovation sociale et du syndicalisme.

Je ne pourrai jamais souligner suffisamment le support offert par mes incroyables parents, Daniel et Gentiane, qui m’ont toujours appuyé à toutes les étapes de mes études. Vous m’avez vu grandir, évoluer, réussir et échouer, et si je termine aujourd’hui mon parcours de maîtrise, c’est notamment dû à votre patience, votre écoute, vos conseils et votre amour. Je vous aime infiniment.

À tous mes ami·e·s formidables qui ont marqué ces deux dernières années de maîtrise, merci du fond du cœur! Aux fidèles Granbyen·ne·s, Félix, Ari, Alexis, Madeleine, Chantal, Audric, merci de m’avoir permis de rester attaché à cette ville que j’aime tant. Aux ami·e·s d’Ottawa, Isabelle, Molly, Antoine, Julia, Sam, Éman, grâce à vous, j’ai pu vivre une année formidable et découvrir cette sympathique région. Aux Montréalais·e·s et néo-Montréalais·e·s, Phillippe, Noah, Emmanuelle, Emmanuel, Alexandra, Juliette, Sara, Guillaume, Alexandrine, Christophe, Olivier, Amélie, Florence, Laurence, Clovis et à tous les autres que j’ai si peur d’oublier, merci d’avoir été à mes côtés et de m’avoir fait aimer et adopter cette ville.

Tout spécialement, Rosalie, merci d'avoir toujours cru en moi, de m'avoir écouté, conseillé, encouragé et aimé. Je n'aurais pas pu espérer finir cette thèse sans ton épaule sur laquelle je savais pouvoir m'appuyer. Je t'aime tellement.

À travers mes analyses fréquentes du paysage social québécois, j'ai souvent craint de voir disparaître les réseaux de solidarité et d'entraide qui font du Québec un endroit si unique. Je peux toutefois me consoler en me disant que vous resterez toujours mon précieux réseau de solidarité.

J'aimerais finalement souligner l'aide et la générosité du service d'archives de la CSN, et plus spécialement Marc Comby et Bertrand Guibord, qui m'ont aidé et fait confiance en me donnant de grandes libertés dans mes recherches.

\*\*\*

*L'Inexistence*, roman cité en épigraphe de cette thèse, se veut une ode à tou·te·s ces oublié·e·s de l'Histoire, anonymisé·e·s par les grands récits, et qui ont, à leur façon, transformé leur époque et la nôtre. Pour sa contribution *plus* qu'importante à la cause syndicale et à celle des locataires, j'aimerais dédier cette thèse à Pierre Jauvin, militant acharné de la classe ouvrière à qui on ne consacre qu'une trop petite quantité de mots.

*Faber parlait sans notes. Il commença par dire qu'à la théorie devait s'allier l'observation de la réalité; tout le monde en convenait, même les théoriciens. Et que pour comprendre l'aliénation dans laquelle la bourgeoisie tenait l'ouvrier, il fallait comprendre comment l'ouvrier vivait.*

*Les forces qui l'oppriment, disait Faber, ne sont pas confinées à l'usine. Elles se perpétuent dans le commerce, dans l'usure, et jusque dans le foyer où l'ouvrier devrait trouver enfin le confort et le temps de réfléchir à sa condition.*

- DAVID TURGEON, *L'inexistence* (2021)

*(Lu doucement aux abords de la rivière Rideau, sans trop comprendre pourquoi ce simple passage parlait si précisément d'une thèse qui n'était encore, à ce moment, qu'à l'état de réflexion)*

## INTRODUCTION

---

Dans son rapport moral « Le deuxième front », publié en 1968, Marcel Pepin, alors président de la Confédération des syndicats nationaux (CSN), s'inquiète des conditions de vie des chômeurs et chômeuses qui, après avoir été « expulsés » de la classe des travailleur·euse·s, se retrouvent généralement seul·e·s à faire face à un ennemi invisible. Selon lui, cet ennemi, caractérisé comme un système économique injuste, « [nous] atteint dans [nos] conditions d'existence [et] dans [notre] capacité de consommation », et *nous* refuse ultimement l'accès à des besoins de base : « venez pour prendre quelque chose dont vous avez absolument besoin, un logement par exemple, ou un emploi, et cette chose n'existe pas! Elle n'existe pas pour vous » (Pepin 1968). Ces constats – adressés à *vous*, lecteurs et lectrices, et à *nous*, société – permettent de mettre en lumière la centralité qu'exerce le « monde du travail » comme élément déterminant de *nos* propres conditions de vie; nos relations, nos opportunités, notre confort. Tel que l'explique David Turgeon dans l'épigraphe de cette thèse, les « forces » qui oppriment les travailleurs et travailleuses ne se limitent, au bout du compte, pas strictement à « l'usine », mais se perçoivent plus globalement dans des sphères de *notre* vie profondément interconnectées au sein du système capitaliste.

Face à ce constat d'impuissance, Pepin se questionne à savoir « où frapper? » et « qui frapper? ». Autrement dit, qui est à blâmer pour ces injustices? Quoi faire pour changer ses conditions de vie? Et ultimement, « comment organiser une résistance quelconque » (Pepin 1968, 13) ?

C'est par la voie du « deuxième front » que Pepin et la CSN aspirent à répondre à ces questions, c'est-à-dire à aider les individus dans l'amélioration de leurs conditions de vie et dans l'organisation d'une résistance face à cet ennemi invisible. S'inspirant des premières avancées générées par la Révolution tranquille des années 1960 au Québec – à savoir le développement du mouvement communautaire et populaire, la montée de l'État providence et la prolifération des contestations sociales –, le syndicalisme est arrivé à un point crucial dans son développement. Ceci a conduit les organisations syndicales québécoises à entamer une réflexion fort importante sur leur rôle en tant qu'acteur de changement social : doivent-

elles se contenter de leur fonction unique de négociateur collectif en milieu de travail ou doivent-elles élargir leur vision afin de viser un changement social pour l'ensemble de la classe laborieuse ?

Fruit de cette réflexion, la CSN convient, par l'officialisation du « deuxième front » en 1968, que pour réellement atteindre ses objectifs de protection de la classe de travailleurs et travailleuses, elle doit être à l'avant-garde de la transformation sociale pour *toute* la classe ouvrière et non seulement pour ses propres membres. Ce faisant, l'action syndicale s'élargit pour défendre les revendications de plusieurs sphères sociales : la lutte pour l'accès à l'assurance chômage, l'équité salariale entre hommes et femmes, l'accès à l'éducation, pour ne nommer que ceux-ci.

Cette thèse vise à explorer ce « deuxième » rôle sociopolitique, généralement méconnu, de l'activité syndicale. Elle s'intéresse à une étude de cas propre à ce rôle, soit l'implication de la Confédération des syndicats nationaux (CSN) dans les luttes pour le logement, à Montréal, entre les années 1968 et 2023. À ce sujet, force est d'admettre qu'en observant le paysage social actuel, bien que le milieu du travail soit en grande partie contraint par des lois et des obligations qui permettent aux organisations syndicales de prévenir les traitements arbitraires et injustes envers leurs membres, le domaine du logement reste, plus souvent qu'autrement, régi par des structures inégales qui engendrent une série de situations troublantes : évictions, logements insalubres et augmentations de loyers abusives, pour ne nommer que ceux-ci. Par l'omniprésence que représentent les sphères du travail et du foyer dans la vie quotidienne des individus, il semble nécessaire de mettre en lumière les connexions fort importantes qui existent entre elles. Plus spécifiquement, ces connexions permettront d'expliquer la manière dont une organisation de travailleurs et de travailleuses, à proprement parler, est capable d'agir par-delà de ses sphères d'action habituelles.

Pour en arriver à ses fins, cette thèse se divise en deux sections. La première section a une vocation *a priori* théorique, c'est-à-dire en analysant la question au travers d'un corpus de textes scientifiques. Elle est divisée en quatre chapitres.

Le premier chapitre présente un bref aperçu des problématiques nous ayant amenés à produire cette thèse, soit, dans un premier temps, les lacunes théoriques de l'étude du

syndicalisme, souvent réduite à son rôle industriel; ensuite, l'aggravation des crises du logement au Québec; et enfin, la question plus vaste du déficit de légitimité et de pouvoir des organisations syndicales dans la société québécoise.

Le chapitre suivant décrit le cadre théorique employé dans ce travail. Ce cadre représente la lunette à travers laquelle nous observons le rapport entre le syndicalisme et les luttes pour l'accès au logement. À ce niveau, nous avons retenu le cadre du syndicalisme de transformation sociale, tel que décrit par les autrices Mona-Josée Gagnon et Stephanie Ross, qui conçoit l'organisation syndicale comme un agent de changement social capable d'intervenir au-delà des limites du monde du travail pour l'atteinte de ses objectifs. Plus spécifiquement, ce type de syndicalisme sera étudié sous l'approche de la dialectique instituée, mêlant une critique fondée sur les bases historiques du mouvement syndical à une analyse contemporaine, pragmatique et réaliste de sa forme, de ses limites et de ses contradictions actuelles. Ce cadre est ultimement mis en relation avec des questions et hypothèses de recherche, abordées au chapitre trois.

Le chapitre quatre recense les écrits touchant de près ou de loin aux enjeux traités dans cette thèse, soit le syndicalisme, les luttes pour le logement et les croisements entre ces deux thèmes. Ces trois sections permettent ultimement de mettre en lumière les vides théoriques que cette thèse compte combler, notamment en considérant le fait qu'aucun écrit ne fait une recension scientifique du lien entre luttes pour le logement et syndicalisme au Québec.

La deuxième section est plus *pratique* et est composée des chapitres cinq à dix. Le chapitre cinq consiste en un aperçu de la méthodologie employée dans le processus de recherche. Il détaille l'utilisation de l'étude de cas – et plus spécifiquement l'étude de cas historique –, décrit la collecte des données, notamment l'analyse de documents d'archives et la conduite d'entretiens semi-dirigés, et détaille les méthodes utilisées pour l'analyse des données recueillies.

Les résultats détaillés de ce processus de recherche, provenant essentiellement de documents d'archives, d'entretiens et de sources secondaires, sont présentés chronologiquement aux chapitres six, sept, huit et neuf grâce à une division temporelle entre quatre périodes d'action syndicale (1968-1971, 1972-1982, 1983-2002 et 2003-2023).

Chaque chapitre de résultats, qui recoupe certaines caractéristiques historiques similaires, est ensuite structuré en trois sections, présentant les cadres idéologiques, les actions directes et les formes organisationnelles. Cette triade de « paliers » d'analyse, qui témoignent d'une grande exhaustivité de recherche, s'inspire en partie du cadre d'analyse syndicale développé par Stephanie Ross.

Finalement, le chapitre dix, consacré à la discussion des résultats de recherche, examine l'évolution des quatre périodes temporelles et des trois paliers d'analyse pour dégager des conclusions sur l'articulation historique de cette « implication » syndicale. Cette approche holistique, mise en relation avec les concepts du cadre théorique, vise à répondre aux questions et hypothèses formulées au chapitre trois, et à proposer une conclusion critique sur l'évolution de ce mouvement social au courant de son développement idéologique, stratégique et organisationnel.

## CHAPITRE 1 – PROBLÉMATIQUE

---

Trois grands enjeux ont guidé notre réflexion vers l'étude du syndicalisme. Le premier est la volonté de faire progresser la connaissance au sujet du syndicalisme social, et plus spécifiquement par des études de cas qui touchent la mise en pratique du « deuxième front », un aspect de la recherche qui semble relativement absent dans les écrits actuels. Le deuxième enjeu concerne l'aggravation de la crise du logement au Québec depuis 2021, une crise largement médiatisée qui incite politicien-ne-s et experts à déployer rapidement des solutions. Troisièmement, il nous semble important de réactualiser la question de la légitimité et de la reconnaissance des syndicats dans la société québécoise, organisations qui se font parfois malmener, à tort ou à raison, dans l'espace public.

### **1.1. Lacunes dans les écrits sur le syndicalisme social**

Les spécialistes de la question syndicale au Québec sont généralement confrontés à un dilemme théorique: devraient-ils étudier cet objet d'étude sous la lentille de la négociation collective dans les limites de « l'usine » ou devraient-ils plutôt porter un regard sur le militantisme sociopolitique syndical visant une transformation plus large de la société (Tremblay 1972; Piote 1998; Rouillard 2008) ? À cet égard, nous constatons un certain déséquilibre, alors que davantage d'écrits proviennent essentiellement des disciplines des relations industrielles – généralement confinés au milieu du travail – aux dépens d'études touchant le syndicalisme du point de vue de la sociologie, de la politique ou de l'innovation sociale (Dupuis 2004; Gagnon 1991a).

Notre thèse porte sur ce deuxième rôle social et politique du syndicalisme. Dans les écrits scientifiques, ce « rôle » est généralement présenté comme visant à obtenir des gains sociaux en dehors du cadre strict du marché du travail, le tout suivi d'une liste énumérant différents fronts de luttes portés par les syndicats (logement, transport en commun, droit des chômeurs, égalité salariale homme-femme, etc.) (Charest 2018; Létourneau et Guay 2008; Larose et Hamel 1980). Les éléments de cette liste sont toutefois rarement explicités en profondeur. Bien évidemment, il existe des exemples de recherches québécoises qui

abordent spécifiquement des études de cas tirées de « liste » de thèmes découlant de ce deuxième rôle du syndicalisme. Celles-ci, présentées dans la recension des écrits, sont toutefois peu nombreuses.

De la sorte, un des objectifs de cette thèse est de participer au développement de cet axe dans la littérature scientifique québécoise, à savoir l'analyse du rôle des syndicats dans le paysage social québécois par l'étude de leur implication directe dans *un* champ hors du milieu du travail. Considérant le petit nombre de publications touchant des études de cas spécifiques au syndicalisme de transformation sociale québécois, et encore moins au sujet de la question du logement, il est clair que notre contribution participe à théoriser l'impact des syndicats sur l'avancement de politiques sociales (Legault 2017, 12).

## **1.2. Crise du logement**

La parution régulière d'articles de presse portant sur la crise du logement que traverse le Québec nous rappelle qu'il s'agit d'une des crises les plus importantes au moment d'écrire ces lignes, notamment car elle touche directement la vitalité et la santé économique des personnes les moins favorisées.

Dans de multiples villes, la situation est criante : le taux d'inoccupation des logements locatifs au Québec est de 1,3% en date de 2023 (un marché à l'équilibre est à 3%), le loyer moyen a augmenté de 13% entre 2021 et 2022 (Croteau, Bombardier et Gagnon 2023; Institut de la statistique du Québec 2023), alors que la rémunération moyenne, elle, a augmenté de 5,6% (Radio-Canada 2023).

Toutefois, on constate que la crise du logement actuelle, ayant débuté – ou du moins, ayant été particulièrement médiatisée – en 2021, n'est pas un cas isolé. Tels les cycles économiques et politiques, les crises du logement se reproduisent à des rythmes réguliers au Québec, et sont généralement créées par une succession de décisions politiques et crises économiques qui mènent à « l'éclatement du bouchon » (Trudeau 1981, 92). Face à cette réalité, on en vient à se demander quelles sont les solutions possibles pour régler la crise actuelle et, sur un spectre plus large, pour mettre un terme aux cycles négatifs qui ponctuent le secteur du logement locatif.

De multiples organisations qui œuvrent dans le milieu du droit au logement se mobilisent afin de proposer des solutions à la crise. Toutefois, c'est généralement dans ces moments de marasme ou de reculs sociaux que l'on voit apparaître des coalitions de mouvements sociaux – ceux-ci reconnaissant le caractère transversal des crises – qui luttent pour l'atteinte d'un objectif commun. Les syndicats sont généralement des membres actifs de ces coalitions. Cependant, cette participation est-elle une façon efficace s'attaquer à ces enjeux? Est-ce qu'une implication prolongée et continue des organisations syndicales dans ces coalitions pourrait être une solution à la crise du logement? Ces questions sont à l'origine de nos réflexions.

### **1.3. Légitimité des mouvements syndicaux**

Au Québec, les syndicats sont profondément imbriqués dans le tissu social et politique – notamment puisqu'avec son taux de syndicalisation frôlant les 40 % (et plus de 85 % dans le secteur public), la culture syndicale québécoise est la plus importante en Amérique du Nord (Labrosse 2020, 6; Graefe 2021)<sup>1</sup>. Toutefois, bien que ce chiffre soit représentatif d'un haut taux de représentation des travailleurs et travailleuses, cette imbrication vient également avec ses revers, notamment quand vient le temps d'acquiescer un soutien populaire. En raison de sa présence constante dans les discussions politiques, ajouté au caractère disruptif de son principal outil pour établir un rapport de force, la grève, personne ne semble véritablement indifférent face à ces organisations<sup>2</sup>.

Dans son ensemble, l'opinion publique face aux syndicats est mitigée: selon certain·e·s, ces organisations sont considérées comme essentielles, mais certaines d'entre elles détiendraient trop de pouvoir (Rouillard 2009, 267-322)<sup>3</sup>. De plus, comme les tendances historiques le démontrent, les taux d'appuis aux organisations syndicales diminuent radicalement lorsque celles-ci effectuent des actions plus combatives et radicales, comme

---

<sup>1</sup> Il est toutefois important de mentionner que la présence syndicale dans le secteur privé en 2021 (23,1%) est relativement basse et régresse de manière constante (26% en 2012).

<sup>2</sup> De plus, il est à noter que dans une économie et un marché du travail de plus en plus axés sur les services, les dérangements causés par les grèves touchent plus directement la population qui reçoit ces services, amplifiant son caractère disruptif (Dupuis 2004).

<sup>3</sup> En raison de la plus petite quantité de sondages menés sur l'opinion face au syndicalisme dans les 20 dernières années, les dernières études sont compilées dans le livre *L'Expérience syndicale au Québec* datant de 2008. Toutefois, les liens de causalité, étudiés sur près de 70 ans, sont encore valables de nos jours.

des grèves : la population « accepte mal le caractère conflictuel des relations de travail. Elle voudrait que les rapports collectifs se déroulent sans heurts, dans l'ordre et l'harmonie » (Rouillard 2009; Voir aussi Dupuis 2004)<sup>4</sup>. Quant à la représentation des syndicats par les médias, on priorise souvent les intérêts patronaux, à l'encontre des syndicats qui sont des obstacles à « l'ordre civil » (Daigneault Boucher 2019, 140-42).

On constate également une méconnaissance de l'existence de deux rôles syndicaux, et plus spécifiquement de son deuxième rôle. Dans son ensemble, les luttes syndicales accomplies dans le cadre juridique du travail, comme les grèves et les négociations, sont bien plus grandement médiatisées et discutées que celles qui se déroulent sur le terrain sociopolitique. Cette divergence fait de l'ombre aux différentes luttes sociales que portent ces mêmes organisations (Dupuis 2004, 10). Toutefois, cette méconnaissance est-elle symptôme de l'activité syndicale elle-même ? Les syndicats agissent-ils suffisamment pour stimuler le changement social, chose qui rallierait potentiellement une plus grande portion des travailleurs et travailleuses ? Ce sont d'autres questionnements au cœur de notre réflexion.

\*\*\*

La pertinence de cette thèse tient donc dans la mise en relation de ces trois enjeux, soit le manque d'écrits touchant la question du syndicalisme social, le besoin urgent de trouver des solutions viables à la crise du logement, et la méconnaissance au sein de la population du rôle du syndicalisme comme acteur de changement social. Dans un monde miné par de nombreuses crises sociales successives, il semble donc important de se questionner sur l'activité syndicale – acteur social majeur – afin de concevoir si elle est ultimement à la hauteur des injustices qui touchent les individus.

---

<sup>4</sup> Les résultats de ces sondages doivent toutefois être mitigés puisqu'ils sont circonstanciels aux conditions socioéconomiques et actualités du moment. De plus, l'opinion des individus sur les conflits de travail dépend fortement des quarts de métier; une grève de fonctionnaires, d'enseignant·e-s et de travailleur·euse-s minier·ère-s n'aura pas la même réception auprès du public. À titre d'exemple, la grève des employé·e-s du secteur public de 2023 a acquis un support public important malgré son caractère dit disruptif. Ces conditions ne sont pas prises en compte dans l'analyse de Rouillard.

## CHAPITRE 2 – CADRE THÉORIQUE : ANALYSER L’OBJET SYNDICAL SOUS L’ANGLE DU SYNDICALISME DE TRANSFORMATION SOCIALE

---

L’objet d’analyse principal de cette thèse est le syndicalisme. Dans sa forme la plus simple, le syndicalisme renvoie à la défense, par un groupe, d’intérêts sociaux ou économiques communs. Cependant, bien que le terme général puisse englober différents types de « syndicats » – comme les syndicats de locataires ou les syndicats étudiants – les écrits scientifiques, y compris celui-ci, auront tendance à employer systématiquement le concept de syndicalisme comme synonyme d’organisations de travailleur·se·s (ou syndicats professionnels). Ainsi, le syndicalisme, dans sa forme courante, renvoie « à la fois [à] l’action collective dans la sphère du travail [qu’aux] organisations qui se donnent pour objectif la défense des personnes ayant un intérêt professionnel commun » (Bérout 2009, 540). À cela, une des définitions les plus adoptées par les écrits scientifiques présente les syndicats comme étant un « moyen d’expression face au système économique en place » et possédant une « orientation idéologique [...] plus ou moins affirmée » (Hetzl 1993, 102). Ainsi, ces groupes, les syndicats, peuvent être analysés comme des acteurs, idéologiquement alignés, qui visent à lutter pour des gains substantiels pour construire une société plus équitable pour leurs membres et pour toute la classe ouvrière.

Au-delà du simple concept de syndicalisme, nous faisons plus spécifiquement l’étude de l’implication sociale des syndicats (ou « syndicalisme social »). Ce faisant, comme l’objet syndical est abordé principalement par son volet social, c’est-à-dire par son rôle large de changement sociétal, nous délaissions intentionnellement l’analyse précise du syndicalisme dans son cadre industriel, soit celui délimité par le cadre juridique du milieu du travail.

Ce cadre théorique vise à situer cette thèse selon deux grandes questions propres à l’étude de l’implication sociale des syndicats. La première aspire à comprendre *comment analyser l’objet syndical*, alors que la deuxième traite plus spécifiquement de *l’angle par lequel l’implication sociale des syndicats est en mesure de mieux remplir son objectif principal*, soit – et tel que défini plus tôt – la construction « d’une société plus équitable pour leurs membres professionnels et pour toute la classe ouvrière. » Ces deux grandes questions seront analysées principalement grâce aux apports théoriques des autrices Stephanie Ross et Mona-

Josée Gagnon. Ces deux spécialistes du monde syndical, bien que n'ayant pas collaboré dans les écrits, ont des apports théoriques qui nous apparaissent similaires et complémentaires. D'un côté, Gagnon a particulièrement participé au développement d'une vision critique et transformatrice du syndicalisme au Québec. De l'autre, Ross, bien qu'elle concentre la majorité de ses écrits sur le Canada hors-Québec, a développé de nombreux écrits sur l'analyse de l'objet syndical et sur les coalitions avec les organisations sociales.

### **2.1. Comment étudier l'objet syndical ?**

Dans son ensemble, il est possible d'étudier l'implication sociale des syndicats sous trois volets interreliés : son *idéologie*, ses *pratiques*, ainsi que sa *forme organisationnelle*<sup>5</sup>.

Selon Ross et Gagnon, il importe d'étudier le syndicalisme non pas uniquement par le biais de ses propositions idéologiques, ni seulement par ses actions directes, mais plutôt à travers les interactions entre ces deux produits de l'action syndicale. En d'autres termes, « la meilleure façon de définir les syndicats [est] de déduire (*infer*) leur nature par leur pratique (*what they do*) » (Gagnon 1991a, 84; Voir aussi McCarthy 1972, 20).

Cette thèse emploie un cadre d'analyse qui s'inspire de ces deux autrices. Ross (2007), dans ses écrits, analyse l'objet syndical sous trois volets, soit les *cadres*, les *répertoires d'action* et les *formes d'organisation* des syndicats. Gagnon (1991b), quant à elle, utilise un cadre d'analyse qui met en relation des pratiques dites « discursives » (discours, mémoires) et « non discursives » (relations avec l'État et les autres mouvements sociaux). Sur ce dernier point, celle-ci note une spécificité aux pratiques syndicales non discursives : l'organisation institutionnelle. Ainsi, une fois les différences sémantiques dépassées, les deux autrices se basent en fait sur les trois mêmes concepts théoriques : l'idéologie, l'action et l'organisation.

Suivant la même logique, nous analysons ici l'objet syndical sous trois « paliers » : le *cadrage idéologique* des syndicats face à leur implication sociale, l'*action* sociale qu'ils posent en soi et leur *spécificité organisationnelle* dans l'écosystème des mouvements sociaux. Ces paliers,

---

<sup>5</sup> D'autres auteurs et autrices utilisent également ce cadre d'analyse, notamment Lévesque et Murray (2010, 45), qui eux tracent l'analyse syndicale sous quatre volets : la *solidarité interne* au sein des milieux de travail, *l'insertion dans les réseaux* et la *solidarité externe*, les *ressources narratives*, et les *ressources organisationnelles*. Dans l'ensemble, à l'exception du premier volet qui touche plus spécifiquement à l'action syndicale au sein du milieu de travail, les trois volets se recoupent avec les analyses de Ross et Gagnon.

bien qu'étant étudiés indépendamment dans les premiers chapitres, seront ultimement mis en relation en raison de leur interdépendance. Plus l'analyse des résultats avancera, plus la frontière entre les paliers deviendra « imprécise et mouvante » (Gagnon 1991a, 80). Tel que l'explique Ross (2007, 29):

*A fuller, more nuanced understanding of contemporary social unionism requires that we examine the contingent combinations of union ethos, strategy and organizational form, as well as the struggles within and between unions to define such an approach. [...] In other words, breaking social unionism down into three distinct but interrelated facets will permit a more systematic and comparative approach to case study analysis of social unionist initiatives.*

À ce niveau, Gagnon conçoit qu'il existe présentement un débalancement dans les écrits : une surreprésentation des écrits utilisant les pratiques discursives (ou comme nous l'abordons, l'*idéologie*) comme unique cadre d'analyse du syndicalisme social. Ce palier deviendrait alors l'unique porteur de « l'état du syndicalisme » (Gagnon 1991a, 82). Ce déséquilibre serait majoritairement attribuable à la plus grande facilité d'obtenir des documents témoignant de l'idéologie syndicale comparativement à ceux disponibles pour les pratiques non discursives. Toutefois, ceci pose certaines difficultés quant à la représentation réelle de l'implication syndicale : la négligence du caractère univoque du contenu syndical dit « idéologique »; l'impossibilité de représenter les contradictions inhérentes à l'application concrète des idéologies syndicales; mais aussi l'inévitable privilégium de documents discursifs provenant des hautes strates de l'organisation syndicale, négligeant du même coup les initiatives locales (Gagnon 1991a, 82-83).

Ross (2007), qui a écrit à ce sujet seize ans après le texte de Gagnon (1991a), soutient plutôt qu'il existe une absence de dialogue entre les écrits analysant les cadres idéologiques (discursif) et ceux analysant les actions syndicales (non discursif). Quand vient le temps d'évaluer l'impact ou le degré de « socialité » d'une organisation syndicale, il est essentiel d'étudier à la fois le *cadrage* et le *répertoire d'actions*; l'un ne peut être fait sans l'autre. Ainsi, « *the distinction between social unionist goals and their operationalization, between frames and repertoires, is elided: methodologically, the latter is made to stand in for the former* » (Ross 2007, 25). En d'autres termes, on a tendance à analyser les actions sociales des syndicats, sans toutefois se questionner à savoir si celles-ci sont conduites avec des cadres idéologiques

clairs et nommés. À cela, l'ajout d'un troisième palier *organisationnel* permet d'appréhender la profondeur organisationnelle de ces actions, c'est-à-dire en prenant en compte de l'implication réelle d'une base organisée de travailleur·euse·s et militant·e·s (organisation interne), ainsi que des relations tissées avec des acteurs externes, dont les membres de coalitions sociales et de l'État (dynamiques externes).

Notre analyse, structurée par cette triade de paliers, vise donc à résoudre ce dilemme dans les écrits théoriques syndicaux. À ce point, il est important de préciser comment Ross et Gagnon abordent ces trois paliers dans leurs analyses respectives.

### **2.1.1. Cadrage de l'implication syndicale**

Dans leur forme la plus simple, les cadres idéologiques représentent, tel que le développent Benford et Snow (2012, 224), des « ensembles de croyances et de significations, orientés vers l'action, qui inspirent et légitiment les activités et les campagnes des organisations de mouvement social [(SMO)] ». Ainsi, ces cadres agissent, en quelque sorte, comme des guides idéologiques – voire des justifications – à la réalisation d'actions de mobilisation sociale. Gagnon (1991a) parle, quant à elles, de pratiques « discursives » servant à représenter l'idéologie syndicale. Ces cadres proviennent essentiellement de

l'ensemble des documents écrits et des discours verbaux, entendus dans le sens le plus large, qui émanent de quelque niveau de l'organisation syndicale, du plus officiel (rapport de responsable local) au moins officiel (tract officiel, intervention d'un militant de base) (Gagnon 1991a, 80).

On reconnaît également l'importance qu'est accordé aux discours idéologiques dans le paysage syndical québécois : « Le syndicalisme québécois [...] se distingue des autres syndicalismes nord-américains par son verbe abondant, par sa préoccupation continuelle de se définir idéologiquement » (Gagnon 1991a, 93). Ainsi, Gagnon met en garde le ou la sociologue étudiant l'objet syndical québécois; il est facile de se faire berner par ces organisations qui « semblent produire plus d'idéologies que d'actions » (Gagnon 1991a, 93). Un des objectifs de cette thèse est donc de ne pas se limiter à la vision idéologique de l'action syndicale afin de pouvoir analyser comment celle-ci est véritablement mise en œuvre. Ceci permettra de mesurer le degré de cohérence du discours syndical.

Ross (2007) reconnaît, basé notamment sur les travaux de Benford et Snow (2000), l'existence de deux cadres auto-identificatoires qu'utilisent les syndicats canadiens pour justifier leur implication sociale.

Premièrement, le cadrage est *anti-économiste*<sup>6</sup>. Les syndicats orientés vers l'action sociopolitique considèrent que les enjeux *sociaux* et *relatifs au travail (économiques)* ne sont pas des sphères dichotomiques et indépendantes; le-la travailleur·euse au sein de l'usine et le-la travailleur·euse dans son logement ne sont qu'une seule et même personne étant affectée par les mêmes enjeux sociaux (Kumar et Murray 2006, 81-88; Ross 2007, 21). Ross note, en étudiant le cas des *Canadian Auto Workers*, la volonté de certains syndicats de mettre en place ce type de cadrage afin de contrebalancer le pouvoir du capital autant au sein du milieu du travail que dans la société en général :

*Our collective bargaining strength is based on our internal organization and mobilization, but it is also influenced by the more general climate around us: laws, policies, the economy, and social attitudes. Furthermore, our lives extend beyond collective bargaining and the workplace and we must concern ourselves with issues like housing, taxation, education, medical services, the environment, the international economy* (Ross 2007, 20-21; Voir aussi: Hrynyshyn et Ross 2011; Gindin 1995).

Deuxièmement, le cadrage est *anti-sectionnaliste*<sup>7</sup>. Les syndicats perçoivent l'importance de faire des gains pour les travailleur·euse·s – représenté ici comme une classe – plutôt qu'uniquement pour leurs membres. Sous cette logique, « quand tous les syndicats sont forts, tous les travailleurs progressent » (Robertson et Murningham 2006, 164).

Toutefois, par la nature complexe et parfois contradictoire des mouvements syndicaux, l'opérationnalisation des cadres anti-sectionnalistes et anti-économistes ne suit pas nécessairement une logique claire et mécanique. Tel que l'explique Ross (2007),

*in the concrete world of union orientations, there is no guarantee that the anti-economistic and anti-sectionalist aspects of social unionism will come together, will be found in the same measure in each organization, or will remain the same within an*

---

<sup>6</sup> L'économisme est employé comme un terme péjoratif (initialement utilisé par des révolutionnaires comme Lénine) pour critiquer la tendance des sociaux-démocrates à vouloir séparer les enjeux économiques et politiques. À ce sujet, voir Lénine (1966).

<sup>7</sup> Le sectionnalisme est également un terme utilisé par Lénine pour critiquer les organisations industrielles qui restreignaient leurs visées d'actions à une section des travailleurs plutôt que visant l'atteinte d'une plus grande « conscience de classe ».

*organization over time. Moreover, social unionist discourses can and do co-exist alongside business unionist ones, producing complicated hybrids.*

Quoi qu'il en soit, une des manières de véritablement mesurer la force des cadres idéologiques est de les combiner avec la manière dont ceux-ci sont mis en œuvre (répertoires d'action) (Benford et Snow 2000, 632; Steinberg 1988; Ross 2007, 22). Ceci se mesure notamment par l'analyse du développement historique (Benford et Snow 2000) de la relation entre les cadres et les répertoires, et plus largement par certaines conditions sociopolitiques qui influencent l'activité syndicale.

À cet égard, Gagnon note que les changements idéologiques historiques au sein des mouvements syndicaux se distinguent certainement par une perte de leur « charge utopiste » (Gagnon 1994, 61-62). Tel que celle-ci l'explique, « le syndicalisme, en acteur politique de plus en plus responsable, ne sait plus formuler des utopies mobilisatrices, de ces utopies qui le mettaient par définition en porte-à-faux avec le reste de la société. » Alors qu'avant le syndicalisme portait des projets révolutionnaires « utopiques », à savoir la lutte de classes, l'autogestion ouvrière et « la simple lutte offensive pour arracher de nouveaux gains » (Gagnon 1991a, 90), il s'est graduellement contenté de porter un projet social bien plus enligné avec des idéaux politiques sociaux-démocrates. Toujours est-il que cette transformation idéologique est également caractérisée par des changements des conditions sociopolitiques qui les forcent à s'adapter :

Ce déficit utopiste ne saurait cependant être diagnostiqué en dehors d'un minimum de contextualisation politique qui passe par une prise en compte de la crise de la gauche, de l'effondrement de l'idéal et des sociétés socialistes, sur fond de mondialisation de l'économie, de déferlement néolibéral et de réhabilitation de l'entreprise (Gagnon 1991a, 90).

Celle-ci ne voit ainsi pas ces changements comme étant nécessairement le signe d'une « insuffisance idéologique » de la part des organisations syndicales. Dans l'ensemble, la « capacité du syndicalisme de fabriquer de l'idéologie [ne serait pas] altérée », n'hésitant pas, par moments, à produire des « discours en rupture ou en contradiction avec le réformisme » (Gagnon 1991a, 90). Ainsi, il est naturel de constater un manque de cohérence – une distanciation entre une idéologie plus contestataire et des actions s'inscrivant plutôt dans le « réformisme » – considérant la double nature du syndicalisme « qui se définit à la fois par

des rapports conflictuels et par des rapports de collaboration ou de participation » (Gagnon 1991a, 91). Gagnon réfute donc certaines thèses qui caractérisent les mouvements syndicaux par leur immobilisme idéologique (Kochan, Katz et McKersie 1986) ou par une incapacité à se renouveler (Segrestin 1990).

### 2.1.2. Répertoires de l'action syndicale

Afin de mettre en œuvre ces cadres anti-économistes et anti-sectionalistes, les syndicats impliqués socialement utilisent un répertoire d'actions diversifié. Ross se base sur une collection d'auteurs pour définir ce qu'est un *répertoire d'actions*, notamment Charles Tilly, Sidney Tarrow, Frances Fox Piven et Richard Cloward. Le *répertoire*, terme balisé initialement par Tilly, peut ainsi être défini comme un « inventaire » de méthodes d'actions collectives. Cet inventaire représente, en quelque sorte, les « moyens par lesquels les individus agissent ensemble dans la poursuite d'intérêts communs » (Piven et Cloward 2000, 414; Voir aussi : Tarrow 1998, 30; Ross 2007). Tel que le montre Tarrow (1994, 29),

*Forms of contention can be common or rare, habitual or unfamiliar, solitary or part of concerted campaigns. They can be linked to themes that are inscribed in the culture or invented on the spot or – more commonly – can blend elements of convention with new frames of meaning.*

À cet égard, comment s'articulent les répertoires d'actions des syndicats cherchant à s'impliquer socialement ? Pour Ross (2007, 24), l'implication sociale se fait généralement par deux voies : *l'action politique* et *l'action sociale* (ce dernier chapeautant ce que Ross nomme la *coalition building*, le travail de charité et de bénévolat, ainsi que la négociation collective avec vocation sociale). Toutefois, Ross et Gagnon semblent toutes deux négliger un troisième volet de l'implication sociale des syndicats : l'investissement financier. Cet angle mort n'a pas été laissé ainsi de manière intentionnelle; Ross n'étudie que peu le Québec, là où les fonds d'investissement syndicaux y sont grandement présents, alors que Gagnon a concentré la majeure partie de ses apports théoriques vers d'autres champs d'intérêt. Il nous semble donc important de replacer, en raison de son importance géographique et temporelle, ce troisième volet dans l'analyse de l'action syndicale. La figure 1 schématise l'ensemble des implications syndicales analysées dans les prochaines pages.

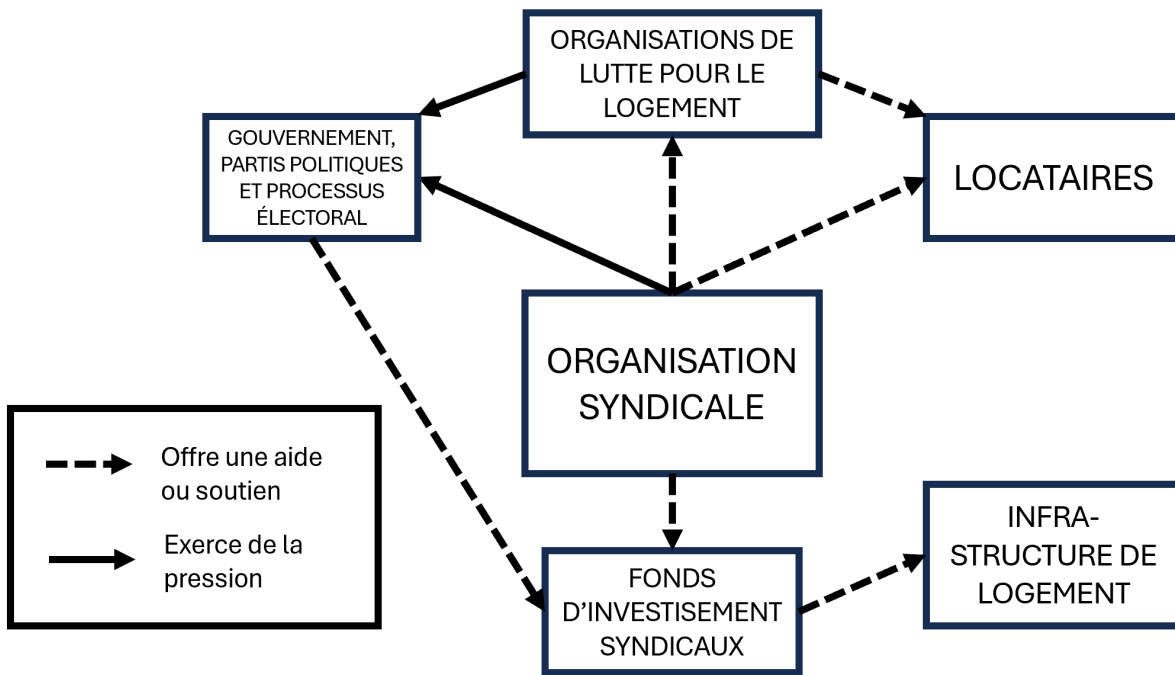


Figure 1 : Schématisation des répertoires d'actions syndicales

Avant de décrire plus spécifiquement les trois déclinaisons de ce répertoire sociopolitique, il importe de mentionner que le simple « inventaire » des méthodes d'action ne permet pas, à notre sens, de comprendre l'étendue de l'impact de ces actions. À ce titre, la *profondeur* des relations tissées entre acteurs participant à ces actions, soit les membres de coalitions sociales et l'État, sera analysée principalement comme une extension de la spécificité organisationnelle syndicale telle que décrite à la section 2.1.3.

### 2.1.2.1. L'action politique

Par « action politique », on entend toute forme d'action dirigée vers le gouvernement, les partis politiques ou le processus électoral dans le but de promouvoir la mise en œuvre éventuelle de politiques sociales ou d'investissements favorables au logement. D'une part, le syndicat adopte une position parfois offensive, parfois défensive envers le gouvernement, acteur possédant le pouvoir exécutif de mettre en place des lois et programmes sociaux. De l'autre, l'organisation syndicale est en mesure d'influencer l'appareil politique, représenté plus largement par les instances législatives des différents paliers de pouvoir (fédéral,



de lobbying, manifestations, signatures de pétition, discours politiques, ainsi que des participations à des commissions parlementaires. D'autre part, diverses actions sont menées plus largement vis-à-vis à l'appareil politique dans son ensemble, dont l'appui à des candidat·e·s et à des partis politiques, le soutien à certaines revendications et projets de loi de différents partis politiques, ainsi que la volonté historique de création d'un parti politique de travailleur·euse·s au-delà des partis existants (Rouillard 2011; Comby 2006).

Dans l'ensemble, Ross et Gagnon reconnaissent la présence des syndicats québécois et canadiens sur la scène politique. Elles les considèrent comme des « acteur[s] politique[s] majeur[s] », jouissant « d'une crédibilité et d'une médiatisation qui le[s] distinguent irréductiblement des groupes communautaires » (Gagnon 1994; Voir aussi : Collombat et Noiseux 2016). À ce propos, de multiples auteurs, notamment Peter Graefe (Ross et Savage 2021, 73) et Mona-Josée Gagnon (1991b, 27-28) notent certaines particularités des implications politiques des syndicats québécois par rapport à leurs homologues canadiens et étatsuniens. Premièrement, la question du nationalisme québécois crée la volonté de mettre en place un certain consensus social : « l'appartenance nationale semble prendre le pas sur les conflits internes, mis en veilleuse au nom d'une union sacrée dont on ne prononce pas le nom » (Gagnon 1991b, 26). Deuxièmement, l'organisation sociopolitique d'inspiration sociale-démocrate qui s'est développée durant la Révolution tranquille au Québec a mis en place une structure étatique forte et développée visant notamment à reproduire ce consensus social nationaliste (Gagnon 1994, 68). Les syndicats, acteurs sociaux d'importance au moment de cette transition, se sont ainsi vu octroyer une place de choix sur cette scène politique (Gagnon 1991b).

Toutefois, bien que reconnaissant leur présence importante et essentielle, Ross et Gagnon sont critiques des implications politiques des syndicats, et plus spécifiquement de comment cette implication a été institutionnalisée au courant de leur trajectoire historique (Gagnon 1991b; Ross et Savage 2021, 11). Cette institutionnalisation a mené, comme il sera démontré à la section 2.2.2, à une baisse de la radicalité et du militantisme et, par le même coup, de leur rapport de force vis-à-vis des pouvoirs politiques (Gagnon 1994, 75). Toutefois, à bien des égards, cette transformation de l'action politique est également due à une combinaison de

différents facteurs qui ont mené les syndicats à devoir s'adapter pour survivre dans des périodes de développement néolibéral et antisyndical (Gagnon 1994, 67; Ross et Savage 2021, 6).

### 2.1.2.2. L'action sociale

En se basant notamment sur la figure 3, l'action sociale syndicale englobe autant les actions prises en « coalition », c'est-à-dire en collaboration avec des organisations populaires et communautaires, que les actions directes entreprises par les syndicats à l'égard des locataires eux-mêmes.

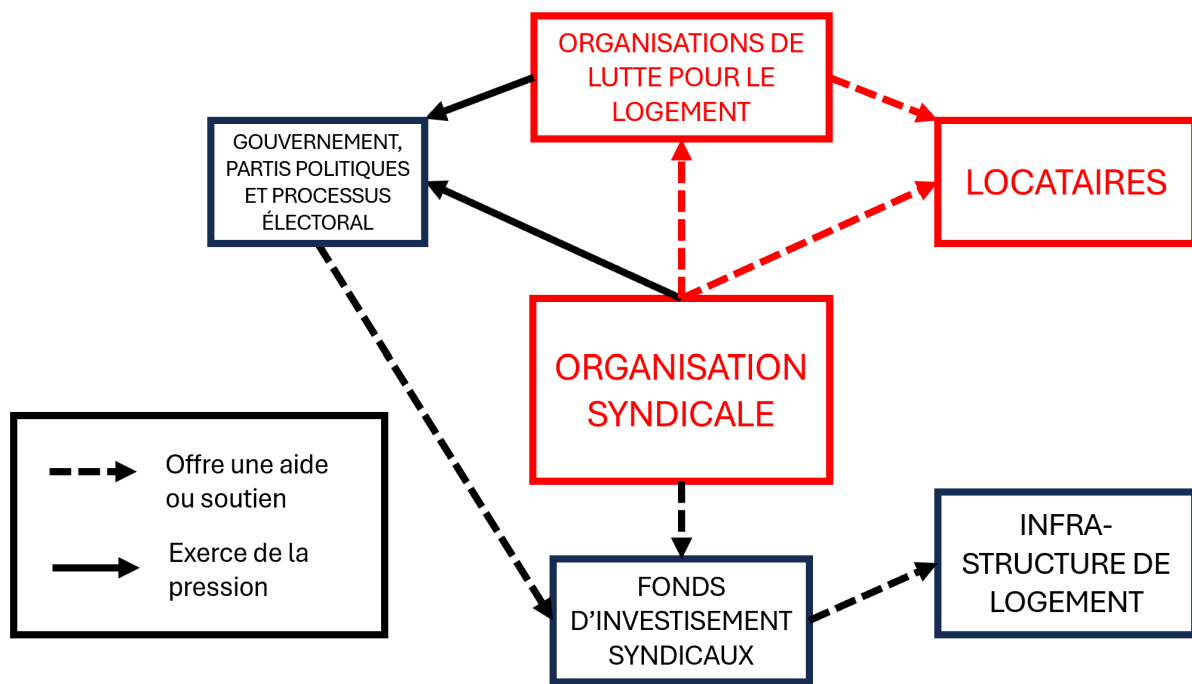


Figure 3: représentation graphique de « l'action sociale »

Les répertoires d'actions sociales sont divers et nombreux, mais généralement peu médiatisés (Ross 2007, 24). Dans l'ensemble, ces répertoires ont été créés afin d'offrir une alternative non institutionnelle à la trajectoire d'amélioration des conditions des travailleurs et travailleuses. Ross, Gagnon, ainsi que plusieurs autres auteurs et autrices dont Frances Fox Piven et Richard Cloward (1977), Simon Black (2021) et David Drakakis-Smith (1987) constatent l'importance que représentent les luttes sociales non institutionnelles afin

d'espérer un large impact sur la classe laborieuse. Dans l'objectif de rejoindre les préoccupations des membres de la société – et donc de sortir du milieu du travail – les syndicats ne peuvent pas s'en tenir uniquement à leurs actions habituelles (négociation collective); ils doivent construire des alliances avec les groupes et mouvements sociaux et s'impliquer directement « sur le terrain ».

Les auteurs et autrices semblent tracer deux types d'actions sociales prises par les syndicats, dont *l'engagement financier* et *l'engagement stratégique* (Ross 2011, 88)<sup>8</sup>. Tel que l'explique Ross (2011, 88), « *in this context, coalitions have become a particular external mobilizing structure developed by many unions to leverage the additional instrumental and legitimizing power that comes from alliances with 'community'.* »

L'engagement financier consiste à accorder une part des ressources financières syndicales afin de permettre, tant par des dons que des campagnes d'adhésion, à une organisation populaire ou un mouvement citoyen de mener des actions ou des campagnes.

L'engagement stratégique est plus étendu : ce type d'action englobe tout ce qui permet de mobiliser le large champ d'influence syndical, tant pour ses membres que la société en général. D'une part, plusieurs actions sont prises au sein de coalitions sociales, dont l'organisation d'activités de contestation, la participation à des sommets, la distribution de tracts, brochures et pétitions, la publicisation d'évènements et la participation à des conférences de presse, entre autres. D'autre part, bien que le corpus théorique tende à réduire l'action sociale des syndicats à son action de coalition, il nous semble important de préciser que, du moins dans un contexte québécois, différents exemples prouvent que des organisations syndicales ont mené des actions importantes hors des coalitions communautaires en luttant directement au sein d'une population touchée. Ces types d'actions seront incluses dans cette analyse.

---

<sup>8</sup> Il est à noter que Ross parle également d'un engagement idéologique. Cet engagement est davantage discuté aux sections 2.1.2.1 et 2.1.1.

### 2.1.2.3. Les fonds d'investissement syndicaux

Afin de développer cette section, nous nous basons sur les écrits critiques de Ian MacDonald et Mathieu Dupuis (2018a; 2018b) qui, comme nous espérons le démontrer, s'insèrent bien dans le cadre théorique précédemment balisé.

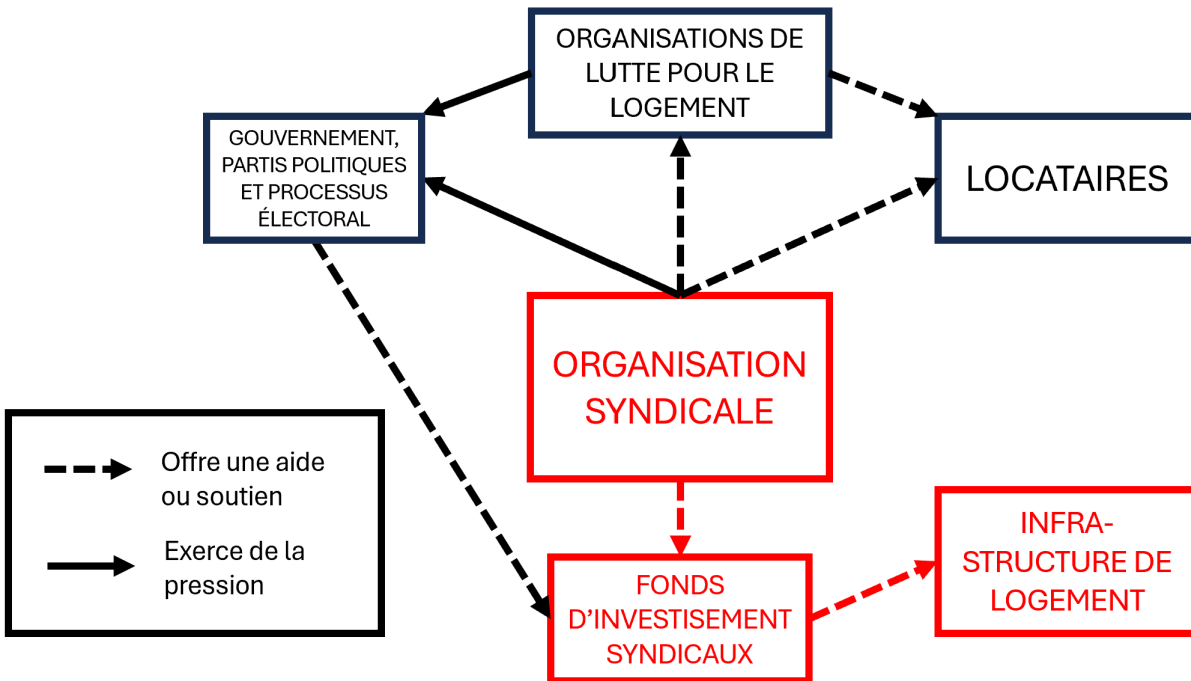


Figure 4: représentation graphique de l'action des fonds d'investissement syndicaux

L'implication syndicale dans la finance, et plus spécifiquement dans la création de fonds d'investissement financiers servant au financement de la retraite des travailleurs et travailleuses, représente un cas intéressant et quasi-unique au monde de l'analyse de l'implication sociale de ces organisations. En prenant comme exemple le Fonds de solidarité FTQ, le plus important fonds d'investissement syndical au Québec, Dupuis et MacDonald présentent ces fonds comme visant l'investissement pour « favoriser la protection et la création de l'emploi au Québec, soutenir le développement économique de régions dites défavorisées, encourager l'épargne-retraite et la littératie financière auprès des travailleuses et des travailleurs » (Dupuis et MacDonald 2018b, 30). En outre, afin de favoriser un certain

investissement social – *à priori* moins profitable – ces fonds sont en partie subventionnés par l'État.

La définition de ces fonds est un défi en soi, notamment puisqu'elle diffère selon l'approche à partir de laquelle on les analyse : sont-ils des outils financiers ? Une innovation sociale ? Pour Dupuis et McDonald (2018b, 30), ces fonds d'investissement syndicaux, et plus précisément le Fonds de Solidarité FTQ, représente un « projet de classe contradictoire dans le sens où il fait siens des logiques et des intérêts économiques opposés, mais reste une institution officiellement liée à des syndiqué·e·s et à des directions syndicales ». Ce faisant, ces fonds proviennent essentiellement d'une volonté syndicale de reconnaître certaines de leurs contradictions inhérentes, soit : d'une part, la défense et la protection des travailleur·euse·s dans le système actuel, et de l'autre, une aspiration à transformer ce même système qui est source de leur aliénation (Dupuis et MacDonald 2018a, 4-5). Tel un serpent qui se mord la queue, les organisations syndicales participent donc, par le biais de ces fonds, au développement d'un système qui cause l'échec de leur mission principale. Par conséquent, ces outils financiers peuvent être expliqués comme une tentative de « modeler les relations entre les entreprises et la finance à l'avantage des travailleurs et des travailleuses » au sein d'un système capitaliste perçu comme indépassable (Dupuis et MacDonald 2018b, 29).

Néanmoins, Dupuis et McDonald apportent quelques éléments qui modèrent cette posture. Premièrement, en considérant le capitalisme comme un ordre social institué ayant un grand pouvoir sur les organisations, la création des fonds d'investissement syndicaux peut être vue comme une stratégie de survie face aux pressions néolibérales qui ont conduit les organisations syndicales à s'institutionnaliser et à adopter une coopération tripartite entre employeurs, travailleur·euse·s, et l'État (Dupuis et MacDonald 2018a, 2-31). Par l'investissement dans un système financier qu'elles ont longtemps critiqué, les centrales ont essentiellement cherché à se positionner plus solidement dans un contexte social difficile. La création de cette nouvelle « branche financière » reflète ainsi leur choix d'abandonner leur combativité au profit d'une approche plus partenariale avec l'État et le système financier.

Deuxièmement, malgré une ambivalence sur le véritable impact à l'amélioration des conditions des travailleurs et travailleuses, Dupuis et McDonald reconnaissent l'importance

de placer les fonds d'investissement, s'ils doivent exister au sein d'un système capitaliste, dans les mains de syndicats, voire de travailleur·euse·s, plutôt que dans ceux d'investisseurs privés (Dupuis et Macdonald 2018a, 17-18; Wright 2010, 204-34).

Troisièmement, ces fonds représentent une innovation car ils permettent de favoriser l'accès à des revenus de retraite pour des travailleur·euse·s précaires qui, normalement, n'auraient droit qu'aux modestes prestations des gouvernements<sup>9</sup>.

Quatrièmement, ils incarnent une alternative aux fonds d'investissement privés qui visent la maximisation du profit, et ce, sans prendre en compte leurs impacts sociaux. Malgré une feuille de route certes mitigée<sup>10</sup>, l'investissement de fonds public dans ces fonds d'investissement permet à la FTQ et à la CSN de prioriser certaines entreprises et certains projets qui se veulent plus locaux et sociaux sans l'objectif ultime du profit absolu (Dupuis et MacDonald 2018a, 19; Wright 2010)<sup>11</sup>.

La posture de Dupuis et MacDonald, qui est reprise dans cette thèse, est donc la suivante: bien que les fonds d'investissement syndicaux représentent une innovation intéressante pour la préservation des emplois de leurs membres, il ne faut pas que ces initiatives négligent d'autres pans des revendications historiques des syndicats que les fonds d'investissement ont, en partie, remplacées. Parmi ces revendications, on compte la priorisation de « politiques industrielles [et sociales] menée[s] par l'État, la socialisation des finances et la réduction du temps de travail, des positions que toutes les grandes centrales syndicales ont défendues jusqu'au début des années 1980 » (Dupuis et MacDonald 2018a, 32). Du point de vue des auteurs, ces positions demeurent « tout aussi pertinent[es] dans le contexte actuel

---

<sup>9</sup> Ceci fait notamment écho à une entrevue donné par Mona-Josée Gagnon pour la revue Relations (2004) où elle explique que le Fonds de Solidarité FTQ « a aidé des salariés précaires à se construire une petite retraite, indispensable compte tenu de la pauvreté des régimes publics. »

<sup>10</sup> Le Fonds de Solidarité FTQ se fait fréquemment critiquer en raison d'investissements qui vont à l'encontre de leur mission sociale. Parmi d'autres, on note le cas de *Gildan*, entreprise de fabrication de vêtements connus pour ses délocalisations de production au Honduras, Nicaragua et en Haïti; *Pangea*, qui base son modèle d'affaires sur l'achat de terres agricoles individuelles pour créer une société de production agricole; et des investissements sociaux à hauteur de 400 millions \$ dans des projets de partenariats public-privés, modèles grandement critiqués pour l'importance accordée au rendement financier plutôt qu'au bien-être collectif. Voir Dupuis et Macdonald 2018.

<sup>11</sup> Louis Laberge, président de la FTQ, avait d'ailleurs mentionné que la FTQ n'était pas opposée au profit, mais bien au « profit maximum ».

du capitalisme financiarisé, de la crise écologique et du déplacement technologique du travail » (Dupuis et MacDonald 2018a, 32). Au bout du compte, bien que ces fonds puissent paraître « radicaux » pour certains États (Mauriac 2006; Durcker 1976), notamment puisque la détention du capital par les travailleurs et travailleuses est généralement associée à des idées socialistes (Wright 2010, 204-34), sans véritables efforts mis dans la transformation du management, notamment par l'auto-organisation des travailleur·euse·s, le syndicalisme ne peut pas prétendre à une véritable transformation sociale. Cette vision est également portée par Philippe Morin (2011, 96) qui mentionne que

*I do contend that the trade union movement should harness pension power. This can lead to more social investment as the FSTQ case proves. But, in agreement with Hebb and MacKenzie (2001), I share their belief that the “control of these vehicles is not an end in itself but rather a critical first step toward a democratic investment agenda based on the premise that workers generate capital and should also direct its uses.*

Cette position s'insère bien dans le cadre théorique de Gagnon et Ross pour deux raisons principales. Premièrement, elle incorpore dans son analyse les contradictions inhérentes au système syndical (Gagnon 2003; Ross 2021) qui sont désormais au cœur de la raison d'être de ces organisations: d'un côté, la défense des membres (et de leurs emplois par les fonds d'investissement), et de l'autre, la volonté de transformer la société par des investissements sociaux. Deuxièmement, l'analyse prend une position critique de l'institutionnalisme syndical, préférant voir des actions sociales plus radicales et revendicatrices que celles qui misent sur la concertation. Toutefois, Dupuis et MacDonald, tout comme Ross et Gagnon, ne pourraient souhaiter l'abandon complet de ces fonds, considérant qu'ils aident les travailleurs et travailleuses dans l'amélioration de leurs conditions économiques. Cette position critique, bien que nuancée, est compatible avec celles adoptées par Ross et Gagnon sur le syndicalisme de transformation sociale plus généralement.

### **2.1.3. La spécificité syndicale : la forme organisationnelle**

La forme organisationnelle unique des syndicats est au cœur de débats entre chercheurs et chercheuses en syndicalisme, notamment en ce qui concerne la nature de ce mouvement social (Collombat et Noiseux 2017, 126; Gagnon 1991a, 88-89; Offe 1985, 836; Touraine 1980).

La spécificité syndicale dans l'écosystème des mouvements sociaux consiste en une série de caractéristiques propre à cette forme organisationnelle. D'une part, l'organisation syndicale a acquis une forme institutionnelle par son accès à d'importantes ressources financières autonomes (en comparaison avec les autres mouvements sociaux), pris à même les cotisations syndicales de ses membres. La quantité de membres, dont beaucoup ont comme employeur l'État, et l'importance des cotisations que les syndicats perçoivent mènent à la mise en place d'instances capables d'encadrer ces ressources – d'où la forme institutionnelle unique. D'autre part, cette institutionnalisation du mouvement syndical entraîne d'autres particularités spécifiques au mouvement, notamment sa structure davantage hiérarchisée et un rapprochement avec l'État, en partie attribuable à ses membres du secteur public et parapublic. C'est d'ailleurs ce qui lui vaut parfois le fait d'être qualifié exclusivement par son caractère de « groupe de pression » (Dofny et Bernard 1968; Collombat et Noiseux 2017), aux dépens de sa nature de mouvement social.

L'institutionnalisation syndicale, perçue autant comme une force qu'une faiblesse, est ainsi prise au sein des contradictions propre au syndicalisme. Basé sur les écrits scientifiques portant sur le syndicalisme, on note quelques caractéristiques qui font des syndicats un objet d'étude unique dans l'écosystème des mouvements sociaux : son *organisation interne* (jumelé à la question de la participation des membres) et ses *dynamiques externes* (expliquée par sa participation institutionnelle et ses relations avec les groupes sociaux). Il semble important de mettre en contexte la façon dont cette thèse perçoit chacune de ses deux spécificités telles que théorisées par Ross et Gagnon.

#### **2.1.3.1. L'organisation interne : travailleur·euse·s et ressources financières**

Stephanie Ross identifie trois formes organisationnelles de syndicats qui s'impliquent sur le plan sociopolitique. Premièrement, les syndicats *leadership-based*, où les décideurs et décideuses élu·e·s cadrent le positionnement idéologique, décident des répertoires d'actions et mettent en place ces actions (Ross 2007, 27). Dans l'ensemble, ce type d'organisation limite le nombre de travailleur·euse·s impliqué·e·s dans les actions de mobilisation, ce qui circonscrit généralement les répertoires d'actions aux activités de « leaders » comme le lobbying politique et la négociation collective. Deuxièmement, les groupes mobilisationnels

ont la particularité d'inclure les travailleur·euse·s dans la majorité des actions de mobilisation sociopolitique : « *members participate heavily in organizing, shop floor, and community campaigns as well as internal representation functions* » (Ross 2007, 28; Voir aussi : Voss et Sherman 2000; Fletcher et Hurd 1998). Toutefois, ces méthodes d'*organizing* font parfois fi d'inclure les membres dans les processus de décision des alignements idéologiques. Troisièmement, les syndicats *d'organisation démocratique* impliquent généralement les travailleur·euse·s dans toutes les étapes décisionnelles, tant au niveau des cadres idéologiques, du choix des répertoires, que dans la tenue d'évènements de mobilisation (Ross 2007, 28).

Afin de réellement pouvoir espérer une transformation sociale par le biais de l'action sociale des syndicats, il semble donc primordial de miser sur des formes organisationnelles qui, malgré leur nature centralisée quasi-inévitable – constat propre à toute organisation qui regroupe autant de membres et de ressources financières –, impliquent les membres dans les processus décisionnels et pratiques. Les auteurs et autrices étudié·e·s croient donc en la nécessité de construire les organisations inévitablement institutionnelles afin que celles-ci soient organisées selon – ou du moins tendant fortement vers – le modèle d'organisation démocratique (Gindin 1995, 268; Moody 1997; Schenk 2003; McAlevey 2012; Ross 2021, 40-41; Fantasia et Voss 2004, 131; Clawson 2003). Pour cela, les syndicats doivent être en mesure d'utiliser leurs importantes ressources financières, conséquence d'une forte quantité de membres, et en déléguer la gestion d'une partie aux travailleurs et travailleuses afin que ceux·celles-ci décident et agissent selon leurs intérêts. Ce constat est par ailleurs partagé par Gagnon, celle-ci reconnaissant que la trajectoire concertationniste des syndicats les amène vers « un certain glissement du pouvoir ouvrier de négociation vers les instances syndicales supérieures » (Gagnon 1980). Cette transition ferait apparaître, au sein de l'organisation syndicale, un système de représentation plus centralisateur; système que les syndicats ont généralement combattu au courant de leur histoire (Gagnon 1980).

### **2.1.3.2. Les dynamiques externes**

Les dynamiques externes examinent les relations qu'entretient les centrales syndicales avec des acteurs externes à son organisation, soit, dans un premier temps, l'État, et dans un

deuxième, les groupes sociaux. Bien qu'il puisse sembler surprenant de regrouper en une catégorie les relations que mènent les syndicats avec des groupes si opposés, des autrices comme Gagnon (1991b) soulignent l'interconnexion importante entre ces deux types de relations. Bien que ce point soit élaboré davantage dans les prochaines pages, il importe de mentionner que le développement d'une structure syndicale plus institutionnalisée – et donc plus compatible avec la structure étatique dans un cadre de négociation – voit le syndicalisme devenir fréquemment porteur « non seulement de l'ensemble des salariés, mais aussi des sans-emploi, retraités, groupes de citoyens et autres sans voix » (Gagnon 1991b, 7). Ceci mène conséquemment à un schisme avec les autres organisations communautaires et sociales qui ne se voient pas accorder le même niveau de légitimité politique :

[Ce modèle] fonctionne en vertu d'une logique de marginalisation des organisations populaires non syndicales, dans sa conception comme dans son application. [...] Seuls les groupes qui détiennent ou sont censés détenir un pouvoir économique sont des acteurs de plein droit. Le patronat, qui non seulement est un familier du pouvoir politique mais encore exerce le pouvoir économique, n'a pas d'intérêt particulier au modèle néo-corporatiste, qui à la limite peut même signifier pour lui une contrainte. Il en va autrement des syndicats, à qui ce modèle confère un degré de reconnaissance politique supérieur et les hisse dans l'antichambre du pouvoir (Gagnon 1991b, 30).

À cet effet, la relation syndicats-État et la relation syndicats-groupes sociaux semblent fonctionner en vases communicants, là où les épisodes de concertation n'ont pas la réputation d'avoir « contribué à la hausse de la solidarité entre les organisations syndicales [...] et les groupes populaires » (Gagnon 1991b, 30).

#### **2.1.3.2.1. La participation institutionnelle**

Mona-Josée Gagnon a grandement participé au développement des écrits sur la participation institutionnelle des syndicats au Québec (Gagnon 1990; Gagnon 1991b; Gagnon 1994), ce qui permet « d'aborder le syndicalisme québécois sous un angle privilégié, le saisissant comme l'acteur politique qu'il est devenu et non dans son rôle essentiellement économique » (Gagnon 1991b, 5). Le concept de la « participation institutionnelle », défini principalement par les variations dans les relations entre l'État et les syndicats, se distingue par trois caractéristiques principales :

Elle est le fait des instances horizontales (non professionnelles) des organisations syndicales;

Elle concerne des questions relevant de la gestion sociale (hors du champ traditionnel des relations du travail);

Elle s'incarne dans des organismes ou, à tout le moins, des forums formels (Gagnon 1991b, 5).

Tout comme Gagnon, nous cherchons à analyser la participation institutionnelle en mettant l'accent sur la *profondeur* des relations entre l'État et la CSN concernant les questions de « gestion sociale », en nous concentrant spécifiquement sur les « formes les plus déterminantes de la participation syndicale, soit la présence au sein d'organismes consultatifs permanents, la participation à des conseils d'administration d'organismes publics [et] la participation à des activités de concertation » (Gagnon 1991b, 6-7). Ces espaces de participation, plus largement le résultat d'initiatives de modernisation de l'État québécois durant les années 1960 et 1970, visaient sommairement à la mise en place d'un contrat social favorable au développement national du Québec (Gagnon 1991b, 26; Graefe 2021, 73).

Celle-ci souligne deux types de reconnaissances juridiques pouvant caractériser ces espaces de participation institutionnelle, soit les « participations d'ordre consultatif et d'ordre décisionnel » (Gagnon 1991b, 7; Voir aussi : Gagnon 1994).

Les participations d'ordre consultatif se réfèrent à la volonté de l'État de consulter les groupes sociaux concernés avant les prises de décisions dans les organes décisionnels (Gagnon 1994, 72-73). Ceci peut mener – *ou pas* – à des modifications législatives afin de mieux représenter les intérêts sociaux. Vue par certain·e·s comme une grande innovation structurante de la Révolution tranquille au Québec (Bergeron 1984), cette consultation est généralement encadrée par de nombreux organes consultatifs permanents, là où les syndicats jouent, à petite ou grande échelle, un rôle constant (Gagnon 1991b, 8-9)<sup>12</sup>.

---

<sup>12</sup> Mis en place en 1968, le Conseil consultatif du travail et de la main-d'œuvre (CCTMO) en est l'exemple le plus important.

Les participations d'ordre décisionnel s'intéressent à la participation syndicale dans des organes décisionnels, ceux-ci fortement teintés de concertation et de tripartisme État-syndicat-employeur (Collombat et Noiseux 2017, 114). À ce niveau, Gagnon note une forte influence de l'idéologie néo-corporatiste, développé principalement lors de l'élaboration d'une base sociale-démocrate au Québec durant les années 1960<sup>13</sup> : « l'ensemble des nouvelles fonctions étatiques a entraîné la mise sur pied d'organismes consultatifs spécifiques ou encore de régies ou de sociétés publiques auxquelles on a voulu donner une composition dite représentative » (Gagnon 1991b, 26)<sup>14</sup>. Ce courant reconnaît la nécessité de mettre en place ces organes afin d'instaurer une relative paix sociale et industrielle dans la société, moyennant certaines concessions entourant l'acceptation juridique de l'organisation syndicale. Bien que certain·e·s auteur·rice·s (Gagnon 1991b, 27; Collombat et Noiseux 2016, 113-16; Dufort et al. 2022) notent l'affaiblissement des instances néocorporatistes au Québec, il n'en demeure pas moins que la « référence » de ce modèle reste imprégnée dans les mœurs relationnelles entre l'État et les syndicats (Gagnon 1991b, 27).

#### **2.1.3.2.2. La relation avec les groupes sociaux**

La dynamique entre les syndicats et les groupes sociaux est généralement englobée par leurs auteurs et autrices sous le terme parapluie de « coalition » sociale ou communautaire; terme pouvant représenter autant les relations entre deux acteurs que les relations au sein d'une large coalition diversifiée.

Dans ses écrits, Ross (2011) se penche sur l'impact à long terme – voire la portée – de ces coalitions. Elle note, en s'appuyant sur les travaux de Nissen (2004) et Tattersall (2005), trois types de relations entre groupes communautaires et syndicats : les relations *ad hoc*, qui cherchent à lutter pour un but ou une campagne précise; de *cause commune*, qui vise plus largement à changer communément les structures sociopolitiques; et *intégrative*, là où les

---

<sup>13</sup> Le néo-corporatisme prend racine dans le développement du courant corporatiste au Québec, notamment durant la période de l'entre-deux-guerres. Ce programme, d'inspiration chrétienne, « cherchait à enrayer le désordre social en accordant la primauté à la solidarité nationale, et ce grâce à une planification économique décentralisée » (Warren 2004). Par ce fait, le corporatisme avait comme valeurs principales la collaboration (en opposition à la lutte des classes), et une conscience de la planification économique dans une visée du « bien commun ». Les bases de ces valeurs ont ainsi été reprises dans les années 1960, sans toutefois en retenir la centralité chrétienne. À ce sujet, voir notamment : Dufort, Tremblay-Pepin, Pratte et Michaud 2022.

<sup>14</sup> La Commission de la santé et de la sécurité du travail du Québec (CSST) en est un exemple notoire.

organisations, dans une relation de proximité forte, permettent la construction de leurs actions et idéologies internes respectives (Ross 2011, 89). Ces relations, bien que pouvant être superposées, sont signe du degré d'importance que les syndicats accordent aux coalitions communautaires, et notamment à savoir si la durabilité de leurs relations sont menés conformément à leurs postulats idéologiques parfois ambitieux (voir section 2.1.1.) (Levesque et Murray 2010a, 48).

À ce niveau, il est intéressant de constater que ces relations – bien qu'importantes – soient occasionnellement tendues, notamment en raison des différences organisationnelles et idéologiques entre les parties<sup>15</sup>. Propre aux différences idéologiques, Ross note que celles-ci peuvent être tout autant garantes du succès, comme de l'échec, des coalitions de mouvements sociaux, tout en modifiant les rapports qu'entretiennent chaque acteur au sein de ces « structures de mobilisation » : « *Framing disputes often occur inside organizations, although, as Yates points out, the extent to which such debate can happen and is translated into changes in discourse and strategy depends crucially on the form of mobilizing structures themselves* » (Ross 2011, 91; Voir aussi : Yates 1990).

Un dernier élément qu'apporte Ross concernant l'action communautaire est celui des conditions qui favorisent, ou au contraire défavorisent, l'apparition de ces coalitions. En se basant (sans s'y limiter) sur des notions de la théorie des opportunités politiques, celle-ci note qu'il est fréquent que les coalitions les plus fortes et actives – allant donc au-delà des simples relations coutumières – se forment lors de période de grande instabilité sociale (Ross 2011, 91; Black cité dans Ross 2021, 188). Pour utiliser l'exemple des luttes pour le logement, ce serait durant des crises du logement qu'on verrait apparaître de multiples acteurs venant en aide, et défendant politiquement, les groupes impliqués dans cette cause. Cette idée est, en quelque sorte, liée à la théorie des « cycles de discorde » de Sidney Tarrow, qui perçoit que les mouvements sociaux s'auto-influencent et se renforcent lorsque ceux-ci sentent que les opportunités et menaces générées par le système politique peuvent être en leur faveur (Tarrow 1998, 163).

---

<sup>15</sup> Le sujet des différences organisationnelles est abordé à la fin de la section 2.1.3.2.1.

Lors de l'étude du lien entre les mouvements pour le droit au logement et le syndicalisme, les auteurs et autrices semblent donc pointer vers l'importance de porter attention aux types d'implications syndicales, aux relations qu'ils entretiennent avec les autres acteurs, mais aussi aux conditions qui favorisent ou contraignent ces relations.

## **2.2. L'angle d'analyse choisie : le syndicalisme de transformation sociale**

Par la mise en relation de ces trois paliers dans l'analyse de l'objet syndical, il est clair que le syndicalisme ne peut être réduit qu'à un simple groupe de pression ou que par son caractère institutionnel. Ce serait d'adopter une vision essentiellement unidirectionnelle de ce mouvement (Gagnon 1990, 189-90). En se basant sur le cadre théorique mis en place jusqu'ici, il nous est possible d'avancer que le syndicalisme est un mouvement *agissant* selon des *intérêts idéologiques*, le tout dans les limites de sa *forme organisationnelle fortement institutionnalisée*. Par ce fait, peut-on soutenir l'idée que le syndicalisme est un mouvement social ? Encore une fois, il serait naïf d'analyser ces organisations aussi simplement sans prendre en compte leur caractère institutionnel, agissant par moments davantage comme un agent transactionnel entre travailleur·euse·s et patrons que comme agent de changement social. Ceci met en lumière la dichotomie qui structure les réflexions idéologiques des organisations syndicales au courant de leur développement historique, soit « l'antinomie instrumentalisme/essentialisme » (Gagnon 1991a, 92) où le « le rapport instrumental au syndicalisme se défini[t] par la priorisation des aspects proprement utilitaires - le syndicat comme "agent" économique », alors que « le rapport essentialiste au syndicat se défini[t] de son côté par une priorisation des aspects relatifs à une solidarité ouvrière dépassant les frontières de l'entreprise - le syndicat comme agent politique » (Gagnon 1991a, 92).

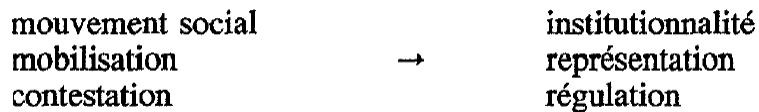
Le syndicalisme est donc, à notre sens, posé sur un spectre : il est tiraillé par plusieurs objectifs, parfois contradictoires, qui forment son unicité et sa force de frappe. Mona-Josée Gagnon, qui se méfie des « dichotomies et des oppositions irréductibles » entre l'institutionnalisme et le caractère de mouvement social (Gagnon 1990, 196), résume bien la situation :

Le syndicalisme est un acteur social se déplaçant dans le temps entre les pôles de l'institutionnalité et du mouvement social, étant donc plus ou moins marqué, plus ou moins défini par l'un ou l'autre pôle. La référence à l'un et l'autre des pôles est

indispensable au syndicalisme dans l'établissement de sa dynamique interne et dans ses rapports avec les autres acteurs de l'environnement. Il ne s'agit pas d'une position qui l'amène à cheminer nécessairement vers une suppression d'un des deux pôles ; les deux pôles de définition ne font pas que coexister, ils se légitiment l'un l'autre en constituant une totalité. Les divers niveaux de la pratique syndicale témoignent de ce chevauchement (Gagnon 2007, 89).

Le syndicalisme n'est donc pas qu'un mouvement, ni qu'un groupe de pression; il est bien défini par sa « *dialectique instituée* » (Gagnon 1991a, 89)<sup>16</sup>. Ce concept fait référence à l'idée d'une relation interdépendante inévitable entre son caractère actuel, c'est-à-dire un militantisme syndical tronqué par le néolibéralisme et les multiples attaques patronales qui ont réduit à un rôle subalterne l'implication sociale, et le caractère qu'il a acquis lors de sa fondation (*instituée*), et qui a fondé sa raison d'être et son idéologie principale. Sur ce dernier point, les deux autrices notent le caractère inévitablement social du développement des premiers syndicats : Gagnon souligne que les syndicats ont été initialement fondés par l'action sociale (du moins au Québec et au Canada) (Gagnon 1990, 187), alors que Ross et Simon Black constatent que les syndicats, avant d'acquérir leur forme très institutionnalisée, étaient bien plus « *rooted in everyday life – as opposed to just the working life* » (Black 2021, 174). Par ce fait, cette combinaison de – voire, cette dialectique entre – ces deux moments historiques fonde ce qu'est le syndicalisme d'aujourd'hui.

Pour Gagnon et Ross, les deux faces de la médaille nommée « syndicalisme » sont donc complémentaires et définissent ce mouvement (Ross 2021; Gagnon 1988). On peut représenter le tout visuellement par la figure 5, tiré de Gagnon 1991a.



*Figure 5 : représentation visuelle de la dialectique instituée (Gagnon 1991a)*

---

<sup>16</sup> Sur le sujet de la dialectique instituée, de nombreux textes dans le domaine de l'analyse institutionnelle tracent les grandes lignes du concept de la « dynamique dialectique instituant-institué », notamment Cornelius Castoriadis (1975) qui mentionne que « le social est, paradoxalement, à la fois ce qui remplit l'institution, ce qui se laisse former par elle, ce qui en surdétermine constamment le fonctionnement et ce qui, en fin de compte, la fonde : la crée, la maintient en existence, l'altère, la détruit. Il y a le social institué, mais celui-ci présuppose toujours le social instituant » (Voir aussi : Bodart 2019; Gilon et Ville 2014).

Une fois cette définition posée, il semble important de revenir à l'idée du *spectre*. Puisque même s'il est important d'expliquer le fait que le syndicalisme est formé par une dialectique entre son caractère d'institution et de mouvement social, il n'en demeure pas moins que cette médaille est rarement – voire jamais – parfaitement équilibrée entre ses deux côtés. D'une part, un syndicat défend ses membres grâce à son caractère institutionnel, en agissant dans le cadre juridique du milieu du travail et en faisant respecter la convention collective par le processus de grief. D'autre part, il agit aussi comme mouvement social, c'est-à-dire en utilisant sa force pour permettre la tenue de revendications sociales plus radicales. C'est ce que Ross définit comme le spectre entre le « syndicalisme d'affaires » et le « syndicalisme social ». Tel qu'elle l'explique,

*unions are always pulled between their status as institution, with a legal responsibility and democratic mandate to represent a particular group of workers, and as a movement, with the aspiration to expand the realm of social justice for all who experience and oppression (Ross 2021, 42).*

Les syndicats doivent donc à la fois « se battre » et « discuter » : d'un côté, certains syndicats d'affaires discutent beaucoup plus qu'ils ne se battent, alors que d'autres syndicats plus militants se battent de manière plus directe. Toutefois, il est faux de prétendre que les « deux » rôles syndicaux sont placés d'égal à égal; l'activité primaire pour tous les syndicats, du moins dans une perspective canadienne et québécoise, est la négociation collective en milieu de travail (Ross 2007, 17-22; Paquet, Tremblay, et Gosselin 2002, 313). C'est à ce rôle qu'ils consacrent la plus grande quantité de ressources financières et humaines : « *all unionism, and not just business unionism, is job-conscious rather than class-conscious* » (Ross 2021, 42).

Toutefois, bien qu'étant souvent placé en deuxième plan, chaque organisation syndicale d'importance s'implique, à différentes échelles certes, dans des revendications sociales, tant sur le plan politique que social (Ross 2007, 17). À cet égard, aucune organisation ou activiste syndical « qui se respecte » ne peut que se limiter qu'au modèle de syndicalisme d'affaires « transactionnel », faisant du « syndicalisme social » le « gagnant incontesté » des stratégies d'organisation syndicale (Ross 2007, 17) :

*The Canadian labour movement's greater capacity to keep social unionism alive alongside more bureaucratic forms of action has been credited with helping to prevent the kind of precipitous decline in membership, union density and political influence experienced by US unions since the early 1980s. Moreover, social unionism is itself seen as an important part of union renewal and an indicator of union innovation (Ross 2007, 17; Voir aussi: Kumar et Murray 2006; Kumar et Murray 2002; Robinson 1993; Collombat et Noiseux 2016).*

La question à se poser maintenant est la suivante : quelle forme de syndicalisme social est la mieux adaptée pour répondre aux objectifs principaux de défense de la classe ouvrière ? En nous basant sur les éléments du cadre théorique, nous avançons l'idée que les intérêts des syndicats sont à la fois sociaux, politiques et économiques et que – bien que parfois contradictoires – ceux-ci doivent être traités avec une importance équivalente. Ainsi, un syndicat fort et puissant doit être en mesure de mener des négociations collectives et user de son pouvoir sur les milieux de travail, tout en étant capable de mobiliser sur des enjeux sociaux touchant toutes les travailleur·euse·s. Son implication sociale se doit d'être remise comme une priorité, comme il a été lors de la conception du mouvement syndical (Gagnon 1991a, 90; Black 2021, 174), afin de rebalancer le spectre du syndicalisme.

Cette vision du syndicalisme est englobée par un terme, soit le *syndicalisme de transformation sociale*. Le syndicalisme de transformation sociale (STS) consiste donc en la lentille par laquelle nous observons notre objet d'étude, l'implication syndicale dans le logement. Le STS, représente, à cet effet, une des extrémités du spectre du syndicalisme social; celle par laquelle le syndicat s'implique de manière importante et soutenue dans les enjeux sociaux. Ce pôle se met en opposition à la vision du syndicalisme tel que mis de l'avant par le champ des relations industrielles, c'est-à-dire par la vision instrumentale du syndicalisme propre au milieu du travail. Selon le STS, un syndicat peut – et *doit* – s'investir à l'extérieur du milieu du travail pour en arriver à ses objectifs.

Toutefois, les écrits ne sont pas unanimes quant au terme « syndicalisme de transformation sociale » puisqu'il peut être considéré comme un mot fourre-tout qui englobe d'autres termes similaires : syndicalisme de mouvement social, *community-labour coalition*, syndicalisme politique. À cet égard, l'utilisation du terme revient en partie à un simple choix terminologique, mais il représente aussi, à notre sens, une jonction entre les cadres théoriques de Ross et Gagnon, puisqu'il comprend :

(1) Au niveau idéologique, la reconnaissance du caractère anti-sectionnaliste et anti-économiste du milieu du travail;

(2) Au niveau pratique, la reconnaissance de l'importance de la «transformation sociale», c'est-à-dire une implication politique plus radicale et combative, une implication sociale directe hors du milieu du travail, ainsi que des investissements sociaux d'envergure qui ne font pas de l'ombre aux actions militantes.

(3) Au niveau organisationnel, l'utilisation des spécificités syndicales afin d'accorder plus de pouvoirs aux travailleurs et travailleuses à l'interne, tout en profitant d'une proximité institutionnelle pour faire valoir les intérêts des groupes sociaux et de la société.

À ce niveau, Ross, en se référant notamment aux textes de Gindin (1995), Schenk (2003) et Moody (1997), décrit l'existence du syndicalisme de transformation sociale (*social movement unionsim*) capable de

*combine an anti-economistic, anti-sectionalist, and transformative vision with mobilizing repertoires and organizational forms in which workers don't just 'participate': they "actively lead" and have democratic control over "the fight for everything that affects working people" in their union, their communities and their country* (Ross 2007, 28).

Dans leur ensemble, une constante se dégage des écrits des deux autrices, et donc dans le concept même du STS : l'idée que les idéologies, actions et formes d'organisation syndicale sont influencées avant tout par des conditions socioéconomiques et politiques en place (*opportunités politiques*). Ces conditions permettent ultimement au syndicat d'acquérir (ou non) sa légitimité, de créer des liens forts avec les autres mouvements sociaux et groupes communautaires, mais aussi de mettre en place des formes d'organisations qui facilitent la coopération avec ces mêmes sphères politiques qui façonnent ce qu'il est. Cela étant dit, malgré la nature parfois inévitable de l'institutionnalisation du syndicalisme, influencé plus largement par des structures sociopolitiques et économiques, il n'en demeure pas moins que ces organisations syndicales ont le pouvoir d'accorder, dans leur mission et leurs actions, une plus grande place à leur rôle de mouvement social. En fin de compte, ce rôle, même « s'il ne disparaît jamais totalement, [...] gagne tout de même à être cultivé » (Gagnon 1990, 196).

### 2.3. Ce que nous permet de faire ce cadre théorique

Ce cadre théorique permet, à notre sens, de combler plusieurs lacunes au sujet de l'étude de l'implication sociopolitique des syndicats. Premièrement, il permet d'étudier l'objet syndical non pas uniquement par son idéologie, ni que par ses actions, mais aussi par la manière dont celles-ci sont mises en interaction. En d'autres termes, le cadre permet de comprendre si les actions syndicales sont prises avec une visée transformative claire, mais aussi si les idéologies mises de l'avant sont véritablement appliquées sur le terrain. À ce niveau, Ross et Gagnon notent des manquements importants dans les écrits sur ce sujet.

Deuxièmement, ce cadre permet de voir le mouvement syndical au-delà de son caractère institutionnel, ce qui est une limite fréquente au sein des écrits propres aux relations industrielles. En analysant le syndicalisme par sa « dialectique instituée », il est davantage possible de voir celui-ci comme un mouvement agissant selon des intérêts idéologiques, le tout influencé à la fois par sa forme institutionnelle et le contexte social, économique et politique en place.

Troisièmement, il permet de voir le syndicalisme *par* ses contradictions inhérentes. Tel que l'explique Gagnon (2003, 23), « le principal reproche que l'on peut opposer à de nombreux chercheurs qui ont étudié le syndicalisme est l'absence de réflexion sur le caractère contradictoire *per se* du syndicalisme. » La mise en place d'un cadre théorique qui pose les contradictions syndicales au cœur de son analyse permet de saisir comment les syndicats non seulement les acceptent, mais les utilisent aussi comme un levier pour renforcer leur mouvement.

Quatrièmement, ce cadre permet de mettre au premier plan l'implication *sociale* des organisations syndicales. Tel qu'il a été présenté dans le premier chapitre, il existe un manque d'écrits portant sur des cas concrets d'implication dans le « deuxième front » syndical, menant nécessairement à une méconnaissance du rôle complexe que peuvent jouer les organisations syndicales dans la société.

## CHAPITRE 3 – QUESTIONS DE RECHERCHE ET HYPOTHÈSES

---

L'objectif de cette thèse est d'observer comment le syndicalisme de transformation social (STS) s'articule au sein des syndicats québécois. Afin d'atteindre ce but, nous analysons spécifiquement une étude de cas relative au STS : l'implication de la Confédération des syndicats nationaux (CSN) dans les luttes pour le logement, à Montréal, entre les années 1968 et 2023. Une explication plus approfondie de ces choix méthodologiques sont exposés au chapitre 5. La question générale guidant notre processus de recherche est formulée ainsi :

Comment s'est articulé le développement du syndicalisme de transformation sociale au sein de la CSN en ce qui concerne son implication dans les luttes pour le logement à Montréal entre 1968 et 2023 ?

Le concept central de la question de recherche est donc « l'articulation », terme qui désigne la mise en relation historique des trois paliers d'analyse décrits aux sections 2.1.1 à 2.1.3, à savoir (1) le cadrage idéologique, (2) les répertoires d'actions et (3) la spécificité organisationnelle.

(1) Le premier palier concerne le *cadrage syndical*. Afin de comprendre la justification qu'offrent les syndicats dans leur quête de légitimer, dans l'espace public et face à leurs membres, leur mission sociale plus large, nous posons la question suivante :

Comment la CSN cadre-t-elle idéologiquement son implication dans les luttes pour le logement ?

En raison de l'importance qu'accorde le syndicalisme québécois au renouvellement et à son positionnement idéologique, nous proposons l'hypothèse selon laquelle les cadres anti-économistes et anti-sectionalistes restent les fondements de l'implication sociale des syndicats. Ces cadres se caractérisent toutefois par leur nature fluctuante, évoluant en fonction du contexte sociopolitique propre à l'époque.

Cela étant dit, comme les cadres anti-sectionalistes et anti-économistes sont des caractérisations plus générales des fondements idéologiques syndicaux, il est important de

spécifier comment ces cadres influencent l'élaboration de positions idéologiques spécifiques au logement.

Au niveau de l'anti-économisme – concept qui se caractérise par une volonté de joindre les luttes économiques et sociales –, les syndicats considèrent que l'amélioration des conditions économiques des travailleur·euse·s est indissociable de l'amélioration de leurs conditions de vie. Ainsi, afin d'améliorer ces dites conditions socioéconomiques, et compte tenu du fait que le logement constitue la dépense mensuelle la plus importante pour un ménage, nous prévoyons que les syndicats plaident en faveur d'une *multiplication des formes de logements sociaux hors-marché* susceptibles de réduire le fardeau économique et social des individus.

En deuxième temps, si l'anti-sectionalisme – ce cadre visant à instaurer une « conscience de classe » allant au-delà des simples membres syndiqué·e·s – transparaît dans le discours syndical, nous prévoyons que la CSN revendique une *élimination des frontières socioéconomiques qui restreignent l'accès à un logement à bas coût pour tous et toutes*. Ceci pourrait se manifester par une volonté de viser une politique de l'habitation universelle ou un contrôle plus rigoureux du marché locatif.

(2) Le deuxième palier est beaucoup plus systématique, car il constitue un *répertoire des actions* de luttes pour le logement entrepris par la CSN entre 1968 et 2023. On y retrouve des implications politiques (2.1.2.1), sociales (2.1.2.2), et d'investissement financier (2.1.2.3). La deuxième sous-question peut être résumée ainsi :

Comment la CSN s'est-elle impliquée dans les luttes pour le logement à Montréal entre 1968 et 2023 ?

À ce niveau, nous proposons l'hypothèse selon laquelle l'implication sociopolitique de la CSN dans les luttes pour le logement évolue progressivement, passant d'actions de participation active à des engagements se limitant principalement à offrir soutiens et appuis.

(3) Le troisième palier vise à comprendre comment l'implication syndicale se différencie des autres types de mouvements sociaux, en se penchant particulièrement sur les *caractéristiques spécifiques à son organisation*. La troisième sous-question se lit ainsi :

Comment la CSN utilise-t-elle ses spécificités organisationnelles internes et externes pour mener ses objectifs sociopolitiques de luttes pour le logement ?

Pour répondre à cette troisième sous-question, nous proposons deux hypothèses. La première suggère que l'évolution de l'organisation interne de la CSN se distingue par la perte graduelle du pouvoir et de l'engagement des membres dans les sphères d'implications sociopolitiques. Les décisions prises au sujet de l'action de la centrale dans les luttes pour le logement tendent donc à évoluer vers une structure dite « *leadership-based* ». La deuxième hypothèse, spécifique aux dynamiques externes, propose que le degré d'institutionnalisation et de proximité entre l'État et la CSN mène à une perte de solidarité entre les groupes sociaux et la centrale, pouvant rendre leurs liens inexistant, difficiles ou superficiels.

La formulation de ces trois hypothèses nous amène à observer une constante quant à *l'articulation générale* de notre étude de cas; constante qui peut être résumée sous la forme d'une hypothèse centrale: la trajectoire historique étudiée révélerait l'apparition d'un contraste de plus en plus marqué entre une idéologie syndicale prônant la transformation sociale et des actions sociales de moins en moins concrètes et directes dans le domaine du logement. L'articulation générale du syndicalisme de transformation sociale serait donc caractérisée par une perte graduelle du caractère combatif de l'organisation syndicale au profit d'un mode d'action partenarial plus largement influencé par une série de conditions structurantes qui les auraient influencés à changer leurs actions, modifier leurs alliances et adapter leur forme organisationnelle.

## CHAPITRE 4 – RECENSION DES ÉCRITS

---

Ce chapitre vise à répertorier les écrits portant sur les thèmes du *syndicalisme social*, des *luttés pour le logement*, ainsi que de ceux à l'intersection de ces deux domaines.

Dans l'ensemble, il est important de spécifier que les textes choisis – bien que touchant un large spectre géographique – se concentrent sur certaines spécificités québécoises et canadiennes. Ce biais est essentiellement causé par trois facteurs distincts soit : la facilité d'accès à ces documents, la nécessité d'étudier la zone géographique touchée dans cette thèse (et, par le fait même, les lois et cultures syndicales qui lui sont propres), mais également un simple choix considérant l'inévitable non-exhaustivité de la recension de tous les écrits touchant ce vaste champ d'études. Pour des raisons similaires, nous avons opté, par moments, à analyser plus spécifiquement des écrits touchant à la CSN considérant qu'elle représente la centrale syndicale étudiée ici.

### 4.1. Écrits sur le mouvement syndical

Dans son ensemble, les écrits touchant le syndicalisme au Québec sont assez vastes, mais les champs d'études liés aux relations industrielles et au droit du travail y sont généralement surreprésentés (Dupuis 2004; Gagnon 1991a). Les sections à venir adoptent une structure semblable à celle du cadre théorique précédent, soit une présentation globale du spectre du syndicalisme social, suivi par une étude des écrits portant sur la triade des paliers d'analyse, à savoir les cadres, les répertoires et les formes organisationnelles.

#### 4.1.1. Le spectre du syndicalisme social

Comme mentionné précédemment, le degré d'implication sociale des syndicats varie selon chaque organisation. On peut distinguer deux grands courants<sup>17</sup>, représentant des extrêmes d'un spectre idéologique sur lequel on pourrait placer chaque organisation : le syndicalisme d'affaires et le syndicalisme de transformation sociale<sup>18</sup>.

---

<sup>17</sup> À ces deux courants s'ajoute généralement le « syndicalisme révolutionnaire » tel que porté, entre autres, par Rosa Luxembourgeois et Victor Griffuelhes. Par souci de cohérence et de concision, nous n'aborderons pas ce courant puisqu'il n'a jamais véritablement eu d'assises sérieuses au Québec.

<sup>18</sup> Les courants que nous présentons ici représentent des regroupements de différents courants théoriques syndicaux tirés principalement de Paquet, Tremblay et Gosselin 2004, de Larson et Nissen 1987, et de Ross 2021.

#### 4.1.1.1. Le courant du syndicalisme d'affaires

Au niveau historique, le courant du syndicalisme d'affaires est initié par les mouvements *moraux* (Ryan 1906; Paquet, Tremblay et Gosselin 2004, 300) et *psychologiques* (Hoxie et Carroll 1936; Parker et Parker 1920; Tannenbaum 1921), qui voient les conflits de travail comme relevant de problèmes individuels qui demandent la présence d'un médiateur efficace entre patron et employé·e·s : le syndicat.

Toutefois, le courant le plus influent en ce sens, et celui ayant conservé une importance théorique forte, est le syndicalisme *d'affaires* (Larsson et Nissen 1987; Perlman 1966). Jean-Marc Piotte, qui offre une critique de ce type de syndicalisme, l'explique comme présumant une relation d'égal à égal entre patrons et employé·e·s : « les travailleurs et les capitalistes sont égaux, ceux-ci doivent faire des bons profits tandis que ceux-là doivent obtenir un salaire "honnête" » (Piotte 1998, 21-24). On cherche des négociations sans écueils, et on instaure une paix industrielle suivant la négociation et la signature de la convention collective. Cette « paix industrielle », idéal-type du syndicalisme d'affaires, vise à la mise en place d'un « consentement unanime, libre et durable de toutes les parties en cause à l'endroit d'un mode donné d'organisation socio-économique » (Dion 1976, 5)<sup>19</sup>. Les syndicats ont alors comme rôle principal le respect de la convention collective, contrat officialisant cette « paix », ainsi que le dépôt des griefs, alors que l'action politique est limitée et peu conflictuelle (Cordeau 2005, 12-13).

Stephanie Ross présente également une analyse du *buisness unionsim*, parfois davantage caractérisé comme le *bread-and-butter unionism*<sup>20</sup>. Celle-ci voit trois grandes

---

Les choix terminologiques de « syndicalisme d'affaires » et de « syndicalisme de transformation sociale » ne sont pas unanimes dans les écrits. Nous avons toutefois choisi ceux-ci puisqu'ils représentent, à notre sens, la portée des mouvements respectifs. Il ne nous semble pas pertinent d'ouvrir des débats sémantiques sur les termes précis (*social unionism*, *social movement unionsim*, syndicalisme critique, *whole-worker organizing*), mais plutôt de miser sur l'importance de voir l'implication sociale des syndicats sur un spectre alternant entre deux différentes visions idéologiques de l'action syndicale. De par le caractère de « spectre », nous considérons qu'aucun syndicat ne remplit entièrement les critères du syndicalisme d'affaires ou du syndicalisme de transformation sociale, et donc que chaque organisation syndicale se voit influencé par les deux courants.

<sup>19</sup> Léon Dion (1976) souligne toutefois l'utopisme de cette paix : « le prix de cette paix industrielle apparente est élevé: l'assujettissement des grandes masses au joug d'une minorité détentrice des leviers de commande culturels, économiques et politiques. Cette paix est factice puisqu'elle repose ou sur l'ignorance dans laquelle les masses sont tenues ou sur l'absence chez elles de moyens adéquats de lutte. »

<sup>20</sup> L'expression « *bread and butter* » (pouvant être traduit grossièrement comme le syndicalisme « gagne-pain ») se réfère à une activité qui assure le soutien des moyens de subsistance. Marcel Pepin critiquait notamment ce

caractéristiques aux discours des porteurs de ce type de syndicalisme. Premièrement, l'idée que les membres syndiqués se reconnaissent avant tout par leur métier plutôt que par leur positionnement comme « travailleur » (Ross 2021, 32; Swartz et Warskett 2012; Katznelson 1981; McAlevey 2016, 27-33). Deuxièmement, ce syndicalisme considère que les intérêts des travailleur·euse·s sont avant tout économiques, faisant donc fi de luttes plus larges, comme celle pour un plus grand contrôle du milieu de travail (auto-organisation) (Ross 2021, 32). Troisièmement, selon cette approche, le capitalisme n'est pas la source des problèmes qui assaillent les travailleur·euse·s, mais plutôt l'avidité des employeur·euse·s et la mauvaise redistribution du profit (Ross 2021, 33; Hoxie 1914, 212; Villermé 1840). La conséquence de ces trois prémisses est qu'un syndicat ne devrait pas s'attarder aux causes des inégalités économiques, mais plutôt chercher à les régler dans l'immédiat.

Au niveau pratique, l'activité principale des syndicats d'affaires est donc la négociation collective, car elle représente « *the method by which workers can exert the most power over their employers to extract gains* » (Ross 2021, 33). Cependant, il est bon de souligner que l'utilisation de la négociation collective comme principale (et quasi-unique) action syndicale n'est pas pour autant signe de relations harmonieuses entre le patronat et les syndicats. Dans un contexte canadien et québécois, on remarque plutôt que les syndicats d'affaires ont « historiquement eu tendance à être plus conflictuel[s] que coopérati[fs] dans la poursuite de [leurs] objectifs principalement économiques » (Kumar et Murray 2006, 82). Ainsi, et tel que l'apporte Gregor Gall (2017), le syndicalisme d'affaires n'est pas nécessairement non-militant, il concentre simplement ses activités aux sphères économiques et industrielles.

Du point de vue du syndicalisme social, on considère que le syndicalisme d'affaires est généralement – voire toujours – absent de luttes partisans et de coalitions avec les organismes communautaires et mouvements sociaux. Toutefois, il peut arriver qu'un syndicat d'affaires se positionne politiquement, mais seulement lorsque le positionnement a un avantage direct sur ses membres (Ross 2021). Samuel Gompers, une des figures les plus marquantes du syndicalisme d'affaires, avait d'ailleurs encouragé ses membres à « *stand*

---

type de syndicalisme en utilisant le même terme que Ross : « Nous sommes trop occupés à défendre "le pain et le beurre" dans l'entreprise. Nous ne sommes pas encore prêts à répondre aux problèmes lorsqu'il n'y a pas d'entreprises ou encore que les emplois diminuent constamment. » (Pepin 1968).

*faithfully by our friends and elect them and to oppose our enemies and to defeat them* » (AFL 1924), considérant donc comme important d'élire les « bonnes » personnes au pouvoir, sans toutefois viser les grandes réformes sociopolitiques ou la création d'un parti de travailleur·euse·s (Dunphy 2014, 42; Ross 2021, 34).

#### **4.1.1.2. Le courant du syndicalisme de transformation sociale**

Le courant du syndicalisme de transformation sociale comprend de nombreux mouvements syndicaux ayant comme thème commun la critique générale des structures sociales en place, et voulant ultimement sa transformation (à petite ou grande échelle). Historiquement, Webb et Webb (1897) ont mis les bases d'un syndicalisme pouvant être vecteur de changement social : « les inégalités découlant de l'application de certaines doctrines syndicales ne sont pas plus acceptables que les inégalités engendrées par le capitalisme » (Paquet, Tremblay, et Gosselin 2004, 305; Voir aussi : Webb et Webb 1897).

Dans les écrits théoriques contemporains, les auteur·trice·s distinguent deux types de courants de STS, soit les mouvements *pluralistes* et *radicaux*<sup>21</sup>. Le courant *pluraliste*, moins critique, perçoit les syndicats comme régulateurs importants d'un système économique recoupant différents intérêts sociopolitiques. Ils acceptent donc les fondements du système capitaliste, mais cherchent à les réformer – voire les stabiliser – pour éviter leurs effets néfastes (Poole 1981; Paquet, Tremblay, et Gosselin 2004, 309-10). Le courant *radical*, plus critique, analyse les relations syndicales tendues (conflits) non pas seulement comme propres au milieu de travail, mais comme étant inhérentes au système capitaliste qu'il faut profondément transformer (Hyman 1989; Poole 1981; Larson et Nissen 1987, 38). D'inspiration marxiste, ceux-ci misent avant tout sur des moyens plus combatifs tant au niveau du milieu du travail qu'au sein de la société en général<sup>22</sup>. Ce type de syndicalisme, dit « de combat », se démarque par ses moyens d'action :

---

<sup>21</sup> Les mouvements syndicaux ne s'affichent pas comme « pluralistes » ou « radicaux ». Ces termes sont avant tout analytiques et utilisés par les chercheurs et chercheuses pour différencier le degré de « socialité » d'organisations syndicales au sein du spectre du syndicalisme social.

<sup>22</sup> Dans la même lignée que cette distinction entre le syndicalisme pluraliste et radical, Ian Robinson (2000) pose, quant à lui, une distinction entre un syndicalisme « social » et de « transformation sociale ». Le premier ne serait pas « critique des institutions politiques et économiques » en raison de leur nécessaire proximité avec un parti politique, alors que le deuxième aurait un « *inclusive union collective identity, combined with commitment to a project of fundamental social change* » qui rejette donc nécessairement ces institutions. Ross (2008)

Le syndicat combatif utilisera la grève lorsqu'il la jugera nécessaire, même si c'est entre les périodes de négociation. Il accordera la même attention à tous les points de la convention collective et s'opposera à toutes les tentatives patronales de ne pas respecter la convention. Il utilisera évidemment le mécanisme de griefs pour se défendre, mais il pourra aussi prendre d'autres moyens, selon le rapport de forces : occupations, débrayages, sabotage, etc. (Piotte 1998, 25).

Cela étant dit, quel rôle devrait tenir le STS dans l'action syndicale dans son ensemble? Devrait-il être marginal, fortement intégré ou complémentaire à l'activité industrielle classique? Louis-Marie Tremblay, auteur influent sur la question, englobe le STS sous l'idée d'une « mission sociale » des syndicats (Paquet, Tremblay, et Gosselin 2002, 313; Voir aussi : Tremblay 1972). Toutefois, cette qualification de « mission » pourrait suggérer que l'engagement politique des syndicats se ferait uniquement par charité ou humanisme. Des autrices comme Jane McAlevey voient plutôt le STS comme étant inhérent à l'action syndicale dans son ensemble : « *In large swaths of the service economy, the point of production is the community. Working on community issues isn't social-movement unionism, it is simply unionism* » (McAlevey 2016, 28; Voir aussi: McBay 2019)<sup>23</sup>. Celle-ci, qui préfère employer le terme *whole-worker organizing*<sup>24</sup>, croit que pour en arriver à la mission primaire des syndicats, soit l'amélioration des conditions de vie des travailleur·euse·s, il faut reconnaître que les travailleur·euse·s ne mènent pas deux vies différentes, une pendant le travail et l'autre après le travail :

---

tempère cette affirmation, reconnaissant l'importance de différencier les différents types de syndicalismes, mais réfutant le fait que les syndicats moins axés sur la transformation sociale ne soient pas critiques des structures en place.

<sup>23</sup> Bien que celle-ci ne sera pas traitée en détail par souci de concision, il est important de faire mention de la thèse particulièrement pertinente de Rolande Pinard (2018) dans son ouvrage « L'envers du travail ». Pinard souligne comment les revendications syndicales historiquement portées par les femmes ont eu tendance à avoir une visée systématique sociopolitique, reconnaissant les rapprochements intrinsèques entre les sphères du travail et du « hors-travail », notamment par leur double rôle de « travailleuse » et de « femme-épouse-mère » (Pinard 2018, 58). De même, les luttes pour les droits sociaux des femmes ont progressé à travers des revendications de « travail » (égalité salariale, conciliation travail-famille, reconnaissance du travail non-rémunéré, valorisation du travail du *care*). A contrario, les luttes syndicales « masculines », davantage concentrées dans des emplois de métier, ont eu tendance à axer leurs luttes syndicales dans une visée industrielle et « restrictive » (aux dépens de la construction d'une solidarité ouvrière), notamment puisque « pour sauvegarder et promouvoir leurs intérêts en tant que travailleurs, ils ont adhéré à la vision patriarcale de l'infériorisation économique des femmes et de leur exclusion de la sphère politique » (Pinard 2018, 193). Ce sont donc les femmes qui auraient le plus contribué à l'émancipation ouvrière pour *tous et toutes*, et conséquemment, qui seraient les principales porteuses du projet de STS.

<sup>24</sup> Pour l'autrice, les termes *whole-worker organizing* et « *social movement unionism* » sont presque interchangeables, tel que mentionné aux pages 15-16 l'ouvrage *Raising expectations (and raising hell)*.

*The pressing concerns that bear down on most workers today are not divided into two neat piles, only one of which need be of concern to the union, while the other is divided up among a dozen single-issue interest groups, none of which has the union's collective strength. To effectively challenge neoliberal capitalism in the present moment, to successfully challenge the excessive corporate power that defines our era, unions must create a whole-worker organizing model that helps— rather than hinders—large numbers of Americans to see the connections between corporate domination of their work lives, their home lives, and their country's political structures (McAlevy 2014, 69; voir aussi : Katznelson 1981; Rancourt 2015, 127; McBay 2019).*

Pour la chercheuse Pauline Dibben, ce deuxième rôle syndical va encore plus loin. Elle propose une définition en trois points, soit : (1) le retour aux sources d'une démocratie syndicale participative entre patrons et employé·e·s, mais aussi par la représentation complète de la classe ouvrière; (2) le rôle des syndicats à toucher des enjeux plus vastes que ceux de leurs membres; et (3) le fait de devenir un acteur dans la lutte contre l'hégémonie capitaliste (Dibben 2017, 285-88; Waterman 1993, 266-67)<sup>25</sup>. Selon elle, le STS est donc perceptible autant dans l'action syndicale que dans son organisation démocratique.

Dans le cadre québécois, on peut se demander comment les organisations syndicales se positionnent sur ce spectre. Bien évidemment, la réponse à cette question est largement dépendante de la période historique analysée. Toutefois, dans leurs formes actuelles, Paquet, Tremblay et Gosselin (2004, 314) les placent ainsi :

De façon générale, le syndicalisme québécois et canadien est de type [...] pluraliste. En effet, il reconnaît qu'il existe une divergence entre les intérêts de ses membres et ceux du patronat. Il acceptera cette divergence et poursuivra l'obtention d'améliorations au sein des milieux de travail et de la société tout entière, par le biais de la négociation collective, des revendications sociales et de l'action politique.

La trame commune à ces organisations – trame qui les différencie certainement de leurs positionnements historiques (Rouillard 2011; Tremblay 1972) – est une acception générale, bien que critique, du système capitaliste (Rouillard 2008; Legault 2017; Dupuis et MacDonald 2018a). Leurs revendications sociales visent donc l'amélioration, au sein du système, des conditions de vie de leurs membres et de la classe ouvrière dans son ensemble.

---

<sup>25</sup> Peter Waterman propose, quant à lui, une définition du STS en 10 critères. Par souci de synthèse, et comme les dix critères recourent grandement ceux de Dibben, ils seront omis ici.

#### 4.1.2. Cadres idéologiques

S'inspirant des changements idéologiques au sein des mouvements sociaux à la fin des années 1960, les cadres idéologiques du syndicalisme social font écho au principe de l'élargissement des luttes, soit une volonté de dépasser les luttes « en silo » pour plutôt s'attaquer globalement aux injustices sociales, économiques et culturelles qui touchent les individus. Ce principe est illustré, entre autres, par la théorie des *nouveaux mouvements sociaux* (NMS) qui développe l'idée qu'à partir des années 1960 (Mai-1968 en France est un moment phare) les mouvements sociaux ont évolué d'une perspective basée d'abord sur les rapports économiques (*industrielle*), vers des formes de luttes s'attaquant à de multiples oppressions et discriminations, et sortant donc des dichotomies patronat/syndicat (*postindustrielle*) (Touraine 1978; Melluci 1980; Offe 1995). La théorie des NMS permet de mettre en exergue deux constats. Premièrement, que l'écosystème des mouvements sociaux se voit moins dépendant des organisations syndicales :

En cessant de faire porter sur les épaules du mouvement ouvrier la responsabilité historique du changement social, on lui laisse (ainsi qu'au regard sociologique) la possibilité d'envisager sur d'autres bases les rapports entre syndicalisme et autres MS. Cette ouverture est capitale, parce que l'abandon de la centralité ontologique du mouvement ouvrier est un préalable à l'étude libre de la dynamique des rapports contemporains entre MS (Boudreau 2015, 16; Voir aussi : Gagnon 1991a; Raymond 2011, 34; Levy 2023).

Deuxièmement, et tel que mentionné dans ce dernier extrait, que l'organisation syndicale se doit de remettre en question son répertoire d'actions habituel (dont la négociation collective) afin de viser à un changement social touchant de plus larges pans de la population (Maheu 2002, 130).

De nombreuses critiques reprochent notamment à la théorie des NMS de diviser le développement des mouvements sociaux en deux périodes strictes, sans mentionner la présence d'un certain continuum historique (Cohen 1985; Crighton et Mason 1986; Eder 1985), d'invisibiliser certaines luttes « identitaires » et interdisciplinaires ayant eu lieu avant cette séparation franche (Calhoun 1993), ou de négliger des luttes actuelles combattant le pouvoir du capital et des classes supérieures (Amin 2006). Tant s'en faut, la théorie des NMS a permis de démontrer une certaine complexification des mouvements sociaux et de la

relation que ceux-ci entretiennent entre eux. Ce changement de culture au sein des mouvements sociaux, étudié par le biais de la théorie des NMS, a donc influencé, à certains égards, les syndicats à ouvrir ce « deuxième front » de l'activité syndicale (Bellemare et al. 2006, 212-13).

Tel que susmentionné, ce deuxième front porte généralement deux grands cadres idéologiques : l'anti-économisme et l'anti-sectionnalisme.

#### **4.1.2.1. Anti-économisme : joindre l'économique et le social**

Pour rappel, le cadre anti-économiste critique la perception d'une division entre les sphères sociales et économiques (relatif au travail). C'est à la base de ce qui motive certains syndicats à vouloir s'impliquer dans des enjeux ne touchant pas directement les intérêts économiques de leurs membres. On perçoit également, dans une autre mesure, une division entre la sphère dite publique – comme le milieu de travail – et la sphère privée – comme le domicile. La (re)mise en commun de ces divisions est un des objectifs du cadre anti-économiste (Ross 2007).

Les causes de l'apparition de cette distance entre les sphères publiques (travail) et privées (logement) sont diverses. Tel que le développe Ira Katznelson (1981), le développement de la société industrielle et capitaliste, notamment aux États-Unis, a causé une nette séparation entre les enjeux économiques concernant le droit au travail et les enjeux sociaux : « *The centerpiece of these [capitalist] rules has been the radical separation in people's consciousness, speech, and activity of the politics of work from the politics of community.* » (Katznelson 1981, 6; Voir aussi : Piven et Cloward 1977, 20-21). Celui-ci explique cette séparation par trois aspects : la division physique des villes entre les classes sociales et ethniques, éloignant les plus pauvres de leur milieu de travail et les plaçant aux périphéries des centres économiques (Katznelson 1981, 34-51; Lees 1973, 419; Mumford 1961, 353-95); la division du ou de la travailleur·euse de son labeur – une caractéristique propre au développement capitaliste (Katznelson 1981, 18); et une reconnaissance identitaire double, soit son caractère de travailleur·euse au sein de « l'usine » et son positionnement « culturel » ou « ethnique » à l'extérieur du milieu de travail (Katznelson 1981, 117-21; McAlevey 2016, 27-33; Benson 1961).

En d'autres termes, le système capitaliste a créé des « systèmes de tranchées » (Gramsci 1971; Katznelson 1981, 71), soit des structures cherchant à séparer le plus possible la société civile en une collection disparate d'institutions et de luttes sociales : « *class, in short, has been lived and fought as a series of partial relationships, and it has therefore been experienced and talked about as only one of a number of competing bases of social life.* » (Katznelson 1981, 19). Les porteurs et porteuses du syndicalisme social cherchent donc à rétablir ce déséquilibre en impliquant à la fois le ou la travailleur·euse dans sa communauté et dans son milieu de travail (*whole-worker organizing*); le tout dans l'optique de créer des luttes plus efficaces et plus fortes (McAlevey 2014).

Parallèlement, la force du discours anti-économiste au sein d'une organisation syndicale est ultimement signe du degré de refus du système capitaliste (Moody 1988, 58-60). Historiquement, les syndicats s'affichant comme étant des partenaires d'affaires, notamment la American Fédération of Labor (AFL) aux États-Unis, qui restreignaient principalement leurs efforts à la négociation collective en milieu de travail, étaient ouvertement en faveur du système capitaliste. Ces derniers voyaient les syndicats comme étant, et au même titre que les entreprises, des structures gérant des employé·e·s (à défaut de gérer du capital) (Moody 1988, 57; Lens 1959, 81). Toutefois, par une reconnaissance des rapprochements intrinsèques qui existent entre les sphères économiques et sociales, les syndicats « sociaux » critiquent – à différents degrés – la capacité du capitalisme à ne traiter que d'enjeux économiques. Ceux-ci reconnaissent donc que le capitalisme provoque, au-delà des simples conditions économiques, des répercussions importantes sur les conditions *sociales* des individus (Collombat et Lafrance 2022, 133-34).

#### **4.1.2.2. Anti-sectionnalisme : au-delà des membres syndicaux**

Les syndicats ayant une vocation sociale cadrent généralement leurs revendications dans une visée anti-sectionnaliste, cherchant à lutter pour les « *general working class interests, and not merely of those segments of the working class that have been able to organize and deploy their strategic strength to protect and advance their lot* » (Ross 2007, 21; Voir aussi: Robertson et Murningham 2006, 170).

Paul Johnston (1994) note le caractère foncièrement anti-sectionnaliste des luttes de syndicalisme de transformation sociale. Toutefois, celui-ci précise cette question dans le cas des syndicats du secteur public, vus comme adoptant cette posture en raison de l'essence même de leur travail : « *public workers' movements are constrained to frame their claims as « public needs » – legitimate and administrable – and to align with and even assemble coalitions around these public needs, turning bargaining into a political debate over public policy* » (Johnston 1994, 12). Comme les travailleur·euse·s du secteur public sont généralement des acteurs impliqués directement dans leur communauté – i.e. enseignant·e·s, infirmier·ère·s, travailleur·euse·s sociaux·ales – les revendications de « travail » de ceux et celles-ci sont généralement profondément imbriquées avec celles de la société en général, et mènent à des réflexions sur les priorités sociales des investissements gouvernementaux. Pour les travailleur·euse·s du secteur public, l'amélioration des conditions sociales pour *tous et toutes* mène naturellement à une amélioration de leurs propres conditions de vie et d'emploi et vice versa (Johnston 1994, 13). A contrario, les syndicats du secteur privé, qui luttent « au sein et contre le marché » (Johnston 1994, 9), se perçoivent généralement comme plus loin de la question du « bien commun ».

Toutefois, il semble important de préciser que les écrits ne sont pas unanimes quant à ce que représente le « nous » dans cette visée anti-sectionnaliste : est-il question de la classe ouvrière ? De la société civile dans son ensemble ? De communautés spécifiques à l'intérieur de cette société ? (Ross 2007, 22). Bien qu'on note que les syndicats ont généralement été actifs dans les luttes pour le droit des chômeur·euse·s (Marsan 2014), il n'en demeure pas moins que certaines populations plus précaires – pensons aux travailleur·euse·s temporaires, d'agences de placement ou au sein d'emplois atypiques, ainsi que les personnes effectuant du travail domestique et de *care* non rémunéré – ont souvent été écartées par la portée de l'activité syndicale (Noiseux 2013; Pinard 2018; Gesualdi-Fecteau et al. 2023). À cet effet, l'anti-sectionnalisme syndical se reflète, au sens marxiste du terme, dans une volonté générale d'établir une « conscience de classe » des travailleur·euse·s travaillant communément dans l'atteinte d'objectifs structurels (Ross 2007, 30). Toutefois, comme le démontrent nombre d'écrits, la conscience de classe, visant initialement à éliminer ce sectionnalisme propre au système capitaliste (Lénine 1973; Hyman 1971), crée ultimement

une division entre ce qu'est la « classe » et ceux et celles qui sont exclu·e·s de la « classe », notamment les groupes minoritaires, travailleur·euse·s précaires et marginalisé·e·s (Hall 1958; Standing 2014).

#### 4.1.3. Répertoire d'actions sociales

Au Québec, il est généralement reconnu que l'implication syndicale dans des luttes politiques et sociales est l'une des bougies d'allumage de la Révolution tranquille dès les années 1960 (Rioux 2022; Collombat et Lafrance 2022)<sup>26</sup>. Toutefois, suivant une série de tentatives voulant sortir le syndicalisme de son cadre strictement économique<sup>27</sup>, c'est en 1968 qu'officiellement les syndicats, et plus spécialement la CSN, *cadre* ses intentions de mettre en place un syndicalisme à visée sociale. Basé sur le rapport moral présenté par son président Marcel Pepin, ce front de lutte est mieux connu comme le « deuxième front », faisant référence à ce deuxième rôle syndical propre au syndicalisme social<sup>28</sup>. À ce moment, la CSN comprend la nécessité de s'impliquer politiquement et socialement : elle englobe « toutes les formes d'organisation qui permettraient aux travailleurs de prendre en main leur destin » (Rouillard 2009, 176; Voir aussi : Rioux 2022; Beudet 2011). Parmi ceux-ci,

développer et redresser le système coopératif, multiplier les caisses d'économie, militer dans les caisses populaires, établir des coopératives de consommation, faire la jonction avec le mouvement coopératif, organiser la résistance collective contre la hausse des prix, organiser des groupes de citoyens, de locataires et participer à leurs luttes, lancer des mouvements de contestation et participer aux manifestations, créer des comités d'action politique par comtés et par quartiers, dans les villes et les

---

<sup>26</sup> Cependant, selon Pierre Vadeboncoeur, les idées à l'origine de la Révolution tranquille ont commencé à émerger bien avant l'élection du Parti libéral en 1960, avec des germes de contestation se développant parmi les milieux intellectuels, politiques et syndicaux dès les années 1950 : « En effet, la Révolution tranquille, qui commença en 1960 pour le Québec dans son entier, finissait de se réaliser précisément cette année-là à la CSN, pour l'essentiel... A ce moment-là, cette révolution durait déjà depuis dix ou quinze ans dans la centrale. La pensée avait été libérée. L'ouverture sur l'avenir était faite » (Vadeboncoeur 1990, 8).

<sup>27</sup> Rioux (2022, 60) note, entre autres, le cas des luttes contre les compagnies de finance d'« acceptance » qui « attendaient les travailleurs au coin des rues et les finançaient à des taux d'intérêt usuraires. » La CSN déploie alors de l'aide juridique pour les travailleur·euse·s floué·e·s, en plus de mener des campagnes d'information pour mieux outiller le public sur les techniques frauduleuses de ses compagnies (Rioux 2022).

<sup>28</sup> Marcel Pepin note, dans son rapport moral, le manque de ressources à la disposition des travailleur·euse·s à l'extérieur de leur milieu de travail : « [...] comme la convention collective ne peut résoudre les problèmes de l'exploitation en dehors de l'entreprise, les gens sont frustrés. Il leur arrive alors de tourner leur désappointement contre leur syndicat ». Ceci mène à l'idéation, par Pepin, des « comités d'action politique » syndicaux (Pepin 1968, 40). Ces comités permettraient, en association avec les conseils centraux, de mettre en œuvre ces actions sociopolitiques.

commissions scolaires, mais en dehors des cadres des partis politiques (Rioux 2022, 62).

Au Québec, ces luttes sont portées par des organes régionaux au sein des centrales syndicales servant à agir sur les fronts sociopolitiques. Dans le cas de la CSN, étudiée dans cette thèse, cette tâche est accordée aux *conseils centraux*. Historiquement, on peut également accorder une part de cette responsabilité au secrétariat d'action politique, davantage responsable de la production de travaux de recherche sur les enjeux touchant les conditions de vie des travailleur·euse·s (Grondin 2014, 98).

#### **4.1.3.1. L'action sociale : sortir du cadre de « l'usine »**

En ce qui concerne l'action sociale<sup>29</sup>, plusieurs écrits ont examiné l'engagement syndical québécois dans diverses revendications (par des études de cas) hors du cadre électoral, notamment sur les questions environnementales, féministes, pour les services de garde et au sujet de l'économie sociale et solidaire (ÉSS).

Au Québec, l'implication syndicale dans les questions environnementales, bien que clairement sous-étudiées<sup>30</sup> (Brès, et al. 2015), a néanmoins donné lieu à la publication de certains écrits mettant en évidence les actions prises par ces organisations dans des revendications sociales, ainsi que certaines contradictions liées à cette implication (Brès, et al. 2015; Bécot 2015; Cazabon-Sansfaçon, Tremblay, et Hatch 2019). Brès et al (2015, 98) soulignent notamment une certaine spécificité syndicale permettant à ces organisations un meilleur rapprochement avec l'État :

Par rapport à d'autres types d'organisations qui participent à la promotion du développement durable dans les sociétés, les organisations syndicales disposent, dans beaucoup de pays et à l'échelle internationale, d'un véritable positionnement institutionnel qui leur assure un impact important sur la définition des règles du jeu. Elles sont en effet habituées à traiter avec les gouvernements, connaissent la loi et constituent des interlocuteurs privilégiés et légitimes aux yeux des pouvoirs publics et des organisations patronales. Il s'agit d'une compétence caractéristique propre

---

<sup>29</sup> Pour rappel, « l'action sociale » englobe à la fois les initiatives entreprises par les syndicats en collaboration avec des organisations populaires et communautaires, que les actions directes entreprises par les syndicats à l'égard des individus eux-mêmes.

<sup>30</sup> Pour certaines références sortant du milieu québécois, voir : Snell et Fairbrother 2010; Peck 2006; Dewey 1998; Montrie 2008; Obach 2004.

aux syndicats, héritée de l'histoire et difficile à imiter par d'autres organisations (Brès et al. 2015, 98).

Un autre exemple intéressant de l'implication syndicale concerne la mise en place de garderies et de services de garde au Québec<sup>31</sup>. À ce niveau, Bellemare, Gravel, Briand et Vallée (2004) constatent que le syndicalisme de transformation sociale, et plus spécifiquement la mise en place de coalitions de mouvements sociaux, est une voie prometteuse pour le renouvellement d'un syndicalisme en perte de vitesse. Les auteurs et autrices étudient le cas des actions syndicales dans la mise en place de garderies subventionnées :

À l'instar d'autres mouvements sociaux, les centrales syndicales, en particulier la CSN, associées au mouvement des femmes, ont contribué à la création d'une large mobilisation sociale en faveur de la mise en place d'une nouvelle politique familiale créant un réseau de services de garde universel, accessible financièrement, et contrôlé par les usagers. Le développement des services de garde a favorisé le droit au travail des femmes, le bien-être des enfants et la participation à la vie démocratique dans l'organisation des services à la population (Bellemare et al. 2004, 17; Aubry 2001).

D'autres écrits relatent l'expérience des syndicats avec les luttes féministes. Charbonneau (2022) fait un tour d'horizon historique de cette question à la CSN, amenant comme élément distinctif la présence d'un comité au sein de la centrale dédiée à la question féministe. À ce niveau, les syndicats ont porté historiquement des luttes importantes en matière d'égalité salariale homme-femme, de congés de maternité, de harcèlement sexuel au travail et d'accès à la contraception. Dans tous les cas, la trame commune à ces luttes féministes est qu'elles relatent toutes des actions prises au sein d'une dynamique productiviste, faisant ainsi parfois de l'ombre à des luttes sociales visant l'émancipation des femmes des logiques capitalistes ou de la valorisation du travail de reproduction sociale non rémunéré (Seery 2012; Ferguson 2020; Fraser 2017; Federici 2019).

Dans l'ensemble, la constante de ces implications est la priorisation de la création de coalitions sociales. À ce niveau, Levesque et Murray précisent l'importance qui doit être accordée à la création d'un réseau large au sein des syndicats afin d'être « en mesure de développer leur propre agenda et, du même coup, d'influencer les processus de changement » (2010a, 48). Ceux-ci notent deux particularités importantes à la création de

---

<sup>31</sup> Au niveau étatsunien, voir : Clawson 2003, 67-73.

ces réseaux : (1) la diversité hétérogène qui prend en compte des ONG et groupes communautaires; et (2) la densité qui « renvoie à l'intensité, à la profondeur et à la permanence des contacts qui se tissent au sein et entre les syndicats » (Lévesque et Murray 2010a, 49). Un réseau large, dense et diversifié, permettrait donc de mieux atteindre les objectifs syndicaux (Levesque et Murray 2010b).

D'un point de vue holistique, la thèse de Philippe Boudreau (2015) est, à notre sens, l'écrit le plus développé analysant l'évolution des relations entre les syndicats et les autres mouvements sociaux (MS) au Québec<sup>32</sup>. Un des constats tirés de cette thèse est que l'évolution syndicale, de plus en plus favorable au partenariat social à partir des années 1990, « n'a pas suscité l'enthousiasme des autres mouvements sociaux et a même nui au rayonnement du mouvement syndical; il a eu pour effet d'isoler partiellement celui-ci des autres MS et un important hiatus s'est installé dans les rapports inter-mouvements, au point de les altérer durablement » (Boudreau 2015, 156). Ainsi, bien que le syndicalisme se voit encore présent dans l'écosystème social au Québec, l'étude démontre une « érosion du syndicalo-centrisme » dans la mise en place de coalitions communautaires, alors que les mouvements sociaux sont de plus en plus capables d'acquérir un financement constant et d'organiser des campagnes « à l'extérieur des rangs syndicaux » (Boudreau 2015, 157; Voir aussi : Levy 2023; Raymond 2011, 34).

D'autres écrits relatent la distanciation relative entre les mouvements syndicaux et les autres mouvements sociaux et/ou groupes communautaires (Gagnon 1991b, 30; Barthélémy et Pigenet 2006; Faniel 2006), notamment Russo et Corbin (1999) qui expliquent que « *alliances between community groups and unions have not always been mutually beneficial, pointing to feelings of resentment when community groups have been used in an ad hoc way.* »

Quoi qu'il en soit, le développement récent d'une grande quantité d'écrits sur le « renouveau syndical » démontre une certaine volonté, de la part des organisations syndicales, à remettre au premier plan son implication sociale, notamment en s'impliquant de manière substantielle dans des luttes non institutionnelles et de coalition (Trépanier, Crevier et

---

<sup>32</sup> Nous notons également l'intérêt des apports de Scott (2023), Comby (2006), Cordeau (2005) et Michaud (1987) sur la question des relations entre les mouvements sociaux/groupes de la société civile et les syndicats.

Forcier 2015; Cordeau 2005; Benoit 2017; Lebel 2015; Bellemare et al. 2004; Boudreau 2015; Tattersall 2010; Haiven, Lévesque et Roby 2007; Tattersall 2005; Ross 2008).

#### 4.1.3.2. L'action politique : soutenir ou critiquer ?

Dans l'ensemble, l'action politique<sup>33</sup> est l'implication *priviliégée* par les grandes organisations syndicales, et ce, même pour les syndicats qui ne suivent pas *de facto* une trajectoire de transformation sociale (Dunphy 2014, 42; Ross 2021, 34; Collombat et Lafrance 2022). Au Canada, les écrits tendent généralement à analyser les liens qui existent entre les syndicats et le Nouveau parti démocratique (NPD), parti fondé – en partie du moins – par les syndicats, et qui se veut «l'incarnation politique du mouvement ouvrier au Parlement» (Collombat et Lafrance 2022, 135; Voir aussi : Savage 2021; Savage 2010). Quoi qu'il en soit, dans un contexte québécois, les liens entre le NPD fédéral, ou toute branche provinciale de ce parti, et les syndicats n'a pas véritablement mené à des relations durables (Comby 2006; Graefe 2021). Il semble donc important de réactualiser la question de l'implication politique syndicale au sein de ces particularités politiques, sociales, culturelles et géographiques.

Dans son ensemble, les publications scientifiques semblent montrer que les centrales syndicales québécoises ont généralement navigué entre trois réalités politiques distinctes au travers de leur histoire : la volonté de créer un *parti de travailleur·euse·s*, le soutien à l'élection et à certains gouvernements du *Parti québécois* (PQ), et finalement, à la *concertation et l'appui ponctuel* à différents partis (Denis et Denis 1994).

En règle générale, la première option est perçue comme un échec : aucun parti de travailleur·euse·s, que ce soit le FRAP au niveau municipal ou le NPD au niveau provincial, n'a véritablement réussi à acquérir un succès populaire au Québec (Rouillard 2008, 21-39; Rouillard 2011; Rouillard 2004, 173-80). À ce niveau, le développement d'une idéologie socialiste forte au sein des rangs syndicaux au courant des années 1960 et 1970, dans une

---

<sup>33</sup> Comme expliqué dans le cadre théorique (section 2.1.2.1), «l'action politique» se réfère à toute forme d'action dirigée vers le gouvernement, les partis politiques et le processus électoral.

société où « s’ouvre [...] une contestation tous azimuts de l’ordre établi<sup>34</sup> » (Warren 2007, 32; Dubois-Campagna 2009), met la table à la création d’un parti servant à représenter les intérêts des travailleur·euse·s (Rouillard 2011)<sup>35</sup>. À la CSN, la vision politique de cet éventuel parti de travailleur·euse·s est motivée par la mise en place de « comités d’action politique » (CAP), des regroupements populaires autonomes qui participent à une prise de décision collective basée sur des intérêts régionaux (Comby 2011)<sup>36</sup>. Le Front d’action politique des salariés à Montréal (FRAP), parti politique municipal fortement aligné sur le modèle syndical, et ayant acquis un appui électoral modeste entre 1970 et 1974, plaçait les CAP au centre de sa structure organisationnelle (Comby 2006)<sup>37</sup>. À bien des égards, les CAP n’ont toutefois pas réellement réussi à s’implanter de manière durable dans l’écosystème municipal montréalais et québécois (Comby 2011).

L’échec de cette mission est en partie attribuable au développement, durant les mêmes années, du Parti Québécois (PQ) (Denis et Denis 1994; Collombat et Lafrance 2022). De nombreuses querelles au sein des effectifs syndicaux témoignent d’un déchirement du rôle politique syndical : d’un côté, la volonté de créer un parti de travailleur·euse·s plus radical; et de l’autre, la peur de diviser la gauche en écartant le PQ d’inspiration social-démocrate (Rouillard 2008, 30-31; Denis et Denis 1994, 15-19; Milner 2020). À partir du début des années 1970, des militant·e·s d’importance à la CSN invitent les membres de la CSN à supporter le PQ, notamment Pierre Vallières qui voit ce parti « comme le seul choix alternatif au maoïsme et au terrorisme » (Jourdain 1999, 15; Voir aussi : Comby 2005, 78; Vallières

---

<sup>34</sup> Marcel Pepin disait notamment, en 1968 : « il ne faut pas avoir observé longuement ce qui se passe pour constater l’étonnant mouvement de protestation et de contestation qui grandit au jour le jour, non seulement ici, mais un peu partout dans le monde » (Pepin 1968).

<sup>35</sup> De nombreux textes provenant des exécutifs syndicaux au cours de ces années prouvent cette contestation forte du système capitaliste, notamment *L’État, rouage de notre exploitation* (FTQ 1971), *Ne comptons que sur nos propres moyens* (CSN, 1971) et *Il n’y a plus d’avenir pour le Québec dans le système économique actuel* (CSN, 1971).

<sup>36</sup> Voulant s’inspirer du modèle du FRAP, la CSN va également fonder, durant ses années, leurs propres « comités d’action politique » ayant une vocation axée sur l’action syndicale. Rebaptisés « comités populaires », ceux-ci ne vont pas réussir à s’implanter de manière durable.

<sup>37</sup> En raison d’une prolifération rapide des structures et groupes localisés au courant des années 1960 et 1970, il est parfois complexe de départager les différentes formes que celles-ci peuvent prendre. Les « comités citoyens » (voir section 4.2.1.1.) sont des structures développées afin d’offrir des services directs à certaines communautés, alors que les CAP (les plus proéminents et radicaux étant les CAP Saint-Jacques et Maisonneuve) ont une vocation politique et de transformation structurelle. Le FRAP cherche ainsi à porter aux instances municipales les revendications des « comités citoyens » tout en usant des CAP comme structures politiques de prises de décisions (Comby 2011).

1972). Pierre Vadeboncoeur, de son côté, bien que méfiant, écrit en 1971 : « À trop mélanger les choses, on finit par ne plus avoir de chances de réaliser l'essentiel. Si on refuse le Parti québécois sous prétexte qu'un parti travailliste serait préférable, on ne rend pas service ni au socialisme, ni à l'indépendance » (Comby 2005, 78-79). La deuxième option l'emporte finalement, alors qu'entre 1970 et 2000, les organisations syndicales décident de se rapprocher du PQ, considérant que ce parti représente le mieux les intérêts des travailleur·euse·s (Denis et Denis 1994; Rouillard 2008).

Suivant des décrets imposés par le gouvernement du PQ aux employé·e·s du secteur public en 1983, les syndicats renoncent graduellement à leur allégeance à ce parti, préférant adopter une posture parfois combative, parfois collaborative<sup>38</sup>, avec quelque parti au pouvoir (Denis et Denis 1994). On dénote donc la disparition d'une « hégémonie » politique d'appui syndical, alors que plus que jamais, « la diversité et l'autonomie des appuis syndicaux semblent de rigueur » (Collombat et Lafrance 2022, 149). Ceci représente, tel que l'expliquent Collombat et Gagnon (2020), un exemple de la fragilité des mécanismes néo-corporatistes mis en place durant les années 1970 et 1980 (voir section 2.1.3.2.), et « qui [...] ont donné une influence politique non négligeable » aux syndicats; ce pouvoir politique est capable de facilement s'écrouler « lorsqu'aux prises avec des pouvoirs publics qui lui sont clairement hostiles » (Collombat et Gagnon 2020, 57-58).

Il semble également important de spécifier que – bien qu'étant moins impliqués qu'ils ne l'étaient historiquement avec le FRAP, le PQ et autres partis de gauche – les syndicats ont contribué marginalement au développement de Québec solidaire (QS), parti en activité depuis 2006 (Khadir 2015; Saillant 2020). Bien qu'entretenant une relation dite « ténu[e] » (Collombat et Lafrance 2022, 148), la CSN, et plus spécifiquement le Conseil central du Montréal métropolitain (CCMM), ont appuyés la fondation du parti, ont favorisé le développement de regroupements qui sont à la genèse de QS, notamment le Rassemblement

---

<sup>38</sup> Il est faux de prétendre que les négociations avec les partis au pouvoir se font sans écueils. Toutefois, il semble plausible d'avancer que les négociations et les présences aux sommets économiques ont augmenté suivant la désaffiliation des syndicats au PQ, diminuant du fait même les actions radicales *envers* l'État.

pour une alternative politique (RAP) et l'Union des forces progressistes (UFP), en plus de généralement appuyer QS aux élections provinciales (Saillant 2020).

Dans l'ensemble, la présence des syndicats comme acteur impliqué dans les luttes politiques est donc indéniable, tant au niveau des luttes indépendantistes et nationalistes (Rouillard 2008; Tremblay 1972; Collombat et Lafrance 2022; Güntzel 2000; Savage 2008; Denis et Denis 1994; Rouillard 2011; Rouillard 2012; Boudreau 2015; Gagnon 2001; Boudreau 2011), que socialistes (Gill 2006; Favreau 1990, 285-87; Warren 2007; Dubois-Campagna 2009; Poirier 2005).

#### **4.1.3.3. Fonds d'investissement syndicaux**

Bien que les grandes lignes des différents fonds d'investissement syndicaux aient été posées au sein du cadre théorique, il apparaît crucial de mettre en évidence les écrits abordant deux grands enjeux examinés dans cette thèse : les principales positions s'affrontant sur la question, ainsi que le rôle qu'exercent les organisations syndicales au sein de ces fonds.

Dans l'ensemble, les écrits semblent assez unanimes à caractériser les différents fonds syndicaux comme des « innovations » en raison de leur caractère (quasi) unique au monde. Ceux-ci sont notamment influencés par une infrastructure de l'économie sociale et solidaire (ÉSS) riche et complexe, ainsi qu'une culture de la PME, caractéristiques propres au Québec<sup>39</sup>. Toutefois, comme les débats internes au sein des instances syndicales ont été importants à leur propos, des désaccords apparaissent quand vient le temps d'évaluer le niveau de « socialité » que représentent ces innovations. D'un côté, des auteurs comme Lévesque (2017) et Fournier (1991) perçoivent le bien-fondé de l'implication des travailleur·euse·s dans la finance, notamment en raison de leurs convictions plus larges pour favoriser la préservation d'emplois, de soutien aux PME et d'investissements sociaux. Bourque ajoute même que la création d'outils financiers par les syndicats peut mener à « un enrichissement collectif, une réduction des inégalités, une consolidation des droits humains

---

<sup>39</sup> L'utilisation du « quasi » fait référence à différentes tentatives de mettre en place des fonds similaires dans le reste du Canada (Lévesque 2018). Il existe également des exemples de fonds financiers de travailleur·euse·s dans différents pays, notamment en Suède (Dupuis et MacDonald 2021) et au Sénégal (Caron 2004; Lévesque 2018).

et sociaux ainsi que le renforcement de la démocratie » (2004, 177; Voir aussi : Coiquaud et Morissette 2010). Inversement, des auteurs comme Gill (1984; 1985) et Piote (1998) notent le caractère profondément contradictoire des « fonds de solidarité » vus comme étant mus par la concertation avec le patronat et l'État, par l'acceptation du système capitaliste et par un accompagnement d'entreprises qui, ultimement, nuisent aux conditions de vie des travailleur·euse·s. Stanford (1999) note également que l'incitatif du profit – malgré une volonté d'investir dans des projets sociaux moins profitables – mène nécessairement les fonds à investir dans des projets et entreprises qui entrent en contradiction avec les valeurs syndicales.

Cela étant dit, est-il valable de caractériser les fonds d'investissement syndicaux comme des « implications » syndicales ? Dans l'ensemble, les écrits semblent décrire ces fonds comme « émanant » de l'activité syndicale et non étant contrôlés par ces organisations. Bien que l'engagement des syndicats dans leurs fonds d'investissement respectifs soit aujourd'hui davantage de l'ordre de la diffusion idéologique ou de valeurs – entre autres par la participation de quatre membres de l'exécutif syndical de la CSN au CA de Fondation –, il n'en demeure pas moins que ceux-ci ont fortement été impliqués dans leurs créations. Tel que l'évoque Lévesque dans le cas de Fondation, la CSN a « elle-même [...] fourni à Fondation les sommes nécessaires à son démarrage<sup>40</sup> » (Lévesque 2017, 53; voir aussi : Larose 1996), a milité auprès de ses membres afin qu'ils et elles adhèrent au fonds, a fait collaborer des partenaires syndicaux auxquels a pu s'allier Fondation, et a pu mettre en place un système de prélèvement à même le salaire. Au final, Fondation<sup>41</sup> – bien qu'indépendant dans ses rôles financiers – est « un moyen au service de la CSN pour renforcer son rôle en tant qu'acteur social québécois » (Lévesque 2017, 72). Par leurs

---

<sup>40</sup> On y note que la CSN a offert à Fondation « un montant estimé à 663 645 \$ pour les frais d'exploitation et le démarrage. Ce n'est qu'en novembre 1997, soit presque deux ans après le début du prédémarrage, que le ministre d'État, de l'Économie et des Finances et ministre de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie accorde une subvention de démarrage de 300 000 \$ et un prêt sans intérêt de 10 millions de dollars. » (Lévesque 2017).

<sup>41</sup> Pour certain·e·s, les premières esquisses de réflexions du développement de Fondation peuvent être retracées à la création de la Caisse populaire des travailleurs de Québec, mis en place grâce au soutien de la CSN. La Caisse cherchait à créer le « Fonds de développement populaire du Québec » qui aurait permis, entre autres, le financement de projets de coopératives, dont d'habitation. Toutefois, par une attitude dite « tiède » et critique de la CSN envers ce projet d'investissement, et par des freins politiques, le projet ne verra pas le jour dans l'immédiat (Lévesque 2017, 39-41).

pratiques d'investissements dans du *capital de développement*<sup>42</sup>, « qui recherchent explicitement des "bénéfices collatéraux", tels la création d'emplois, le développement économique régional ou la construction de logements abordables<sup>43</sup> » (Bourque et Simard 2004, 17), les fonds syndicaux permettent aux syndicats de remplir une part de leur rôle social plus large, bien qu'indirectement.

#### 4.1.4. Formes organisationnelles

Étant donné la grandeur de leur structure interne et de leurs ressources financières, les syndicats représentent un exemple unique d'un « *social movement organization*<sup>44</sup> » (SMO), c'est-à-dire « une organisation complexe, ou formelle, qui identifie ses objectifs avec les préférences d'un mouvement social ou d'un contre-mouvement et qui tente de mettre en œuvre ces objectifs » (Staggenborg 2012, 9; Voir aussi : McCarthy et Zald 1977, 1218). Une SMO aura généralement une structure plus bureaucratique, des règles de gouvernance claires, en plus de certaines règles d'adhésion pour ses membres (Staggenborg 2012, 42). À cet égard, les SMO sont membres d'un mouvement social plus large, ou comme l'explique Staggenborg (2012, 10), partie d'une « communauté » ou d'un « écosystème » de mouvements sociaux. Dans cette « communauté », de nombreux groupes, institutions et supporteur·trice·s co-existent, entrent en conflit, et interagissent dans le but d'atteindre le bien-être collectif. La combinaison de ces groupes organisés et de certains groupes plus sporadiques représenterait la force de frappe de l'avancement de politiques sociales (McBay 2019, 238; Staggenborg 2012, 10-11).

Pour d'autres, le caractère institutionnel de ces grandes organisations cause systématiquement leur intégration aux cercles des élites qu'ils prétendent pourtant

---

<sup>42</sup> Le terme « d'investissement à vocation économique (IVÉ) » est également parfois utilisé.

<sup>43</sup> Bourque et Simard (2004) notent par ailleurs un exemple d'investissement de capital de développement en Colombie-Britannique : « L'un des cas souvent cités [...] est le *Concert Properties* [...]. Créé à l'initiative de 21 fonds de pension de cette province, il démarre avec un actif de 27 millions \$ en 1989 avec la mission de construire du logement abordable tout en créant de l'emploi syndiqué (il n'y a pas de monopole syndical dans l'industrie de la construction dans cette province). Aujourd'hui, *Concert Properties* gère des actifs de 800 millions \$ et a permis de créer 10 millions d'heures d'emploi pour des travailleurs syndiqués » (Voir aussi : Strandberg et Plant 2004, 15).

<sup>44</sup> La traduction française de *social movement organization*, « organisation de mouvement social » ou « organisme d'action sociale », ne représente pas, à notre sens, la portée du terme anglophone original.

combattre, négligeant du même coup l'atteinte d'objectifs plus radicaux ou l'usage de pratiques moins conventionnelles d'action militantes (Piven et Cloward 1977). Comme susmentionné, certain·e·s auteur·trice·s considèrent donc comme nécessaire l'organisation autour d'actes qui perturbent le pouvoir en place (Drakakis-Smith 1987; Piven et Cloward 1977). Il s'agit là d'une critique récurrente du mouvement syndical; celle de la perte de combativité au profit d'une posture collaborative (Piotte 1998). Ce changement de posture mènerait à un abaissement de l'impact des revendications des organisations syndicales.

Toutefois, malgré une position assez tranchée dans leur livre *Poor People's Movements*, des observateur·trice·s voient une certaine ambivalence dans le discours de Piven et Cloward (Schram 2003). Il et elle ne seraient pas diamétralement opposé·e·s à l'organisation, mais plutôt critiques des formes d'organisation qui restreignent l'élément disruptif des mouvements sociaux<sup>45</sup>. Ainsi, des auteur·trice·s comme McAlevey (2016), McBay (2019), ainsi que les membres du collectif Labor Notes (Parker et Gruelle 1999) adoptent une position nuancée par rapport aux deux options précédemment citées : les organisations syndicales doivent être en mesure d'être à la fois présentes en tant qu'organisation pour effectuer des changements politiques, tout en déléguant une grande partie de leur force aux unités locales afin que celles-ci puissent mener des actions disruptives et radicales. Par la présence d'une organisation nationale plus centralisée dans « l'arsenal » syndical, on constate la capacité globale de ce mouvement à mieux résister aux chocs économiques et politiques, à militer plus facilement auprès de l'État et à acquérir plus de financement pour mener des actions directes (Staggenborg 2012, 41-45).

Dans la même lignée que McAlevey, Pauline Dibben (2017, 285-90) propose que, dans un contexte d'implication sociale des syndicats, et plus spécifiquement dans le développement d'un syndicalisme de transformation sociale, la forme de l'organisation soit primordiale afin

---

<sup>45</sup> Il est également à noter qu'à la fin de leur chapitre sur le mouvement industriel des années 1930 (p. 174), Piven et Cloward reconnaissent un certain bien-fondé à l'organisation syndicale : « *on balance, unionization must also be considered a gain for industrial workers simply because they have been better off with it than they were without it; they are better off in the 1970s than they were in the 1920s. They are better off because unions still lead strikes; they still use some disruptive leverage, and because they do, most workers in the mass production industries have held their own in economic spheres. Wages have kept pace with rising productivity and profits. Moreover, through unionization, workers gained a measure of job security. In particular, workers are now protected against reprisals in union-led strikes.* »

d'espérer des changements concrets. Celle-ci suggère qu'une des conditions principales au développement social des syndicats soit l'établissement d'une organisation transparente favorisant l'implication active des membres (*grassroots organization*) (Dibben 2017, 285; Hyman 1997; Waterman 1993; Levesque et Murray 2010a, 48). De cette manière, les enjeux touchant la vie des travailleur·euse·s sont directement gérés par ceux et celles-ci :

*Social movement unionism implies a grassroots democracy, the take up of classwide issues even if the union's struggles originate in their own interests, and the reaching out to other social groups. Internal democracy is thus a source of power and broader social vision. More pragmatically, union members are unlikely to invest time and energy if they do not participate in decision making* (Dibben 2017, 285; Voir aussi: Moody 1997).

La forme organisationnelle des syndicats leur permet donc d'être aux premiers fronts de l'action sociale, tout en tissant plus facilement des liens avec d'autres groupes communautaires et sociaux. Kim Moody, quant à lui, voit le syndicat sous sa forme *grassroots* comme un outil capable de réunir la classe ouvrière vers l'atteinte de buts communs, c'est-à-dire,

*an active strategic orientation that uses the strongest of society's oppressed and exploited, generally organized workers, to mobilize those who are less able to sustain self-mobilization: the poor, the unemployed, the casualized workers, the neighborhood organizations* (Moody 1997, 276).

Au niveau québécois, les écrits tendent à décrire le Québec comme ayant une forme d'organisation syndicale unique en Amérique du Nord (Collombat et Noiseux 2016, 107-09; Scott 2023, 24-26; Grondin 2014, 98). Cette spécificité provient essentiellement de son « pluralisme durable » (Collombat et Noiseux 2016, 107) : alors que le Canada et les États-Unis ont essentiellement une centrale syndicale d'importance (CTC au Canada et AFL-CIO aux États-Unis), le Québec est représenté par une multitude d'acteurs syndicaux, notamment quatre centrales (FTQ, CSN, CSQ et CSD) et plusieurs syndicats indépendants ayant un pouvoir « non négligeable » (Scott 2023, 24). Cette différence proviendrait, entre autres, du développement historique des syndicalismes catholiques et nationaux<sup>46</sup> – représenté

---

<sup>46</sup> À ce niveau, Marcel Pepin mentionne que « [n]ous n'étions pas Américains, nous n'étions pas bolcheviques, nous étions des Canadiens-Français, des catholiques, et nous voulions inventer notre propre vie syndicale » (Grondin 2014, 98).

aujourd'hui par la CSN, la CSQ et la CSD – combiné aux centrales provenant de syndicats internationaux – représenté aujourd'hui par la FTQ (Collombat et Noiseux 2016).

Bien que chaque organisation se définisse par ses valeurs sociales-démocrates (Paquet, Tremblay et Gosselin 2004), leurs formes organisationnelles les distinguent clairement les unes des autres. D'une part, la FTQ, plus décentralisée, « dispose en son sein d'autant de modes de fonctionnement que de syndicats affiliés » (Collombat et Noiseux 2016, 109). De l'autre, la CSN, qui tire ses origines du catholicisme et donc d'une structure nécessairement hiérarchique, est davantage centralisée (Dostaler 1968, 9; Collombat et Noiseux 2016; Rouillard 2004).

Cela étant dit, comment ces formes organisationnelles québécoises influencent-elles la capacité des syndicats à contribuer à la transformation sociale ? Bien qu'il existe un manque d'écrits récents témoignant des effets des formes d'organisation syndicale au Québec sur les pratiques sociales des syndicats, il semble possible de faire certains constats basés sur une collection d'écrits. Premièrement, la forme centralisée de la CSN lui permet de mener plus efficacement des luttes sociales d'envergure, notamment en raison de sa plus grande quantité d'employé·e·s permanents dédiés à l'activité sociopolitique : « La CSN peut lancer tous ses effectifs dans un combat donné, et écraser de la sorte n'importe lequel petit entrepreneur. De même qu'elle peut, comme elle l'a fait en partie, comme elle pourrait le faire plus brutalement, concentrer son tir sur le gouvernement » (Dostaler 1968)<sup>47</sup>. Deuxièmement, la centralisation cause un schisme entre la centrale – organisation menant des activités sociopolitiques diverses – et le·la membre qui vise l'amélioration de ses conditions individuelles (Gagnon 1998, 6; Dostaler 1968). Troisièmement, par sa plus grande quantité de membres dans le secteur public (Johnston 1994), et par une culture historique d'action sociale large liée au catholicisme, la CSN s'implique généralement dans des luttes sociales ne touchant pas *nécessairement* le domaine industriel et économique (Scott 2023; Rouillard 2004). LA FTQ, par son origine de syndicalisme industriel étatsunien, a davantage « un

---

<sup>47</sup> Bien que l'analyse de Dostaler date, la capacité qu'à la CSN de mener des luttes d'envergure plus radicales (par rapport aux autres organisations syndicales) est encore bien documenté (Rouillard 2004; Rouillard 2009; Denis et Denis 1994; Scott 2023).

intérêt marqué pour les questions sociales axées sur le lien entre le capital et le travail» (Scott 2023, 24).

#### **4.1.5. Contributions potentielles**

Suivant la recension des écrits abordant les questions syndicales sous la triade de paliers étudiés, voyons comment cette thèse s'inscrit généralement dans la recherche universitaire à propos du syndicalisme et, plus spécifiquement, les lacunes qu'elle compte combler.

Au niveau des cadres idéologiques du syndicalisme social, nous distinguons deux contributions potentielles de cette thèse. Tout d'abord, par la visée historique large choisie, il nous sera possible d'évaluer la réaction syndicale face à l'arrivée de cette complexification des luttes sociales portées par les *nouveaux mouvements sociaux*. L'arrivée d'une vision plus diverse, voire « transversale », des champs d'action au sein des mouvements a modifié de façon importante les façons de concevoir la lutte dans son ensemble. Les syndicats, par le déploiement du « deuxième front », ont certainement été influencés par cette réflexion, se reflétant dans une quantité substantielle d'écrits (Bellemare et al. 2006, 197; Clawson 2003; Vaillancourt 1991; Tozzi 1982). Toutefois, la cohérence du discours syndical face à ces réflexions sur leur implication sociale a évolué à travers le temps, ce qui, en soi, n'a pas été grandement théorisé, du moins au Québec. La deuxième contribution importante est l'application des cadres syndicaux anti-sectionnalistes et anti-économistes à la question des luttes pour le logement, chose qui n'a pas été faite à ce jour. D'une part, ceci viendra confirmer ou infirmer la continuité du discours syndical entre ses différents volets d'implication – i.e. le transport en commun, l'environnement, etc. D'autre part, elle permettra de déterminer si la justification de l'implication syndicale dans une lutte peut être si facilement catégorisée et répertoriée.

Au niveau des répertoires d'action, nous constatons globalement trois contributions potentielles de cette thèse. Premièrement, elle pourrait permettre de bonifier la théorie sur les coalitions entre les organisations syndicales, et plus spécifiquement la CSN, et les groupes de défenses des locataires, notamment le FRAPRU et le RCLALQ. Dans l'ensemble, nous en venons à déduire qu'aucune étude complète ne trace la relation entre ces deux groupes

sociaux, et que peu d'études se sont intéressées aux dynamiques coalitionnelles des organismes de lutte pour le logement (Dufour, Bergeron-Gaudin et Chicoine 2020, 11-14; Dufour, Bergeron-Gaudin et Latendresse 2022; Laflamme 2018). Deuxièmement, nous visons à évaluer la position qu'exerce le syndicalisme dans l'écosystème des mouvements sociaux. Alors que les écrits scientifiques semblent pointer vers une forme de disparition du rôle central qu'exerce le syndicat au sein des mouvements sociaux, peu se basent sur des relations concrètes entre deux mouvements québécois précis. Notre recherche cherche à combler ce vide, à savoir si ces relations sont mutuellement bénéfiques ou s'il persiste plutôt un sentiment de ressentiment négatif vis-à-vis l'acteur syndical institutionnel. Troisièmement, notre recherche incorpore les fonds d'investissement syndicaux au sein d'une recherche appliquée sur le syndicalisme, chose qui n'est généralement pas abordée dans les diverses études de cas. Par l'analyse du logement comme objet d'étude – secteur fortement influencé par des dynamiques contradictoires entre les marchés privés, la finance spéculative, les investissements gouvernementaux et les luttes sociales – il semble opportun de préciser le rôle que jouent ces fonds, tantôt financiers, tantôt acteurs sociaux, dans l'avancement des luttes en faveur de l'accès au logement.

Par rapport à la forme organisationnelle syndicale, nous convenons, avec d'autres auteurs et autrices (Martin 2008; Engeman 2021; Lévesque et Murray 2010), qu'il existe une sous-théorisation de l'impact qu'exerce la spécificité organisationnelle syndicale sur sa capacité à agir socialement. De ce fait, cette thèse vise à incorporer ce volet organisationnel au sein de l'analyse afin de répondre à deux grandes questions qui manquent assez généralement de théorisation concrète : au niveau interne, l'implication sociale et politique de la CSN permet-elle une implication effective des membres ? Et au niveau externe, la position de la CSN comme acteur politique exerçant une influence considérable sur l'activité étatique lui permet-elle de poursuivre des objectifs sociopolitiques forts ?

## 4.2. Écrits sur les luttes pour le logement

D'apposer un regard théorique sur les luttes pour le logement est une tâche propre à chaque région dans laquelle ces luttes évoluent en raison, entre autres, des différentes lois, institutions, infrastructures et cultures propre au logement<sup>48</sup>.

En ce qui a trait au cas québécois, Bergeron-Gaudin (2017, 219) constate qu'il existe actuellement des lacunes concernant la théorisation et la pose de définitions relatives aux enjeux des luttes pour le logement :

Malgré l'existence d'une riche tradition militante en la matière, les luttes concernant le logement font l'objet d'une faible attention dans la littérature sur les mouvements sociaux au Québec. Souvent assimilées aux mouvements urbains ou au "mouvement communautaire", les mobilisations dans ce secteur sont en effet rarement appréhendées de manière spécifique.

Il est donc possible de circonscrire la question des « luttes pour le logement » à toute forme d'action militante visant l'amélioration des conditions de vie des locataires<sup>49</sup>. Cette distinction semble importante à apporter puisque la notion de « logement », qui sur le plan terminologique, peut indiquer tout endroit où une personne demeure, est culturellement associée, au Québec, à un lieu habité par une personne non-proprétaire de celui-ci. Seront donc exclus de cette analyse, par souci de cohérence et de concision, toutes revendications visant l'accès à la propriété.

Cette section présente les écrits abordant l'écosystème des luttes pour le logement, tant par ses formes organisationnelles que ses revendications principales.

---

<sup>48</sup> Comme exemple, les luttes pour le logement aux États-Unis, et plus spécifiquement à New York et Los Angeles, ont été en grande partie menées sous la forme de syndicats de locataires, des groupes cherchant à défendre les locataires grâce à la négociation collective. Au Québec, cette forme de défense des locataires ne s'est jamais véritablement implantée sur le long terme.

<sup>49</sup> Le concept de « conditions de vie » englobe à la fois des aspects structurels, tels que l'accès à un logement social par la mise en place de politiques publiques progressistes, et des conditions dites « immédiates » qui exigent une résolution au sein de la structure actuelle, comme l'assurance d'un logement salubre et d'un loyer abordable.

### **4.2.1. Développement organisationnel des luttes pour le logement**

Tout comme le mouvement syndical, les mouvements de luttes pour le logement agissent sur deux niveaux : les comités locaux, appelés « comités logement » (ou « associations de locataires »), ainsi que les organisations nationales, qui, elles, défendent les revendications politiques pour tout le Québec. Il est intéressant de constater que la question des luttes pour le logement est prise, dans son répertoire d'actions – et au même titre que les luttes syndicales – entre deux réalités contradictoires : d'une part, le besoin de la défense de ses membres dans le cadre social actuel (lutte contre les propriétaires abusif·ve·s, évictions forcées, logements insalubres, etc.); et de l'autre, la lutte pour une restructuration complète de certaines structures socioéconomiques. C'est ce que Piotte (1998, 29) présente, au niveau syndical, comme la « double et contradictoire fonction du syndicalisme »<sup>50</sup>. Ce cadre d'analyse est donc également applicable aux luttes pour le logement.

#### **4.2.1.1. Comités logement : combats locaux**

Dans l'ensemble, on attribue principalement le développement du mouvement de luttes pour le logement contemporain aux comités logement<sup>51</sup>. Ces comités sont principalement apparus dans la continuité des « comités citoyens » des années 1960; comités qui ont permis, grâce à l'affirmation commune de valeurs de solidarité sociale entourant la Révolution tranquille, le développement du mouvement communautaire québécois visant à lutter contre les inégalités socioéconomiques (Panet-Raymond et Lavoie 2011, 17; Bélanger et Lévesque 1992, 540-42; Favreau 1989, 25-27). Cette effervescence sociale des années 1960 a ultimement mené ces comités – ayant acquis un certain degré de radicalité au courant de leur développement historique – à se spécialiser dans certaines luttes spécifiques, notamment le logement (Bélanger et Lévesque 1992, 543; Favreau 1989, 27). Cette transition marque

---

<sup>50</sup> Piotte note au passage un débat dans la revue *Socialisme* entre Michel Pichette et Hélène David : « Le premier condamnait le syndicalisme en l'accusant d'être un moyen privilégié, utilisé par les classes dominantes, pour intégrer les travailleurs au système capitaliste; la seconde rétorquait que le syndicalisme était le seul moyen que possédaient les travailleurs pour défendre leurs intérêts économiques. C'était une discussion sans issue. »

<sup>51</sup> L'utilisation du terme « contemporain » fait essentiellement référence au développement d'une structure d'économie sociale et de contestations populaires au Québec durant les années 1960. Il est toutefois digne de mention que de nombreuses initiatives liées au logement ont prises durant les années qui précédaient l'apparition des comités logement, notamment le développement de coopératives d'habitation par des organisations chrétiennes à partir des années 1930.

l'émergence simultanée de groupes visant à transformer l'État par des voies politiques et d'autres se positionnant comme prestataires de services « complémentaires à ceux offerts par le réseau socio-sanitaire public », comme l'aide juridique, les cliniques médicales communautaires, entre autres (Panet-Raymond et Lavoie 2011, 26; Bélanger et Lévesque 1992, 543).

Bien que les revendications, cadres idéologiques et encadrements juridiques des associations de locataires aient évolué avec le temps, ces comités restent bien présents aujourd'hui, tout en conservant leur double mission (Hamel 1983). D'une part, ces comités octroient de l'aide directe dans les quartiers qu'ils représentent, dont l'aide juridique et légale pour les locataires, la mise en place de campagnes éducatives, culturelles et sociales par rapport aux droits des locataires, mais également la tenue de mobilisations plus directes directement vis-à-vis les propriétaires malfaisant-e-s (Bergeron-Gaudin 2017; Hamel 1983). D'autre part, ils sont également directement impliqués dans certaines mobilisations plus directes envers l'État ou des promoteurs privés, en usant d'une variété de moyens d'actions développées au cours de leur développement historique : *squats*, grèves de paiement de loyers, occupations de lieux, manifestations, lobbying politique et financement d'initiatives locales indépendantes (Saillant 2018).

#### **4.2.1.2. Associations provinciales : institutionnalisation du combat**

À partir de la fin des années 1970, les comités logement, dans un besoin d'acquérir une crédibilité accrue et de survivre aux coupes budgétaires étatiques dans le secteur communautaire, se coalisent au sein de deux organisations ayant des rôles différents et complémentaires, le Regroupement des comités logement et associations de locataires du Québec (RCLALQ) et le Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU)<sup>52</sup>. Tel que l'explique Bergeron-Gaudin,

À la fin des années 1970, l'ensemble des groupes communautaires entre dans une phase de structuration politique qui donne lieu à la formation de plusieurs regroupements sectoriels, notamment le Regroupement pour le gel des loyers [qui

---

<sup>52</sup> Il est toutefois important de spécifier qu'il existait des organisations regroupant les associations de locataires du Québec avant la création du FRAPRU et le RCLALQ. C'est notamment le cas de la Fédération des associations de locataires du Québec (FALQ), organisation créée en 1971 et dissoute en 1973 (voir section 7.2.1.).

deviendra le RCLALQ] et le FRAPRU en 1978. [...] Dans le domaine de l'habitation comme ailleurs, ces structures politiques vont permettre aux groupes communautaires de développer un plus grand rapport de force avec les pouvoirs publics (2017, 224-25).

Cette restructuration en deux organisations distinctes provient essentiellement de différences idéologiques quant aux maux principaux qui heurtent le marché locatif. Le RCLALQ croit que «les difficultés liées au logement découlent en grande partie de l'encadrement réglementaire qui favorise les propriétaires au détriment des locataires», rendant leur approche bien plus juridique (Bergeron-Gaudin 2017, 230; Voir aussi : Goyer 2015). Le FRAPRU, quant à lui, préfère augmenter l'accessibilité au logement, et plus spécifiquement au logement social. Ce dernier est plutôt reconnu pour ses actions militantes envers le gouvernement, ainsi que ses alliances avec des groupes populaires et communautaires (Bergeron-Gaudin 2017, 230-31; Voir aussi : Goyer 2015). Dans l'ensemble, ces deux organisations permettent la création d'une opposition politique nationale face aux différents paliers gouvernementaux et la Corporation des propriétaires immobiliers du Québec (CORPIQ), permettant conséquemment aux comités logements membres de continuer leur travail « terrain » de prestation de services.

#### **4.2.1.3. Mouvements coopératifs et OSBL : sortir le logement du marché**

En parallèle du développement d'organisations provinciales de défense des locataires se développe des groupes de ressources techniques en habitation (GRT), perçus comme des « conseillers en démarrage de coopératives d'habitation » (Favreau 1989, 28). Ces groupes ont essentiellement permis le développement rapide, entre leur création en 1977 et la fin des années 1980, de 11 000 logements coopératifs et 4000 sous la forme d'organisations à but non lucratif<sup>53</sup>, grâce à différents services :

information sur la formule coopérative et sur les programmes gouvernementaux d'aide au logement social, soutien dans les démarches des coops auprès des différents services gouvernementaux (étude de faisabilité et de viabilité) puis, soutien à la mise en route d'un fonctionnement démocratique des dites coops (Favreau 1989, 28).

---

<sup>53</sup> En date de 2023, il y a 55 000 OSBL d'habitation et 30 000 logements coopératifs au Québec.

En raison de leur caractère quasi-unique au monde, les coopératives d'habitation (CHL) au Québec ont été de maintes fois théorisées par les écrits (Favreau 1989, 28-29; Bouchard 2001; Bouchard 2009; Bouchard, Frohn et Morin 2010; Bergeron-Gaudin 2017). Dans leur forme moderne, les CHL sont entièrement autogérés, à but non lucratif et à possession continue. Ils représentent, à ce niveau, un exemple innovant d'une manière par laquelle les logements peuvent sortir de leur logique marchande (changement des rapports de *production*, de *consommation* et de *gouvernance*) (Bouchard, Frohn et Morin 2010).

Toutefois, par un destin qui se veut récurrent en innovation sociale (Masson 2015), la difficulté qu'ont eue les « coops » à financer leurs activités et à entretenir les immeubles a mené, à partir de la fin des années 1970, les lobbys du milieu coopératif et certains mouvements sociaux à réclamer une augmentation des aides financières gouvernementales: « Cet arrangement entre la politique de logement social et le mouvement coopératif, s'il a permis de créer plus d'un millier de CHL, en aura aussi conditionné partiellement les forces et les faiblesses » (Bouchard 2001, 5; Bouchard 2009). À ce niveau, l'institutionnalisation de ces structures, par le biais de ce nouveau financement public, a mené à une dépendance aux subventions gouvernementales. Le retrait de celles-ci, comme il a été le cas à partir des années 1990, a mené, plus souvent qu'autrement, à une détérioration du parc coopératif et à une difficulté de faire proliférer le concept (Bouchard 2001, 4-7; Bouchard 2009)<sup>54</sup>.

Les comités logements et les habitations coopératives se méfiaient initialement les uns des autres : les comités logements considéraient que les actions coopératives se concentraient trop sur des solutions concrètes sans s'attaquer aux structures socioéconomiques sous-jacentes, alors que les coopératives considéraient insatisfaisants les maigres gains politiques des associations de locataires. Toutefois, la création du FRAPRU, venu joindre ces deux mouvements, a suscité une prise de conscience sur l'importance « d'additionner lutte

---

<sup>54</sup> Bouchard (2001) note également la posture parfois difficile des organisations « intermédiaires », comme les GRT, dans cette nouvelle structure de financement des CHL : « Le retrait de l'État dans la sphère du logement coopératif, la reconnaissance des besoins de soutien aux coopératives en difficulté, et les défis posés par la croissance future du secteur, placent les instances intermédiaires dans une situation délicate, entre la continuité de la mission d'origine du mouvement et le repositionnement stratégique du secteur. » Ainsi, par ces nouveaux « compromis » entre l'État et le mouvement coopératif, qui brouille de plus en plus les frontières entre le logement social typique et le logement coopératif, on remarque une réduction de la marge de manœuvre des initiatives que peuvent prendre les coopératives.

défensive et stratégie de rechange » (Favreau 1989, 29) au sein de l'écosystème du milieu locatif.

Sur un autre plan, les OSBL d'habitation représentent une autre variante du logement communautaire; variante qui a pris une ampleur considérable par rapport aux autres types d'habitation de cette catégorie (Goyer 2000; Lalonde, Mercier et Tremblay 2001). À partir des années 1980, une coalition d'acteurs communautaires a eu l'idée de mettre en place des structures permettant l'accès à des logements « propre[s], sécuritaire[s] et à coût modique » financés par du support communautaire et des programmes d'aide gouvernementaux, et ce, à l'extérieur des logiques marchandes (Lalonde, Mercier et Tremblay 2001). Dans la même lignée que les coopératives d'habitation, Lalonde, Mercier et Tremblay (2001) notent que les OSBL d'habitation sont victimes d'un sous-financement constant de la part des différents paliers gouvernementaux, menant – et au même titre que bon nombre de bons groupes communautaires – les personnes impliquées à dédier un grand nombre de temps bénévole à la préservation de leur milieu de vie.

#### **4.2.2. Revendications principales et cadres idéologiques**

Au Québec, le mouvement de lutte pour le logement peut être synthétisé en trois revendications clés: le développement du logement social, la justiciabilité du droit au logement et la réglementation des loyers (Hamel et Léonard 1980, 75-76; Bergeron-Gaudin 2018). Celles-ci sont portées à la fois par les comités logement locaux que leur organisation nationale.

##### **4.2.2.1. Le développement du logement social et la non-marchandisation**

Dans sa forme la plus simple, un logement social consiste en un type d'habitation subventionné respectant la capacité de payer de son occupant·e. Cette mesure est généralement fixée à un loyer ne dépassant pas 25% du revenu du ou de la locataire. Il est possible de distinguer deux catégories de logements sociaux au sein de l'écosystème québécois : ceux administrés par l'État et ceux à vocation communautaire.

Au niveau étatique, on constate trois types de systèmes de gestion du logement social : (1) la construction, par l'État d'infrastructures de logement social, plus communément appelé Habitation à loyer modique (HLM)<sup>55</sup>; (2) l'allocation de subventions pour aider les locataires à ne pas dépenser plus de 25% de leur salaire dans le loyer (*aide à la personne*); et (3) l'aide à la construction d'infrastructures qui incluent du logement social et communautaire (*aide à la pierre*) (L'Heureux 1982; Laberge et Montmarquette 2010).

Les luttes en faveur du logement social « étatique », quant à elles, se font donc en deux temps (Bergeron-Gaudin, Paquin et Brady 2017). Le premier vise à la *création* de programmes visant la structuration du logement social, ce qui a notamment mené à la mise en place d'AccèsLogis en 1997. Ce programme, réclamé par de nombreuses organisations (le FRAPRU, différentes organisations de coopératives d'habitation et GRT) suivant le désinvestissement fédéral en habitation de 1994, a permis l'organisation, à partir de Québec, des subventions visant le logement social. Ce programme, quasi-unique au Canada<sup>56</sup>, distribuait les diverses subventions aux OSBL et coopératives afin de permettre la construction de logements sociaux<sup>57</sup>.

Le deuxième temps des luttes pour la construction de logements sociaux vise la *bonification* et le *maintien* de ces programmes. S'inspirant de la culture de l'économie sociale et solidaire (ÉSS) au Québec, différent·e·s auteur·trice·s (Vaillancourt et al. 2016; Bouchard, Frohn et Morin 2010) voient le programme AccèsLogis comme un exemple intéressant de co-construction de politiques publiques entre acteurs et actrices naviguant dans le domaine de

---

<sup>55</sup> La construction de nouveaux HLM au Québec a été arrêtée en 1994 suivant le désinvestissement du gouvernement fédéral dans le logement. Suivant ce désinvestissement, des auteurs notent une diminution constante des investissements étatiques en logements sociaux (voir Figure 6). Au Québec, 70% des logements sociaux « hors-marché » actuels ont été construits avant le désinvestissement de 1994.

<sup>56</sup> La Colombie-Britannique a elle aussi développé un programme de financement du logement social suivant le désinvestissement fédéral, mais son fonctionnement est différent de celui d'AccèsLogis.

<sup>57</sup> Ducharme, Vaillancourt et Llewellyn (2012) notent par ailleurs que les débats qui ont mené à la genèse d'AccèsLogis peuvent être retracés au Sommet socio-économique de 1996, là où le gouvernement québécois a cherché la mise en place d'un nouveau contrat social, consultant notamment des groupes communautaires et syndicaux (Raymond 2013). Toutefois, en réponse au refus du gouvernement québécois de garantir au 20% les plus pauvres de la société un maintien de leur pouvoir d'achat, « les groupes représentant les femmes, les aînés, les retraités, les étudiants ainsi que Solidarité populaire Québec ont claqué la porte de cette rencontre » (Raymond 2011, 95). Le FRAPRU était un de ces groupes. Signe d'une séparation de plus en plus visible entre les intérêts syndicaux et communautaires (voir section 8.2.2.), les syndicats, cherchant à réduire leurs affrontements avec l'État et le patronat, ont préféré rester à la rencontre, brisant ainsi le front commun entre organisations communautaires et syndicales.

l'innovation sociale : d'un côté, les individus et les OBNL gèrent et administrent les logements sociaux, et de l'autre, l'État, octroie les subventions:

L'arrivée du programme [AccèsLogis] a contribué à l'augmentation des pratiques innovantes de soutien communautaire. Elle a entraîné l'essor d'une offre de services de plus en plus diversifiée. Elle a favorisé l'apparition de nouvelles formes d'hybridation qui ont modifié les frontières entre le logement et l'hébergement (Proulx, Ducharme et Grenier, 2013; Grenier et Deziel, 2015). Ces transformations ont permis de maintenir dans leurs logements des personnes socialement et économiquement vulnérables qui, à une époque antérieure, auraient été confinées à l'hébergement et à l'institutionnalisation (Jetté et al., 1998; Vaillancourt et Ducharme, 2001). Elles ont conféré au logement social avec soutien communautaire une légitimité et une visibilité accrues dans l'ensemble du territoire québécois (Vaillancourt et al. 2016, 40-41).

Les groupes populaires voyaient dans le programme AccèsLogis une façon innovante d'allier les acteurs de l'ÉSS, les mouvements sociaux et les pouvoirs publics dans l'objectif ultime de valoriser le logement social. Toutefois, la difficulté de coordination et ultimement l'abandon du programme AccèsLogis par le gouvernement québécois en 2023 signifie, en quelque sorte, que ces organisations devront redémarrer le cycle de contestation en visant la création d'un nouveau programme<sup>58</sup>.

Hors de la gestion étatique directe, les groupes revendiquent également le maintien et la prolifération des formes d'habitations alternatives gérés sous forme de coopératives ou d'OSBL (Bouchard, Frohn et Morin 2010; Bouchard 2009; Favreau 1989).

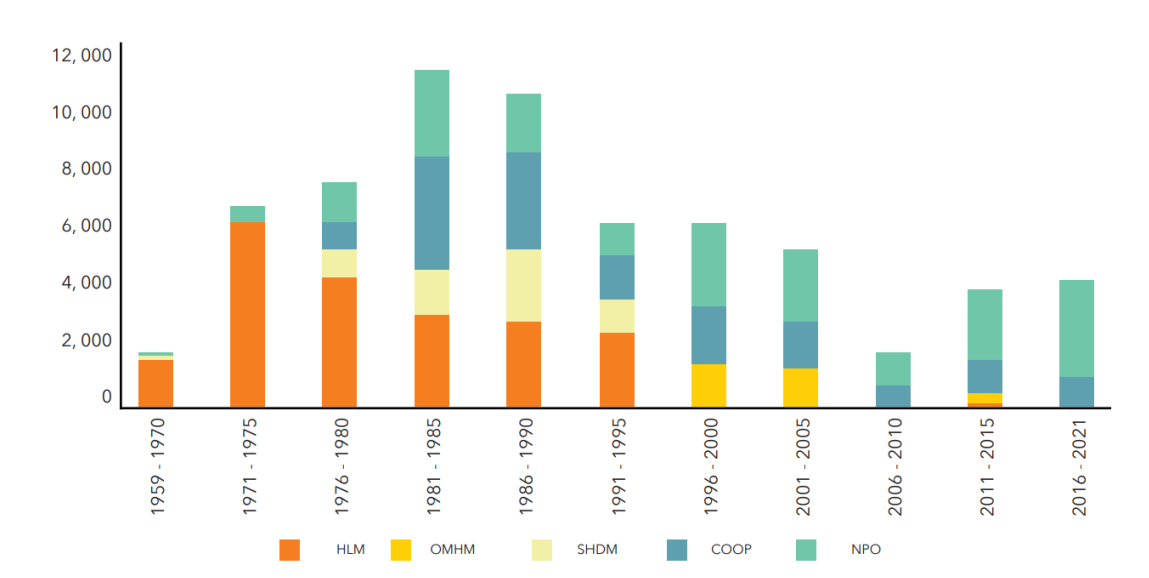
La figure 6, tiré de Bimm (2023, 15), présente l'évolution des investissements en matière de logements sociaux à Montréal, tant par des moyens étatiques (HLM, OMHM et SHDM) que communautaires (OSBL (ou *NPO*) et COOP)<sup>59</sup>. Dans l'ensemble, la constante à ce tableau est

---

<sup>58</sup> Le « Programme d'habitation abordable Québec » (PHAQ) est maintenant l'unique programme de développement de logements à bas coûts. Bien que peu théorisées, les premières réactions suivant la création de ce programme tendent à démontrer l'existence d'un flou quant à la notion « d'abordabilité ». Alors qu'AccèsLogis finançait uniquement des programmes de logements « sociaux » hors-marché (OSBL et communautaire), garantissant du même coup un accès au logement pour les populations précaires, le programme PHAQ ouvre le financement aux initiatives privées qui incluent du logement dit « abordable » (Bimm 2023, 15). Les groupes de défense des locataires sont donc inquiets de la fin de la construction de logements « sociaux ».

<sup>59</sup> L'OMHM, soit l'Office municipal d'habitation de Montréal, est un organisme public dédié à la gestion du logement social et abordable à Montréal. Il reçoit ses fonds de la SHQ et de la SCHL, et utilise son budget pour la gestion du parc locatif HLM et la construction de nouveaux projets (AccèsLogis et PHAQ). La SHDM, la Société d'habitation et de développement de Montréal, gère une partie du parc locatif de Montréal. Grâce à certains

une transition marquée entre une gestion étatique directe par le biais des HLM entre les années 1960 et 1995, vers une gestion indirecte, passant généralement vers l’octroi de subventions à des GRT et OSBL responsables de construire et gérer les logements sociaux. Ces subventions, qui ont fluctué à la baisse suivant le désinvestissement fédéral de 1994, et ce malgré une présence d’AccèsLogis, ont mené les organismes à se tourner vers des sources de financement non-étatiques afin de poursuivre leurs activités (Bimm 2023, 16; Morin et al. 2008). Les groupes de défense des locataires susmentionnés visent donc ultimement à revendiquer une augmentation et une stabilisation de ces subventions étatiques.



**Figure 6: évolution des investissements en matière de logement social à Montréal (1959-2021)**

Un élément constant des différentes revendications est un cadrage axé principalement sur la *non-marchandisation du parc locatif*: les problèmes actuels seraient dus aux aléas de l’offre et la demande propre au capitalisme et pourraient être réglés par une gestion étatique, communautaire et/ou coopérative du parc locatif (Saillant 2018; Bouchard, Frohn et Morin 2010; Bouchard 2009; Bouchard et Hudon 2005). Par cette posture ouvertement critique du capitalisme, les mouvements de luttes pour le logement représentent un exemple intéressant d’une possible juxtaposition d’institutionnalisation, d’implication dans la politique active et

---

programmes publics, elle rend accessible des immeubles afin de les transférer à des OSBL et coopératives d’habitation.

de conservation de valeurs « radicales » au sein du mouvement (Hanley, Kruzynski et Shragge 2013, 158-65; Masson 2015, 79-80).

Ces tensions – voire contradictions – entre le logement communautaire et/ou social et le marché privé capitaliste sont par ailleurs mises en lumière dans Gaudreau (2020). Par une démonstration détaillée de l'évolution historique des logiques qui sous-tendent le marché locatif et immobilier, soit sa consommation, sa production et son financement, Gaudreau dépeint les conditions qui ont permis le développement de la relation entre le capitalisme et le logement<sup>60</sup>; une relation qui « ne va pas de soi » (Gaudreau 2020, 23). Parmi ces conditions, on note la position de l'État comme adoptant et encourageant (Gaudreau 2020, 422; Lorimier 1981) la prolifération du marché immobilier capitaliste :

Ce marché n'était pas uniquement le produit de décisions purement individuelles, du libre arbitre de ses acteurs et de la libre concurrence, mais bien, en tout premier lieu, de normes et de rapports sociaux institués qui en orientent et en structurent le fonctionnement. [...] Pour qu'il devienne le produit [(le condo)] dans lequel s'expriment effectivement les préférences de ces acteurs, il a d'abord fallu que l'État en crée la possibilité juridique (Gaudreau 2020, 418-19).

Apparaît donc une contradiction dans l'activité étatique : d'un côté, la mise en place de « mesures favorisant le renouvellement des bases de l'accumulation capitaliste dans ce secteur d'activité » (Gaudreau 2020, 420; Voir aussi : Lorimier 1981), causant nécessairement une augmentation du prix des loyers; de l'autre, la volonté d'offrir des logements sociaux sortant d'une logique marchande et de mettre en place des réglementations afin de contrebalancer le prix des loyers<sup>61</sup>. C'est au sein de cette contradiction – et plus spécifiquement dans l'optique de sa démarchandisation – que cherchent à lutter des groupes comme le FRAPRU.

---

<sup>60</sup> Saillant (2024, 111) mentionne que la visée plus large du terme « crise du logement » revient à « qualifier cette contradiction permanente entre les réalités vécues par une large partie des locataires, en particulier leur capacité de payer, et la logique du marché privé du logement basée sur la recherche de profit ».

<sup>61</sup> À ce sujet, Laberge et Montmarquette (2010) expliquent que les nouveaux programmes étatiques qui misent presque uniquement sur l'octroi de subventions en arrivent généralement à des résultats contre-productifs : les allocations à la personne créent une augmentation de la demande de logements, ce qui hausse les prix des loyers (les avantages des allocations sont donc résorbés au sein des loyers), alors que les restrictions sur les acteurs privés (promoteurs, propriétaires) causent généralement une baisse de l'offre de logement dans son ensemble. On en vient donc à s'apercevoir des contradictions entre les intérêts privés capitalistes et les besoins d'offrir des logements à bas coûts qui sortent de ces dynamiques.

Gaudreau note également une relation intéressante entre le logement et le ou la travailleur·euse, tous deux devenus acteurs du marché capitaliste :

L'obligation de payer pour avoir l'usage du sol et pour se loger a favorisé la création d'un marché pour l'habitation et, surtout, elle a entraîné la dissolution du domicile comme lieu de production et d'autosubsistance. Il en a résulté le besoin pour les individus de travailler pour de l'argent, pour le marché, et de se tourner vers le marché salarié, ce qui a renforcé leur dépendance envers le marché du logement et le marché en général pour assurer leur subsistance (Gaudreau 2020, 117).

Cette analyse, se trouvant à l'intersection entre les deux secteurs d'activités étudiés dans cette thèse, offre une perspective intéressante des dynamiques capitalistes qui unissent le logement et le milieu du travail.

#### **4.2.2.2. Le droit au logement et l'accès à la justice**

La lutte pour le « droit au logement » vise à s'attaquer directement aux fondements structurels de la question générale du logement (Saillant 2018, 11-12). Nombre d'écrits utilisent l'expression de « lutte pour le droit au logement » comme un équivalent des termes plus englobants de « lutte relative au logement » ou « lutte pour le logement ». Il semble donc important de spécifier que, du moins dans cette thèse, le terme « droit au logement » correspond à une branche – une revendication en tant que telle – des luttes pour le logement (Saillant 2024).

La définition la plus commune de « droit au logement » est celle décrite à l'article 11(1) du Pacte international relatif aux droits économiques sociaux et culturels (PIDESC), qui reconnaît la nécessité pour « toute personne à un niveau de vie suffisant pour elle-même et sa famille, y compris une nourriture, un vêtement et un logement suffisants, ainsi qu'à une amélioration constante de ses conditions d'existence. » À cela, le Comité des droits économiques, sociaux et culturels (Comité DESC) reconnaît, dans l'Observation générale n°4 de 1991 qu'il ne faut

pas entendre le droit au logement dans un sens étroit ou restreint qui l'égalise, par exemple, à l'abri fourni en ayant simplement un toit au-dessus de sa tête ou qui le prend exclusivement comme un bien. Il convient au contraire de l'interpréter comme

le droit à un lieu où l'on puisse vivre en sécurité dans la paix et la dignité<sup>62</sup> (Comité DESC 1991).

Ainsi, le droit au logement garanti à tout un chacun de pouvoir jouir d'un logement et d'un mode de vie convenable. Toutefois, l'élément central à prendre en compte dans ces définitions est l'importance qui doit être accordée à l'enchâssement de ce droit dans les constitutions respectives des États; le « droit » au logement doit « aller au-delà de la politique partisane, d'assistances ponctuelles, de programmes, de négociations et d'arbitraire » (Saillant 2018, 12; Bendaoud 2010). Le terme de « politique globale en habitation » est fréquemment utilisé par les groupes de défense des locataires pour représenter cette volonté d'enchâssement.

Les groupes actifs dans les luttes relatives au logement cherchent donc à l'instauration de ce type de droit, notamment en considérant le fait que « le droit au logement n'est enchâssé ni dans la Loi constitutionnelle de 1867, ni dans la Charte canadienne des droits et libertés »<sup>63</sup>, et n'est même pas mentionné explicitement dans la Charte québécoise des droits et libertés de la personne (Van den Berg 2019; Bendouad 2010, 99). Le statu quo constitutionnel à ce niveau rend donc la justiciabilité du droit au logement très difficile. Autrement dit, les mobilisations pour le droit au logement cadrent leurs revendications dans l'optique d'une plus grande *justiciabilité face à l'État* des manquements en termes de logement, sans quoi les actions prises par les acteurs municipaux et communautaires ne font, pour l'instant, qu'agir comme un pansement sur un problème plus global (OHCHR 2007, 7; Hurteau 2019).

Par la mise en place d'une « politique globale en habitation »<sup>64</sup>, qui rendrait justiciable l'action étatique en matière de logement, l'État se verrait donc en obligation de fournir une quantité suffisante de logements abordables, de bonne qualité et salubre à sa population. En l'absence d'une telle politique, de nombreux écrits témoignent des soubresauts des

---

<sup>62</sup> À cela peuvent être ajoutées des précisions, telles que décrites au para. 7 de la même Observation : « Un logement adéquat c'est [...] suffisamment d'intimité, suffisamment d'espace, une bonne sécurité, un éclairage et une aération convenables, des infrastructures de base adéquates et un endroit bien situé par rapport au lieu de travail et aux services essentiels – tout cela pour un coût raisonnable. »

<sup>63</sup> Il est à noter que, selon le Rapporteur spécial sur le logement de L'ONU, le « Canada est un des seuls pays au monde à ne pas avoir de stratégie nationale sur le logement » (Miloon 2009).

<sup>64</sup> Le FRAPRU a mené une campagne d'envergure en ce sens en 2022. La campagne avait été appuyée par plus de 500 groupes sociaux et populaires.

investissements gouvernementaux en matière de logement; notamment le désinvestissement fédéral de 1994 (Divay, Séguin et Sénécal 2005; Bouchard et Hudon 2008; Bélanger et Zhu 2023, 106), les hauts et les bas du programme AccèsLogis (Vaillancourt et al. 2016; Bouchard, Frohn et Morin 2010), le manque criant de logements sociaux (Bélanger et Zhu 2023, 124; Zhu et al. 2021), et la difficulté spécifique d'accès aux logements pour les « personnes âgées, les familles, les familles monoparentales dirigées par une femme, les ménages autochtones et les nouveaux arrivants » (Bélanger et Zhu 2023, 123). De ce fait, malgré des tentatives par certains groupes, notamment la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ), d'user de voies juridiques pour en arriver à l'application de ce « droit au logement » (Bendouad 2010, 102), force est de constater que cet objectif de justiciabilité de l'État pour non-respect du droit au logement n'a pas été atteint.

Au-delà de l'offre de logement (social), Le RCLALQ et le FRAPRU, principaux défenseurs du droit au logement au Québec depuis les années 1980, voient également en une « politique globale en habitation » le potentiel de mieux défendre les droits des locataires individuels (FRAPRU 2022). À ce niveau, il semble important de relater l'expérience précise du tribunal administratif du logement (TAL) qui se fait fréquemment vilipender par les groupes de défense des locataires (RCLALQ 2016; RCLALQ 1992). Les rapports faits en ce sens soulignent des délais juridiques très longs, un grand manque de légitimité au sein des populations vulnérables – notamment en raison des grandes dépenses d'énergie et d'argent nécessaires pour gérer ces situations juridiques – et une surreprésentation des plaintes provenant des propriétaires (Bendouad 2010, 99; FRAPRU 2013, 25; RCLALQ 2016; Goyer 2023)<sup>65</sup>. Par-delà du TAL, les écrits soulignent le devoir étatique de s'assurer de la protection des locataires face aux acteurs privés; pensons aux hausses vertigineuses des prix des loyers

---

<sup>65</sup> Nombre d'autres écrits témoignent également qu'il existe, au-delà d'une simple surreprésentation, des délais de traitement différenciés entre les plaintes émises par un-e propriétaire (non-paiement) et ceux émises par un-e locataire (hausse abusive, insalubrité). Tel que l'explique Goyer (2023), « lorsque l'on compare les délais pour obtenir une audience en fonction des causes civiles, introduites le plus souvent par les locataires, et les autres causes majoritairement introduites par les propriétaires, ceux-ci sont beaucoup plus courts pour ces derniers [...]. Ce faisant, le TAL semble accorder une importance plus grande au paiement du loyer qu'au maintien de la qualité de celui-ci. » Ce faisant, le TAL devient « non seulement le "domaine privilégié de citoyens eux-mêmes privilégiés", pour reprendre l'expression de Pierre Noreau, mais également une institution qui participe à la *production* et à la *reproduction* de citoyens eux-mêmes privilégiés » (Gallié et Besner 2017; voir aussi : Noreau 2010).

(Posca et Hébert 2023; Meloche 2022), aux évictions non justifiées (Brunet, Gallié et Laniel 2017) et à la discrimination dans l'accès au logement (Bendaoud 2010, 98-108). Ces protections doivent actuellement être défendues par les locataires eux-mêmes, ou sinon avec l'aide de leurs associations de locataires. Une politique de l'habitation permettrait ainsi d'assurer une protection collective des droits des locataires, enlevant la nécessité de la poursuite individuelle.

#### **4.2.2.3. La réglementation et le contrôle des loyers**

À la différence des revendications pour le droit au logement, les demandes en faveur des réglementations et du contrôle des loyers sont bien plus ancrées dans la recherche de solutions au sein du système existant. Selon la littérature, la mobilisation des groupes communautaires par rapport à ces demandes se fait généralement sur trois fronts : le contrôle des loyers, la mise en place et le respect du bail locatif, ainsi que la volonté d'instauration d'un registre des loyers (Bergeron-Gaudin 2018). La constante de ces trois fronts d'actions est le besoin de *réduire l'arbitraire dans les relations entre les locataires et locateur·rice·s* par un contrôle plus strict des lois entourant le milieu locatif.

Concernant le premier front, il est à noter que les négociations entre locateur·trice·s et locataires, notamment par rapport au prix du loyer, se font de « gré à gré », signifiant que l'État n'intervient que dans le cas d'un litige entre deux parties. Ce système est critiqué par le RCLALQ depuis de nombreuses années, notamment parce qu'il favoriserait injustement les propriétaires (RCLALQ 2017; RCLALQ *n.d.*). La solution réclamée est un contrôle efficace des loyers par l'État – le tout afin d'éviter l'arbitraire des négociations de gré à gré (Gaudreau, Hébert et Posca 2020; RCLALQ 2021). À cet égard, Posca et Hébert (2023) croient en la nécessité de prioriser un contrôle des loyers efficace plutôt qu'une simple augmentation de la construction de logements qui « risque de s'avérer contre-productive si le parc de logements, actuel et futur, n'est pas protégé par un cadre législatif adéquat et si son expansion continue d'être guidée par une vision mercantile du développement immobilier et de l'accès au logement. »

Au niveau du deuxième aspect, l'obtention du bail-type obligatoire en 1996 correspond à une victoire importante pour le mouvement de droit au logement, notamment puisqu'il fait suite

à de nombreuses années de mobilisation (CHAT 2020). Rioux (2022, 67) constate par ailleurs l'importance de l'implication des syndicats dans cette lutte au contrôle des loyers : « En 1973, c'est l'idée d'un bail type et le remplacement de la Régie des loyers par une Régie du logement qui était lancée par la CSN. Six ans plus tard, une Régie du logement et un bail type étaient mis en place<sup>66</sup>. » Toutefois, des organisations comme le RCLALQ travaillent encore à sa connaissance par les locataires et son respect par l'État et les propriétaires<sup>67</sup>.

Finalement, la lutte pour l'obtention d'un registre des loyers, qui permettrait de catégoriser et évaluer le marché locatif tout en réduisant l'arbitraire dans les négociations de gré à gré actuel, est un combat de longue durée pour les organisations vouées à la défense des locataires (RCLALQ 2022; Bergeron-Gaudin, Paquin et Brady 2017, 224). À ce niveau, par sa capacité de réguler de manière plus stricte le marché locatif, cette solution a été maintes fois présentée comme une façon efficace de réduire les dépenses dédiées au logement, et conséquemment, la pauvreté (Quesnel-Vallée 2022; Posca et Hébert 2023)<sup>68</sup>. Toutefois, en raison d'intérêts divergents entre propriétaires, l'État et les locataires, cette solution n'a pas encore – à l'exception de certaines initiatives citoyennes<sup>69</sup> – pris ancrage dans les législations au logement.

#### **4.2.3. Contributions potentielles**

Bien que la lentille par laquelle nous abordons cette thèse soit avant tout syndicale, il n'en demeure pas moins qu'elle est en mesure de combler certaines lacunes au sein des écrits existants sur les luttes pour logement.

Tout d'abord, et tel qu'il a été mentionné en début de section, très peu d'écrits ont théorisé l'histoire globale des revendications des groupes de défense des locataires, à l'exception de certains écrits spécifiques, notamment ceux de Bergeron-Gaudin (2017) et Saillant (2016;

---

<sup>66</sup> La régie du logement et le bail-type ont été mis en place en 1980, mais l'application du bail-type a seulement été rendue obligatoire en 1996.

<sup>67</sup> Les écrits notent fréquemment le cas de la « clause G » du bail type qui contraint les propriétaires à inscrire le coût du loyer payé lors du dernier cycle du bail. Toutefois, cette clause ne serait que très peu respectée par les propriétaires, menant à des augmentations hors des limites légales permises par le TAL (Porter 2023).

<sup>68</sup> La Ville de Montréal est d'ailleurs impliquée et appuie la mise en place d'un registre de loyers. Elle a notamment mis en place, en 2022, un registre de baux pour tout immeuble de plus de sept logements (Posca et Hébert 2023).

<sup>69</sup> L'organisme « Vivre en ville » en est l'exemple le plus notoire : <https://rentalregistry.ca/fr/qc>.

2024). Par ce manque d'études historiques récentes, il devient difficile de mesurer l'évolution institutionnelle de ce mouvement qui a acquis, comme d'autres mouvements par ailleurs, une forme plus institutionnelle qu'à sa conception. Ainsi – et au même titre que le mouvement syndical – le mouvement des locataires est pris dans une évolution entre une contestation plus désorganisée dans les années 1960 et 1970, vers des luttes plus institutionnelles à partir des années 1980 (Bergeron-Gaudin, Paquin et Brady 2017; Bélanger et Levesque 1992).

Toutefois, nous ne pouvons prétendre qu'aucun écrit n'étudie spécifiquement l'évolution organisationnelle de ce mouvement. À ce niveau, nous soulignons spécifiquement les apports de Masson (2015), qui démontre que l'institutionnalisation des mouvements sociaux n'est pas nécessairement signe d'une augmentation de la concertation<sup>70</sup>. Plus spécifiquement, divers auteur·trice·s (Hanley, Kruzynski et Shragge 2013, 158-65; Masson 2015, 79-80; Bergeron-Gaudin 2017, 235) mettent en évidence le fait que l'on n'observe pas une baisse de la contestation ou de la radicalité des groupes de défense des locataires, et ce, malgré leur institutionnalisation au cours de leur développement. Cette tendance est considérée comme rare dans les mouvements suivant la même trajectoire.

Cette thèse a donc comme premier objectif de combler ce manque dans la littérature scientifique. En analysant l'implication syndicale sur une période de plus de 50 ans – période qui est fortement alignée avec le début du mouvement de défense des locataires – il nous semble possible de retracer une partie de cette histoire peu théorisée. Ceci nous permettra, dans la même lignée, de comparer les formes organisationnelles des deux types d'organisations afin de voir comment s'articulent respectivement leurs actions sociales.

Un autre vide théorique qu'il nous a été possible de constater est le manque d'écrits qui analysent les coalitions et alliances entre ces groupes et les autres mouvements sociaux.

---

<sup>70</sup> À ce niveau, et tel que le développe Masson, l'écosystème des mouvements sociaux et des groupes communautaires est si développé au Québec qu'elle outrepassé certaines théories des mouvements sociaux, notamment celle de l'institutionnalisation. À ce niveau, presque tous les groupes communautaires bénéficient de financements publics, sans pour autant qu'on puisse affirmer qu'ils sont redevables envers l'État. Dans le milieu, on approche souvent le tout grâce aux concepts de *l'offensive autonome* et de la *défensive non-autonome*. La défensive permet de répondre à des besoins urgents non-traités par les gouvernements (non-autonome), alors que la militance face à ces derniers se fait dans une autonomie presque complète. Les mouvements sociaux liés au logement suivent cette tendance.

Plusieurs écrits s'intéressent aux coalitions de mouvements sociaux au Québec, mais peu le font avec comme point d'ancrage des groupes comme le FRAPRU ou le RCLALQ (Dufour, Bergeron-Gaudin et Chicoine 2020, 11-14; Dufour, Bergeron-Gaudin et Latendresse 2022; Laflamme 2018). Nous pourrions ainsi contribuer à élargir les apports théoriques qui abordent les coalitions de mouvements sociaux au Québec, en nous concentrant sur la relation entre syndicats et groupes de lutte pour le logement.

### **4.3. Écrits témoignant des relations entre les luttes pour le logement et le syndicalisme**

Les écrits syndicaux présentent assez clairement l'existence, mais aussi l'importance, de l'implication syndicale dans des milieux sociaux sortant du cadre juridique du travail. Tant par leurs discours, leurs actions directes que dans la structure de leur organisation, les syndicats sont, au même titre que d'autres mouvements sociaux, des acteurs qui participent pleinement au changement social. Ces implications se rapportent, tel qu'il a été démontré, à diverses luttes sociales, notamment nationalistes, environnementales, féministes, ainsi qu'à celles liées aux services de garde et à l'économie sociale et solidaire. Certaines de ces études de cas sont toutefois mieux documentées que d'autres.

À cet égard, l'étude de l'implication syndicale dans les luttes pour le logement n'est pas complètement absente des écrits théoriques, mais est très faiblement présente, surtout en considérant une perspective québécoise contemporaine.

Au niveau québécois, quelques écrits nomment et témoignent de l'implication des syndicats dans ces luttes, notamment Rioux (2022, 66-68)<sup>71</sup>, Foisys (2003, 52-56)<sup>72</sup> et Tremblay (1972, 102-03)<sup>73</sup>, qui y dédient quelques pages, tout en restant relativement de surface et ne

---

<sup>71</sup> Rioux trace une brève analyse des propositions syndicales de la CSN au sein de rapports et brochures des années 1969 à 1971. Dans cette analyse, celui-ci observe que la CSN critiquait, en 1972, la notion du « logement social » pris par lui-même; sans véritable « politique de l'habitation », les problèmes liés à l'habitation, pris au sein d'un système peu règlementé, ne feraient que se répéter. Tel que l'explique Rioux, « cinquante ans plus tard, on peut constater comment cette intégration est loin d'être atteinte quand on voit les dérives où on peut arriver avec les débats sur ces logements dits "abordables" ».

<sup>72</sup> Le court chapitre dédié au logement dans la biographie de Michel Chartrand est un hommage aux réalisations de Pierre Jauvin, militant pour les droits des locataires et premier permanent dédié uniquement à la cause du logement à la CSN. Son implication sera traitée plus longuement à la section 6.2.1.

<sup>73</sup> Relatif à une implication « sociale » liée au logement, Tremblay note que la CSN/CTCC a compris, dès son changement idéologique à la fin des années 1960, l'importance du logement comme « nécessité vitale » : « Cette définition du problème amène la C.S.N. à préconiser une intervention étatique de plus en plus directe et

touchant que la période précédant 1973. D'autres écrits nomment l'existence de cette implication, généralement dans une liste d'implications sociales, sans jamais en faire l'analyse : Charest (2018, 20), Hamel et Charest (1980, 142-44), Rouillard (2008, 45; 2018, 169-70), Larose (2001, 5), Poirier (2011, 17-18), Bouchard et Gaudreault (2002, 44), Paquet, Tremblay et Gosselin (2004, 314), Grondin (2014, 250), Comby (2005, 32) et Saillant (2020, 86; 2024, 22)<sup>74</sup>. À cet égard, nous en venons à considérer qu'*aucun écrit ne fait une recension scientifique du lien entre luttes pour le logement et syndicalisme au Québec*.

Dans les écrits anglophones, on voit davantage d'articles faisant des liens entre les *labour unions* (syndicats) et les politiques de logement abordable. À cet égard, il est important de savoir distinguer les articles sur les syndicats de locataires (*housing unions*), qui sont des regroupements de locataires cherchant à négocier collectivement face aux propriétaires immobiliers, de ceux abordant plutôt l'implication des syndicats de travailleur·euse·s sur la question du logement<sup>75</sup>.

À ce niveau, nous avons été en mesure de cibler deux écrits principaux traitant de ce sujet. Premièrement, Peter Dreier (2010) trace l'historique des « *housing policies* » aux États-Unis entre les années 1940 et 2000, notant du même coup l'implication importante des syndicats durant les premières années, et ultimement sa disparition à partir des années 1970 et 1980. Dreier explique l'importance du mouvement des travailleur·euse·s dans les coalitions populaires pour le droit au logement, vue comme devant faire partie d'un « *broader social contract* » :

---

importante. En effet, après avoir attribué à l'État une fonction de contrôle des prix des loyers, dans les années 40, et d'aide au financement des habitations, dans les années 50, on débouche, au cours des années 60, sur une politique étatique globale de l'habitation, prévoyant la construction de loyers à prix modiques, la rénovation urbaine, y incluant le réaménagement des municipalités et des quartiers urbains, la création d'un vaste secteur de logements publics et l'élimination de la spéculation foncière ainsi que le contrôle de l'entreprise privée » (Tremblay 1972, 102-03).

<sup>74</sup> Cette liste est, bien évidemment, non-exhaustive considérant la difficulté de recenser chaque article nommant brièvement cette implication.

<sup>75</sup> De nombreuses autres ambivalences – propres aux terminologies anglophones parfois confondantes de « work », « labour », « housing » et « union » – sont à prendre à compte, et ultimement à éviter : les écrits touchant la question de l'implication du « Labour », référant ici au parti politique progressiste en Grande-Bretagne, dans les politiques de logement; l'implication de l'« Union », référant ici à l'Union soviétique, dans le logement étatique. Une dernière ambivalence à prendre en compte est celle de la confusion concernant les termes « housing » et « housing policy » qui caractérisent à la fois les demeures habitées par des individus propriétaires et non-propriétaires de celles-ci. En français, le terme « logement », bien que différent de sa définition officielle, est culturellement associé, au Québec, à une habitation habitée par un·e locataire.

*By far the most significant missing component in the political coalition for housing [today] is organized labor, the one constituency with a large membership, a progressive policy agenda, significant financial resources, and the potential to engage in effective mobilization. It is also the one major political vehicle that could organize effectively across racial lines, across income groups from the very poor to the middle class, and across city and suburban boundaries.*

Deuxièmement, Hilary Botein (2007), dans les mêmes traces que Dreier, note l'évolution de l'implication des syndicats étatsuniens dans les politiques de logement. Celle-ci offre toutefois des apports théoriques très intéressants, en notant plus précisément l'importance des coalitions communautaires<sup>76</sup>, des éléments du syndicalisme de transformation sociale, mais également de l'impact majeur des opportunités politiques dans l'obtention de politiques favorables au logement. Sur ce dernier point, elle explique que « *mobilization of the labor movement around housing, however, may be ineffective in the face of the lack of support and visibility for affordable housing as a political issue, and the limited impact of civil society initiatives in a hostile context* » (Botein 2007, 815).

À cet égard, ces auteurs et autrices croient en l'importance d'un renouveau syndical axé sur la transformation sociale, visant à renouer, entre autres avec leur « amour perdu<sup>77</sup> » (Dreier 2010), le logement<sup>78</sup>. Ce champ de lutte aurait été sacrifié en raison d'une multitude de conditions sociopolitiques, notamment le développement du néolibéralisme et la réduction des investissements dans les politiques sociales, au profit d'un syndicalisme misant presque uniquement sur les relations industrielles (Botein 2007, 807; Dreier 2010, 361).

Du côté français, nous nous inspirons principalement des écrits de Jules-Mathieu Meunier (2016; 2019). Son analyse met en lumière de nombreuses contraintes à l'implication syndicale dans le logement en France pouvant très bien s'appliquer aussi au Québec. Tout d'abord, la difficulté qu'ont les organisations syndicales à faire valoir leurs positions

---

<sup>76</sup> Botein note toutefois qu'il est « déraisonnable » de chercher à recréer les coalitions communautaires des années 1950 et 1960 « *because they rested on the foundations of strong political and economic support for both movements, and on labor's access to leaders in the legislative and executive branches* », ce qui n'est pas le cas dans l'époque actuelle.

<sup>77</sup> Le titre du texte de Dreier (2010), « *Labor's Love Lost?* », pourrait être traduit plus fidèlement à « L'amour syndical, perdu? » ou « L'amour ouvrière, perdue? ».

<sup>78</sup> Le logement comme « amour perdu » du syndicalisme québécois sera par ailleurs repris dans cette thèse lors de la conclusion.

« revendicatrices » au sein d'instances de concertation, notamment Accès Logement<sup>79</sup>. À la vue de la culture néo-corporatiste québécoise, qui implique l'acteur syndical au sein de certaines instances de consultation, cette analyse est très pertinente.

De plus, Meunier dépeint les difficultés de traduire les postures idéologiques syndicales en actions pratiques efficaces :

La capacité de la CFDT à se saisir du lien emploi-logement est contrainte aujourd'hui par un décalage patent entre la conception du logement développée par certains responsables en interne et les pratiques mises en œuvre aux différents niveaux de l'organisation dans ce domaine. D'un côté émerge une disposition à poser les jalons d'une approche revendicative liant emploi et logement. De l'autre se manifeste une difficulté de l'organisation et de ses membres, chacun à son échelle, à traduire cette approche en actes sur le terrain (Meunier 2019, 100).

Ces dynamiques, qui s'observent également dans un contexte québécois, et qui lient les cadres aux répertoires d'action, s'insèrent donc bien dans le cadre de cette thèse.

Toutefois, la lecture de Meunier nous amène à distinguer deux analyses de la question des jonctions entre « travail » et « logement » qui nous semblent mener à des objectifs dichotomiques. La première analyse consiste à percevoir le logement comme « un outil favorisant l'accès à l'emploi » ou comme « élément de la sécurisation des parcours professionnels » (Meunier 2019, 96-99). Les syndicats – mais également les entreprises elles-mêmes – s'impliquent donc dans la question du logement afin de stabiliser l'activité économique, voire favoriser la productivité de la main-d'œuvre. La deuxième analyse perçoit plutôt le logement comme un besoin essentiel de base, suggérant ainsi qu'il devrait être compris en dehors des dynamiques productives. Les syndicats, tant français que québécois, qui s'investissent sur la question du logement et adoptent cette seconde analyse perçoivent plutôt leur implication dans une logique intersectionnelle et émancipatrice visant à améliorer les conditions de vie de toutes les personnes précaires.

Cette thèse analyse l'implication syndicale selon cette deuxième logique, excluant *de facto* toute analyse visant à voir le logement comme outil servant à l'accumulation de profits. Cela inclut, entre autres exemples, les logements fournis par les entreprises aux travailleur·euse·s

---

<sup>79</sup> Accès Logement est un programme mis en place en France suivant la Deuxième Guerre mondiale afin de contraindre les entreprises à dédier une part de leurs revenus à financer le logement et l'habitation.

temporaires, ainsi que les logements fournis par les usines pour rapprocher les travailleur·euse·s de leur lieu de travail afin de réduire les barrières à l'accès au travail.

Les écrits de Meunier tendent plutôt à suivre cette première logique – constat qui est certainement, en partie, causé par les différences culturelles syndicales entre le Québec et la France. Entre autres, l'existence, en France, d'Accès Logement, change drastiquement la vision qu'occupe le logement au sein des rangs syndicaux (Meunier 2019, 86).

\*\*\*

Tel qu'il est possible de constater dans cette recension, malgré l'existence d'une quantité substantielle d'écrits portant sur les questions syndicales et sur l'accès au logement au Québec, aucun écrit ne fait des liens approfondis entre ces deux luttes sociales – et ce, même si ces liens existent bel et bien. Des inspirations théoriques venant de la France (Meunier 2019) et des États-Unis (Dreier 2010; Botein 2007) peuvent nous être utiles, mais tout un travail reste à faire afin de *placer cette analyse dans le cadre sociopolitique québécois*. C'est le vide que cette thèse propose de combler.

## CHAPITRE 5 – MÉTHODOLOGIE

---

Cette thèse utilise *l'étude de cas* comme approche méthodologique. Telle que le décrivent Cresswell et Poth (2018, 96-97), l'étude de cas se définit comme une

*qualitative approach in which the investigator explores a real-life, contemporary bounded system (a case) or multiple bounded systems (cases) over time, through detailed, in-depth data collection involving multiple sources of information, and reports a case description and case themes.*

En reprenant les éléments de cette définition, explorons comment s'articule l'étude de cas dans cette recherche. Tout d'abord, notre recherche comporte un « *real life, contemporary bounded system* » – voire même des « *multiple bounded systems* ». Le système global à l'étude est celui des mouvements sociaux, qui peut être évalué et défini clairement dans le cadre québécois et montréalais, dans un contexte temporel, soit 1968 à 2023, et par une organisation, soit la CSN. Les sous-systèmes mis en interaction sont alors ceux des « syndicats » (milieu de travail) et des « luttes pour le logement » (milieu de vie).

En ce qui a trait à la collecte des données, détaillée à la section 5.2., notre processus de recherche utilise « *multiple sources of information* ». Deux méthodes sont employées : la recherche en archives (sources primaires) et la tenue d'entrevues avec des militant-e-s qui ont une connaissance historique des mouvements sociaux discutés.

Puis, en ce qui concerne spécifiquement l'analyse des résultats, discutée à la section 5.3., notre recherche a produit une « *case description* » – soit une matrice de données –, délimitée par des « *case themes* » propres aux mouvements sociaux analysés.

### 5.1. Délimitation de l'étude de cas

Tel que susmentionné, cette étude de cas est circonscrite par trois volets – soient temporels, géographiques et organisationnels. Ces limites sont mises en place afin de couvrir un spectre réalisable dans le cadre de cette recherche, et ultimement, d'éviter une surcharge en quantité d'entrevues et de sources primaires d'archives.

Temporellement, il est question de la période de 1968 à 2022. L'année 1968 correspond au début du « deuxième front » à la CSN, suivant le discours prononcé par Marcel Pepin. Le fait de ratisser cette période de plus de 50 ans nous permet de véritablement couvrir toute l'évolution de l'implication sociopolitique des syndicats au Québec.

Géographiquement, il a été décidé de couvrir la *zone desservie par le conseil central du Montréal métropolitain*<sup>80</sup> (CCMM), soit les îles de Montréal (agglomération) et Laval<sup>81</sup>. Cette zone nous semble la plus importante en raison du poids locatif important que représente Montréal à l'échelle du Québec : l'agglomération de Montréal (qui n'inclut pas Laval<sup>82</sup>) comporte un taux de ménages locataires de 60% (CMM 2022), alors que la moyenne québécoise est de 39% (CORPIQ 2017). De plus, l'agglomération de Montréal et Laval représente 41% du poids des ménages locatifs du Québec, alors qu'ils contiennent 27% de la population québécoise (Recensement canadien 2016). Sans compter que la région montréalaise a une riche histoire de luttes à propos du logement – histoire qui est difficilement comparable à quelconque autre ville au Québec (Saillant 2018; 2024). Pour toutes ces raisons, il nous semble naturel de miser sur cette région pour une recherche ayant comme thème le logement.

Au niveau organisationnel, l'étude de cas s'intéresse à la *Confédération des Syndicats nationaux* (CSN), deuxième centrale syndicale en termes d'effectif au Québec. Le choix de cette centrale s'est fait pour quelques raisons : elle est la plus ancienne centrale syndicale, offrant ainsi une riche histoire, ainsi que de nombreuses ressources d'archives ; elle a amorcé le mouvement de syndicalisme de transformation sociale au Québec; et elle a été, depuis sa déconfessionnalisation, la centrale la plus combative et la plus impliquée dans des luttes

---

<sup>80</sup> Il est important de noter que la « zone desservie par le Conseil central de Montréal » a évolué au fil du temps, notamment en y incluant parfois la Rive-Sud de Montréal. Dans l'analyse des résultats, nous excluons systématiquement les implications syndicales spécifiques aux luttes pour le logement de la Rive-Sud. Toutefois, dans le cas de luttes plus holistiques menées par le CCMM – et qui s'adresse donc à toutes les zones desservies – il nous est impossible de retirer spécifiquement la Rive-Sud de l'analyse. Ceci n'a toutefois qu'un minime impact sur la tenue générale des résultats.

<sup>81</sup> Le CCMM fournit également des services au Nunavik. Pour les biens de la recherche, nous excluons cette zone géographique pour nous concentrer sur Montréal.

<sup>82</sup> Laval a un taux de ménages locataires de 30,6%.

politiques militantes, notamment par le biais de ses conseils centraux (Denis et Denis 1994; Rouillard 2004; Rouillard 2008; Tremblay 1972).

Malgré la mise en place de ces balises, qui allègent la charge méthodologique de la recherche, il est important de spécifier que l'étude de cas n'est qu'un motif pour dessiner un portrait plus large du syndicalisme de transformation sociale – et donc d'une implication syndicale dépassant les frontières strictement industrielles. À cet égard, cette étude de cas est définie par sa nature *instrumentale*, là où,

*the case is of secondary interest, it plays a supportive role, and it facilitates our understanding of something else. The case still is looked at in depth, its contexts scrutinized, its ordinary activities detailed, but all because this helps the researcher to pursue the external interest* (Stake 2012, 137).

### **5.1.1. L'analyse de l'étude de cas historique**

Cette recherche se veut *a priori* historique car elle retrace des implications sur une période de plus de 50 ans. Il est donc essentiel de recourir à une approche méthodologique s'inspirant de la *méthodologie historique* (ou *méthode historique*).

L'histoire est une science *indirecte*; elle reconstruit une ligne du temps par le biais de traces laissées par des humains subjectifs et critiques de leur époque, a contrario d'une observation directe par le·la chercheur·euse. À cet effet, comment peut-on situer le « fait » historique dans une recherche en sciences sociales? Tel que l'explique Seignobos (2014),

L'histoire embrasse l'étude de tous les faits passés, politiques, intellectuels, économiques, dont la plupart ont passé inaperçus. Il semblerait donc que les faits historiques puissent être définis : les « faits passés », par opposition aux faits actuels qui sont l'objet des sciences descriptives de l'humanité. C'est précisément cette opposition qu'il est impossible de maintenir en pratique. Être présent ou passé n'est pas une différence de caractère interne, tenant à la nature d'un fait ; ce n'est qu'une différence de position par rapport à un observateur donné. [...]

Il n'y a donc pas de faits historiques par leur nature ; il n'y a de faits historiques que par *position*. Est historique tout fait qu'on ne peut plus observer directement parce qu'il a cessé d'exister. Il n'y a pas de caractère historique inhérent aux faits, il n'y a d'historique que la façon de les connaître. L'histoire n'est pas une science, elle n'est qu'un procédé de connaissance.

La perspective historique tient donc essentiellement dans la *positionnalité* de la personne analysant les « traces ». Autant que l'étude sociologique des phénomènes *actuels*, l'étude de faits historiques – qui se définissent simplement par qu'ils soient « passés » – est ainsi influencée principalement par le ou la chercheur·euse qui les étudie et qui tente d'en retirer des constats par « voie de raisonnement ».

En tant qu'« historien·ne »<sup>83</sup>, l'analyse de ces traces historiques doit ainsi se faire par une séquence d'analyse en deux temps. Premièrement, il ou elle observe et analyse ces traces :

Les faits passés ne nous sont connus que par les traces qui en ont été conservées. Ces traces, que l'on appelle *documents*, l'historien les observe directement, il est vrai ; mais, après cela, il n'a plus rien à observer ; il procède désormais par voie de raisonnement, pour essayer de conclure, aussi correctement que possible, des traces aux faits. Le document, c'est le point de départ ; le fait passé, c'est le point d'arrivée. Entre ce point de départ et ce point d'arrivée, il faut traverser une série complexe de raisonnements, enchaînés les uns aux autres, où les chances d'erreur sont innombrables (Langlois et Seignobos 1992).

S'ensuit la deuxième étape, soit la reconstruction de ces « faits » afin d'en tracer *l'évolution*. C'est par la voie de « l'évolution », notamment en groupant les faits « en une construction méthodique pour [en] découvrir les rapports », que peut se construire une ligne du temps qui prend en compte la subjectivité et le caractère variable des traces (Seignobos 2014).

Les bases de cette réflexion sont reprises dans les sections suivantes détaillant le processus de la collecte et d'analyse de données.

## **5.2. La collecte de données**

Sachant maintenant que les traces historiques sont transmises par le biais de « documents », il semble pertinent de circonscrire notre interprétation de ce terme. Bien évidemment, le premier aspect qui vient à l'esprit lorsqu'on évoque la question des documents est celui des traces physiques laissées dans des *documents écrits*<sup>84</sup>.

---

<sup>83</sup> Je ne pourrais en aucun cas me prétendre historien étant donné mon parcours académique en innovation sociale. De plus, force est d'admettre que la méthodologie historique employée dans cette thèse est somme toute rudimentaire.

<sup>84</sup> Tel que l'abordent Langlois et Seignobos (1992), « Les documents écrits n'ont [...] pas de valeur par eux-mêmes, comme les documents matériels ; ils n'en ont que comme signes d'opérations psychologiques, compliquées et difficiles à débrouiller. L'immense majorité des documents qui fournissent à l'historien le point

Notre première source d'information provient donc d'une collection de documents archivistiques. Ces archives, prélevées autant dans des bases de données numériques que dans leur forme physique, sont essentiellement issues de trois centres d'archives : le centre d'archives de la CSN, qui possède la quasi-totalité des communiqués, procès-verbaux, brochures et mémoire émanant de la centrale et du CCMM; le Centre d'histoire et d'archives du travail (CHAT), qui regroupe les archives du FRAPRU, du RCLALQ et du Comité intersyndical du Montréal métropolitain (CIMM); ainsi que la banque archivistique BANQ Numérique, qui regroupe une quantité importante de journaux et revues historiques. Ces centres ont été choisis puisqu'ils regroupent la quasi-totalité des documents syndicaux et de lutte pour le logement nécessaires à cette thèse. Cependant, certains documents n'ont pu être recueillis en raison de difficultés de recherche, notamment : les archives de Fondation puisqu'il n'a pas été possible de prendre contact avec les responsables de ce service<sup>85</sup>; certaines archives de comités logements autres que le FRAPRU et le RCLALQ puisqu'ils sont conservés dans des banques d'archives éparses; ainsi qu'une recension des dons offerts par la CSN, puisqu'ils ne sont pas compilés dans un document central.

Ces documents ont deux utilités distinctes. Premièrement, ils nous permettent de répondre à la deuxième sous-question qui vise à répertorier les implications syndicales durant la période étudiée. Ces actions syndicales ont par la suite été classées dans une matrice de données (voir section 5.3.). Deuxièmement, de nombreux documents – i.e. mémoires, résolutions de congrès et AG – témoignent plus largement de l'idéologie syndicale face aux luttes pour le logement. Ces documents d'archives ont donc également servi à analyser la première sous-question qui a trait au cadrage de l'implication syndicale.

Toutefois, l'utilisation unique de documents archivistiques ne permet pas, à notre sens, de couvrir la portée de la triade de paliers d'analyse mis en place dans le cadre théorique. Il nous faut ainsi puiser dans un autre type de documentation, soit « l'histoire orale ». Cette méthode s'attire certes quelques critiques, notamment pour son potentiel à engendrer des imperfections historiques – causé, entre autres, par des lacunes de mémoire et des

---

de départ de ses raisonnements ne sont, en somme, que des traces d'opérations psychologiques.» Ces documents, bien que concrets, représentent « l'empreinte immédiate du fait sur l'esprit du témoin ».

<sup>85</sup> Cependant, certaines actions de Fondation ont pu être compilées grâce aux rapports annuels de l'organisation ainsi que certains reportages dans les journaux.

sentiments *d'a posteriori* – et d'être invérifiable objectivement (Descamps 2005). Toutefois, il nous semble malhonnête de reprocher ces critiques uniquement aux témoignages oraux : de nombreuses sources écrites sont également, tel que susmentionné, influencés par leurs auteur·trice·s subjectifs et partiels à propos de leur époque. Nous sommes plutôt d'avis que les témoignages « oraux » permettent de compléter certains documents très formels (comme c'est le cas des procès-verbaux), en prenant en compte de « ce qu'ils nous laissent entendre, sans avoir souhaité le dire »; de pousser la réflexion au-delà du fait objectif (Bloch 1949, 76-77)<sup>86</sup>. De plus, par la combinaison de la rationalité des sources écrites et du caractère expérientiel des témoignages oraux, il nous est possible de s'assurer de la cohérence entre ce qui est fait dans la réalité et la manière dont les gens ont vécu ces événements. En d'autres termes, les entretiens visent à combler certains vides expérientiels que la recherche archivistique ne saurait combler, notamment concernant la troisième sous-question qui analyse la spécificité et l'utilité de l'implication syndicale.

À ce niveau, nous avons effectué neuf entretiens semi-dirigés avec différent·e·s membres des groupes suivants : deux militant·e·s syndicaux actuels du CCMM, trois militant·e·s d'expérience dans le domaine syndical, ainsi que quatre militant·e·s liés au logement et/ou mouvement social connexe. Cet équilibre nous a permis de garder l'accent sur le point central de la recherche, le syndicalisme, tout en gardant à l'œil le point de vue d'acteurs externes.

Les intervenant·e·s consulté·e·s ont été recrutés par deux méthodes principales. D'une part, certaines personnes ont été contactées directement par courriel en raison de leur expertise dans le cadre de cette recherche. D'autre part, certain·e·s ont été recommandé·e·s par ce premier groupe, en fonction de leurs contributions potentielles à l'étude.

Dans le respect des normes d'éthique du département, un certificat d'éthique, accordé par suite de la formation en éthique de la recherche avec des êtres humains (EPTC 2 : FER-2022), a été obtenu (voir annexe C). Des principes déontologiques ont ainsi été établis pour la conduite des entretiens, notamment en ce qui concerne l'anonymat des intervenant·e·s consulté·e·s. Bien que des risques subsistent en raison de la relative petitesse de l'écosystème des mouvements sociaux québécois, cette décision visait à minimiser les risques de

---

<sup>86</sup> À ce niveau, Bloch mentionne qu'il faut faire parler les documents « contre leur gré ».

représailles et à offrir aux intervenant·e·s un cadre d'échange plus libre et moins contraignant. Au sein du texte, les intervenant·e·s sont identifié·e·s par un numéro ainsi qu'un sigle les associant à leur milieu : « S » pour les intervenant·e·s provenant du milieu syndical et « L » pour ceux et celles provenant du milieu du logement.

Deux critères nous ont confirmé avoir effectué une quantité suffisante d'entrevues : (1) le fait d'avoir établi une base justificative syndicale, propre au logement, assez rigoureuse et (2) le sentiment d'avoir aperçu des thèmes récurrents et répétitifs entre les différents intervenant·e·s et d'avoir ainsi atteint une relative saturation. Dans l'ensemble, les entretiens ont été organisés autour d'un guide d'entrevues qui a évolué en fonction de la personne interviewée. Les questions étaient largement comprises au sein de quatre grands thèmes : les questions dites « générales »<sup>87</sup>, la jonction entre les enjeux syndicaux et de logement, la spécificité de l'implication syndicale et l'utilité de l'implication syndicale.

Des enregistrements audios ont été réalisés pour s'assurer d'une transcription fidèle des citations. Ces enregistrements ont été retranscrits à l'aide d'un logiciel de reconnaissance vocale, puis soigneusement révisés afin de corriger les erreurs informatiques, généralement liées à une mécompréhension de l'accent québécois. Chaque entretien retranscrit a par la suite été relu, là où des passages marquants ont pu être surlignés pour une analyse subséquente. Avec ces entretiens, nous cherchions à cibler et ressortir plus spécifiquement une série de données cruciales, soit : une présentation des justifications syndicales quant à l'implication dans le deuxième front, l'existence d'actions syndicales non découvertes au sein des archives, des compléments expérientiels aux actions déjà recensés dans les archives, des témoignages des relations entre les groupes de locataires et la CSN, et des témoignages quant à l'implication de la base syndiquée aux actions de la CSN. Ces bouts d'information additionnels représentent, à notre sens, l'importance d'inclure les témoignages oraux dans le cadre de cette thèse.

Dans l'ensemble, ces entretiens permettent d'étudier « l'analyse du sens que les acteurs donnent à leurs pratiques et aux événements auxquels ils sont confrontés, [du]

---

<sup>87</sup> Ces questions visent à recenser les expériences des intervenant·e·s concernant des implications précises au croisement du milieu syndical et du logement. Par ex. « Selon vous, quelles sont les plus grandes contributions des organisations syndicales dans le milieu du logement? Pourquoi? ».

fonctionnement d'une organisation, [...] [et à] la reconstitution de processus d'action, d'expériences ou d'événements du passé » (Quivy et Campenhoutd 1995, 196).

Finalement, la recherche documentaire au sein de sources secondaires a permis de combler des trous historiques causés par d'inévitables lacunes des archives. Ces lacunes peuvent être à la fois dues à une erreur humaine du chercheur que d'une erreur de classement lors du prélèvement original des documents historiques.

### 5.3. L'analyse de l'évolution des résultats

La méthode historique demande au chercheur ou à la chercheuse d'aller au-delà de la simple étude de documents : il ou elle doit les mettre en relation pour en mesurer *l'évolution*. C'est de cette manière que les « faits » historiques peuvent véritablement prétendre représenter la réalité.

La première étape de cette analyse des résultats est de grouper les informations tirées des documents en différentes catégories ayant des caractéristiques communes. Nous avons ainsi trié la totalité des clichés d'archives recueillis en les groupant en différents dossiers, soit « action sociale », « action politique », « budget », « documents et mémoires sur le logement », « idéologie politique », « relations », ainsi que « formes organisationnelles ».

Par la suite, la deuxième étape consistait à répertorier les mentions d'actions menées par la CSN dans le domaine des luttes pour le logement, provenant autant des simples listes produites par la centrale qu'au sein de documents plus détaillés, au sein d'un tableau. Tel que représenté à la figure 7, la description de l'action est alors accompagnée d'une série d'informations, dont : sa provenance organisationnelle (CSN, CCMM, etc.), sa date, sa nature (politique, sociale), un lien vers sa source, ainsi que, si nécessaire, des notes complémentaires. Au total, 99 actions ont été recensées, dont une majorité a été synthétisée aux tableaux 1 à 4.

CSN	2001	Coupe du financement offert à Solidarité Populaire Québec (50% du budget de SPQ provient des centrales syndicales) suivant le retrait du FRAPRU et du Front commun des personnes assistées sociales.	Social	<a href="http://bibnum2.banq.qc.ca/bna/rectoverso/src/2001/07/506754_291_009.pdf">http://bibnum2.banq.qc.ca/bna/rectoverso/src/2001/07/506754_291_009.pdf</a>	Coalition existe depuis 1985. Tensions plus fortes depuis le Sommet socioéconomique de 1996. « L'effritement de l'intérêt des membres régionaux semble la raison principale de ce départ. Les syndicats sont davantage motivés à s'impliquer dans des coalitions ponctuelles, pour des enjeux précis, comme le Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté ou la Marche mondiale des femmes, a expliqué Jocelyne Weelhouse »
-----	------	--	--------	---	--

Figure 7: Extrait du tableau de compilation des résultats

Le même exercice a été mené pour les résolutions adoptées en congrès et en assemblée générale.

La troisième étape visait à fouiller au sein des principaux documents traitant exclusivement ou presque exclusivement de la question du logement. Parmi ceux-ci, nous avons pris soin de soutirer et surligner les cadres idéologiques importantes, ainsi que les préoccupations d'organisation démocratique, afin de les résumer ultérieurement. Le même exercice a été mené au sein des catégories « relations » et « formes organisationnelles ». Suivant une relecture, les passages les plus importants et marquants furent retranscrits et ordonnés chronologiquement dans un second document.

À partir de cette étape, nous avons pu cibler des événements importants, pouvant en quelque sorte agir à titre de balises temporelles d'une série de périodes historiques (1968-1971; 1972-1982; 1983-2002; 2003-2023). En revenant à la définition de « l'étude de cas » explicité plus haut, ces périodes permettent de délimiter des *thèmes généraux* (action directe, action de soutien, action de partenariat et action d'investissement financier), étudiés indépendamment et ultimement *mis en relation*.

En quatrième lieu, nous avons révisé chaque entretien en prenant soin de noter les passages qui permettent de mieux mettre en contexte chaque action ou cadre compilé. De plus, nombre d'intervenant·e·s avaient des perspectives nouvelles sur les relations qu'entretenait la CSN avec d'autres organisations. Les passages importants ont été surlignés, puis organisés chronologiquement dans un troisième document.

Cinquièmement, nous avons ciblé de deux à quatre éléments centraux à chaque palier d'analyse au sein de chaque période temporelle afin de les diviser en sections textuelles. Chaque section est ensuite mise en contexte grâce aux éléments importants soutirés des archives, entretiens et sources secondaires recueillis.

Ultimement, ces éléments permettent une *mise en relation* des documents afin d'observer une évolution de l'implication syndicale dans les luttes pour le logement. Cette mise en relation a trois objectifs principaux. Tout d'abord, elle permet d'être plus factuel dans l'analyse historique. À titre d'exemple, le fait de concentrer une étude sur une courte période actuelle pourrait démontrer une faible implication syndicale dans le domaine des luttes pour

le logement. Toutefois, cette étude spécifique ne saurait prendre en compte l'impact qu'auraient pu avoir diverses implications antérieures plus soutenues ayant mené à des répercussions importantes sur le paysage social actuel. Par souci de factualité, il nous apparaît donc essentiel de mesurer une *évolution large* et non de s'en tenir à une évaluation restreinte de l'implication syndicale.

Deuxièmement, l'étude de l'évolution nous permet de fournir une réponse à notre hypothèse principale, à savoir si l'articulation de la trajectoire historique des syndicats « *aurait comme suite logique l'apparition d'une séparation de plus en plus franche entre l'idéologie syndicale radicale – dans le sens large du terme – et son implication de moins en moins axée sur l'action directe.* » Pour en arriver à confirmer ou infirmer celle-ci, nous devons être en mesure de *comparer* les périodes historiques décrites plus tôt.

Finalement, l'étude de l'évolution des périodes historiques met en valeur l'instrumentalité de notre étude de cas – à savoir la capacité d'extrapoler le cas précis (CSN, Montréal, 1968-2023), afin de le placer plus largement dans une analyse holistique de l'évolution du STS.

Cette étude de *l'évolution* nous a conduits à élaborer une analyse générale des résultats (voir section 10), rendue possible grâce à la création d'une grande *matrice de données* reliant quatre périodes historiques (1968-1971; 1972-1982; 1983-2002; 2003-2023), trois paliers d'analyse de l'objet syndical (cadres, répertoire d'action et forme organisationnelle), et trois types de « documents » (documents d'archives, entretiens et informations tirées de sources secondaires)<sup>88</sup>.

---

<sup>88</sup> Nous nous inspirons notamment de la matrice créée par Boudreau (2015). Celui-ci présente des techniques de triangulation permettant de communaliser les sources primaires, secondaires et entrevues dans un tableau commun pour dégager des thèmes récurrents et communs aux intervenant-e-s et aux sources consulté-e-s.

## CHAPITRE 6 – PÉRIODE D’ACTION DIRECTE (1968-1971)

---

*« C’est la population laborieuse elle-même qui doit s’imposer dans l’histoire et bâtir la société qu’elle veut »*  
- MARCEL PEPIN (1968)

La période dite « d’action directe » couvre un petit spectre temporel de trois ans, entre 1968 et 1971. Le début de cette période, en 1968, coïncide avec la publication du rapport moral « Le deuxième front », alors que la fin de cette période, en 1971, représente la fin du service d’information aux locataires de la CSN. Il est toutefois important de mentionner que l’implication syndicale en matière de logement ne débute pas spécifiquement en 1968; elle repose sur des décennies d’implications diverses ayant mené à une concrétisation concrète – tant idéologique que pratique – à la fin des années 1960<sup>89</sup>.

### 6.1. Cadres idéologiques

Dans l’ensemble, deux grands documents nous permettent de cibler les positions idéologiques de la CSN des années 1968-1971 en matière de logement : le rapport moral « Le deuxième front » de Marcel Pepin, ainsi que la brochure « Le logement au Québec » distribuée par le secrétariat d’action politique de la CSN<sup>90</sup>. Les deux ont toutefois des utilités différentes dans le cadre de cette recherche. Le premier permet d’exprimer clairement les justifications ayant amené la CSN à sortir de son cadre industriel pour « s’attaquer » au front des conditions de vie. Le deuxième, plus spécifique au logement, permet de circonscrire la position officielle de la CSN (dans le cadre du deuxième front) en matière de logement.

#### 6.1.1. « Où frapper? Qui frapper? » : s’attaquer aux conditions d’existence par le biais du deuxième front

À la fin des années 1960, la CSN subit un changement idéologique important. Influencé par la prolifération d’initiatives citoyennes et d’une certaine radicalisation du discours social,

---

<sup>89</sup> À ce sujet, voir : Choko 1983.

<sup>90</sup> D’autres rapports moraux et documents connexes publiés par la CSN auraient également pu servir d’objet d’étude pour cette section. Toutefois, il a été décidé de se concentrer principalement sur « Le deuxième front » puisqu’il est le principal document ayant fourni les bases idéologiques à une implication syndicale plus soutenue en matière de logement.

Marcel Pepin, président de la CSN, opère une réflexion sur le pouvoir du mouvement syndical (Poirier 2005). Un de ses principaux constats est que si le mouvement syndical a réussi à organiser les milieux de travail et à faire des gains importants pour les travailleur·euse·s, « ne devraient-ils pas finir par aboutir à une amélioration substantielle et stable de la condition des gens et de leur bien-être social? » (Pepin 1968, 6). Ce n'est toutefois pas ce que le paysage social laisse entendre. De ce fait, il souligne que

[p]endant que les syndiqués mettent peu à peu de l'ordre dans les usines, pendant qu'ils s'y assurent un minimum de justice, la société, à l'extérieur, est livrée à un très grand désordre. Ce qui est dans l'entreprise n'échappe pas entièrement à l'action des syndicats, mais ce qui se trouve en dehors de l'entreprise, dans la vie courante, dans la vie du consommateur, au marché des choses qu'il achète et des services qu'il est censé recevoir, cela échappe au contrôle populaire, et le peuple n'a à peu près aucune prise là-dessus (Pepin 1968, 9).

Il note une certaine inefficacité à ne travailler que sur le front des « conditions de travail » si les gains acquis sont par la suite perdus dans des « conditions de vie » défavorables (logement, chômage, inflation, etc.) :

Pendant que le salarié se bat dans l'entreprise pour améliorer son sort, il est rejoint par en arrière et on lui soutire en bonne partie ce que sa lutte lui a permis d'acquérir à son travail; on possède les moyens de contourner nos efforts et de nous rejoindre dans une espèce de *no man's land* où nous ne sommes pas organisés (Pepin 1968, 19).

En constatant que l'exploitation « s'exerce, pour ainsi dire, généralement » et non dans les vases clos du « travail », Pepin propose de s'attaquer avant tout aux *conditions d'existence* des individus. Puisque, à terme, ces injustices « atteignent naturellement les travailleurs comme ils atteignent les chômeurs et les assistés sociaux » (Pepin 1968, 39). Ce constat est particulièrement vrai dans le domaine du logement, où Pepin considère que « l'exploitation des gens par les intérêts en place se pratique de la manière peut-être la plus visible et aussi la plus scandaleuse ». En raison du poids financier que représente le logement, la place qu'occupe ce champ d'action dans l'ouverture du deuxième front est forte. Tel que l'explique une personne impliquée à la CSN durant les années du deuxième front :

le travailleur, c'est aussi un citoyen. Le citoyen a besoin d'un logement. 30% de ses revenus vont à cette fonction-là. On pense qu'on doit s'occuper de ça aussi. C'est aussi simple que ça. Puis, si l'idée du deuxième front est acceptée, c'est à cause de

lien naturel que je viens d'exposer, qui a été perçu comme étant l'essentiel pour l'action syndicale (intervenant-e S3).

Pour mettre en marche ce front, Pepin note une incohérence actuelle entre le « discours » et ce qui est réellement fait sur le terrain :

on s'en est plutôt tenu, au cours des années 50, comme tout le mouvement ouvrier d'ailleurs, à des mémoires aux gouvernements, à des suggestions plus ou moins pressantes au législateur, à des appels à l'opinion publique. Mais ces activités, bonnes en elles-mêmes mais, s'il n'y a pas autre chose, d'une efficacité quelconque, avaient en outre un point faible : c'est qu'elles ne permettaient guère d'entraîner les gens, c'est-à-dire les forces vives du mouvement syndical et de toute démocratie, dans l'action (Pepin 1968, 44).

Cette action doit être menée par le peuple afin qu'il construise « une société qui est la sienne ». Le syndicat cherche alors principalement à s'engager politiquement, structurellement et idéologiquement afin de faciliter une organisation plus efficace et autonome du peuple. Cela se manifeste à travers la création de comités d'action politique (CAP), d'associations de locataires, de mouvements sociaux, entre autres.

Comme le note un-e membre impliqué à la CSN durant cette époque, « le deuxième front était comme un mouvement qui a favorisé la mise en place de ressources pour aider, mais les gens ont décidé de s'occuper de leurs affaires eux-mêmes. » De cette manière, le deuxième front tel qu'élaboré par Marcel Pepin – et facilité par Michel Chartrand à Montréal –, a été une « idée » qui s'est par la suite « traduite par des actions [et] qui a défini quelques orientations spécifiques à prendre qui ont été prises... en relai par les groupes eux-mêmes » (intervenant-e S3).

### **6.1.2. La « politique syndicale du logement » de 1971**

Dès le début de l'année 1968, quelques mois avant l'annonce du « deuxième front »<sup>91</sup>, le CCMM mandate un « comité d'étude sur le logement » afin que ceux-ci produisent un rapport sur la situation du logement à Montréal – et ultimement – élaborent une politique syndicale en la matière. La première ébauche de ce rapport, « Une politique des salariés sur la question du logement » a été soumise en avril 1968 (Cong. CCMM 1968). La CSN donne, en janvier

---

<sup>91</sup> Il est toutefois important de mentionner que le « deuxième front » ne signe pas la naissance de la conscience syndicale en faveur d'un élargissement des priorités syndicales. De nombreux autres documents, notamment le premier rapport moral « Une société bâtie pour l'homme » (1966), témoignent de cette prise de conscience.

1969, une vocation provinciale à ce comité composé de Jacques Trudel, Jacques Archambault et Claude Gingras. Un an plus tard, lors du congrès d'avril 1969 du CCMM, ce comité dépose officiellement le rapport « Un meilleur logement à meilleur prix ». Celui-ci détaille : (1) la situation du logement à Montréal<sup>92</sup>; (2) des recommandations pour remédier aux problèmes (créant, du même coup, une « politique » syndicale en matière de logement); et (3) les moyens d'action pour mettre en place ces recommandations. Le tout avait comme objectif de « fournir une base de revendications générales et concrètes à l'action collective et politique des travailleurs dans le domaine du logement » (Cong. CCMM 1969).

Comme présenté plus haut, un des objectifs du deuxième front de la CSN est de réduire le fardeau de la pauvreté sur les travailleur·euse·s. Dans cette optique, la politique de logement vise également à lutter contre la pauvreté<sup>93</sup>, bien que le comité souligne que la priorité de celle-ci soit, avant tout, « de procurer à tous LE MEILLEUR LOGEMENT POSSIBLE AU MEILLEUR PRIX », sans se limiter aux personnes pauvres (Cong. CCMM 1969)<sup>94</sup>. Les auteurs du rapport voient le logement, au même titre que l'assurance-maladie, comme un besoin de base accessible à tous et dont le fardeau financier devrait équivaloir à la capacité de payer. Cette politique est donc fondamentalement *universelle* à toute la population puisque conditionnelle à une « politique sociale complète » qui, elle, viserait à réduire plus directement la pauvreté<sup>95</sup>.

Ci-bas, la liste des recommandations de la politique de la CSN en matière de logement, tel qu'adoptée officiellement lors du conseil fédéral d'octobre 1969<sup>96</sup>, et inscrit officiellement dans la brochure « Le logement au Québec » de 1971 :

Les mesures *minima* qui peuvent constituer une politique pour les salariés en matière de logement sont les suivantes :

---

<sup>92</sup> Comme cette section aborde principalement les cadres idéologiques, nous ne nous attarderons pas à décrire la situation des locataires de l'époque. Le rapport offre toutefois un portrait détaillé de la quantité et la qualité des logements, des coûts élevés et des évictions.

<sup>93</sup> Le rapport nomme toutefois que « [d]es loyers moins coûteux peuvent aider, mais ne peuvent remplacer une politique sociale de redistribution des richesses, de plein emploi et de salaires décents. »

<sup>94</sup> La politique de la CSN a l'objectif audacieux de réduire le coût des loyers de 50%.

<sup>95</sup> Cette politique sociale inclut : la hausse des revenus des travailleur·euse·s, dont le salaire minimum; la réforme de l'impôt (la CSN a également élaboré une politique de la fiscalité en 1968); l'augmentation des allocations familiales; ainsi que l'établissement d'un revenu minimum garanti (CSN 1972, 155).

<sup>96</sup> On développe cette politique en s'inspirant des « grandes lignes » du rapport d'avril 1969.

- 1- La nationalisation progressive du sol urbain<sup>97</sup>.
- 2- L'industrialisation plus poussée de la construction et la généralisation des méthodes de préfabrication<sup>98</sup>.
- 3- L'allocation aux personnes délogées qui doivent se reloger à un coût dépassant leurs moyens<sup>99</sup>.
- 4- La création d'un vaste secteur public du logement afin d'en faire l'instrument essentiel d'une politique de rénovation urbaine qui améliore l'ensemble des conditions d'habitation des quartiers détériorés<sup>100</sup>.
- 5- La participation des citoyens à l'élaboration et à l'administration des projets de logement par l'autogestion des ensembles publics et l'encouragement au secteur coopératif.
- 6- L'application de programmes spécifiques répondant aux besoins des vieillards et des immigrants.
- 7- La pleine reconnaissance des droits et intérêts légitimes des locataires (CSN 1972)

À ces recommandations s'ajoutent des lignes directrices concernant la gestion du logement social. La CSN est alors critique d'une politique de logement qui ne mise uniquement que sur le logement social. Tel que ceux-ci le décrivent, en citant un article de la revue *Esprit* :

La notion actuelle de logements sociaux n'est-elle pas, comme l'asile ou l'hospice, encore un rejet, par la société, de ses membres gênants? Une politique de l'habitat, de la santé, de la vieillesse, ne devrait-elle pas permettre de remplacer la ségrégation des hospices, des asiles et des logements sociaux par l'intégration de toutes les catégories de la population à l'ensemble de la collectivité?

S'agit-il d'essayer, au moindre prix à court terme, de se débarrasser de la misère gênante en pleine rue, en "logeant" les "pauvres"? Ou de chercher des solutions permettant à toutes les catégories de la population d'"habiter"? (Sonolet 1969).

---

<sup>97</sup> La propriété privée du sol est perçue comme étant à la base de la spéculation immobilière et des augmentations de loyer. La CSN propose *grosso modo* le transfert des droits de propriété à l'État à partir d'une date précise : les terrains vacants seraient achetés par le biais d'une compensation, alors que les terrains occupés seraient rachetés au moment du remplacement des immeubles (CSN 1972, 95-96).

<sup>98</sup> Comme la construction en « préfabrication » pourrait révolutionner l'industrie de la construction, la CSN propose tout de même de consulter les principaux intéressés, soit les travailleur·euse·s de la construction, avant de mener un tel projet (CSN 1972, 99).

<sup>99</sup> Ce faisant, la CSN nie la solution de « l'allocation-logement » qui permettrait, grâce à une allocation, à toute personne de ne consacrer que 20% à son logement (on parle aujourd'hui de 25%) : « il nous semble préférable que, dans le cadre d'une politique sociale cohérente, ces allocations prennent la forme d'une augmentation substantielle des allocations familiales, plutôt que d'être rattachées au seul critère du logement » (CSN 1972, 104). Elle préfère l'utilisation d'une allocation de secours dans le cas de personnes délogées de leur logement.

<sup>100</sup> Entre autres, en construisant davantage de logements publics, en rachetant des immeubles aux mains des propriétaires, et en encourageant le développement de l'habitation communautaire.

Ainsi, la politique d'habitation sociale de la CSN vise non pas à fournir un logement à faible coût aux personnes les plus démunies, mais de permettre – par la démarchandisation du parc locatif – à *tous* de se loger en respectant leur capacité de payer. Cet argument est abordé ainsi : « Le problème n'est pas de donner aux "pauvres" le minimum, et de laisser "libres" les autres. Le but est d'organiser l'espace de façon à donner à chacun le "maximum" de possibilités compte tenu des ressources de l'ensemble de la population » (CSN 1972).

Concernant le logement « social », la CSN suggère ainsi une série de mesures, notamment en octroyant davantage de pouvoirs aux offices municipaux, en rendant la Société d'habitation du Québec (SHQ) un « organisme d'initiative » en matière de projets d'habitation et en mettant en place un barème du prix des loyers basé sur la capacité de payer, s'inspirant des échelles de l'impôt (voir figure 8)<sup>101</sup>.

<b>Revenu familial brut</b>	
\$200 ou moins:	16%
\$200 ou moins: \$32	plus 20% sur les \$100 suivants
\$300 ou moins: \$52	plus 24% sur les \$100 suivants
\$400 ou moins: \$76	plus 28% sur le surplus.

*Figure 8 : modèle d'échelonnage des loyers basé sur le revenu familial brut (CSN 1970)*

Et qu'en est-il des actions proposées pour en arriver à ces recommandations? Le « comité logement » en propose trois (Cong. CCMM 1969).

Premièrement, par « [l']appui à des mouvements populaires ». La CSN comprend alors l'importance de son rôle d'établir des liens, de collaborer financièrement et matériellement, et d'offrir des consultations juridiques aux organismes populaires luttant pour les questions de logement.

Deuxièmement, par des « pressions politiques ». Ceci peut passer, tant au niveau municipal que provincial<sup>102</sup>, à lutter pour l'adoption et l'application des lois favorables aux locataires, à

<sup>101</sup> La CSN s'inspire notamment du système de loyers mis en place aux Habitations Îlots Saint-Martin dans la Petite-Bourgogne

<sup>102</sup> Au niveau fédéral, la CSN indique : « Il serait préférable de ne pas s'adresser à Ottawa et de ne plus reconnaître la juridiction fédérale dans l'habitation » (Cong. CCMM 1969).

l'adoption d'un bail, à critiquer les insuffisances budgétaires, à déposer des mémoires, à surveiller la réalisation de projets, et à proposer des réformes de législations, entre autres.

Troisièmement, par une « action politique directe ». Reconnaisant que plusieurs des mesures préconisées sont audacieuses, la CSN admet que « [d]es mesures telles que la nationalisation du sol urbain et la création d'un vaste secteur public du logement ne peuvent être mises en œuvre que par un gouvernement qui représenterait la masse des salariés » (Cong. CCMM 1969). On suggère donc d'appuyer un parti « qui aurait de telles mesures à son programme ».

## **6.2. Recension des actions**

Les années 1968 à 1971 sont principalement caractérisées par des actions sociales et politiques s'attaquant directement aux champs d'action mis en lumière dans les rapports moraux de Pepin. Par cette ébullition d'idées nouvelles, des acteur·trice·s impliqué·e·s notent comment cette courte période a été marquée par un dynamisme et un grand engouement face aux luttes sociales et au militantisme d'action directe. La CSN est alors perçue comme l'épicentre des multiples luttes et groupes qui naissent à la fin des années 1960. Tel que l'explique l'intervenant·e S2 :

Jusqu'à minuit le soir, tout ce qui grouillait au Québec passait par là. [...] Mon Dieu, quand il y a eu le coup d'État au Chili, tous les Chiliens qui sont arrivés, on les hébergeait. On était, je dirais, un espèce de rond-point de ce qu'est la lutte sociale et lutte sociale au Québec. C'était extrêmement exaltant, particulièrement quand t'es dans la vingtaine, puis t'es jamais fatigué.

Ce dynamisme mène à une prolifération d'initiatives créatives au sein de la centrale : la création d'un service d'information aux locataires, la production de documents et recherches par le secrétariat d'action politique, ainsi qu'une participation financière et stratégique au sein du Front d'action politique (FRAP).

### **6.2.1. L'expérience du service d'information aux locataires du Conseil central (1969-1970)**

En 1969, les associations de locataires – si elles existent – sont des instances peu organisées et ayant un pouvoir bien limité (Comby 2005, 31). De cette manière, les locataires floué·e·s par des hausses de loyers vertigineuses, souvent à court de solutions, se retournent vers leur

organisation syndicale en quête de soutien (Pepin 1968). On mentionne d'ailleurs, dans une assemblée générale du CCMM de mai 1969, que « [p]our [de l']information sur le plan de vos droits comme locataires, vous pouvez téléphoner au Conseil Central ».

Dans l'ensemble, la CSN voit son implication dans les luttes pour le logement, qui vise notamment la création éventuelle d'associations de locataires, comme une suite logique du « deuxième front » :

Pour ouvrir le deuxième front, ce qui était pensable au départ, c'était de fonder des associations de locataires réparties à travers la Ville de Montréal. Le travail a commencé au mois de décembre [1968]. [...] Actuellement, il y a à peu près une dizaine de quartiers qui commencent à fonctionner sur 23 et l'affrontement va commencer à se faire entre locataires et propriétaires. Il y a des locataires qui ont déjà commencé des grèves, on s'attend d'avoir six à sept cas à travers la ville pour pouvoir avoir un impact publicitaire et de revendiquer les droits des locataires (AG CCMM mai-1969).

L'idée d'un « service d'information aux locataires<sup>103</sup> » interne à la CSN germe à la suite de la rencontre entre Michel Chartrand et Pierre Jauvin, un sociologue et travailleur social impliqué dans l'Association des locataires de la région métropolitaine<sup>104</sup>; organisation que la CSN aurait aidé à mettre sur pied (Saillant 2024, 20)<sup>105</sup>. Le 18 février 1969, le CCMM invite Jauvin à se prononcer devant leur AG; il s'agit de la première fois qu'un·e représentant·e d'une association de locataires se prononce devant les instances décisionnelles de la CSN. Le CCMM donne, du même coup, son appui et une aide additionnelle à cette association (AG CCMM fév-1969). Les relations entre Jauvin et le CCMM se concrétisent par la suite, notamment par une participation commune à une rencontre avec Lucien Saulnier, président du conseil exécutif de Montréal, ainsi que la participation de Jauvin au colloque populaire « Montréal, métropole des taudis, des chômeurs et des mal-assistés » d'avril 1969, organisé par le CCMM. Les discussions sur la création de ce « service » se poursuivent en mai 1969, et

---

<sup>103</sup> Bien que le terme « service d'information aux locataires » soit utilisé dans nombre d'archives, la CSN utilise également le terme « comité logement ».

<sup>104</sup> Cette association a été mise sur pied en décembre 1968 en réponse à la hausse de 23% des taxes municipales pour les propriétaires. Ces taxes ont mené à des augmentations importantes des loyers, particulièrement pour les immeubles construits avant 1951, allant parfois de 20 à 40% (AG CCMM avril-1969). Cette association a été de courte durée : on note, dès février 1970, son caractère « fictif », affectée par le congé de maladie de Pierre Jauvin en décembre 1969 (Desmarais 1970).

<sup>105</sup> L'association est, en soi, indépendante. Toutefois, la création de ce type d'association est, à l'époque, impossible sans aides financières externes, notamment de la part des syndicats.

donnent finalement naissance à un comité officiel dédié à la question des locataires (Cong. CCMM 1970). Nouvellement embauché par la CSN, Pierre Jauvin y est le seul permanent<sup>106</sup>.

Les objectifs de ce service sont doubles : d'une part, il sert à offrir un service d'aide aux locataires montréalais-e-s; de l'autre, il agit comme acteur de soutien à la création d'associations de locataires (dans la foulée du deuxième front). Tel que l'explique le rapport du « comité logement » de la CSN en 1970 :

[n]otre service d'information au[x] locataires a également prouvé sa grande utilité; il remplit certainement un vide car nous sommes *les seuls à rendre ce genre de service à Montréal*. Son efficacité est toutefois conditionné[e] à la restructuration de véritables associations de locataires [...] » (Cong CCMM 1970)<sup>107</sup>.

Robert Burns, député du PQ, ainsi que le journal Québec-Pressé, confirme qu'il existe, à ce moment, deux véritables organisations non gouvernementales défendant les locataires, dont la CSN (CSN 1971, 169-70; Québec-Pressé 1971)<sup>108</sup>.

À ce moment, le « comité logement » est le seul comité du CCMM dédié à un front de lutte spécifique recevant un budget. On lui octroie un montant annuel de 700\$ (excluant le salaire du permanent, qui lui est payé par la centrale CSN), ce qui représente 5400\$ en valeur actuelle (de 2024) (Budget CCMM 1970).

Les services qu'offre ce « service d'information » sont multiples. Bien que sa vocation soit avant tout informationnelle, de multiples documents témoignent que ce service offre également une aide plus « directe » aux locataires. Tel que l'explique Jauvin durant une conférence de presse en 1969 :

[À] l'intérieur du service d'information j'ai essayé de faire un test que j'appelle département Plaintes et Enquêtes, pour commencer à défendre les locataires et à prendre des positions [...]. Dans cette Conférence de Presse, j'avance des exemples concrets. Je prends un cas type de locataire qui a négocié avec son propriétaire avec notre aide et en est venu à signer une convention qui fait que le propriétaire rénove le logement. Le propriétaire a retardé pendant trois mois, le locataire n'a pas payé pendant ces trois mois. Une fois les réparations faites, le propriétaire a exigé du locataire le remboursement de ces trois mois, ce que celui-ci a refusé. Le propriétaire

---

<sup>106</sup> Jauvin est engagé en avril 1969 et le service d'informations aux locataires est officialisé en mai.

<sup>107</sup> Nous mettons en italique.

<sup>108</sup> L'autre est le comité sur l'habitation et la rénovation urbaine de la région métropolitaine de Montréal.

furieux et ivre, s'est battu avec le locataire et s'est retrouvé au poste de police avec une charge d'assaut, et a perdu son permis de conduire pour avoir conduit en état d'ébriété. C'est un cas qui démontre ce qu'on peut faire quand ils sont coincés par leur propre système juridique, quand ils utilisent la violence ou la répression sous toutes ses formes (AG CCMM sept-1969).

D'autres exemples de soutien et d'aide juridique illustrent les actions directes du CCMM, comme en témoigne le cas de 120 plaintes déposées auprès de la Régie du logement concernant l'application de « l'article 26 », qui obligeait les propriétaires à réduire le loyer en cas de dégradation importante de l'immeuble (AG CCMM sept-1969).

Au niveau informationnel, le service du CCMM permet à des locataires de téléphoner directement à la CSN afin de recevoir des renseignements sur leurs droits. On y note une moyenne de « 20 ou 30 appels téléphoniques par jour » en plus de consultations par rencontres et assemblées de quartier (Cong. CCMM 1970). De plus, Jauvin a permis, grâce au service du CCMM, la création « de groupes, de comités, et d'associations de locataires » à Montréal qui, à leur tour, ont permis d'informer les locataires sur leurs droits (Cong. CCMM 1970).

Grâce à la proximité entre Jauvin et l'Association des locataires de la région métropolitaine (ALRM), le rôle du service d'information vise également à mobiliser des militant·e·s. On souligne, parmi d'autres, la mise à la disposition de formulaires de plaintes remplis par l'ALRM afin que le Conseil Central puisse ensuite les faire parvenir à certains journalistes. Ces formulaires, ainsi que des copies de cahiers de griefs de l'ALRM, ont permis aux journalistes de « [savoir] exactement de quelle façon les locataires portent plainte [et d']avoir du matériel pour être capables de faire plusieurs articles dans les journaux pour pousser cette chose-là » (AG CCMM sept-1969)<sup>109</sup>. Dans l'axe de la « mobilisation », on note également

---

<sup>109</sup> Pierre Jauvin est perquisitionné à son domicile, en septembre 1969, par la police montréalaise, en raison de fréquentations de « milieux soupçonnés d'activités ou de pensées terroristes » (*Le Travail des militants* 1969). La CSN, dans un article du journal syndical *Le Travail*, précise que « le sergent-détective Claude Tardif a copié les noms et adresses de quelques 25 locataires membres de l'Association des locataires de la région métropolitaine (Montréal) », et craint ultimement que ces informations soient utilisées à des fins de chantage envers les locataires (*Le Travail des militants* 1969).

« l'aide technique » fournie par la CSN aux mobilisations des résident·e·s du quartier Milton-Park vis-à-vis le projet Cité Concordia (Cong. CCMM 1970)<sup>110</sup>.

Toutefois, l'élément principal sur lequel travaille Jauvin – et conséquemment le service d'informations de locataires – est la production d'un « bail-type ». Ce projet, caractérisé comme le « rejeton » de Jauvin<sup>111</sup>, a mis en place un document standardisé pour conclure les contrats légaux entre locateur·trice·s et locataires (Foisy 2005).

Tel que l'indique Paul Baatz, conseiller juridique de l'Association des locataires et petits propriétaires de Pointe-Saint-Charles, lors d'une commission parlementaire provinciale de 1972 sur la refonte du code des loyers,

[j]e pense qu'un bail type serait fort souhaitable; un bail type du genre CSN; je pense que c'est le modèle qu'a utilisé plus ou moins la fédération des locataires, avec, sinon un bail type ou un bail uniforme imposé, du moins des clauses obligatoires dans les baux et des prohibitions très strictes (BANQ Numérique).

Tel qu'on peut le constater, le document produit par Jauvin et Desmarais s'impose rapidement comme un standard du « bail type » et devient – dans une certaine mesure –, un précurseur au bail mis en place partiellement en 1973 et rendu obligatoire en 1996 (Comby 2006, 23).

Ce bail-type est initialement inclus dans une petite brochure « de poche » préparée par Jauvin et Desmarais intitulée « Le locataire et ses droits »<sup>112</sup>. Cette brochure, œuvre du service d'information aux locataires, est un outil pratique mettant à la disposition des locataires « des textes et des renseignements d'habitude réservés aux officines d'avocats » (CSN 1971). On y recense des textes de loi, des informations concernant la Régie des loyers,

---

<sup>110</sup> Les mobilisations à Milton-Park ont été enclenchées par suite de l'annonce d'un projet de redéveloppement du quartier qui aurait mené la construction de la « Cité Concordia », et ultimement, à la destruction des habitations entre la rue Sherbrooke et l'avenue des Pins. Grâce à des mobilisations qui dureront plusieurs années, le quartier a pu conserver son caractère patrimonial et a mené à la prolifération d'une grande quantité de coopératives d'habitations (Saillant 2016).

<sup>111</sup> Jacques Desmarais y a également participé en tant qu'avocat et conseiller syndical.

<sup>112</sup> La brochure est vendue 0,50\$ par copie. Le bail-type est vendu 0,05\$ la copie (AG CCMM fév-1971).

des réponses à certaines questions fréquentes, ainsi que des listes de municipalités appliquant le *Bill 12*<sup>113</sup>.

Pourquoi la CSN s'est-elle donné le mandat de créer ce document? Tel que l'explique l'intervenant·e S3 :

À quel moment le besoin s'est fait sentir? Quand on s'est rendu compte qu'il y avait un seul bail qui circulait partout, et c'était celui de la Ligue des propriétaires de Montréal qui était vraiment orienté autrement que ce qu'on voulait faire. Et là ben moi j'ai dit : bon ben on va faire un! Mais, on va pas faire seulement ça, on va donner plus d'informations sur c'est quoi les relations entre locataires et propriétaires. Et c'est là qui est venu l'idée de de la publication qui s'appelle "le locataire et ces droits".

Le service d'informations aux locataires s'assure alors de distribuer ce document, notamment lors d'assemblées syndicales et communautaires, ainsi qu'à « ce qui était l'endroit le plus fréquenté pour obtenir une copie de documents comme celui-là, les caisses populaires » (intervenant·e S3).

Bien que l'exécutif de la CSN songe alors à « étendre ce service à la grandeur du Québec » (Cong. CCMM 1970; Saillant 2024, 22), le service d'information aux locataires ne reste en activité que quelques mois, entre mai 1969 et avril 1970. En raison d'un congé de maladie pris par Jauvin en décembre 1969 – et ultimement son renvoi par la CSN en avril 1970<sup>114</sup> – le « comité logement » du CCMM n'a jamais véritablement réussi à se développer à son plein potentiel. Malgré une reprise temporaire du service par Jacques Desmarais, permanent au

---

<sup>113</sup> On peut également attribuer au CCMM de Michel Chartrand et Pierre Jauvin une part des succès de la mobilisation en faveur du changement de la date d'entrée en vigueur des baux. À partir de 1975, les baux résidentiels débutent généralement le 1<sup>er</sup> juillet plutôt que le 1<sup>er</sup> mai (Foisy 2005). De cette façon, les familles n'ont plus à gérer les déménagements en pleine période scolaire.

<sup>114</sup> À ce niveau, le CCMM mentionne, lors d'une AG de mai 1970 : « Nous avons écrit au secrétaire général Raymond Parent, pour lui mentionner entre autres, que la base élémentaire de la civilisation aurait été de nous avertir auparavant de la décision du Comité Exécutif de congédier Pierre Jauvin. Que Pierre Jauvin a contribué à une publicité qui ne sera jamais égalée par la CSN, en ce qui concerne les locataires. Nous leur demandons de reconsidérer leur décision et nous leur demandons aussi leur opinion en ce qui concerne le rapport Desmarais, sur le service aux locataires, étant donné que l'Exécutif envisageait d'en faire un service provincial. » Malgré des différences idéologiques entre Jauvin, d'allégeance communiste, et la CSN, il ne nous est pas possible, avec les informations dont on dispose, d'associer le renvoi de Jauvin à des motifs politiques. Toutefois, tel que l'on peut le lire dans le témoignage de Fernand Foisy, par suite de deux semaines d'absence inquiétantes, Foisy et Chartrand retrouvent Jauvin, à son appartement, « vidé, brisé, épuisé, au bout de son rouleau » avec « une barbe de plusieurs semaines, des vêtements souillés, des boîtes de conserve ouvertes et l'appartement sens dessus dessous ». La cadence de travail effréné a eu raison de la santé mentale de celui-ci (Foisy 2005).

CCMM, celui-ci ne réussira pas à poursuivre les efforts de Jauvin, notamment en raison de ses autres responsabilités au sein du conseil central. Tel que ce dernier l'explique lors du Congrès du CCMM de 1970, « [d]epuis [...] le départ de Jauvin et jusqu'à maintenant, le service d'information n'a fait que répondre aux demandes d'information par téléphone et par lettres; ces demandes sont très nombreuses et occupent souvent à plein temps le permanent et sa secrétaire. » Le service ne se limite alors qu'à répondre aux appels téléphoniques et à « quelques rares rencontres »<sup>115</sup>. Malgré des demandes répétées du CCMM à l'exécutif de la CSN de déléguer un·e permanent·e et un·e secrétaire à ce service, considéré comme « la condition de son existence » et « un service essentiel au 2<sup>ième</sup> front », la centrale recule sur ses engagements et n'accorde pas de fonds à ces embauches.

### **6.2.2. « Québec, un pays de locataires »<sup>116</sup> : Les actions du secrétariat d'action politique de la CSN**

Alors que le service d'information aux locataires est principalement l'œuvre du CCMM, la CSN en tant que centrale participe aux luttes pour le logement grâce à son secrétariat d'action politique, service dédié à la production de recherches sur des thèmes sociaux, politiques et économiques à l'échelle du Québec. Durant la période d'action directe (1968-1971), l'implication du comité se décline de deux manières : la production de brochures informatives et la formation de militant·e·s<sup>117</sup>.

---

<sup>115</sup> Le CCMM avait des ambitions bien plus grandes pour ce service. Tel que l'explique Jacques Desmarais dans une note adressée à Amédée Daigle de la CSN, si la CSN décidait de déléguer au comité logement des employés permanents, celui-ci pourrait étendre ces services : « il serait possible de tout suivre, d'organiser des groupes de locataires, de négocier ces contrats de location, de remporter des victoires, de créer des jonctions avec les comités de citoyens, de faire bénéficier les travailleurs des autres régions des expériences d'ici, d'aller au fond de l'administration de la Régie des loyers, d'étudier le contenu et voir à l'application du code du logement, de permettre à toute la centrale de connaître et d'entreprendre des actions analogues » (Cong. CCMM 1970).

<sup>116</sup> La brochure « Le locataire et ses droits » utilise, dès son introduction, la formule « Il importe, en effet, de constater au départ que le Québec est un pays de locataires ». On note, entre autres, une proportion de 81% de locataires à Montréal, contrairement à 38% à Toronto. Cette formule sera réutilisée dans certaines publications par la suite. Tel que l'aborde un article de Québec-Presse en janvier 1971, « "Nous sommes locataires dans notre propre pays..." disait Pierre Bourgault en 1967. C'est vrai tant au propre qu'au figuré : le Québec est un pays de locataires! C'est pourquoi, dit la CSN "il est urgent de procurer à cette catégorie de consommateurs des instruments pour leur assurer une meilleure protection" ».

<sup>117</sup> Ce comité a aussi milité en faveur du projet « Une Terre des hommes habitée » qui visait à utiliser les infrastructures de l'Exposition universelle de 1967 pour construire du logement social.

En janvier 1968, on dédie cinq membres de la CSN à l'étude du problème du logement. Ce comité élabore notamment la « politique syndicale du logement » de la CSN, tel qu'expliqué à la section 6.1.2. Toutefois, ce même comité, chapeauté par Jacques Trudel, Jacques Archambault et Claude Gingras, est également responsable de la production d'une brochure de près de 200 pages servant à présenter les enjeux de la crise du logement, ainsi que des recommandations politiques pour y remédier. Dans l'ensemble, cette brochure, publiée en 1971, et rééditée en 1972, est distribuée à plus de 6000 exemplaires (Foisy 2005).

En tant qu'organe de recherche au service du deuxième front, le secrétariat d'action politique a également le rôle de former des militant·e·s au sein des conseils centraux afin que ceux et celles-ci participent au développement des comités d'action politique (CAP) et des structures du deuxième front. En novembre 1969, la CSN développe un programme de formation servant à répondre aux demandes des membres qui « réclame[nt] des outils de travail, un appui pour assurer le départ et une suite à la formation de ces comités [d'action politique] » (CCAP 1970). Parmi ces formations, une est dédiée entièrement au « logement », et une autre plus globalement à l'enjeu des « coopératives ».

Dans une autre mesure, cette mission informative passe par une mobilisation en faveur du *Bill 12*, loi qui octroie, par l'entremise de ses articles 32 et 33, le pouvoir aux municipalités du Québec de soumettre *tous* les logements sur son territoire à la Régie du logement<sup>118</sup>. Dès 1968, André L'Heureux, directeur du secrétariat d'action politique, communique avec la commission des loyers afin de recenser les municipalités qui appliquent cette loi afin d'adéquatement en informer les membres touché·e·s (Massie 1968). Durant les années qui vont suivre, des comités régionaux ont « réussi dans plusieurs municipalités à faire appliquer le bill 12 » et prévoient que « cette campagne devrait s'intensifier là où on a subi un échec ou là où on ne l'a pas encore tenté » (CCAP 1968). En 1971, Montréal – alors sous la gouverne de Jean Drapeau – n'a pas étendu la portée du Bill 12 à l'ensemble des logements de la ville, se contentant d'appliquer les dispositions de la loi initiale, c'est-à-dire aux logements

---

<sup>118</sup> Sous la loi originale de 1952, la Régie du logement ne « donn[e] juridiction à la Régie que sur les loyers construits avant le 1<sup>er</sup> mai 1951; et ce seulement dans les municipalités désignées par arrêtés en conseil » (CSN 1971).

construits avant 1951. Ainsi, la ville refuse « toujours de faire jouir les locataires (81.9% des résidents de la métropole) des avantages de ces dispositions législatives » (CSN 1971).

### **6.2.3. « Il ne s'agit pas pour vous de surveiller le pouvoir, mais de l'exercer » : l'implication de la CSN au FRAP**

Alors que le service d'information aux locataires et les actions prises par le secrétariat d'action politique sont principalement de l'ordre d'une implication « sociale » puisqu'ils portent une aide directe aux locataires, l'implication de la CSN au sein du FRAP est essentiellement « politique » (voir section 2.1.2.1). Dans cette section, nous soulignerons deux aspects importants : d'une part, le niveau d'implication de la CSN dans le FRAP, et d'autre part, l'importance que le FRAP accorde aux questions de logement<sup>119</sup>.

Malgré l'article 7.01 des statuts et règlements de la centrale<sup>120</sup> qui indique que « la CSN est une centrale syndicale indépendante de tous les partis politiques et [qu']il lui est interdit de s'affilier à aucun d'eux », la CSN, par l'intermédiaire du CCMM, joue un rôle déterminant en appuyant activement la création et la mobilisation du Front d'action politique (FRAP), un parti municipal ayant présenté 13 candidats dans les quartiers centraux de Montréal lors des élections municipales de 1970.

Dès 1969, des militant·e·s et animateur·trice·s sociaux·ales impliqué·e·s dans divers comités citoyens approchent Michel Chartrand, nouvellement embauché au CCMM, pour lui proposer de combiner les forces syndicales et populaires dans la création d'une voie politique partant de la base (Comby 2006, 36). C'est à partir de ces discussions que naît l'idée de créer un parti politique municipal *par et pour* les travailleur·euse·s ayant comme base démocratique les CAP<sup>121</sup>. Ces bases structurelles d'un futur mouvement et parti politique sont inspirées, dans

---

<sup>119</sup> L'enjeu ici est de saisir ce que représente une « implication syndicale ». Dans les deux dernières sections, il était clair que la CSN « s'impliquait » dans les enjeux de logement puisqu'elle le faisait de manière directe. Toutefois, dans cette section « l'implication » est perceptible de manière moins directe puisque le FRAP n'est pas un syndicat et puisque le FRAP ne s'intéresse pas uniquement au logement. Toutefois, si l'analyse démontre une implication forte de la part de la CSN dans le FRAP, et une priorisation forte du logement dans la plateforme du FRAP, il nous semble valable d'inclure cette « implication » dans cette thèse.

<sup>120</sup> En 1970, il s'agit plutôt de l'article 30.

<sup>121</sup> Bien que le FRAP se targue de son caractère de parti de « travailleurs », il mentionne également y inclure les chômeur·euse·s, assisté·e·s sociaux et étudiant·e·s.

une certaine mesure, des recommandations d'un rapport du secrétariat d'action politique de la CSN de 1968 et du rapport moral « Le deuxième front » de Pepin (Comby 2006, 33-36).

Lorsque le FRAP est officialisé en octobre 1970<sup>122</sup>, le CCMM se mobilise rapidement pour augmenter la visibilité de ce mouvement auprès de ses membres :

Le Conseil central versa \$1,760.00 pour le système des capsules [vidéo] : innovation d'une grande utilité pour entrer en contact et sensibiliser différents groupes en assemblées. Le permanent et les militants du CAP s'intégrèrent aux CAPs de quartier et invitèrent leurs camarades de travail à faire de même. Le sous-comité publicité produisit un tabloïd de 2 pages sur les élections. 20,000 copies ont été distribuées dans près de 100 syndicats locaux. De la mi-septembre à la mi-octobre, 12 à 15 assemblées générales de syndicat ont reçu la visite de membres de l'exécutif du Conseil central ou de militants du CAP. Le Conseil central organisa avec le central du FRAP l'assemblée publique du 11 octobre 1970 à Saint-Louis de France et l'encan public au Centre Paul Sauvé le 15 octobre. Pour l'encan, 20,000 tracts furent distribués dans les syndicats comme les journaux pour l'assemblée du 11 octobre. De plus le Conseil central a fourni trois candidats [au FRAP] (Cong. CCMM 1971).

À ce moment, la volonté syndicale est de faire proliférer les CAP dans plus de 100 syndicats locaux affiliés à la CSN. Au niveau financier, le CCMM fournit des dons de 3000\$ au FRAP en 1970, 1971 et 1973, et un don de 2000\$ en 1972 (représentant, respectivement, 23 400\$ et 15 600\$ en valeur de 2024 si on suit l'inflation; Budget CCMM 1971; 1972; 1973; 1974).

Il est donc indéniable que la création du FRAP reflète la volonté de la CSN de poser les bases d'un futur parti des travailleur·euse·s, le FRAP semblant « offrir toutes les qualités nécessaires » à la réalisation de cet objectif (Cong. CCMM 1971). Les centrales syndicales, et plus spécifiquement la CSN et le CCMM, ont fourni une base *financière, mobilisationnelle et structurelle* à l'organisation de ce parti<sup>123</sup>.

Intéressons-nous maintenant à la deuxième question, à savoir le degré d'importance accordée au logement par le FRAP. De prime abord, le FRAP se veut un *porteur politique* des revendications de « toutes les organisations populaires de quartier (comités de citoyens, association de locataires, groupes de jeunes, etc.) et de toutes les organisations populaires

---

<sup>122</sup> Paul Cliche est élu président du FRAP alors qu'il occupe encore un poste permanent au secrétariat d'action politique de la CSN.

<sup>123</sup> Les contraintes organisationnelles de la CSN vis-à-vis le FRAP sont décrites plus en détail à la section 6.3.1.

dans les entreprises (syndicats, comités ouvriers, etc.) » (FRAP 1970). Ce faisant, les actions du FRAP – facilitées grâce à une aide syndicale – représentent une extension politique des revendications des nombreuses associations de locataires qui se prolifèrent à Montréal. Telles que présentées dans le premier programme politique du FRAP, les priorités du parti en matière de logement sont à ce moment : la mise en place d'un programme de rénovation par quartier, l'instauration d'un bail-type, la municipalisation du sol urbain, ainsi qu'un engagement à la construction de 10 000 logements sociaux par année (FRAP 1970). Ces revendications sont pratiquement identiques à celles de la politique syndicale de la CSN en matière de logement (voir section 6.1.2.).

Par leurs contributions financières et structurelles envers le FRAP, la CSN et le CCMM ont ainsi indirectement facilité la mise en valeur, au niveau municipal, des revendications des différents comités citoyens et comités logement.

Dans l'ensemble, le FRAP ne parvient toutefois pas à s'implanter de manière durable dans l'écosystème politique montréalais : celui-ci recueille 15,6% des voix exprimées lors des élections de 1970, contre 78,1% pour le parti civique de Jean Drapeau, tout en ne faisant élire aucun candidat<sup>124</sup>. Comme l'explique un rapport du comité d'action politique du CCMM,

Nous avons tous assisté à l'évidence qu'il n'existe pas d'organisation de masses au Québec, que les travailleurs n'ont aucun pouvoir, aucun contrôle sur la destinée collective. Une infime minorité de personnes ont contrôlé de part et d'autre la crise d'Octobre. Le peuple a été témoin plus ou moins lucidement d'une épreuve de force entre la minorité dominante et une minorité révolutionnaire. Il n'y avait pas de choix réel aux élections municipales de Montréal (Cong. CCMM 1971).

En 1973, le FRAP cesse ses activités en raison des divisions idéologiques qui déchirent le mouvement. Bien que décevante, cette expérience politique du FRAP demeure, aux dires du

---

<sup>124</sup> Comby (2006) explique qu'une des principales raisons de cette défaite est l'association fautive entre les activités du FRAP et les événements de la crise d'Octobre de 1970. Lors de la crise, de nombreux membres impliqués dans le FRAP, dont des syndicalistes et les candidats Henri Bellemare et Jean Roy, ont été emprisonnés et « soupçonnés d'entretenir des liens avec le FLQ » (Comby 2006, 63). Dans une déclaration qui passera à l'histoire, le maire sortant, Jean Drapeau, affirme que si le FRAP est élu, « le sang coulera dans les rues » de Montréal (Presse Canadienne 1970). Le ministre fédéral Jean Marchand déclare, quant à lui, que « *we have good reason to believe that the FLQ which, as a front has the organisation called FRAP in Montreal, wanted to disturb the election by explosions of all kinds and by further kidnappings or even shootings at people* » (Comby 2006, 64). Paul Cliche, président du FRAP, dément ces associations.

Conseil central, un premier pas vers la création éventuelle d'un parti de travailleur·euse·s provincial (Cong. CCMM 1971).

<b>Tableau 1 : Récapitulatif des actions prises par la CSN dans le domaine du logement (1968-1971)</b>			
<b>Date</b>	<b>Type d'implication</b>	<b>Instance</b>	<b>Description</b>
Fév. 1968	Social/Politique	CSN	Organisation, en collaboration avec des groupes de locataires, du <i>teach-in</i> « Pas une brique ne sera enlevée avant que les expropriés soient relogés ». Participation de plus de 2500 personnes (incluant des artistes).
Mai 1968	Social/Politique	CSN	Publicisation du Bill 12 dans les journaux et auprès des membres
Jan. 1969	Social	CSN	Formation d'un « comité logement » pour élaborer une politique complète du logement
Avril 1969	Social	CCMM	Réunions populaires « Montréal, métropole des taudis, des chômeurs et des mal-assistés ». Conférence de Pierre Jauvin.
	Politique	CCMM	Rencontre de Paul-Émile Petit et Pierre Jauvin (CSN), ainsi que d'autres groupes sociaux avec Lucien Saulnier. Présentation de 40 plaintes faites à la Régie du logement.
Mai 1969	Social	CCMM	Création du « service d'information aux locataires » <sup>125</sup>
	Social	CCMM	« Aide technique » à la bataille du Comité des citoyens de Milton-Park face au projet Cité Concordia
Sept. 1969	Politique	CCMM	Conférence de presse sur le projet d'amendement du Code civil
Nov. 1969	Social	CSN	Création d'équipes de militant·e·s pour former les membres dans les comités régionaux. Une session est dédiée au « Logement » et une autre aux « Coopératives ».
1970	Social	CCMM	Séance d'information sur le renouvellement des baux
		CCMM	Préparation de la brochure « Vous devez renouveler votre bail ?!!! »
		CSN	Publication des brochures « Le logement » et « Le locataire et ses droits »
Oct. 1970	Social	CSN	Sessions d'informations aux militant·e·s. Conférences « Logement » et « Locataires ».
Entre 1970 et 1971	Social	CCMM	« Octrois financiers » permettant la fondation de l'Association des locataires de la région métropolitaine (ALRM)

<sup>125</sup> Les actions prises par ce service ont été détaillées à la section 6.2.1.

### 6.3. Spécificité organisationnelle

À la suite d'une analyse des documents consultés, il nous est possible d'identifier certaines spécificités organisationnelles propres à cette période (1968-1971). Ces spécificités sont organisées, comme présenté dans le cadre théorique (section 2.1.3.), en deux catégories : les dynamiques externes et l'organisation interne.

#### 6.3.1. Dynamiques externes<sup>126</sup>

Comme indiqué auparavant, une des missions principales du développement du deuxième front est la mise en place d'une certaine régionalisation – et donc d'une décentralisation – de l'activité syndicale, tant par le biais des conseils centraux, que des comités d'action politique (CAP) (Rioux 2018, 20).

À ce moment de l'histoire, il semble y avoir une véritable volonté, comme le démontrent certains documents internes et rapports moraux, que : (1) les initiatives sociales proviennent de la base, et donc des mouvements sociaux eux-mêmes; et que (2), le mouvement syndical agisse comme facilitateur du développement d'organisations populaires et communautaires régionales. Tel que l'indique un·e militant·e impliqué·e dans le mouvement communautaire et syndical durant cette époque :

Dès la fin des années 60, le début des années 70 au Québec, ça a été une période extrêmement florissante pour la création d'organisations, de groupes communautaires et les cliniques communautaires. Les ancêtres des CLSC qui se sont créés, les droits des locataires, les embryons de ce que sont devenues des garderies. Mais tout ça [...] venait de la base, [...] ça venait pas du haut, ça venait de la base. Et le mouvement syndical justement, avec le 2e Front qui avait été lancé comme rapport moral, [...] s'est beaucoup engagé pour créer des coopératives d'habitation par exemple, qui était une des solutions au logement à l'époque abordable. Et tout ça dans un esprit coopératif (intervenant·e S2).

À Montréal spécifiquement – et en raison de la présence de Michel Chartrand, président du CCMM, vu comme le « le moteur, la force d'attraction » (intervenant·e S3) du deuxième front

---

<sup>126</sup> Contrairement aux trois sections suivantes sur les dynamiques externes, cette section ne distingue pas la relation avec les groupes sociaux de la participation institutionnelle au sein de la CSN. Cette approche est justifiée par le fait qu'à cette époque, la CSN entretient très peu de liens avec l'appareil étatique, privilégiant plutôt une approche de contestation.

–, les structures organisationnelles du deuxième front se mettent rapidement en marche (Poirier 2005, 71). Signe de cette « régionalisation » des enjeux, le CCMM a rapidement et intensément mis ses énergies sur les questions d'intérêt montréalaises, notamment le logement. Si bien que l'intervenant·e S3 note que ce front de lutte en était un presque exclusivement montréalais :

Le problème des locataires avec propriétaires, c'était vraiment un problème montréalais estimé comme tel. [...] De décider de consacrer des ressources, à l'extérieur de Montréal et Québec, cette tâche-là, avec la meilleure des ressources qui était disponibles, c'était peut-être rêver de penser qu'on allait subitement faire étendre à l'ensemble du territoire la préoccupation qui était née à Montréal. Alors il peut avoir eu des divergences sur l'opportunité d'élargir la chose parce qu'on n'y voyait pas d'intérêt dans les autres conseils centraux.

De plus, les intervenant·e·s consulté·e·s semblent être d'accord sur le fait que les relations entre les mouvements sociaux et le mouvement syndical étaient à ce moment « positives » et mutuellement bénéfiques, tant par des aides financières, que des aides stratégiques et structurelles. Tel que l'explique l'intervenant·e S2 : « [c]'est pas parce que t'es la plus grosse organisation et la plus riche que tu as le droit d'être arrogant. Parce que tu fais ça dans un esprit de collaboration. » D'autres notent que cette proximité entre mouvements est liée à une synergie entre leurs objectifs respectifs (comme le démontre le FRAP), ainsi qu'une proximité démographique et organisationnelle entre les deux organisations (militant·e·s jeunes, dynamisme notable dans l'atteinte des objectifs, structures moins institutionnelles, radicalisme politique, parmi d'autres) (intervenant·e S2 et S3).

Les CAP représentent un exemple concret de cette décentralisation et régionalisation prôné par l'organisation syndicale du « deuxième front ». En organisant à partir de la base et en visant « à grouper les salariés par comtés et par quartiers, en dehors des partis politiques, pour organiser des actions concrètes en vue d'atteindre tel ou tel objectif politique particulier » (Pepin 1968, 46), la CSN espère créer un contre-pouvoir durable et autonome qui agirait, en quelque sorte, comme une structure *permanente* du deuxième front.

Cependant, bien que les CAP soient à l'origine du FRAP et qu'ils aient pu servir de base à la création d'un futur parti des travailleur·euse·s, ceux-ci ne parviennent à s'implanter que de

manière marginale dans les mœurs syndicales. On attribue le tout, en partie, à des faiblesses organisationnelles propres à la CSN :

On a fait beaucoup de bruit ... Ce n'est pas l'écho qui est fait à quelques-uns qui importe, mais l'organisation réelle, articulée, basée sur une multiplicité d'individus formés politiquement et militant. Le CAP n'était pas cela, Le FRAP voulait le devenir par la campagne : ce ne fut pas le cas. C'est pourquoi l'expérience nous apparaît relativement un échec. Nous n'avons pas réussi à mobiliser de façon permanente des travailleurs syndiqués autour d'un objectif commun par le moyen de l'action électorale. [...].

Nous n'avons rejoint nos membres que superficiellement. Vingt syndicats visités sur 250. Huit pour cent (8%) des syndicats et certainement pas huit pour cent (8%) de nos membres. Le fait est que nous n'avons pas eu les moyens et les militants pour en rencontrer plus. C'est cela notre faiblesse organisationnelle. Celle-ci étant la cause du manque de profondeur de notre implantation pratique dans les syndicats affiliés.

Deuxièmement, le manque d'information et d'éducation a depuis longtemps rendu la structure syndicale apolitique pour la grande majorité de nos syndicats ou sections. Beaucoup d'officiers ne font pas ce travail d'information et d'éducation pour eux-mêmes et pour leurs membres. Certains parce qu'ils n'en ont pas le souci ou par ignorance des moyens auxquels ils peuvent recourir. D'autres parce qu'ils ont intérêt à ne pas le faire (Cong. CCMM avril-1971).

Outre l'échec relatif de l'organisation politique par les CAP, cette « expérience » démontre tout de même l'allure des relations entre la CSN et l'État qui reposent alors principalement sur la contestation – voire la proposition d'alternatives politiques – plutôt que la collaboration ou la concertation (voir section 2.1.3.2). Bien que l'on note des participations éparses à des commissions parlementaires sur le logement et l'habitation<sup>127</sup> et des rencontres avec des représentant·e·s municipaux·ales, la CSN est alors davantage occupée à mettre en place les bases d'un contre-pouvoir, par le biais du FRAP, des CAP, d'un futur parti de travailleur·euse·s et des organisations sociocommunitaires, plutôt que de chercher à collaborer avec les instances décisionnelles en place. Quant à lui, le CCMM est vigoureusement critique de l'administration de Jean Drapeau et organise ainsi sa mobilisation en contestation face à celle-ci.

---

<sup>127</sup> C'est notamment le cas d'un « Examen du problème de logement et de la construction domiciliaire au Québec » en 1969, là où la CSN a pu mettre de l'avant sa politique syndicale en matière de logement.

Bien que la CSN considère les espaces de collaborations mises en place jusqu'à date<sup>128</sup> comme « peu sérieu[s]es » (Gagnon 1991b, 18), une résolution du congrès de la CSN de 1970 souligne tout de même l'importance d'accorder une place plus importante à la CSN au sein de différents conseils d'administrations d'entreprises publiques :

Que la composition des conseils d'administration de la Régie des rentes du Québec et de la Caisse de dépôt et de placement soit modifiée pour devenir un comité tripartite composé de représentants en nombre égal des salariés, des employeurs et de l'État et que chacune des associations les plus représentatives des salariés soit assurée d'être représentée (Cong CSN 1972).

Bien que cette résolution ait été prise dans une visée principalement combative (Gagnon 1991b, 19), il n'en demeure pas moins que l'on observe les premières traces d'une volonté syndicale d'être représentée dans différentes espaces décisionnelles.

### **6.3.2. Organisation interne**

En ce qui concerne l'organisation interne des syndicats quant à leur engagement dans les luttes pour le logement, une conclusion semble surgir : les initiatives semblent émaner principalement des niveaux supérieurs de la hiérarchie syndicale. Ceci est par ailleurs mis en lumière dans une recherche interne non publiée officiellement par la CSN :

Il semble en fait que la base des syndiqués ait été peu impliquée dans l'ensemble de ces activités, d'autant plus qu'elles se situent à Montréal et que, mis à part ceux de Québec et de Hull, les membres des autres régions se sentent peu touchés. À Montréal même, c'est une minorité qui s'implique [...].

L'analyse et les revendications globales et radicales élaborées en vase clos, par quelques "experts", ne semblent pas mordre sur la base. Par contre, cela paraît correspondre à l'évacuation des propositions émanant auparavant de cette base, jadis concrétisées par les nombreuses résolutions de congrès en provenance des différentes fédérations et des conseils centraux (Choko 1983).

Cette conclusion est brillamment expliquée par l'intervenant·e S3 :

Le syndicat du transport de Montréal qui représente les chauffeurs d'autobus et les employés d'entretien, relativement à la documentation qui s'appelle « Les locataires et ses droits », là... ils n'en ont probablement jamais parlé. Parce qu'eux-mêmes, quand ils se réunissent c'est pour parler de leurs problèmes. Ils parlent de leurs

---

<sup>128</sup> Il est ici spécifiquement question du Conseil d'orientation économique du Québec (COEQ).

problèmes à eux. Le problème des locataires puis des propriétaires, ils vont au moins dire « oui oui, la CSN a publié cette affaire-là », ils vont le mettre dans leur journal. Voilà, ça s'arrête là.

Ainsi, les actions prises et les documents publiés, bien qu'émanant d'une certaine volonté des membres, demeurent d'abord et avant tout une préoccupation des hautes strates organisationnelles<sup>129</sup>.

La représentation démocratique des syndicats locaux dans ces prises de décision en faveur du logement provient donc principalement des organes décisionnels comme les conseils confédéraux, assemblées générales ou congrès : « Les gens de la base sont représentés là. [...] C'est comme ça, la structure est très formalisée. C'est soumis à l'instance elle-même qui est représentative d'un nombre de personnes puis, plus nombreux ils sont, plus c'est représentatif » (intervenant-e S3). Néanmoins, celui·celle-ci ajoute que, malgré une haute représentation de membres à ces instances, « [s]i vous soumettez à une instance comme le conseil confédéral de la CSN qui est composée de 100, 125 personnes, il va peut-être en avoir 7 ou 8 dans les 125 qui sont intéressés par le sujet [du logement] de façon profonde. » Ce faisant, les syndiqué·e·s réellement impliqués dans les questions de « logement » – ces « quelques experts » (Choko 1983) –, sont peu nombreux et principalement concentrés dans les organes décisionnels nationaux ou municipaux.

\*\*\*

Que retenir de la période d'action directe (1968-1971)? De prime abord, il suffit de mentionner le caractère véritablement innovant des premiers développements du deuxième front, caractérisé par le déploiement important de ressources visant la mise en place de structures sociales et d'actions concrètes et uniques en leur genre, ainsi qu'un discours inspiré et mobilisateur. Les multiples déclinaisons de l'implication de la CSN dans les luttes pour le logement représentent certainement un exemple spécifique de cette réalité. Cependant, les aspirations de Pepin et Chartrand ont rapidement rencontré des embûches financières et organisationnelles qui ont rendu difficile la soutenance à long terme de

---

<sup>129</sup> L'intervenant-e 2 explique : « c'est pas les syndicats, c'est les organes, l'organisation centrale [...], t'avais pas de liens avec les syndicats à la base du tout ».

certaines actions, dont le service d'information aux locataires. Ces actions semblent également avoir peiné à acquérir une participation durable des membres travailleur·euse·s.

## CHAPITRE 7 – PÉRIODE D'EXTERNALISATION (1972-1982)

---

La période d'externalisation (1972-1982) se caractérise principalement par la disparition d'un service interne à la CSN dédié au logement, ce qui pousse la centrale à rechercher des partenaires pour maintenir son engagement sur ces questions. Toutefois, en l'absence d'une véritable organisation centralisée de défense des locataires – tant à Montréal qu'au Québec –, cette implication syndicale se résume en une recherche constante de coalitions à laquelle se rallier. Le début de cette période, en 1972, correspond au début du soutien, par la CSN, de l'Association des locataires du Montréal Métropolitain (ALMM). La fin de cette période, en 1982, se caractérise par la conclusion du deuxième Sommet populaire de Montréal, là où se sont réellement cimentées les relations entre la CSN et le FRAPRU.

### 7.1. Cadres idéologiques

La période d'externalisation a été marquée par de nombreux changements dans les réflexions idéologiques à la CSN, mis en lumière par une abondante documentation interne visant à renouveler l'action politique de la centrale. Ces réflexions portent principalement sur l'intensité, les formes organisationnelles et les méthodes de l'action politique syndicale, notamment par le biais des « comités populaires »<sup>130</sup>. Une constante à ces réflexions est le constat que l'action du deuxième front semble avoir perdu de son aplomb en raison d'une série de conditions socioéconomiques qui ont frappé la CSN: front commun de 1972, scission importante de la centrale qui a mené à la création de la CSD, élection du Parti libéral du Québec en 1973, ainsi que la disparition quasi-totale des CAP au début des années 1970. Tel qu'il est possible de le lire dans un numéro du journal *Unité Ouvrière* de 1978 :

[...] l'offensive concertée des patrons et de l'État contre les travailleurs de la CSN ont amené le Conseil Central à s'impliquer davantage dans les luttes du premier Front en organisant plus solidement la solidarité, le soutien aux travailleurs en lutte (*Unité Ouvrière* 1978).

---

<sup>130</sup> En raison de leur manque d'influence, notamment à Montréal, nous avons omis d'inclure les « comités populaires » dans la recension des actions à la section 7.2. Toutefois, ceux-ci font l'objet d'une analyse dans les formes organisationnelles de la CSN (section 7.3.2.).

Dans l'ensemble, trois éléments ont influencé l'idéologie syndicale de cette période : (1) la proximité avec le Parti Québécois, (2) l'entrisme des groupes marxistes-léninistes dans les mouvements syndicaux et populaires, et (3) une volonté de « refonte » du deuxième front en 1978. Chacun de ces moments démontre également une évolution idéologique spécifique à l'implication syndicale sur les questions du logement.

### **7.1.1. Influence du Parti Québécois**

En 1972, le constat est clair au sein des rangs syndicaux : les CAP n'ont pas réussi à s'implanter de manière durable, alors que les « comités populaires » qui en sont leur continuité sont « minces et fragiles » (Lesage 1980). Entre 1972 et 1980, la CSN est alors grandement déchirée entre deux objectifs politiques contradictoires : soutenir le Parti Québécois (PQ) ou participer à la création d'un parti de travailleur·euse·s en relançant les comités populaires.

Toutefois, comme l'histoire nous le dira, l'appui indirect<sup>131</sup> au PQ a été la principale voie politique empruntée durant cette période. Idéologiquement, les revendications de la CSN et du PQ offrent des similitudes qui ont plu à nombre de militant·e·s syndicaux·ales. La plateforme du PQ en matière de logement constitue un exemple éclairant de ces convergences idéologiques entre les deux organisations (voir annexe B). Tel que le décrit un·e employé·e de la CSN des années 1970, ces similitudes résultent principalement d'un rapprochement profond entre militant·e·s syndicaux·ales et militant·e·s du PQ, au point où leurs plateformes étaient presque identiques et reposaient sur les mêmes bases théoriques :

[C'étaient] les mêmes personnes qui travaillaient aux deux endroits [et c'étaient] les seuls documents qui existaient sur une réforme du logement. [...] Les gens du Parti québécois quand [ils] cherchai[ent] des documentations pour savoir quoi faire en logement, c'est ça qu'ils avaient devant eux (intervenant·e S3).

Ainsi, le PQ a pu élaborer ses politiques en matière de logement en s'appuyant largement sur les fondements idéologiques et théoriques établis par la CSN en 1970. Parmi ces revendications communes (voir annexe B), l'augmentation des responsabilités de la SHQ, la prolifération du logement coopératif, la protection des droits des locataires, la

---

<sup>131</sup> Tel qu'expliqué à la section 6.2.3., la constitution interne de la CSN interdit d'appuyer directement un parti politique.

nationalisation du sol urbain et l'élimination de la spéculation foncière<sup>132</sup>, la régionalisation de la planification de l'habitation, ainsi que la participation citoyenne et syndicale dans ce domaine. Ces revendications sont reprises dans la plateforme électorale du PQ de 1976 – plateforme ayant menée à la victoire de ce parti. Dès 1982, certains éléments de cette plateforme politique sont retirés ou tempérés<sup>133</sup>.

### 7.1.2. Entrisme des groupes marxistes-léninistes

Parmi les intervenant·e·s consulté·e·s, plusieurs ont mentionné l'influence importante de l'arrivée des groupes d'extrême gauche marxistes-léninistes (ML) au sein des débats idéologiques à la CSN. Tel que l'explique l'intervenant·e S2 :

Il y a eu aussi, pendant les années 70 [...] un radicalisme politique, particulièrement chez de jeunes étudiants. Le PCO (Parti communiste ouvrier), *En lutte!*, [...] le PCC-ML, [...] qui infiltrait les syndicats. [...] Ça a été très pénible ça, puis ils infiltraient les groupes communautaires [aussi], qui étaient des radicaux extrêmes.

Bien que l'influence réelle des groupes ML au sein des syndicats soit débattue<sup>134</sup>, il n'en demeure pas moins que ces groupuscules, dont les membres sont des syndiqué·e·s CSN investi·e·s, participent à nombre de débats internes sur le degré de radicalisme politique qui devait être celui de la centrale, et ce, à un moment où plusieurs membres de la CSN voient d'un bon œil la social-démocratie promue par le PQ. Tel que l'explique un·e intervenant·e impliqué·e au sein des groupes communautaires :

À partir du milieu des années 70 et puis au début des années 80, quand il y a eu une montée des groupes d'extrême gauche dans les groupes populaires et dans les syndicats, c'était aussi l'époque où les syndicats, en grande partie, ont combattu ce mouvement d'extrême gauche, en s'étant rapprochés au point d'être très marié avec le Parti Québécois (intervenant·e L6).

---

<sup>132</sup> Le phrasé du programme du PQ est : « Prévenir le développement anarchique des villes et banlieues [...] par la nationalisation progressive du sol en périmètre urbain ».

<sup>133</sup> C'est notamment le cas de l'article sur la « municipalisation » ou la « nationalisation » du sol urbain. En 1982, la politique cherchait plutôt à « adopter une stratégie foncière dans le cadre d'une municipalisation progressive des terrains inoccupés, de manière à pouvoir créer des banques de sols destinés spécifiquement à la construction résidentielle ».

<sup>134</sup> Tel que l'explique Poirier (2005) : « la présence de ces militants n'[a] pas eu d'influence déterminante sur l'évolution idéologique de l'organisme. Toutefois, ils ont certainement influencé le débat sur le socialisme et ont renforcé la critique sociale. »

Poirier (2005) note que c'est à la CSN où les groupes ML ont été les plus « actifs ». Tel que l'explique le groupe En Lutte! (1980):

La CSN: c'est là où nous sommes définitivement les plus actifs. Nous avons certainement plus de 100 syndiqués dans cette centrale (possiblement 200 ou 300, je ne sais pas). Dans les derniers congrès, nous regroupions entre 20 et 30 délégués dont quelques-uns seulement, 5 à 10, comme délégués officiels. [...] Nous intervenons aussi dans les instances territoriales de la CSN, au Conseil Central de Montréal (1 membre).

Cet entrisme, même s'il n'est pas directement responsable d'un changement idéologique fort au sein de la centrale<sup>135</sup>, a tout de même entraîné certaines conséquences importantes: (1) une division idéologique plus marquée entre le CCMM – qui accueille, à un certain degré, les revendications ML – et la CSN, qui combat ces courants (Poirier 2005, 79)<sup>136</sup>; (2) une séparation plus franche entre les intérêts de la CSN et de certains groupes communautaires, entre autres les comités logement, qui adoptent des postures idéologiques socialistes plus fortes (intervenant·e L6); et (3) une certaine perte d'énergie dans des débats idéologiques internes plutôt que sur l'action terrain (intervenant·e L4). Ces points de discorde sont approfondis à la section 7.3.2.

### **7.1.3. Reprise du deuxième front en 1978**

Dans le domaine du logement et des luttes pour les « conditions de vie », l'année 1978 marque un important changement de cap de l'idéologie syndicale. Tel que l'indique un document de réflexion interne à la CSN :

Les militants doivent se rendre à l'évidence: la crise économique, qu'un grand nombre croyait passagère, persiste, s'aggrave même; le contrôle des salaires fédéral provoque, dès 1976, une baisse du niveau de vie, le chômage s'accroît; l'arrivée au pouvoir du Parti Québécois, qui avait suscité de multiples espoirs chez un grand nombre de syndiqués CSN n'enraye nullement la détérioration des conditions de vie des travailleurs québécois. Sur le plan de la question urbaine et du logement, malgré les promesses du programme du Parti Québécois, peu de choses changent. Au contraire, peu à peu, le gouvernement péquiste aligne sa politique sur celle du

---

<sup>135</sup> « Ils ont influencé le Conseil, mais ils ne sont pas en nombre suffisant pour le contrôler. Les groupes de gauche influencent le projet de société du Conseil depuis la fin des années 1960, mais il n'est jamais allé jusqu'à proposer un projet de société aussi radical que celui qui anime les groupes d'extrême gauche. » (Poirier 2005, 80).

<sup>136</sup> Selon l'intervenant·e 2, ces événements ont causé l'épuisement de nombreux militant·e-s syndicaux·ales, dont certain·e-s ont préférés militer au PQ, et d'autres ont simplement pris leur retraite.

fédéral et comprime les programmes sociaux, accroît son aide au secteur privé, au détriment des couches populaires les plus dépourvues. Un nombre croissant de militants croit qu'il devient urgent de repenser l'action syndicale, de reprendre l'approche du "2e front." Le Congrès de 1978 mandate les conseils centraux pour formuler des revendications et mettre sur pied des actions sur divers fronts touchant les conditions de vie des travailleurs, dont le logement (Choko 1983).

La centrale reconnaît ainsi l'importance de faire « renaitre » les idées du deuxième front, notamment puisque le service d'action politique de la CSN voit l'apparition progressive d'une plus grande quantité de groupes sociocommunautaires qui – influencés par des groupes marxistes-léninistes comme En lutte!, le PCC-ML et le PCO – mènent, en synergie, et par quartiers, de plus en plus d'actions directes (intervenant·e L4; intervenant·e S8).

C'est à la suite de cette évolution que va naître une série de quatre documents sur le sujet des luttes pour le logement intitulée « Nos conditions de logement et d'environnement : les transformer par notre action syndicale »<sup>137</sup>, qui vont préciser la position de la CSN dans ce domaine. Bien que ces documents soient principalement informatifs et destinés à « susciter des discussions dans [d]es sessions » organisés par la CSN sur le logement<sup>138</sup> (*Nouvelles CSN* 1980), ils ont aussi pour but de réitérer la justification avancée par la CSN en 1971 quant à son implication dans le secteur du logement :

Alors que les fermeture[s] d'usine et les mises à pied se multiplient, que nos salaires perdent du terrain sur les prix, que les mesures sociales sont coupées, nos conditions de vie se détériorent. Si nous voulons que nos luttes donnent de vrai[e]s victoires, que l'on ne nous reprenne pas d'une main ce qu'on a réussi à gagner de l'autre, il est [...] essentiel que nous soyons présents dans les luttes pour l'amélioration de nos conditions de vie. La campagne de sensibilisation présentement en cours s'inscrit dans la ligne de nos luttes des années 70 et vise à développer une plate-forme de revendications et la solidarité avec les groupes populaires qui luttent sur ce front (*Nouvelles CSN* 1980).

D'une part, on constate une persistance du discours sur l'intersection entre les luttes pour les « conditions de vie » et les questions liées au travail, telles que les mises à pied et les

---

<sup>137</sup> Les quatre documents sont : « Les HLM », « Les locataires », « Les coopératives d'habitation » et « Condition de vie et de logement des travailleurs syndiqués de la CSN ».

<sup>138</sup> Tel que nous l'explique Marc Choko, chargé de créer et publiciser ces documents : « ça a été des outils de formation. Avec ces documents-là, on m'envoyait dans les différentes municipalités syndicales importantes, là où il y avait un conseil central de la CSN, pour faire de la formation. Il y avait des séances de formation, j'arrivais avec le manuel [...] puis on jasait de comment utiliser ça, quelles étaient les politiques qui pouvaient être mises de l'avant ».

baisses de salaire. De l'autre, on voit la volonté syndicale de renouveler les liens avec les groupes populaires et communautaires. Ce dernier aspect est d'ailleurs souligné par un·e intervenant·e impliqué·e à la CSN durant ces années :

On a bien constaté, dans les années 80, après ce qu'on appelait les trente glorieuses, [qu'on] s'est retrouvés dans une période où c'était difficile de faire des gains. Et donc comment est-ce qu'on on allait s'y prendre? En ouvrant vers des organisations qui étaient, qui ont peut-être été temporairement moins présentes à la CSN. Parce que les groupes logement, le souvenir que j'en ai, [...] [c'est qu']ils trouvaient évidemment les positions de la CSN très frileuses, très, très peu engagées. Donc, il y a eu quand même une plus grande, je dirais, expression d'attente à l'égard du mouvement syndical pour qu'il y ait des appuis (intervenant·e S8).

En 1978, le CCMM réitère le caractère officiel de sa politique syndicale de logement mis en place en 1971 (voir section 6.1.2.) (AG CCMM oct.-1978).

Alors que la centrale entreprend ses premières véritables relations avec des organisations nationales en matière de logement – notamment le FRAPRU, la FLHMLQ et le Regroupement pour le gel des loyers – celle-ci met en place une nouvelle position en matière de luttes pour le logement. Cette position s'articule désormais autour de trois axes : les HLM, les coopératives et les droits des locataires.

Pour la CSN, « le HLM représente, en principe, le seul lieu d'expression du droit au logement : droit d'obtenir un bon logement même si l'on n'en a pas les moyens » (CSN 1980a). Ces demandes sont coordonnées aux revendications d'autres groupes populaires avec lesquels la CSN commence à s'allier, notamment la FLHMLQ.

En ce qui a trait aux coopératives, innovations sociales à ce moment assez nouvelles, la CSN note que :

les coopératives permettent à leurs membres d'obtenir à court terme des avantages dont elles ne pourraient pas bénéficier autrement, elles peuvent jouer un rôle de transformation sociale, en montrant à l'ensemble des travailleurs la possibilité d'un autre mode de fonctionnement que le système actuel basé sur le profit et l'exploitation.

Il faut considérer les coopératives comme des gestes concrets de la volonté des travailleurs de s'arracher aux conditions de travail et de vie qui leur sont faites par le développement de type capitaliste (CSN 1980c).

Ces trois priorités sont, par ailleurs, reprises dans une série de recommandations incluses dans la plateforme du deuxième Sommet populaire – plateforme coordonnée, en partie, par le CCMM (voir section 7.2.2.)<sup>139</sup>.

## **7.2. Recension des actions**

Les actions prises durant la période d'externalisation peuvent être résumées en trois grandes catégories : (1) l'appui à différentes revendications et mouvements en l'absence d'une organisation centralisée; (2) l'organisation des Sommets populaires; et (3) la production de recherches<sup>140</sup>.

Dans l'ensemble, certain·e·s intervenant·e·s consulté·e·s semblent voir une trame commune à cette période, soit la transition graduelle entre des actions prises directement par la CSN vers un mode de fonctionnement où les groupes, désormais de plus en plus « autonomes », et « se cré[ant] [par] eux-mêmes » (intervenant·e S3), prennent le relai de nombreuses luttes initialement coordonnées par les syndicats. Le syndicat passe ainsi qu'un rôle d'*initiateur* (au début de la période), vers un rôle de *soutien* (à la fin de la période).

### **7.2.1. Les appuis ponctuels du CCMM**

Dès 1972, le CCMM enclenche des démarches afin de permettre la création d'associations de locataires montréalaises et nationales. Tel que l'explique Jacques Trudel, architecte urbaniste à la ville de Montréal et membre actif du CCMM, lors d'une assemblée générale de 1973,

Je voudrais rappeler qu'il y a quelques années le conseil central s'est intéressé à la question du logement des locataires. Il y a eu même un temps où l'on donnait nous-

---

<sup>139</sup> Les vingt recommandations concernant le logement et l'aménagement urbain ont été conçues par le « Comité Logement-Aménagement » en amont du deuxième Sommet populaire, groupe qui incluait une multitude de groupes sociaux, dont des membres de la CSN et du CCMM.

<sup>140</sup> Nous excluons de cette analyse les implications des syndicats de construction, et particulièrement la Fédération nationale des syndicats du bâtiment et du bois (FNSBB), dans le domaine du logement. Comprenant les connexions importantes entre la volonté des syndicats de créer des emplois et le besoin de construire et rénover nombre de logements, les implications du FNSBB ont été nombreuses. Toutefois, il représente, à notre sens, un sujet bien plus vaste qui mériterait une recherche connexe. Il est toutefois digne de mention que les revendications de la FNSBB durant les années 1970 et 1980 portent un certain intérêt pour les questions sociales: « La FNSBB, à son congrès de mars 1981, réclame, entre autres, la poursuite des programmes de rénovation, avec la garantie que les locataires résidents bénéficient des améliorations faites à leur logement, à un coût qu'ils peuvent assumer, et surtout, des mesures pour que les travailleurs qui ont eu accès à la propriété ne soient pas forcés de s'en départir à la suite des hausses de taxes et des taux d'intérêt » (Choko 1983). Le FRAPRU note également, en 1985, la volonté de la CSN de faire de la pression afin que le programme Corvée-Habitation oriente ses priorités vers le « le marché plus fiable du logement social » (Cong. FRAPRU 1985).

même le service d'information aux locataires. On peut être heureux, aujourd'hui, que le mouvement de mobilisation des locataires a fait du chemin et l'on a maintenant des structures dans tout le Québec, une Fédération des associations de locataires qui groupe une soixantaine (60) de mouvements un peu partout dans toutes les régions (AG CCMM fév-1973).

La création de la Fédération des associations de locataires du Québec (FALQ)<sup>141</sup> est facilitée, entre autres, par une « aide monétaire » de la part des syndicats, dont la CSN, ainsi que des ACEF (Cong CCMM 1973; Panet-Raymond et René 1984). En 1972, ces groupes font front commun en faveur du *Bill* 59, loi qui aurait mené à la mise en place d'un Code des loyers universel au Québec. Le FALQ cherche notamment à inclure dans cette loi une limite de 3 % pour les hausses de loyers et l'instauration d'un bail-type universel et obligatoire (AG CCMM sept-1972; CPJ 1972).

D'autre part, dès 1971, le CCMM fournit des « octrois » financiers visant la création de l'Association des locataires du Montréal métropolitain (ALMM)<sup>142</sup>, une association qui parvient à obtenir « une centaine de postes de salariées et salariés pour différentes associations de quartier dont le travail s'oriente vers le service et le dépannage, c'est-à-dire l'aide individuelle et directe de locataires en difficulté » (Breault 2018; Cong CCMM 1973). Cette organisation, née de financements fédéraux pour les « projets d'initiatives locales » (PIL)<sup>143</sup>, est considérée comme « une infrastructure au travail amorcé par les CAP » (Panet-Raymond et René 1984)<sup>144</sup>. Dans une brochure publiée en 1971 par le CCMM dédiée à informer les locataires et les petits propriétaires, on fournit une ligne d'aide et d'information qui redirige aux services de l'ALMM, démontrant une certaine proximité entre les deux organisations.

---

<sup>141</sup> La FALQ est une des premières organisations provinciales regroupant des associations de locataires du Québec (25 associations sont présentes lors du congrès de fondation à Hull. Environ 50 autres groupes fournissent leur appui, sans être présents). Elle est fondée afin de coordonner les activités des associations de locataires, ainsi que de permettre la création de nouveaux groupes (Bellemare 1971).

<sup>142</sup> À ne pas confondre avec l'Association des locataires de la région métropolitaine (ALRM) qui s'est dissoute en 1970.

<sup>143</sup> En 1967, la CSN cherche à créer un « Syndicat national des locataires ». Ce projet aboutit finalement à la création de groupes de revendications, et ultimement, à l'ALMM (Choko 1983).

<sup>144</sup> Selon l'intervenant-e 6, les PIL représentent également la « carotte qui est venue après le bâton des événements d'octobre » pour « occuper les jeunes intellectuels ».

Toutefois, la FALQ va se dissoudre en 1973 en raison de difficultés financières. L'ALMM, quant à elle, va s'éteindre en 1974, tout comme de nombreuses associations de locataires, en raison de la fermeture du « robinet à piastres du fédéral » qui distribue alors une partie du financement des PIL (Panet-Raymond et René 1984).

Tel que nous l'explique un·e des membres impliqué·e·s dans l'un de ses comités logement financé par les PIL :

C'était pas issu vraiment des quartiers, c'était des organismes un peu parachutés. Donc, quand les programmes de financement [...] se sont taris à la fin de [19]73 à peu près, seuls les organismes qui avaient développé une base ou développé une stratégie de continuité, avec un enracinement local, ont pu survivre (intervenant·e L6).

Dans l'ensemble, celui·celle-ci note que la création de ces groupes a été possible grâce à une CSN « très active » ayant l'objectif de « concrétiser cette idée du deuxième front dans des projets précis » (intervenant·e L6). Toutefois, après les efforts initiaux, la CSN réalise très peu de suivis, ne faisant survivre que quatre comités logement d'importance<sup>145</sup>.

Suivant la fermeture de ces nombreuses associations de locataires en 1974, la CSN et le CCMM orientent leurs implications vers des appuis à de nombreuses luttes ponctuelles menées par plusieurs groupes. On note des cas d'appuis aux campagnes suivantes : locataires de Clermont Motors (1977)<sup>146</sup>, Milton-Park (1973-1980), pour le gel des loyers (1978)<sup>147</sup>, boycott des hausses de loyers des HLM (1980) et les combats vis-à-vis la revitalisation des Shops Angus (1984)<sup>148</sup>. Ces appuis sont généralement accompagnés de contributions financières et/ou d'aides techniques. Selon certain·e·s, le service d'action politique de la CSN est alors « l'instance vers laquelle se tourner pour pouvoir obtenir du soutien financier pour

---

<sup>145</sup> Parmi ceux-ci, l'association des locataires de Saint-Louis, Centre-Sud, Côte-des-Neiges et Longueuil.

<sup>146</sup> Une lutte contre l'expulsion de locataires sur la rue Saint-Denis par l'entreprise Clermont Motors. Ce combat mène à la création du Comité logement Rosemont.

<sup>147</sup> Le Regroupement pour le gel des loyers est né par suite de la signature de 5000 locataires revendiquant un gel des loyers. En 1980, ce regroupement devient le Regroupement des comités logement et associations de locataires du Québec (RCLALQ).

<sup>148</sup> En raison de la reconversion d'une section de l'ancien site industriel et ferroviaire Angus par la Ville de Montréal, de multiples groupes, notamment le Comité logement Rosemont, militent afin qu'on y inclue du logement social et coopératif. Cette mobilisation mène à la création de la « Table populaire de concertation des terrains des usines Angus » qui implique plus de 50 groupes communautaires et populaires. Aujourd'hui, la partie est du quartier Angus comporte plus de 1000 logements sociaux (dont plus de 550 sont coopératifs), ce qui représente 40% du parc immobilier de l'endroit (voir section 9.2.2.1).

réaliser [...] des manifestations, [pour] aller faire part de revendications à Québec» (intervenant·e S8).

Au niveau de l'action politique, la fin des années 1970 est caractérisée par des rapprochements indirects entre le PQ et la CSN. Bien que la CSN ne se soit jamais positionnée officiellement en faveur du PQ – notamment puisqu'elle suit une ligne idéologique socialiste et assez critique de l'État « bourgeois » – nombre de ses militant·e·s, adeptes de la posture sociale-démocrate péquiste, s'impliquent dans ce parti. Sur le plan organisationnel, les effectifs de la CSN sont alors étroitement liés à ceux du PQ, créant une certaine synergie entre les deux mouvements (intervenant·e S3)<sup>149</sup>. Ce faisant, lors de la première législature du PQ, la CSN bénéficie d'une influence accrue auprès des décideur·euse·s politiques et est capable d'influencer la mise en œuvre de mesures qu'elle propose. Les similitudes notables entre les politiques de logement de la CSN et du PQ (voir annexe B) en sont un exemple intéressant. Tel que l'explique l'intervenant·e S8 :

Dans une centrale syndicale, je le répète, il y a une grande partie des gens qui négocient, qui négocient dans le cas de la CSN pas mal avec le gouvernement. [...] Donc, veut, veut pas, il y a des liens. Je dirais à la fois les ministres, les attachés politiques, les gens au sein du gouvernement, c'est-à-dire qu'il y a des liens qui se créent.

Les premières relations – bien que minimales – entre le FRAPRU et la CSN peuvent être retracées à 1979. En septembre 1979, Daniel Foisy-Marquis, permanent au FRAPRU, adresse une lettre à Norbert Rodrigue, alors président de la CSN, afin de solliciter une aide financière<sup>150</sup>. Dans cette lettre, on peut lire :

Si le Front d'Action populaire en Réaménagement Urbain (FRAPRU) s'adresse à la C.S.N. pour une demande d'aide financière, c'est en étant conscient que les problèmes relatifs au logement et à l'aménagement urbain ne constituent pas une des grandes priorités de votre confédération.

Toutefois, la C.S.N. a su démontrer, par le passé, que son champ de préoccupations dépassait largement le cadre strict des relations de travail et touchait les différents

---

<sup>149</sup> Toutefois, tant le PQ que la CSN revendiquaient leur autonomie complète. René Levesque avait d'ailleurs déclaré : « Le gouvernement ne doit rien ni aux centrales syndicales ni à quelque organisation patronale que ce soit. Il peut donc les traiter avec distance et avec respect ».

<sup>150</sup> On note toutefois que le FRAPRU aurait contacté la CSN dès février 1969 afin de demander un appui moral de Norbert Rodrigue pour leurs négociations avec la Faculté d'éducation permanente de l'Université de Montréal.

aspects des conditions de travail et de vie non seulement de ses membres, mais de l'ensemble des travailleurs et des classes populaires. Or, les problèmes dont se préoccupe particulièrement notre organisme sont parmi les plus importants qu'ont à affronter les résidents des quartiers populaires [...].

C'est en ce sens que le FRAPRU requiert le soutien financier de la C.S.N., afin de l'aider à réaliser ses objectifs dont le plus essentiel est la constitution d'un regroupement provincial de citoyens pouvant leur permettre de développer leur rapport de force face à l'Etat et l'entreprise privée et de pouvoir ainsi arracher leurs revendications les plus importantes.

On constate que dès les premières communications entre les deux organisations, la FRAPRU note que le logement n'est pas une « priorité » de la CSN. Un mois après cette demande, en octobre 1979, Ginette Galarneau, permanente au secrétariat d'action politique de la CSN, fait parvenir un mémo à Paul Cliche intitulé « Opinion sur le FRAPRU ». Celle-ci souligne :

Dans un contexte où les groupes populaires s'occupant des questions de logement apparaissent divisés :

- 1- par secteur d'intérêt (coopératives, comités de locataires, comités de citoyens touchés par la rénovation urbaine, locataires de HLM).
- 2- par tendance idéologique (marxiste-léniniste, non-alignés, etc.) autour de mots d'ordre comme: "Le gel des loyers", ou "Pour des rénovations sans augmentation", etc.

il est très intéressant de voir une organisation se préoccuper d'approfondir le débat et les analyses et pour ce, de réunir les intéressés [...].

[...]

Mon évaluation [en février 1979] avait été positive et elle le demeure.

Malgré des communications éparées, la relation entre ces deux organisations reste, pour l'instant, superficielle. Cette réalité peut d'ailleurs être reflétée dans un document produit par la CSN en 1983 qui mentionne une certaine inactivité syndicale durant les quelques années précédant 1980 :

Alors que dans les années précédentes, la CSN ne s'est pas engagée dans les luttes aux côtés des nombreux groupes populaires qui ont refait surface (Front commun des associations de locataires, Regroupement des coopératives, Regroupement pour le gel des loyers, Front d'action populaire en réaménagement urbain, ou même campagne du RCM pour la négociation collective des baux au printemps 1977), à partir de 1980 [...], le dossier redémarre (Choko 1983).

## 7.2.2. « Nous vivons à Montréal, nous luttons à Montréal » : Sommets populaires de 1980 et 1982

En 1980, dans la foulée de sa « refonte » du deuxième front (voir section 7.1.3.), le CCMM prend l'initiative de mettre en place le premier « Sommet populaire de Montréal » (SP1) qui a comme objectif principal « d'animer et de soutenir les échanges entre les organisations syndicales et populaires de Montréal » (Larose 1980; voir aussi : CCMM 1980)<sup>151</sup>. Celui-ci regroupe ultimement plus de 100 groupes syndicaux, populaires et communautaires. On y recense de nombreux « ateliers thématiques », dont un ayant pour thème le logement<sup>152</sup>. Toutefois, un des objectifs principaux du SP1 est « d'aboutir, dans six mois ou un an, à la convocation d'un second sommet où nous serions appelés à nous définir un certain nombre de positions et d'actions communes qui mettront un terme à notre isolement et qui feront de notre solidarité une réalité concrète et vécue » (CCMM 1980). Ainsi, de nombreux comités se mettent en place, réunissant divers groupes populaires et syndicaux, afin de définir des objectifs et des résolutions pour le « Sommet populaire II » (SP2). Ces démarches visent à mener ultimement à la création de « plate-formes de revendications et des programmes d'action sur différents fronts de lutte » (FRAPRU 1981).

Un de ces comités, le comité « Logement-Aménagement » (CLA)<sup>153</sup>, a su démontrer la complexité que peut parfois représenter la collaboration entre groupes sociaux<sup>154</sup>. Dès les premières rencontres, les participant·e·s font face à des difficultés, notamment, et tel que l'aborde le FRAPRU, puisque

la majorité des groupes populaires ont déploré le nombre peu élevé de syndiqués impliqués surtout dans certains comités. Le débat a cependant fait ressortir plus clairement les difficultés rencontrées par la CSN en ce domaine: membres sollicités

---

<sup>151</sup> L'organisation de ce sommet a été initiée en opposition à la participation du CCMM au sommet économique sur l'avenir de Montréal de 1979 organisé par le gouvernement du Québec.

<sup>152</sup> Au-delà des ateliers thématiques, le sommet inclut également une série de kiosques de présentation des différents groupes présents. Pierre Vennat, alors journaliste s'occupant des dossiers portant sur le travail à *La Presse*, est attiré par la mission du FRAPRU et rédige un des premiers articles dans un quotidien à vocation nationale sur ce mouvement. Voir : Vennat 1980.

<sup>153</sup> Ce comité est parfois nommé le « Front Logement », le « Front Logement-Aménagement » ou la « Table logement ».

<sup>154</sup> Ce comité, qui mène de multiples rencontres entre 1980 et 1982, est composé de membres de la CSN, du FRAPRU, du RCLALQ, de l'AQDR, du Comité de lutte régionale des HLM, du Regroupement des Coops de Montréal, des Services juridiques communautaires de Pointe-Saint-Charles et de Petite-Bourgogne et du Service d'aménagement populaire (SAP).

par de multiples tâches, par exemple par la campagne de renflouement du Fonds de défense professionnel ou par le soutien à la grève des travailleurs forestiers; noyau de militants réduits; intérêt plus ou moins développé pour les questions relatives aux conditions de vie. Nous avons aussi appris de part et d'autre à comprendre nos fonctionnements respectifs (FRAPRU 1981).

Quoi qu'il en soit, les groupes remarquent tout de même un avancement dans la mise en place d'une plateforme commune, le FRAPRU déclarant que « si elle est difficile, la démarche du sommet n'en demeure pas moins indispensable » (FRAPRU 1981).

Cette réflexion mitige la position du FRAPRU par rapport à ce sommet, surtout considérant la lettre ouverte que ces derniers ont publiée afin de critiquer la démarche du CCMM lors du SP1. Dans cette lettre, le FRAPRU blâme notamment la grande quantité de temps (dite « essouffante ») que demande la démarche d'organisation et de mise en place de la plateforme du SP2, du manque de coordination entre les actions syndicales et populaires<sup>155</sup>, d'une inégalité de financement du sommet – considérant ici les petits budgets des organisations populaires<sup>156</sup> –, et à une inévitable modération des revendications communes en raison d'une combinaison de « groupes qui ne partagent pas nécessairement notre analyse du logement et de l'aménagement urbain » (FRAPRU 1980). Malgré ses critiques, le FRAPRU souligne que « c'est précisément parce que le Sommet populaire II nous tient à cœur que nous avons décidé de faire connaître nos réticences face à une démarche qui pourrait donner des effets contraires à ceux que nous recherchons tous » (FRAPRU 1980). Le CCMM réplique à cette lettre une semaine plus tard en reconnaissant la critique du FRAPRU tout en réfutant certains arguments de celle-ci (CSN 1980). Dans l'ensemble, les premières relations entre les deux organisations sont, pour le moins qu'on puisse dire, houleuses<sup>157</sup>.

Le deuxième sommet populaire a finalement lieu du 2 au 4 avril 1982, réunissant plus de 700 personnes, dont 350 membres de syndicats et 364 de groupes sociaux et communautaires

---

<sup>155</sup> Le FRAPRU donne deux exemples de liaisons qui auraient pu être faites entre les deux organisations : (1) l'envoi de copies du journal Unité Ouvrière du CCMM aux bureaux du FRAPRU; (2) la présentation, par la CSN, d'une pièce de théâtre organisée par le FRAPRU. La CSN mentionne, dans leur lettre de réponse, vouloir que les organisations populaires prennent contact avec eux pour établir ces projets.

<sup>156</sup> La CSN rectifie cette critique en mentionnant que les contributions des organisations populaires sont « sur une base volontaire » et que l'effort financier de la CSN « doit être supérieur s'il veut que le SOMMET soit un succès ».

<sup>157</sup> Rappelons que le FRAPRU a été fondé en 1978 et que ces débats ont lieu en 1980 et 1981.

(représentant 160 groupes et 80 syndicats) (Secrétariat du sommet populaire sept-1982). Le sommet a été clos par la mise en place d'une structure permanente visant à coordonner les forces des différents groupes et comités déjà existants :

Suite à ça, les fronts de lutte devenaient autonomes d'une certaine façon et celui sur le logement a été un des plus dynamiques à cause de la période dans laquelle ça tombait. En 1983, il y avait des hausses très importantes de loyers à cause [...] d'une flambée des taux d'intérêt (intervenant-e L1).

Toutefois, la pérennité de ces comités n'a pas été assurée au long terme, ce qui a mené à un essoufflement graduel de la structure permanente du Sommet populaire. Dans ce cas, quel est le legs des SP? Tel que l'aborde l'intervenant-e L6 au sujet de l'impact concret de ces rencontres :

Comme action qu'on peut identifier, comptabiliser, etc? Non. Mais ça n'a pas été inutile : en fait on s'est quand même mutuellement [...] alimentés. Donc, ça n'a sûrement pas été inutile. Toutes ces rencontres, ça nous a forgé des points de vue, il y a une certaine familiarité [entre groupes] qui est arrivée.

Ce rapprochement entre groupes sociaux luttant dans des domaines connexes – et dans l'atteinte d'un but commun – a ainsi été un résultat durable de ce projet piloté par le CCMM.

### **7.2.3. « Pour un nouveau mode de vie » : Recherche sur les coopératives**

En 1976, la CSN s'engage dans un projet qualifié « d'ambitieux » (*Le Soleil* 1976) : la création d'un vaste chantier d'innovation sociale visant à établir un « nouveau mode de vie » via l'habitation coopérative<sup>158</sup>. La CSN mandate alors l'École d'architecture de l'Université Laval (tout en lui fournissant un budget de 17 500\$, subventionné en partie par la SCHL) pour élaborer une recherche visant à établir les bases d'un système d'habitations coopératives « 100 % socialisées » pouvant échapper aux dynamiques du marché (Laurin 1977; École d'architecture de l'Université Laval et CSN 1976; Choko 1983)<sup>159</sup>. Des exemples des habitations proposées par l'École d'architecture sont mis de l'avant à la figure 9<sup>160</sup>.

---

<sup>158</sup> Notons que ce projet vise avant tout la mise en place de structures pour faciliter l'accès à la *propriété*. Toutefois, en raison de sa nature coopérative et innovante, nous avons jugé bon de l'inclure dans cette thèse.

<sup>159</sup> Ce projet vise à une modernisation des « cités ouvrières » mises en place à Montréal et à Québec dans les années 1940.

<sup>160</sup> Celles-ci sont caractérisées comme des « dômes d'acier à voute portante mais à toile tendue » (Laurin 1977).

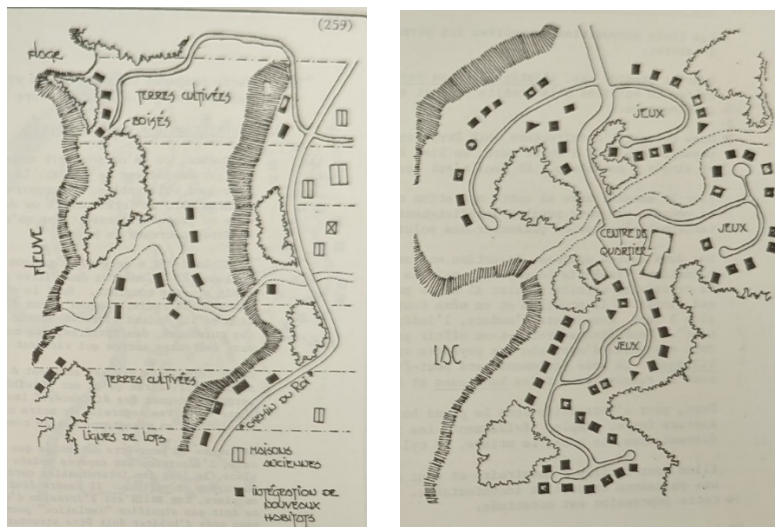
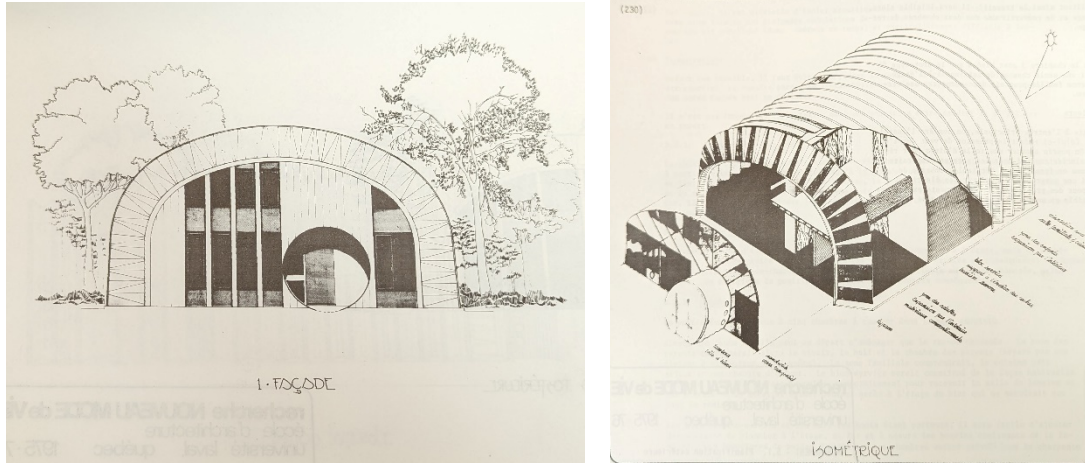


Figure 9: exemples des habitations proposées par le projet « Nouveau mode de vie »

En plus de l'idéation de ce type d'habitation et de la manière de les disposer dans l'espace – tâche davantage dédiée à l'équipe d'architectes –, cette recherche inclut également une documentation détaillée (contenant des budgets, structures organisationnelles<sup>161</sup>, calculs hypothécaires et dispositions légales potentielles) sur les structures qui doivent être mises en place par l'État afin de tendre vers un « secteur socialisé de l'habitation » :

Lorsque l'État, à même ses revenus, investit dans les services et biens publics, ce sont des actifs que toute la nation se bâtit. L'état ne charge donc pas d'intérêt sur ses

<sup>161</sup> Cette recherche propose, *grosso modo*, la mise en place d'une structure « para-statale » avec, d'une part, une « Commission de l'habitation sociale » provinciale, ainsi que des « corporations locales ». Ces structures ont des rôles différents, mais visent globalement la mise en place de structures coopératives d'habitation, tout en fournissant une aide plus directe aux locataires et petits propriétaires. Dans les budgets proposés, on dédie (dans les valeurs (\$) de 1975) 1 526 000\$ annuellement pour la structure provinciale et 175 000\$ pour chaque structure régionale.

investissements sociaux. Ce serait de l'illogisme même, identique à une personne qui, possédant \$6,000 et payant comptant l'achat d'une automobile, se chargerait à elle-même des intérêts sur son propre investissement.

Il faut concevoir un secteur socialisé de l'habitation de la même manière, c'est-à-dire intégré à la sécurité sociale avec des sources de revenus provenant d'une cotisation que nous expliquerons plus loin et qui serait éternellement ("*ad aeternam*") propriété du secteur socialisé ou de la nation canadienne, et ce, au même titre qu'hôpitaux, écoles et équipements publics. Ainsi, les Canadiens pourraient faire un choix entre habiter le secteur privé (spéculatif) ou le secteur socialisé (non spéculatif) (École d'architecture de l'Université Laval et CSN 1976).

Les objectifs de ce projet sont audacieux : des essais de 8 prototypes dans différentes régions du Québec (totalisant 105 000\$, dont 9 000\$ fourni par la CSN, 96 000\$ par la Caisse d'économie solidaire, et 36 300\$ par des subventions<sup>162</sup>), la mise en place d'un quartier d'une centaine d'habitations à Port-Cartier, sur la Côte-Nord, dans les mois suivant la publication de la recherche, et éventuellement une prolifération des structures partout dans la province (École d'architecture de l'Université Laval et CSN 1976).

Dans la réalité, et malgré de bonnes sommes investies, le projet « Nouveau mode de vie » ne voit jamais le jour. Bien que peu de suivis aient été faits sur le projet, une part de cet échec peut être attribuable à une priorisation, par la CSN, du front commun de 1976 (Laurin 1976), ainsi qu'en raison de l'élection du Parti québécois qui, peu de temps après son élection, a mis en place des structures favorisant la création de coopératives (Saillant 2024, 26-27)<sup>163</sup>. On note cependant, dans un mémo de mars 1978, que les nouveaux taux hypothécaires à 0% émis par le gouvernement fédéral aux coopératives d'habitation sont une conséquence, parmi d'autres, de multiples demandes faites par la CSN en ce sens lors de la création du projet (Laurin 1978).

<b>Tableau 2: Récapitulatif des actions prises par la CSN dans le domaine du logement (1972-1982)</b>			
<b>Date</b>	<b>Type d'implication</b>	<b>Instance</b>	<b>Description</b>
1972	Social	CCMM	Mise en place d'une ligne d'appel au CCMM qui redirige vers un « service d'information aux locataires et aux petits propriétaires » à

<sup>162</sup> Ces montants incluent, par ailleurs, l'attribution d'un rôle « temps plein » à André Laurin, directeur du service de la consommation et des coopératives de la CSN, sur ce dossier.

<sup>163</sup> C'est le cas des programmes « Logipop » et de multiples GRT.

			l'Association des locataires du Montréal Métropolitain
1972	Social	CSN	Front commun contre le Bill 59 (sur le code des loyers) avec la Fédération des associations de locataires, autres syndicats et ACEF
1972	Politique	CCMM	Conférence de presse pour le projet d'habitation « Abeille » à Laval
1972-1973	Social	CCMM	Distribution du bail-type et la brochure « Le locataire et ses droits »
1973	Politique	CCMM	Campagne en collaboration avec l'Association des locataires du Montréal métropolitain pour amender le code des loyers et le tribunal des loyers (Bill 78 et 19)
1973	Politique	CCMM	Dépôt d'un mémoire (Jacques Trudel) avec la CSN et la Fédération des associations de locataires du Québec sur le Bill 59 à la commission parlementaire
Fév. 73	Social	CCMM	Message aux membres du CCMM qui sont locataires de se regrouper dans leurs associations locales afin de contester les projets de loi du gouvernement qui ne répondent pas aux besoins de locataires
Fév. à mai 1975	Social	CSN	Sessions d'études sur 4 mois sous le thème des « coopératives & les travailleurs »
1975-1976	Social	CSN	Préparation de la recherche « Nouveau mode de vie » avec l'Université Laval (section 7.2.3.)
Janv. 77	Social	CCMM	Appui à la lutte des locataires de Clermont Motor
Mars 78	Social	CCMM	Appui au Regroupement pour un gel des loyers et don de 10\$
Oct. 78	Social	CSN/CCMM	Participation au colloque populaire sur les P.A.Q (Programme d'amélioration de quartier)
Mars 79	Politique	CSN	Allocution de Norbert Rodrigue à la Commission permanente des affaires municipales sur la « Loi instituant la Régie du logement »
Sept. 79	Social	CSN	Première demande d'aide financière du FRAPRU à la CSN
Janv. 80	Social	CSN	Création d'une brochure et d'une série de « sessions » régionales ayant pour thème le logement et l'aménagement urbain (en collaboration avec la faculté d'éducation permanente de l'Université de Montréal)
Avril 80	Social	CSN/CCMM	Organisation du Sommet populaire de Montréal (25-27 avril 1980)
1980	Social	CSN	Financement partiel de la troupe de théâtre « À l'Ouvrage » qui présente une pièce dans sept villes, à la demande du FRAPRU
1980	Social	CSN	Appui à la campagne de boycott des hausses de loyers des HLM (APLLMQ)

Entre 1980 et 1982	Social	CSN	Organisation du comité « Logement-Aménagement » du Sommet populaire (section 7.2.2.)
1982	Social	CCMM	Mise en place d'une ligne téléphonique au « service des lois sociales » du CCMM pour de l'information sur le nouveau bail locatif
1982	Social	CCMM	Organisation du Sommet populaire II

### 7.3. Spécificité organisationnelle

Tant dans ses relations avec l'État et les groupes communautaires et populaires (dynamiques externes) que dans ses interactions avec ses membres syndiqué·e·s (organisation interne), la CSN a mené de nombreuses réflexions sur son organisation durant la période d'externalisation.

#### 7.3.1. Dynamiques externes

Il y a deux grandes questions propres à la spécificité organisationnelle externe de la CSN qui méritent d'être explorée : (1) la participation institutionnelle avec l'État; et (2) les relations avec les mouvements sociaux et groupes communautaires.

##### 7.3.1.1. Participation institutionnelle

Durant la période d'externalisation, la CSN semble avoir des rapports mitigés avec l'État; rapports que l'on peut constater par une évolution en deux temps. Tout d'abord, la CSN combat ardemment l'élection du Parti libéral du Québec en 1973, parti qui a mené à l'emprisonnement de trois chefs syndicaux lors du front commun de 1972. Tel que l'explique l'intervenant·e 3 :

Au congrès de 1973, Marcel Pepin a voulu renverser le régime libéral en voulant concentrer l'action politique la CSN dans cette action-là. Puis, le régime libéral s'est fait élire cette année-là avec la plus grande majorité de l'histoire, ça a été comme une petite claque sur la face de la direction de la CSN<sup>164</sup>.

En raison de ces tensions notables, la collaboration, sur le plan sociopolitique, entre la CSN et l'État est alors presque inexistante. D'une part, la CSN de Marcel Pepin a encore l'objectif de construire un contre-pouvoir (voire un parti de travailleur·euse·s) par la mise sur pied

<sup>164</sup> Le parti libéral fait élire 102 députés sur une possibilité de 110.

dans « chaque circonscription électorale, de [...] comités populaires chargés de combattre le candidat libéral et d'établir des structures permanentes d'action politique » (Pepin 1972). Cependant, comme précédemment indiqué, l'échec des « comités populaires » a essentiellement résulté en l'incapacité à la CSN à jouer ce rôle de contrepuissance politique, menant à une « une baisse de pression » de l'action politique contestatrice à la CSN (intervenant-e S3). D'autre part, la CSN demeure trop critique de l'État pour collaborer de manière sérieuse au sein d'espaces de consultation et de concertation.

L'élection du PQ en 1976 marque un tournant dans le degré de participation institutionnelle des syndicats : les débats au sujet de cette participation deviennent bien plus nombreux, et surtout, vigoureux. Basé sur des valeurs néo-corporatistes d'inspiration scandinave, le PQ cherche alors à se rapprocher des groupes sociaux pour sa prise de décisions. Tel que l'explique l'intervenant-e S2 :

Ils ont voulu installer, le gouvernement Lévesque, ce que j'appelle un modèle scandinave. Du tripartisme où t'as des structures permanentes du tripartisme : le gouvernement, employeur et syndicat. [Mais] les groupes plus à gauche se sont violemment opposés à ça.

La centrale est alors généralement divisée entre deux groupes ayant des visions différentes du rôle politique de la centrale. Les militant·e-s antiparticipationnistes, dont le membre le plus vocal est Michel Chartrand, président du CCMM, demeurent grandement critiques de la mise en place d'instances de collaboration. Cette opposition, similaire à celle des groupes sociaux, est justifiée par un refus de « collaboration de classes » et de créer un « pacte avec l'ennemi » (intervenant-e S2; Fournier 1978, 10). Ce courant exerce une influence importante sur les décisions de la centrale : la CSN refuse, en 1979, de joindre la Commission de la santé et de la sécurité du travail du Québec (CSST) comme acteur décisionnel. Ce groupe perçoit l'État avant tout comme un « employeur » et craint « une forme déguisée de contrôle volontaire » (Leboeuf 1977).

Au contraire, les membres participationnistes, plus largement représenté·e-s par les membres du secteur privé et de l'exécutif de la centrale, désirent augmenter la capacité d'influence politique de la centrale au sein de ces espaces, bien qu'en conservant un ton

critique. La participation de la CSN au sommet économique de mai 1977<sup>165</sup> en est un exemple phare. Entre 1976 et 1984, on constate « une succession de votes toujours serrés, la participation et le boycott l'emportant alternativement » (Gagnon 1991b, 19). Bien que différents conseils centraux participent, à titre individuel, à différents sommets régionaux de concertation à partir de 1976, le CCMM demeure, quant à lui, et ce jusqu'aux années 1990, fortement critique de ces partenariats sociaux (Raymond 2011, 111).

### **7.3.1.2. Relations avec les MS et groupes communautaires**

Dans l'ensemble, les intervenant·e·s consulté·e·s s'entendent pour dire que les relations entre les groupes sociaux et les syndicats durant cette période sont « bonnes » et « positives » (intervenant·e·s L1, S2 et S6), notamment en raison du sentiment général selon lequel « on faisait partie du même mouvement social ». L'intervenant·e S8 croit même que « le mouvement communautaire autonome [...] a toujours eu, je n'ose pas dire besoin, mais en tout cas ils voyaient un avantage, d'avoir l'appui du mouvement syndical » puisque cela pouvait donner « une ampleur qu'il n'avait pas [avant] »<sup>166</sup>.

Toutefois, ces bonnes relations ne sont pas nécessairement signe d'un sentiment d'égalité entre les groupes. Comme l'indique l'intervenant·e S6 :

[Ils n'étaient] pas vraiment l'égal à nous. Ils pouvaient trouver nos luttes justifiées, et cetera, mais là, je parle en termes d'organisation, c'est ça qu'on ressentait. [...] Et en général la CSN, je pense qu'il y a toujours eu cette idée qu'on en faisait partie, mais qu'on était quand même des petits joueurs.

Ainsi, en raison des différences entre formes organisationnelles, celui·celle-ci s'entend pour qualifier la position de la CSN comme celle d'un « grand frère bienveillant ». Les réactions du

---

<sup>165</sup> Vu comme le premier véritable événement de concertation entre les syndicats et l'État, le Sommet économique de Pointe-au-Pic réunit plus de 130 participant·e·s, dont plusieurs du milieu syndical et des affaires. C'est d'ailleurs en opposition à l'organisation d'un autre sommet de la sorte, le « Sommet économique sur l'avenir de Montréal » de 1979, que le CCMM décide de mener l'organisation du premier Sommet populaire de 1980 afin de créer un contre-pouvoir concerté avec les groupes sociaux.

<sup>166</sup> L'intervenant·e 8 croit que le mouvement syndical est parfois en mesure de mieux porter les revendications locales des groupes à une échelle nationale, notamment en raison de la proximité relative entre la CSN et le PQ, mais également en raison de leur forme organisationnelle plus structurée: « Sans appui d'une instance quelconque du mouvement syndical, c'est un peu, c'est un peu difficile. Il faut des moyens, il faut une organisation qui a des bureaux, des locaux, du financement des permanents, qui peut produire du matériel d'information, aller dans les médias, aller devant l'Assemblée nationale, talonner des ministres. Ben, il faut être organisé pour ça ».

FRAPRU lors de leur participation au comité « Logement-Aménagement » du Sommet populaire (telles que décrites à la section 7.2.2.) illustrent clairement ce sentiment d'injustice : les groupes sociaux perçoivent une inéquation entre les demandes syndicales, tant en temps qu'en argent, et ce que les groupes peuvent véritablement fournir.

D'autres voient une différence organisationnelle importante dans la forme même que prend l'adhésion au mouvement :

Nous, on n'avait pas les moyens. Parce qu'en fait, l'organisation syndicale, avec la formule Rand, c'est quand une majorité vote pour l'adhésion à un syndicat, c'est l'ensemble des membres qui devient des membres d'une unité. [...].

Donc il y a une masse plus ou moins engagée, plus ou moins volontaire que dans le milieu communautaire, on n'a jamais eue. L'appui des marches ou l'appui de la population, il faut la gagner tous les jours. Et comme les gens ne sont pas réunis, par exemple dans une unité de travail, ils sont réunis uniquement parce qu'on les arrache à leur programme de télé un soir pour faire une réunion. Qu'on leur arrache à une balade un samedi ou un dimanche pour aller faire une manif. [...] On n'a jamais réussi dans le milieu communautaire à rejoindre activement et concrètement des centaines de milliers de personnes comme peuvent le faire les syndicats. Donc, face à leurs membres, les syndicats, quand ils voulaient appuyer ou mettre en évidence une relation avec nous, ils fallaient qu'ils pédalent beaucoup pour donner de la crédibilité à ce qu'on était (intervenante L6).

Pour l'intervenante S8 – qui qualifie la perception du mouvement communautaire face à la centrale syndicale comme « d'un certain *establishment* » –, ce sentiment d'iniquité entre groupes sociaux et syndicats est attribuable à des conditions de travail véritablement antinomiques : « C'est du monde qui travaillent, qui ont un bon salaire, qui ont un gros char. C'était ça, l'image générale que certains pouvaient avoir du mouvement syndical. » Ainsi, bien que les relations soient bonnes, les groupes perçoivent la CSN, dès la période d'externalisation, comme ne jouant pas « dans les mêmes ligues », mais travaillant ultimement dans le même sens du bien commun.

En terminant, il importe de mentionner que plusieurs intervenant·e·s tracent des différences importantes entre (1) la CSN, qui possède une grosse structure et doit englober l'intérêt de tous ses membres, (2) le CCMM, qui se veut bien plus proche des groupes de Montréal et des revendications de gauche, et (3) des militant·e·s syndicaux·ales eux et elles-mêmes, vus

comme étant des allié·e·s des causes défendues par les groupes au même titre que les autres membres de ces groupes.

### 7.3.2. Organisation interne

Les réflexions internes de l'époque démontrent le caractère parfois dichotomique de l'action syndicale qui, d'un côté, organise des activités de mobilisation à partir de hautes sphères organisationnelles, et de l'autre, gère, par le biais de syndicats locaux, des relations entre employées et employeurs. Cette observation est mise en lumière dans un document produit par André L'Heureux du secrétariat d'action politique en 1976 :

Pendant que "l'élite" du mouvement jongle avec les idées globales ... il se développe à la fin deux langages, dans la centrale: le langage "officiel" qui est un langage de mandarin, et le langage de la base qui en est extrêmement différent pour ne pas dire opposé<sup>167</sup>.

Cette méthode accélérée ne nous semble pas tenir compte des exigences de la lente maturation des projets et des concepts dans la population. Pendant que "l'élite" du mouvement jongle avec des idées globales, le syndiqué de son côté n'est pas même informé des réalités concrètes de l'exploitation dans laquelle il se débat. On ne se soucie pas des nécessités les plus élémentaires de la pédagogie dans tout ce processus. [...].

D'une part, ce débat se fait bien au-dessus de la masse des salariés, et n'atteint pas ces derniers, sauf quelques centaines de militants qui font partie des cadres du mouvement.

D'autre part, même si le débat ne les atteint pas, les syndiqués se sentent bousculés par les prises de position globales, successives et incessantes des instances (L'Heureux 1976).

Par conséquent, il apparaît que bien que les syndiqué·e·s de la base participent aux activités de mobilisation, leur implication dans le cadrage idéologique de ces actions reste limitée<sup>168</sup>. Le rôle des représentant·e·s de l'action politique est alors de faire le tour des conseils

---

<sup>167</sup> Le même constat est fait par l'intervenant·e 8 qui mentionne qu'il s'est développé, durant cette période, un « discours plus intellectuel » provenant des hautes instances de la centrale et qui ne touchent pas la base de travailleur·euse·s.

<sup>168</sup> Tel que l'explique également une note « relative à l'action politique » : « les débats sur l'orientation politique du mouvement ont été, jusqu'ici, largement restreints au niveau d'organismes généraux, notamment les assemblées des conseils centraux, du conseil confédéral, des congrès généraux de la CSN et, occasionnellement, des instances de certaines fédérations » (L'Heureux 1974).

centraux et « d'aller rencontrer les syndicats [et de faire] en sorte que ces débats là où ces prises de position là soient connues » (intervenant·e S8).

À la suite de l'échec des CAP et des comités populaires, la centrale se questionne désormais sur les failles de son action sociopolitique, vue comme peinant à organiser à partir de la base. Tel que le remarque le syndicaliste Pierre Vadeboncoeur : « nous ne sommes parvenus ni à mettre sur pied, sauf exceptions, des structures locales d'action politique, ni à obtenir en vue de telles structures l'adhésion décidée et décisive de militants en nombre le moins possible » (Vadeboncoeur 1974). Comment expliquer cela? Pour certain·e·s, la cause est « l'indifférence relative des militants eux-mêmes » :

A chaque fois (ou presque) qu'on a tenté de commencer à organiser politiquement, si peu que ce soit même, la masse des travailleurs, on s'est heurté à un mur, soit l'indifférence de cette masse, soit l'indifférence relative des militants eux-mêmes. On peut affirmer que, au niveau du travailleur ordinaire, la politisation de ce dernier n'est même pas entamée (Vadeboncoeur 1974).

Pour d'autres, le blâme repose plutôt sur l'organisation interne de la centrale qui n'octroie pas suffisamment de fonds et d'énergies à ses fronts de lutte :

J'ai trop entendu de responsables syndicaux, tant officiers que salariés, cela à tous les niveaux, accuser la léthargie de la base et camoufler ainsi leur propre turpitude, pour accorder une valeur quelconque à ce type d'explication. Comme si l'incapacité des responsables à formuler un champ d'action enraciné et mobilisateur devait toujours être due à l'aliénation des larges masses et la paresse - plus subtilement "l'indifférence relative" ou la "volonté défaillante" - des militants. [...].

Le plus étonnant dans tout cela, c'est qu'il ne semble jamais être venu, explicitement du moins, à l'esprit des principaux artisans de l'action politique, après tout de même plus de dix ans, que certaines causes - je n'écris pas les seules - de ces difficultés à atteindre les objectifs pouvaient éventuellement se retrouver dans l'action politique elle-même, c'est-à-dire particulièrement dans ses programmes d'action audacieux mais pratiquement toujours irréalisables, dans son fonctionnement "nerveux" et éparpillé, dans ses orientations généreuses mais très peu remises en question (Lesage 1980).

Quoi qu'il en soit, on constate, au sein de la CSN, certaines failles organisationnelles qui résultent en une faible participation des militant·e·s et membres syndiqué·e·s au sein des actions sociopolitiques portées par le deuxième front. Bien que l'analyse ne se limite pas au

logement, le constat global inclut également les actions de lutte pour le logement faites durant la période (voir section 7.2.).

Il est d'ailleurs possible de démontrer ce constat de bipartition grâce à l'exemple de l'échec des « comités populaires ». Les témoignages des syndiqué·e·s montréalais·e·s questionné·e·s sur ces comités semblent démontrer une non-communication manifeste entre les instances décisionnelles et les membres : « les comités populaires n'existent pas et n'existeront pas. [...] Comme partout ailleurs, ça n'a pas été compris. On n'a jamais eu de directive et on ne sait pas exactement ce qui se passe » (CCAP sept-1974). Tous les délégué·e·s du Québec en conviennent alors : « il ne faut pas mettre une structure sur papier et accrocher du monde à ces structures » (CCAP sept-1974).

\*\*\*

Dans l'ensemble, l'implication syndicale durant la période d'externalisation se caractérise principalement par un réalignement stratégique de la vision initiale portée par le deuxième front. Au niveau idéologique, on remarque certaines remises en question du rôle syndical influencées notamment par différents acteurs externes, dont le PQ et certains groupes marxistes-léninistes. L'action de la centrale se caractérise alors par son hétérogénéité, celle-ci multipliant ses efforts pour organiser et établir des structures visant la coalition des groupes sociaux touchant de près ou de loin à la question du logement. Sur le plan organisationnel, nous constatons de manière plus apparente les limites de l'appareil syndical, marquées par une faible participation des membres, des divisions internes sur la proximité avec l'appareil étatique, ainsi qu'un réajustement suivant l'arrivée d'une série de groupes sociaux de plus en plus autonomisés.

## CHAPITRE 8 – PÉRIODE PARTENARIALE (1983-2002)

---

La période partenariale (1983-2002) se distingue par une implication syndicale se limitant généralement à des actions prises au sein de coalitions et en soutien à des groupes de défense des locataires comme le FRAPRU. La période débute, en 1983, par la création de liens plus solides et mutuels entre la CSN et le FRAPRU. La fin de cette période, en 2003, marque les débuts des investissements financiers dans l'habitation par Fondation<sup>169</sup>.

### 8.1. Cadres idéologiques

Par suite des recherches archivistiques, nous en venons à déduire l'existence de deux grandes périodes d'affirmation idéologique à la CSN durant la période partenariale. La première, de 1982 à 1987 s'articule en lien avec les sommets populaires de 1980 et 1982. La deuxième, en 2001-2002 – et ce, après un long hiatus dans les années 1990 – apparaît durant une période de crise du logement importante<sup>170</sup>.

#### 8.1.1. Série de bases idéologiques entre 1982 et 1987

Dans un document de programmation budgétaire pour la période financière 1982-1984, la CSN indique ses grandes orientations pour « la période qui vient ». Dans celui-ci, on indique globalement la volonté d'augmenter les interventions syndicales dans le domaine du logement : « La période qui vient devrait être marquée par des interventions plus ponctuelles dans les instances de la CSN et sur la place publique sur l'ensemble des questions logement (Régie, taux d'intérêt, HLM, Coopératives, politiques gouvernementales, etc.) ».

---

<sup>169</sup> Il est toutefois important de noter que 2003 ne marque pas la fin des actions de coalition de la CSN. À toutes égards, les relations entre la CSN et le FRAPRU (et/ou tout autre groupe de logement) se poursuivent dans les années qui suivent la fin de cette période. La période subséquente marque toutefois un changement *assez important* de l'implication syndicale pour en faire une différenciation.

<sup>170</sup> Cette crise faisait suite au désinvestissement fédéral de 1994 qui a créé un déséquilibre important entre l'offre et la demande de logements. On y recense un taux d'inoccupation alarmant de 0,6% à Montréal, ainsi que le déploiement de sommes d'urgence en suppléments de loyers pour des familles sans logement le 1<sup>er</sup> juillet 2001.

On y donne en exemple la formation des militant·e·s syndicaux dans le domaine du logement<sup>171</sup>, tel que l'a été fait à Montréal en 1980 (voir section 7.2.1.), ainsi que l'agrandissement de relations avec d'autres groupes, notamment les groupes de défense des locataires et les travailleur·euse·s de la construction (CSN 1982). Ces orientations sont d'ailleurs réaffirmées à travers une série de résolutions, adoptées lors des congrès du CCMM en 1987, 1989 et 2001, qui s'inscrivent dans la même lignée (voir annexe A).

Basé sur ces documents, on peut résumer les priorités de revendication de cette période à : (1) une accélération de la construction et rénovation de HLM, logements sociaux et coopératives; (2) la mise en place d'une politique globale en habitation (bien que celle-ci ne soit pas précisée<sup>172</sup>); et (3) l'agrandissement des pouvoirs de la Régie du logement.

Ces annonces coïncident avec la diffusion d'un renouvellement idéologique exposée dans le document « Tous ensemble : Pour de nouveaux pouvoirs » présenté lors du congrès de la CSN en 1982. Dans celui-ci, on indique notamment une réaffirmation de la volonté d'élargir les fronts de lutte, comme cela avait été exprimé en 1978 (voir section 7.1.3.) :

[C]ette recommandation que nous avons faite en 1978 sur la nécessité d'assurer la présence des conseils centraux sur des fronts de lutte plus larges, nous la reformulons aujourd'hui. Elle devrait d'ailleurs concerner tout autant les fédérations que les syndicats locaux. Car il y a dans chacun de nos milieux de travail bien des dimensions que nous pouvons questionner. [...] Lorsque nous croyons nécessaire d'intervenir comme organisation syndicale sur la question de l'énergie, des garderies, du logement, du chômage, de la solidarité internationale, ce n'est pas pour devenir les seuls porte-parole des luttes ouvrières et populaires. C'est parce que nous avons la conviction que cela nous concerne aussi[, les travailleur·euse·s], la conviction que la meilleure manière de faire avancer une cause, c'est d'être toujours plus nombreux à la partager, à la défendre et à nous battre pour la rendre victorieuse (CSN 1982).

Bien qu'en réaffirmant la centralité des luttes « en milieu de travail » dans l'action syndicale, la CSN indique tout de même que cette action est conditionnelle à une action à l'extérieur de ce milieu. On évoque les nombreux bienfaits que peuvent retirer les travailleur·euse·s des

---

<sup>171</sup> On peut y lire : « S'inscrivant dans une démarche de continuité d'intervention de la CSN sur le logement, le programme de formation permet aux militants syndicaux de mieux connaître et comprendre les divers problèmes que connaissent l'ensemble des travailleurs et des couches populaires ainsi que les solutions (HLM, Coopératives) et revendications mises de l'avant par les groupes populaires intervenant sur ce front de lutte. »

<sup>172</sup> À notre connaissance, il n'y a, à partir de ce moment, plus aucune mention de la politique syndicale en matière de logement adoptée en 1970.

luttons sociopolitiques, en donnant comme exemple la construction de logements sociaux par les travailleur·euse·s de la construction :

[N]ous devons tous nous loger et les besoins de logements accessibles et habitables sont grands. Nous sommes aussi ceux qui les construisons. C'est pourquoi les travailleurs de la construction revendiquent la rénovation urbaine dans les quartiers populaires, l'accès aux logements de qualité à prix modique, le droit à l'habitation pour le plus grand nombre (CSN 1982).

Deux éléments importants ressortent de ce passage : premièrement, l'utilisation du logement comme exemple illustrant la pertinence de miser sur le deuxième front pour améliorer les conditions des travailleur·euse·s; et deuxièmement, la reconnaissance du potentiel de création d'emplois que représente la construction de logements sociaux.

Un autre changement idéologique majeur opéré par la CSN et le CCMM durant la période partenariale est la reconnaissance, voire la valorisation, du marché privé de l'habitation<sup>173</sup>. Bien que les piliers de la lutte pour le logement énumérés plus haut demeurent centraux aux activités de la centrale, notamment pour la protection des personnes les plus vulnérables, la lutte pour l'accès à la propriété est désormais perçue comme tout aussi importante, représentant même un objectif dont les locataires devraient aspirer à atteindre. Autrefois légitimé, l'accès à la propriété est désormais activement encouragé. Pierre Paquette, président du CCMM, reflète ce changement de discours:

Que ces gens aient la possibilité de rester locataires, d'accord, mais je pense que la solution pour notre société va dans le sens de développer ces nouvelles formules [d'habitation] plutôt que dans le maintien de notre statut de peuple locataire. Depuis longtemps, je me le rappelle encore, dans les années soixante, comme je le disais tout à l'heure, on nous présentait cela comme étant un des indicateurs du fait qu'on était un peuple dépendant et, maintenant, ce serait devenu une preuve qu'on est un peuple socialement plus avancé. Je n'embarque pas trop trop dans ce revirement dans le discours (CAE 1987).

Selon ce dernier, l'accès à la propriété doit donc être priorisé dans l'atteinte d'une société indépendante et moderne, sans pour autant faire mention des conséquences importantes qu'a le marché privé sur les conditions socioéconomiques des locataires que la CSN prétend pourtant défendre.

---

<sup>173</sup> Comme il est détaillé à la section 8.3.2, ce changement d'orientation est directement corrélé à une augmentation des membres syndiqués propriétaires de leurs logements.

Dans l'ensemble, malgré une volonté prise au début des années 1980 de mener des « interventions plus ponctuelles [...] sur l'ensemble des questions logement », nous constatons, autant en consultant la documentation témoignant de l'idéologie syndicale qu'en étudiant les actions elles-mêmes (voir section 8.2), une absence pratiquement complète de la CSN sur ces sujets durant « période qui vient », c'est-à-dire les années 1990.

### **8.1.2. Reprise de la documentation au sujet du logement en 2001-2002**

En 2002, constatant une crise du logement causé par la combinaison de « la pénurie de logement locatifs et l'appauvrissement des ménages », la CSN publie le texte « La crise du logement : les solutions sont à nos portes ». Dans celui-ci, la CSN revendique la mise en place d'un « véritable droit au logement » qui inclut :

Des budgets adéquats pour la construction de 8000 logements sociaux par année (habitations à loyer modique, coopératives d'habitation et organismes sans but lucratif)

Un renforcement des mesures de contrôle des loyers, particulièrement en ce qui a trait à l'augmentation des loyers et à la discrimination à l'égard des ménages avec enfants, des personnes assistées sociales ou des personnes appartenant à des communautés culturelles

Une augmentation des inspecteurs responsables de l'application du code du logement (AG CCMM sept-2002).

À cela s'ajoute la volonté de « faire connaître ses positions » sur différentes tribunes et comités de travail, notamment les rencontres économiques, forums sociaux et conseils régionaux de développement.

De ce fait, ce document spécifie la nouvelle visée de la politique globale en habitation prônée par la CSN : la construction de logements sociaux, le contrôle des loyers et le respect du « code du logement », notamment en ce qui a trait à la salubrité et la sécurité des logements.

## **8.2. Recension des actions**

Les actions prises durant la période partenariale peuvent être classées en deux grandes catégories : (1) *l'appui au FRAPRU* et (2) *la participation à des coalitions sociales larges*. Une trame commune existe quant aux actions prises durant cette période, soit un relatif manque

de documentation témoignant en détail des actions prises au sein de ces coalitions; les informations disponibles ne se limitant généralement qu'à une brève mention dans une liste ou une annonce en AG.

### **8.2.1. « Une question épineuse » : L'appui au FRAPRU**

En 2006, un procès-verbal d'une rencontre du comité exécutif du CCMM précise que le rôle du CCMM dans le champ du logement social se limite à l'« appui au FRAPRU » (CE CCMM juin-2006). Ainsi, maintenant devenue la quasi-unique voie d'une implication syndicale dans le logement, il semble plausible d'avancer que les années ayant précédé cette période sont caractérisées par une multiplication d'activités communes entre les deux organisations.

Déjà en 1985, le FRAPRU cherche à se rapprocher davantage d'alliés syndicaux en raison des luttes communes qui les unissent :

Depuis un certain temps déjà, nous constatons qu'il est difficile de mobiliser sur la question du logement, les gens se préoccupant d'abord de leurs revenus. Et dans les faits les luttes que nous menons sur les hausses de loyer, les HLM ou les coops sont des questions de logement, mais aussi de revenus. Ne devrait-on pas accentuer notre solidarité et développer des actions communes sur ce plan avec les groupes d'assistés sociaux, de chômeurs, de retraités, avec les syndicats? Ne serait-ce pas un bon terrain pour faire valoir nos revendications spécifiques sur l'habitation? (Cong. FRAPRU 1985).

Différentes activités témoignent certes d'un rapprochement entre les deux organisations, notamment la participation de la CSN au colloque « L'Avenir du logement social » organisé par le FRAPRU en 1985, la tenue d'une conférence de presse commune en janvier 1988, la distribution et la publicisation de différentes pétitions du FRAPRU par la CSN, et la participation à de nombreuses manifestations<sup>174</sup>. Toutefois, dans l'ensemble, nombreuses sont les implications syndicales qui se résument à donner des appuis aux actions, mémoires et campagnes du FRAPRU. C'est le cas du « Front commun sur le logement social » de 1985-

---

<sup>174</sup> Sur ce dernier point, nous notons le cas des manifestations contre le projet Overdale en août 1988, la manifestation pour un réinvestissement fédéral dans le logement social en octobre 2002, ainsi que la manifestation « Les élections passent, la crise du logement demeure » pour la semaine nationale d'actions pour le logement social, le 16 et 17 mai 2003. Bien évidemment, cette liste est non exhaustive en raison du manque de documentation recensant chaque participation de la CSN et du CCMM aux manifestations.

1986<sup>175</sup>, la campagne du FRAPRU en faveur d'une politique de l'habitation en 1989 et le soutien et la participation de la CSN à une semaine d'occupation de bâtiments en mai 2002. Le CCMM est devenu un « groupe-membre » du FRAPRU entre 2002 et 2004<sup>176</sup>.

En 1987, dans le cadre de l'Année internationale du logement des sans-abri (déclaré par l'ONU), la CSN augmente sa mobilisation en faveur des luttes pour le logement : entre autres, elle fournit « un soutien financier accru » au FRAPRU afin que celui-ci poursuive des actions de mobilisation (Saillant 2024, 58). Le CCMM, lui, développe une série de quatre résolutions spécifiques au logement, comme indiqué à l'annexe A.

Constatant la crise du logement qui frappe le Québec en 2001-2003, la CSN multiplie ses actions afin de faire connaître les revendications du FRAPRU, notamment dans *Unité*, le journal syndical du CCMM. On recense 14 différents articles et chroniques sur le sujet du logement social, ainsi que des publicités du FRAPRU, entre 2001 et 2003, alors que les références à ce type de revendication sont beaucoup plus sporadiques préalablement.

Dans l'ensemble, les activités communes sont éparses. Une résolution prise en 1994 par le FRAPRU démontre la volonté de bâtir des liens plus forts entre ceux-ci et les syndicats : « Que la permanence du FRAPRU et les groupes locaux, là où c'est possible, fassent un travail plus intense et plus suivi pour aller chercher l'appui des syndicats à la lutte pour du logement social » (Cong. FRAPRU 1994). Cette résolution, de même que la résolution similaire de 1985 évoquée précédemment, semble refléter une impression persistante d'un manque d'engagement, tant de la part de la CSN que du FRAPRU, dans la préservation de la relation entre les deux groupes. Le tout peut d'ailleurs être reflété dans une réflexion faite au 8<sup>e</sup> congrès du FRAPRU en 1988 :

---

<sup>175</sup> « "50,000 logements pour nous-autres". C'est sous ce thème que le Front commun sur le logement social, formé à l'initiative du FRAPRU, mène campagne à la fin de 1985 et au début de 1986, au moment où les gouvernements fédéral et provincial sont à négocier une nouvelle entente modifiant en profondeur leurs programmes d'aide à l'habitation. À peu près tous les regroupements populaires existant sur la question du logement s'y retrouvent. [...] Mais le plus grand succès du Front commun est l'appui de 500 groupes de toutes origines à la revendication de 50,000 logements sociaux. Cet appui est impressionnant autant au plan national que dans toutes les régions. Groupes populaires, syndicats, partis et mouvements politiques, clubs de l'âge d'or, évêques, municipalités, CLSC, groupes de personnes handicapées, associations de familles monoparentales, tous appellent à la production massive de logements sociaux » (FRAPRU 1989).

<sup>176</sup> Ces membres sont « solidaires » de la cause du FRAPRU, participent à des activités, et payent une cotisation annuelle (cette cotisation est aujourd'hui de 60\$, mais était de 30\$ en 2001).

Et les syndicats? C'est une question épineuse qui mérite d'être discutée. En 1972, la CSN n'a-t-elle pas adopté dans un manifeste l'étatisation du sol et la nécessité du logement social? En 1981, la Fédération nationale des syndicats du bâtiment et du bois n'a-t-elle pas réclamé elle-aussi du logement social? Dans presque tous les cas, il s'est agi de résolutions de congrès qui sont demeurés des gestes formels sans autres significations. Même si effectivement nous avons l'appui de la CSN et de la CEQ et qu'à l'occasion nous recevons des contributions financières, nous ne pouvons que constater leurs absences dans nos luttes quotidiennes et l'utilité limitée de leur soutien (Cong. FRAPRU 1988).

### 8.2.2. Participation aux coalitions sociocommunitaires

Autrement, la CSN s'implique au sein de nombreuses coalitions qui traitent, de près ou de loin, à la question du logement<sup>177</sup>.

À partir de 1985, la CSN et le CCMM s'impliquent respectivement dans Solidarité Populaire Québec (SPQ)<sup>178</sup>, une coalition nationale de plus de 130 organismes communautaires, populaires et syndicaux ayant comme objectif de combattre le désengagement de l'État dans les politiques sociales (Cong. CCMM 1995; Cong. CCMM 1993). L'objectif ultime de cette coalition est de créer, par suite de deux commissions populaires en 1987 et 1990<sup>179</sup>, une charte populaire du Québec. Officialisée en 1994, cette charte, « Le Québec qu'on veut bâtir », met les bases d'une société québécoise solidaire, progressiste et inclusive. Bien que le thème du logement y soit abordé très sommairement, on indique à l'article 20 (Droits à reconnaître et protéger), le « droit à un logement décent à prix abordable » (SPQ 1994).

Dans le cadre du Sommet socioéconomique de 1996 organisé par le gouvernement québécois (voir section 4.2.2.1.), SPQ, en tant que groupe concerté, cherche à imposer une clause d'appauvrissement zéro qui garantirait aux 20% les plus pauvres de la société un maintien de leur pouvoir d'achat. Toutefois, c'est à ce moment que SPQ démontre sa « structure hybride » : la CSN, bien que membre de SPQ, négocie au sommet de manière *individuelle*, alors

---

<sup>177</sup> Le CCMM est également membre participant – et seul représentant syndical – de la Coalition pour la survie des programmes sociaux de 1994 et 1995 (Cong. CCMM 1995). Bien que cette coalition soit spécifiquement ciblée envers la « réforme Axworthy », réforme qui modifie profondément les fondements de l'assurance-emploi, cette coalition a le rôle plus large de critique du budget fédéral de 1994. Ce budget a notamment confirmé la fin du financement fédéral dans le logement. Cette coalition organise de multiples manifestations entourant les coupes budgétaires dans les programmes sociaux. Le sujet du logement occupe toutefois une part marginale des revendications.

<sup>178</sup> Saillant (2024, 88) note même que SPQ est formé « à l'initiative de la CSN ».

<sup>179</sup> Lors de ces commissions, plus de 350 groupes sociaux de partout au Québec sont consultés.

que les groupes communautaires le font « par le biais de coalitions [dans lesquelles] il y avait des représentants syndicaux » (intervenant·e L1). Ce faisant, lorsque SPQ décide de quitter le sommet prématurément en raison de l'impossibilité pour eux d'imposer la clause d'appauvrissement zéro, les centrales choisissent d'y rester, causant une rupture entre les deux groupes. Tel que l'explique l'intervenant·e L6, « ça a été le début de la fin parce que les centrales ont trouvé [...] que c'était trop radical ».

Suivant cette scission importante survenue lors du Sommet socioéconomique de 1996, SPQ disparaît tranquillement du portrait militant québécois. De 1998 à 2001, son rôle se limite à l'analyse des politiques budgétaires gouvernementales (Cong. FRAPRU 1999; Tremblay 2001). Lors de son congrès de 1999, le FRAPRU note l'inaction de la coalition, piégée dans ses divisions internes :

Au niveau du discours, tout le monde est d'accord, de la CSN à la Fédération des femmes du Québec. Dans les faits, c'est bien différent.

Si tout le mouvement syndical se retrouve à SPQ, ce n'est pas par là que ça passe pour lui. Même au niveau des négociations du secteur public, chaque centrale fait son affaire. De plus, et plus important encore, les centrales sont piégées par leur discours sur la fiscalité, ayant largement adhéré à la thèse que l'on ne peut hausser les impôts, qu'ils sont déjà trop élevés. Dans cette logique, si les impôts sont trop hauts, alors il faut les baisser. C'est ce que font et feront les gouvernements. Sur papier, beaucoup de grands regroupements des mouvements populaire et féministe sont membres de SPQ, mais il y a une faible présence aux réunions et une très faible volonté que les luttes réelles passent par là (Cong. FRAPRU 1999).

Suite au retrait du FRAPRU de SPQ, les centrales syndicales mettent fin à la coalition en 2001, ces dernières représentant 50 % du budget total<sup>180</sup>. La journaliste Anne-Marie Tremblay explique, dans un article de 2001, que « [l]es syndicats sont [alors] davantage motivés à s'impliquer dans des coalitions *ponctuelles*, pour des enjeux précis, comme le Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté ou la Marche mondiale des femmes<sup>181</sup> » (Tremblay 2001) plutôt que de s'impliquer dans SPQ.

---

<sup>180</sup> L'intervenant·e L6 note qu'en raison du haut degré de financement des syndicats, « [il] ne fallait pas trop avoir de ses dissensions avec eux ».

<sup>181</sup> Nous mettons en italique

Plus généralement, on note également la participation et l'appui, en 1988, de membres du CCMM aux mobilisations entourant les luttes de l'îlot Overdale dans l'arrondissement de Ville-Marie<sup>182</sup>. Suivant une violente confrontation entre la police et les habitant·e·s de l'îlot ayant mené à treize arrestations, « 33 groupes, dont le Conseil central de Montréal de la CSN, envoient des télégrammes et des lettres de protestation [au maire] Jean Doré » (Saillant 2018). Plus d'un mois plus tard, une manifestation a lieu lors de la première réunion du conseil municipal suivant le congé estival. Pierre Paquette, président du CCMM, y fait un discours (Saillant 2018).

En 1995, des militantes de la CSN participent et aident à l'organisation de la marche « du pain et des roses » de la Fédération des femmes du Québec (FFQ) qui – parmi neuf revendications principales – cherche la création « [d']au moins 1500 nouvelles unités de logement social par année ».

En 2001, 2002, 2004, 2007 et 2009, le CCMM participe aux Sommets citoyens de Montréal, des rencontres entre groupes sociaux montréalais visant à débattre et discuter du futur des enjeux urbains (dont le logement) et d'ultimement mettre en place un « agenda citoyen » ayant une visée de démocratie participative. L'intervenant·e L6 note que, bien qu'ils y aient participé, le CCMM « [n']avait pas une place prépondérante » dans les discussions.

<b>Tableau 3 : Récapitulatif des actions prises par la CSN dans le domaine du logement (1983-2002)</b>			
<b>Date</b>	<b>Type d'implication</b>	<b>Instance</b>	<b>Description</b>
1982-1983	Social	CCMM	Publicisation de cahiers et brochures du FRAPRU ET RCLACLQ
Mars 1984	Politique	CCMM	Présentation d'un mémoire, conjointement avec le syndicat de la Construction de Montréal, sur l'aménagement des terrains des « Shops Angus »
	Social/Politique	CCMM	Participation à la table de concertation des divers groupes qui font pression pour que les logements prévus sur les terrains Angus soient sociaux.

<sup>182</sup> Le projet Overdale vise à démolir 107 logements situés sur l'îlot Overdale (quadrilatère délimité par le boulevard René-Lévesque, et les rues Mackay, Overdale et Lucien-L'Allier) afin de construire « Galleria Dorchester », un ensemble de 650 condos de luxe. Les mobilisations afin d'empêcher cette démolition sont longues et médiatisées. Malgré les luttes, parfois violentes, la quasi-totalité des logements est détruite ou incendiée. Le projet de condominiums ne verra jamais le jour : le quadrilatère reste un terrain vague pendant près de 25 ans.

1984-1985	Social	CSN	Prise de position de la CSN face au programme Corvé-Habitation. Ils veulent que le programme se réoriente vers le « marché plus fiable » du logement social
Mai 1985	Social	CCMM	Participation du CCMM au colloque du FRAPRU sur « L'Avenir du logement social »
Nov. 1985	Social	CSN	Membre du Front Commun sur le logement social avec plus de 75 groupes
Mai 1987	Politique	CCMM	Participation aux audiences de la Ville de Montréal sur le logement
Juil. 1987	Politique	CCMM	Mémoire sur la levée du moratoire sur la transformation de logements locatifs en copropriétés
Juin 1988	Politique	CCMM	Dépôt d'un mémoire sur l'aménagement des quartiers au cœur de Montréal
			Dépôt de télégrammes et des lettres de protestation au maire Jean Doré entourant les confrontations policières de l'îlot Overdale.
Août 1988	Politique	CCMM	Participation à la manifestation du FRAPRU pour Overdale
1989	Social	CCMM	Appui à la campagne de sensibilisation du FRAPRU en vue d'obtenir une politique globale en habitation
Mai 1992	Social	CCMM	Questionnaire passé aux délégué·e·s afin de tester leurs connaissances sur le logement
Juin 1995	Social	CCMM/CSN	Marche du Pain et des Roses
2001-2009	Social	CCMM	Participation aux « Sommets citoyens de Montréal »
2002-2004	Social	CCMM	Le CCMM devient un « groupe-membre » du FRAPRU
Mai 2002	Social	CCMM	Soutien et participation à différentes activités d'occupation de bâtiments vides (FRAPRU) « Le logement on s'en occupe »
Août 2002	Social	CCMM	Visionnement du film « Squat! » de Ève Lamont au Cinéma de l'ONF (organisé par le CCMM)
Oct. 2002	Politique	CCMM	Participation à une manifestation du FRAPRU à Ottawa pour un réinvestissement fédéral

### 8.3. Spécificité organisationnelle

Comme il a été observé dans les sections antérieures, une analyse des documents écrits, archives et témoignages révèle des caractéristiques organisationnelles distinctives propres à la CSN, tant dans ses dynamiques externes, que son organisation interne.

### **8.3.1. Dynamiques externes**

La section suivante sur les spécificités organisationnelles externes de la CSN peut se diviser généralement en deux catégories : (1) la participation institutionnelle avec l'État et (2) les relations avec les groupes sociocommunautaires.

#### **8.3.1.1. Participation institutionnelle : un nouveau contrat social?**

Le début de la période partenariale voit naître des relations critiques entre l'État et la CSN. Cette critique prend essentiellement naissance en 1982 alors que le gouvernement du PQ de René Levesque, initialement assez proche des syndicats, promulgue la « Loi concernant la rémunération dans le secteur public (loi 70) » qui résulte, dès 1983, en une perte de 20% des salaires des employé·e·s du secteur public pour trois mois<sup>183</sup>. Suite à une grève illégale de trois semaines par les enseignant·e·s, le gouvernement du Québec promulgue la loi 111, parfois mieux connu comme la « loi matraque », qui contraint les grévistes à retourner au travail sous peine d'amendes ou de perte d'ancienneté. Il s'agit alors d'un « point de rupture » entre les syndicats et le PQ (Livernois 2021; Robert et Petitclerc 2018).

Cependant, cette rupture est de courte durée puisque dès 1984, le congrès de la CSN mentionne vouloir être présent « à toutes les tribunes », signe d'un « apaisement » de la critique virulente de la CSN envers l'État (Gagnon 1991b, 20)<sup>184</sup>. Sans pour autant parler d'un point de bascule entre deux réalités, puisque des résistances internes à la participation institutionnelle perdurent, les années qui vont suivre – caractérisés par une situation économique difficile<sup>185</sup> – voient graduellement apparaître ou se renforcer une série d'organes consultatifs et de concertation tripartites entre l'État, les syndicats et le patronat.

---

<sup>183</sup> Censées entrer en vigueur en juillet 1982, les nouvelles conventions collectives des employé·e·s de l'État incluent des augmentations de salaire de 11%. L'État, pris dans une récession importante et comprenant ses difficultés financières, préfère couper les salaires plutôt que de chercher la réouverture des conventions collectives.

<sup>184</sup> Tel que l'explique Piote (1986), dès 1984 « la C.S.N., préconisant un socialisme autogestionnaire aux contours mal définis, rejette le tripartisme et toute concertation institutionnalisée. Mais elle accepte de participer aux organismes de consultation là où elle peut y défendre les intérêts des travailleurs. »

<sup>185</sup> Le krach boursier de 1987 entraîne des répercussions économiques importantes sur les ménages : inflation importante, augmentation des taux d'intérêt, mises à pied, augmentation des taux de chômage (16,7% à Montréal) et augmentation des ménages ayant recours à l'aide sociale (102 000 ménages). Yvon Laberge, journaliste à La Presse, fait remarquer en 1992 que 27% de la population active de Montréal est sans travail (Laberge 1992).

C'est notamment le cas du Comité consultatif du travail et de la main-d'œuvre (CCTM)<sup>186</sup> et la Société québécoise de développement de la main-d'œuvre (SQDM)<sup>187</sup>. Après l'échec référendaire de 1995, le CCTM et la SQDM initient une série de sommets de coalition, dont la Conférence sur le devenir social et économique du Québec (de mars 1996), les Chantiers sur l'économie et l'emploi (durant l'année 1996), et de manière plus importante, le Sommet socioéconomique (du 29 octobre au 1er novembre 1996). C'est par ailleurs la CSN qui réclame la mise en place de ces sommets, reconnaissant les lacunes flagrantes des finances publiques du Québec, mais voulant se « mettre à l'abri de la méthode néolibérale, qui consiste à redresser les finances publiques essentiellement par des coupures, en le faisant le plus rapidement possible, de telle sorte que l'on puisse, en fin d'opération, se retrouver avec un État minimal, avec comme seule loi, la loi du marché » (CSN 1996)<sup>188</sup>. La CSN préfère alors être un participant impliqué dans la prise de décision concernant l'assainissement des finances afin d'y inclure certaines de leurs clauses sociales, notamment une transformation importante des revenus fiscaux, ainsi qu'une valorisation du travail de l'économie sociale et solidaire (intervenant-e L1). Toutefois, comme le note l'intervenant-e L1 :

C'est allé assez loin parce que, surtout la CSN, mais la CEQ aussi, sur la question de la fiscalité, ils avaient des positions assez d'avant-garde à l'époque. [...] Et ils se sont retrouvés avant le 2e sommet, [là où] il y avait un chantier sur la fiscalité, où il y a un rapport qui a été soumis, mais tellement dans une drôle de dynamique, [...] [soit] d'accepter d'édulcorer à peu près tout. Il ne restait plus rien de ce qu'ils demandaient traditionnellement. C'était sûr que le rapport de la commission sur la fiscalité et les finances publiques était extrêmement, extrêmement décevant. Mais c'est les

---

<sup>186</sup> L'objectif de ce comité est de « maintenir et de développer la concertation entre les organisations patronales et syndicales afin d'orienter et de soutenir l'action gouvernementale en matière de travail et de main-d'œuvre » (Raymond 2013). Les syndicats y siègent depuis les années 1960.

<sup>187</sup> La SQDM a été créée en 1992 et est un organe consultatif dédié plus directement à la création de liens plus forts et durables entre « partenaires sociaux ».

<sup>188</sup> Confrontée à cette réalité socioéconomique difficile, la CSN est mise face à un choix : la participation ou la combativité. Des débats importants en ont résulté. Comme l'explique Charest (2018) : « On parle d'établir un partenariat avec l'État dans lequel les groupes sociaux et syndicaux apporteraient une contribution originale sur les questions relatives à l'emploi, aux problèmes d'insertion et de recomposition des liens sociaux. Des sociologues comme Jean-Louis Laville évoquent même l'hypothèse d'un nouveau contrat social. [...] La CSN avait raison de tenter de se mettre à jour en ce qui concerne la conjoncture économique et l'affaiblissement de la société salariale. Mais le débat aurait pu s'effectuer autrement. Par exemple, au lieu de vouloir combler les vides laissés par le retrait de l'État social, on aurait pu mener une lutte contre cet affaiblissement en exigeant un redressement de la situation. Au lieu de vouloir à tout prix revaloriser le travail, on aurait pu mettre en place un chantier de réflexion sur le revenu minimum garanti et le distinguer du travail comme le préconisait Michel Chartrand à l'époque. »

centrales qui ont poussé pour que les gens du patronat restent là, qui aient affaire à des compromis. [...] Dans ce cas-là, c'est eux qui ont été perdants.

Plusieurs intervenant·e·s se souviennent par ailleurs de certaines situations inconfortables dans les relations entre la CSN et l'État, généralement conclus derrière des portes closes :

On était en dehors de la *game*. Volontairement, on a été mis aussi en dehors de la *game*. [...] À un moment donné c'était très drôle parce qu'on attendait l'ascenseur. Il arrive un ascenseur dans lequel t'as les gens des centrales et puis les gens du gouvernement. Puis là tout de suite, les gens des centrales disent "Ah c'est pas ce que vous pensez"... C'était ce qu'on pensait, c'est clair. [...] Quand t'arrives à table [de négociation], les décisions étaient déjà prises (intervenant·e L1).

Ce faisant, les relations « critiques » entre le gouvernement et les syndicats, tendues au début des années 1980, se sont graduellement adoucies à partir de 1984, et de façon plus marquée durant les années 1990, aboutissant essentiellement en une relation de « partenariat social ». Ce partenariat atteint son apogée en 1996<sup>189</sup>. À partir de ce moment, ces organes perdent graduellement de leur influence, sans pour autant faire disparaître complètement la culture qui s'y est développée (Raymond 2013).

### **8.3.1.2. Relations avec les groupes sociaux : une rupture**

La relation entre les groupes sociaux et les syndicats durant la période partenariale est fluctuante. Tout d'abord, le début de la période (1983), caractérisé par les attaques patronales du gouvernement envers les employé·e·s du secteur public, a pour effet de créer une distanciation entre le « premier » et le « deuxième » front, menant conséquemment à un éloignement par rapport aux groupes populaires :

Dans le contexte d'une telle offensive patronale, on aurait pu s'attendre à une volonté du mouvement syndical de rassembler les forces syndicales et populaires, mais c'est tout le contraire qui se déroule. Une sorte d'éloignement entre le premier front, celui de la négociation, et le second front, celui des conditions de vie, se manifeste sur le plan pratique et théorique. [...] Une distance se crée, plusieurs luttes populaires se détachent des luttes ouvrières proprement dites. Il faut aussi comprendre que le mouvement populaire et communautaire cherche à se détacher de la conception habituelle de la lutte de classes. Les luttes sociales sont davantage prises en charge par différents groupes sectoriels qui ne se reconnaissent plus vraiment dans la perspective globale et totalisante du projet socialiste. [...] Alors que le mouvement syndical connaît des difficultés, le mouvement populaire et communautaire s'en tire

---

<sup>189</sup> Pour de l'information détaillée sur ce partenariat, voir : Raymond 2013.

mieux puisque le développement des organismes qui le constituent est encouragé par les pouvoirs publics (Charest 2018, 22-23).

À partir de 1985, quelques ponts semblent se (re)construire, bien que temporairement, en raison de la mise en place de Solidarité Populaire Québec (SPQ) (voir section 8.2.2.). Bien que la relation au sein de cette coalition ne soit pas véritablement égalitaire, en raison notamment de proportions d'investissement de temps et d'argent plus grandes de la part des syndicats, il n'en demeure pas moins que les intervenant·e·s consultés semblent s'accorder sur le fait qu'il est alors encourageant de disposer d'un front de lutte concerté pour lutter contre la pauvreté et pour la sauvegarde des programmes sociaux : « les commissions populaires, qui ont été mises sur pied, tout ça a été aussi un moment très intéressant dans lesquels les groupes populaires qui étaient là et les syndicats ont appris à travailler ensemble et tout ça, ça a été fructueux » (intervenant·e L6).

Néanmoins, l'implication syndicale se dilue dans les années qui vont suivre :

Les organisations syndicales [...] cherchent à faire de SPQ, un relais des luttes syndicales et non un instrument de mobilisation autour de cibles qui ne sont pas des enjeux prioritaires pour les centrales syndicales comme la réforme de la sécurité du revenu ou le logement social (Raymond 2013).

Ceci mène de nombreux groupes sociaux, dont le FRAPRU, à réduire leur implication dans SPQ.

Bien que l'arrivée d'une série de sommets et consultations sociales au milieu des années 1990 ait pu être une opportunité pour les syndicats de se rapprocher des groupes sociaux, c'est plutôt le contraire qui se produit. Comme mentionné à la section 8.2.2., la structure « hybride » de SPQ – et conséquemment la possibilité pour la CSN de mener ses intérêts sans prendre en compte les intérêts des coalitions sociales<sup>190</sup> – cause « une tension très très très grande » entre la CSN et les groupes sociaux (intervenant·e L1). Avec une stratégie alors axée principalement sur l'emploi et le développement économique, les groupes sociaux y voient un véritable « point de rupture » entre leurs intérêts respectifs :

---

<sup>190</sup> On note l'exemple d'une « conférence publique au cégep du vieux où t'avais les deux positions qui étaient présentées. T'avais Gérald [Larose] qui présentait la position des centrales, puis t'avais Françoise David qui présentait celle des groupes communautaires, et ça ne se réconciliait pas » (intervenant·e L1)

Ça a été un dialogue de sourds voulant qu'on se range derrière leur stratégie qui était axée uniquement sur l'emploi. [...] Puis nous autres, on a refusé de s'allier à cette stratégie en disant qu'on n'était pas contre, on ne s'oppose pas, mais nous autres, on pense que ça prend quelque chose d'autre que l'emploi. Ça prend des choses sur les revenus, notamment des gens qui sont qui sont les plus pauvres (intervenant-e L1).

### **8.3.2. Organisation interne : « au sommet sans la base »<sup>191</sup>**

Au niveau interne, trois facteurs importants semblent être venus influencer l'organisation de la centrale durant la période partenariale. Tout d'abord, comme indiqué à la dernière section (8.3.1.1.), on constate une réorganisation interne ayant menée à une priorisation plus grande du premier front suivant une série d'attaques patronales envers les travailleur·euse·s. Qui plus est, et tel qu'il est développé dans cette section, la centrale semble subir un schisme démocratique entourant la prise de décisions durant les années 1990, ainsi qu'un changement graduel du portrait-type du membre syndiqué – désormais moins ciblé·e par les programmes sociaux touchant l'accès au logement –, ce qui conduit à une perte d'intérêt pour ce type de mobilisation sociale.

Maintes fois discutées dans ce chapitre, le sommet socioéconomique de 1996 est considéré comme un tournant significatif dans les dynamiques organisationnelles entre les membres et les paliers de pouvoir, en partie en raison de la multiplication des décisions prises derrière de « portes closes ». Signe d'une tendance manifeste à la concertation durant les années 1990, Ghislaine Raymond (2013) explique qu'il s'agit essentiellement d'une « opération réussie de marginalisation de la base des syndicats » :

Non seulement le gouvernement détient-il le pouvoir politique, législatif et exécutif, mais également, par le biais des instances de concertation, il peut aménager un terrain social, où toutes les composantes présentes décident derrière des portes-closes du mieux-être des groupes qu'ils représentent. La démocratie syndicale est contournée. Ce ne sont plus les instances syndicales qui décident de leurs priorités, mais les directions des centrales qui mettent leurs instances devant le fait accompli, une fois les consensus instaurés aux tables de concertation. C'est la domination d'une « démocratie des corps intermédiaires » par laquelle les directions des centrales syndicales deviennent des véhicules des intérêts du patronat auprès de leurs instances (Raymond 2013, 139-40).

---

<sup>191</sup> Ce titre fait référence au titre du compte rendu de Philippe Boudreau sur le livre *Le partenariat social : sommet socioéconomique de 1996, syndicats et groupes populaires* de Ghislaine Raymond (Boudreau 2013).

D'autre part, et reconnaissant une plus faible implication dans le domaine du logement durant ces années, des intervenant·e·s croient que le profil changeant des membres syndiqué·e·s – qui sont de moins en moins locataires – mène les instances à changer leurs discours ou la force de leurs actions :

En 85-86, avant de se retirer du logement social, le gouvernement fédéral a adopté une nouvelle orientation qui faisait que le logement social était réservé à des ménages ayant des besoins impérieux de logements. Ça veut dire les ménages très, très pauvres. Donc, ça évacuait complètement la possibilité pour des ménages travailleurs d'y entrer. [...] C'est clair que tu mobilisais moins des gens qui travaillaient sur des enjeux de logement parce qu'ils ne se reconnaissaient plus là-dedans (intervenant·e· L1).

Les documents consultés semblent démontrer qu'en effet – et en raison, entre autres, d'une série de mesures d'accès à la propriété mises en place durant ces mêmes années –, les membres syndiqué·e·s deviennent propriétaires en plus grande proportion, rendant ainsi les enjeux de logement de moins en moins pertinents dans une stricte logique de défense des syndiqué·e·s membres de la CSN<sup>192</sup>. Ces divisions à l'interne sont confirmées par Pierre Paquette, président du CCMM, qui indique lors d'une commission parlementaire en 1987 :

Sur la question du logement dans la région métropolitaine, les problèmes sont conscrits à certains quartiers, ce qui fait que, dans ces quartiers, il existe des tensions - et nous, nous les vivons, même à l'intérieur de notre organisation - entre les locataires, les petits propriétaires et les propriétaires tout court (CAE 1987).

Toutefois, les intervenant·e·s consulté·e·s semblent s'entendre sur le fait que la perception des implications « syndicales » varie largement selon qu'elles proviennent du CCMM ou d'autres branches de la CSN, notamment en ce qui a trait à la présence des militant·e·s aux actions des groupes sociaux, la forme organisationnelle et le degré de radicalisme. Tel que l'explique l'intervenante L1 :

[Au CCMM], ce n'était pas une mégastucture organisationnelle qui était handicapante pour les relations. [...] Parce que nous autre, ce qu'on voit le plus, c'est

---

<sup>192</sup> L'intervenante S8 note tout de même que malgré une évolution vers une plus grande proportion de syndiqué·e·s propriétaires, la lutte de la CSN envers les « conditions de vie » pourrait simplement avoir subi un glissement vers d'autres enjeux liés à l'accès à la propriété : « il reste quand même que les taux d'intérêt ont augmenté beaucoup. Les gens n'étaient pas de riches propriétaires rentiers. Ils avaient des hypothèques, ils avaient des hypothèques à payer. Puis les taux d'intérêt ont augmenté jusqu'à 20%. Ils avaient la pression, là, ils ne se voyaient pas comme des riches [...] Ce qui écope beaucoup, c'est beaucoup ce qui est lié aux loisirs, aux vacances, donc les gens se sentent très serrés dans leur budget, dans ce qu'ils peuvent faire. »

par exemple les gens du Conseil central. Puis ça y'a, d'aussi loin que je me souviens, y'a toujours eu des collaborations avec les gens qui travaillaient au Conseil central. [...] Il n'y a pas beaucoup de contacts avec les permanents des centrales comme telles et les quelques contacts que j'ai eus par exemple avec des conseillers à la présidence de la CSN, ça n'a jamais été très chaleureux.

De plus, le CCMM est généralement membre de coalitions plus « radicales » auxquelles la CSN ne participe pas, notamment la Coalition pour la survie des programmes sociaux (1994-1995). Ces coalitions permettent de créer des liens plus forts et durables entre les militant·e·s du CCMM et ceux·celles des groupes communautaires.

\*\*\*

De manière générale, quels constats généraux ressortent de la période partenariale (1983-2002) ? De prime abord, il importe de souligner que durant cette période, la CSN adopte un rôle plus discret dans le domaine du logement, avec une baisse significative des publications et des actions visant ce front de lutte, particulièrement durant les années 1990. Sur le plan idéologique, cette période se caractérise par une affirmation plus manifeste d'une critique sociale de type social-démocrate, privilégiant la mise en place de solutions locatives au sein du système économique. La CSN adopte alors des positions proches de celles des groupes sociaux, à savoir la construction de logements sociaux (dont des HLM), la protection des locataires et la mise en place d'un droit au logement. Paradoxalement, malgré ce rapprochement idéologique avec les revendications des groupes sociaux, ainsi qu'une série d'actions de soutien et de participation au sein de coalitions, du point de vue des groupes sociaux, cette période est signe de rupture avec l'acteur syndical. Ceux-ci perçoivent alors la CSN comme ayant privilégié une approche de partenariat social avec l'État plutôt que de poursuivre un combat militant conjoint.

## CHAPITRE 9 – PÉRIODE D'INVESTISSEMENT FINANCIER (2003-2023)

---

La période d'investissement financier (2003-2023) porte principalement sur l'implication syndicale de la CSN à travers Fondation, son fonds d'investissement financier. Le début de cette période en 2003 correspond au début des premiers véritables investissements de Fondation dans le logement. Il est toutefois important de mentionner que 2003 ne signe pas la fin de l'action sociopolitique de la CSN au sein de coalitions pour le logement. Pour cette raison, la section 9.2.1 y est dédiée.

### 9.1. Cadres idéologiques

Contrairement aux trois périodes précédentes, la CSN n'a pas produit, à l'exception de quelques sections éparses dans divers documents, de documentation spécifique au logement durant la période d'investissement financier (2003-2023), ce qui rend plus difficile la compréhension de sa position idéologique relative au logement. Dans un premier temps, nous cherchons donc à faire ressortir certaines grandes lignes de cette idéologie en nous appuyant sur les divers soutiens que la centrale a accordés à différentes campagnes. Dans un deuxième temps, nous examinons les tensions idéologiques liées à la création et à l'existence de Fondation.

#### 9.1.1. Position de la CSN : alignement avec les groupes sociaux

Les quelques documents disponibles suggèrent que la position idéologique de la centrale en matière de logement reste alignée avec la période précédente, caractérisée par une proximité avec les revendications de groupes sociaux, plus particulièrement le FRAPRU.

En 2022, la CSN se joint – sous l'initiative du FRAPRU – à un front commun de plus de 500 groupes sociaux, politiques et populaires réclamant la mise en place d'une politique globale en habitation (FRAPRU 2022). La politique réclame essentiellement :

(1) La reconnaissance et la mise en œuvre du droit au logement, notamment par l'inclusion d'un article à ce sujet dans la Charte québécoise des droits et libertés. Ce faisant, les locataires floué-e-s auraient des voies juridiques afin de faire valoir leurs droits.

(2) L'accroissement de la proportion de logements sociaux. L'objectif de la démarche est le financement de 50 000 logements (publics, coopératifs ou sans but lucratif).

(3) La protection des locataires par la mise en place de mécanismes plus contraignants, notamment : l'adoption d'un registre des loyers, le respect plus strict du code des bâtiments, la mise en place de leviers pour éviter la discrimination au logement, la construction de logements accessibles pour tous, ainsi que l'obligation, de la part du propriétaire, de justifier légalement une éviction.

Lors de l'annonce de leur participation à ce front commun, la présidente de la CSN, Caroline Senneville, déclare :

C'est d'ailleurs ce que nous donnons souvent en exemple pour parler de l'importance d'agir sur les politiques sociales en même temps qu'on lutte pour l'amélioration des conditions de travail. Les travailleuses et les travailleurs que nous représentons nous témoignent de leurs nombreuses difficultés vécues à ce niveau : pénurie d'appartements, hausse du coût des loyers, rénovictions, etc. Le manque de logements peut aussi être un frein à l'attraction et à la rétention de la main d'œuvre dans plusieurs régions du Québec (CSN 2022).

On y ajoute également que « la lutte pour le logement a toujours été importante pour la CSN » et ce que la centrale « réclamait déjà une politique d'habitation au début des années 1970 ».

Deux éléments ressortent de cette communication. Tout d'abord, que l'exemple du logement est souvent considéré comme un des éléments les plus convaincants pour justifier l'implication de la CSN dans le deuxième front. Ceci est par ailleurs repris par un·e intervenant·e qui mentionne la facilité de lier les revenus d'emploi et la dépense la plus importante pour un ménage, soit le logement :

Si on ne lutte pas pour l'accessibilité à un logement pour tout le monde, des prix décents et puis des logements décents, [...] bien même que t'aurais une augmentation de salaire intéressante, si elle passe toute dans les augmentations du coût de loyer, puis que [ça] passe directement de ta poche à celle du proprio au complet, voire plus, bien t'es pas plus avancé (intervenant·e S5).

Le deuxième élément à faire ressortir de la communication de Senneville est la vision du logement comme un élément déterminant des enjeux « [d]'attraction et [de] rétention de la main d'œuvre ». Cet enjeu est repris ultérieurement à la section 10.1.3.

Ces priorités font écho à une proposition mis de l'avant par la CSN en 2005 lors du 61<sup>e</sup> congrès de la CSN. Dans cette proposition, on peut lire :

Que la CSN fasse pression sur les gouvernements et en particulier sur le gouvernement fédéral afin qu'il respecte les engagements pris lors de la dernière campagne électorale d'investir 1,5 milliard de dollars en cinq ans dans le logement social et abordable et que la CSN revendique une véritable politique du logement donnant accès à de l'habitation abordable pour l'ensemble des locataires (Cong. CSN 2005).

De son côté, le CCMM adopte en 2004 la motion suivante :

Que le Conseil central du Montréal métropolitain (CSN) poursuive son engagement dans la lutte pour le logement social, communautaire et coopératif et qu'il s'oppose à toute tentative de démantèlement ou de privatisation de la Régie du logement, ainsi qu'à toute tentative de déréglementation quant au contrôle des coûts des loyers et de l'offre des logements et qu'il exige un moratoire sur la conversion du logement locatif en condominiums (Cong. CCMM 2004).

Une série de cinq résolutions concernant la lutte pour le logement – demandant notamment la non-marchandisation du parc locatif et la mise en place d'un droit au logement – sont également adoptées à l'Assemblée générale du CCMM en novembre 2023 (voir annexe A), faisant de cette lutte une « priorité d'action » pour l'année 2023-2024 (AG CCMM nov-2023).

Il semble clair qu'à ce moment, les cadres idéologiques principaux – à savoir le droit au logement, le financement de logements sociaux et la protection des locataires – sont fortement alignés avec les principales revendications des groupes sociaux (voir section 4.2.2.).

### **9.1.2. Relations au marché et à l'entreprise : querelles internes concernant les fonds d'investissement syndicaux**

Depuis sa genèse, l'existence de Fondation comme bras financier de la CSN cause nombre de débats idéologiques au sein de la centrale. En 1984, les premières réactions, au sein de la CSN, de la création du Fonds de solidarité FTQ sont généralement critiques<sup>193</sup>. Gérald Larose, président de la CSN, explique alors que :

---

<sup>193</sup> Ces débats idéologiques ont, pour la plupart, lieu avant le début de la période étudiée (2003). Toutefois, nous croyons bon de grouper les enjeux liés à Fondation dans le même chapitre.

Par leurs taxes et impôts, et leurs cotisations aux caisses de retraite, les travailleurs participent déjà au financement des entreprises. Il n'est donc pas question de leur demander de se priver de plus de revenus encore en versant des cotisations volontaires dans un fonds à rendement et sécurité douteux, ayant un impact marginal sur le choix d'investissements et créant des espoirs qui ne sauraient être comblés (Cong. CSN 1984).

De son côté, le directeur des communications de la CSN déclare que les membres « ont depuis longtemps le meilleur fonds de "solidarité" qui puisse exister et auquel ils tiennent comme à la prunelle de leurs yeux, leur fonds de grève » (Paré 1984).

Toutefois, la posture de la centrale évolue. En 1991, Pierre Paquette, nouveau secrétaire général de la CSN et ancien président du CCMM, déclare :

Nous avons mis du temps à changer notre discours parce que nous craignons de trahir nos principes. Auparavant, le syndicalisme se voyait à l'extérieur de l'entreprise pour protéger ses membres contre l'entreprise. Maintenant, le syndicalisme se voit dans l'entreprise pour protéger ses membres en développant l'entreprise (Fournier 1991, 231).

Il mentionne également que : « [l']économie de marché est encore le meilleur moyen de répondre aux besoins de la population. » Gérald Larose, quant à lui, ne tient plus de discours ouvertement critique à l'égard des fonds d'investissement syndicaux, préférant la voie « partenariale » visant la création d'emplois plutôt que la combativité face au capitalisme (Fournier 1991).

En date de 2023, l'idée d'un fonds de travailleur est globalement acceptée par les membres et élu·e·s des instances syndicales, notamment puisque les membres de la CSN représentent plus ou moins 40% des 220 000 actionnaires du fonds<sup>194</sup>. La présidente de la CSN, Caroline Senneville, siège comme présidente du Conseil d'administration de Fondation et la centrale en fait régulièrement la promotion.

Des observateur·trice·s notent cependant une perte d'influence récente de Fondation au sein de la centrale : année après année, la proportion de membres syndiqués par la CSN dans l'actionnariat de Fondation chute<sup>195</sup>, alors que des personnes impliquées dans la structure

---

<sup>194</sup> 17,2% des membres de la CSN sont actionnaires de Fondation.

<sup>195</sup> En 2002, « les membres de la CSN représentaient à eux seuls 68,1 % des actionnaires, soit 18,3 points de pourcentage de plus qu'en 2011 et 25,6 points de plus qu'en 2016 » (Lévesque 2017, 169).

de Fondation dénoncent le manque de synergie entre les deux organisations, et conséquemment, le manque d'engagement de la centrale à promouvoir le fonds auprès des membres (Lévesque 2017, 169-70)<sup>196</sup>. En outre, bien que l'existence même d'un fonds de travailleur·euse·s ne soit pas véritablement remise en question, plusieurs militant·e·s de la CSN critiquent certaines actions de Fondation, qu'ils jugent contraires à la mission de changement social prônée par la CSN (intervenant·e S7). À ce propos, l'intervenante S5 croit en la nécessité d'impliquer les membres actionnaires de Fondation dans la mission visant à faire cheminer le fonds vers des investissements plus responsables : « On a beaucoup de nos membres qui sont répondeurs Fondation dans leur milieu de travail. [...] Ça fait partie des personnes avec lesquels on peut travailler pour faire avancer la réflexion »<sup>197</sup>.

## 9.2. Recension des actions

Les actions prises durant la période d'investissement financier sont comprises au sein de deux grandes catégories : (1) l'action en coalition, tant par des implications stratégiques que financières; et (2) la multiplication de projets de logement pilotés par Fondation.

### 9.2.1. L'action en coalition : « danser sans se marcher sur les pieds »

De multiples actions témoignent d'une implication soutenue de la part de la CSN et du CCMM dans les revendications des groupes qui militent pour le logement : entre 2003 et 2023, la CSN et le CCMM participent à des manifestations organisées par le FRAPRU et d'autres groupes de défense des locataires, transmettent et invitent leurs membres à signer certaines pétitions, fournissent des appuis à des campagnes menées par différents groupes, participent à des rencontres collaboratives avec certain·e·s élu·e·s et contribuent à l'organisation de colloques, dont « Quartiers humains, ville durable : insuffler une vision inspirante » (2015), où le FRAPRU y fait une présentation.

Tel que l'explique l'intervenante S5, l'implication de la CSN et du CCMM tient donc principalement dans *l'appui* et le *soutien* aux groupes qui travaillent sur ces questions spécifiques : « ce qu'on fait, c'est qu'on soutient les groupes qui luttent pour les mêmes

---

<sup>196</sup> « Un des problèmes qui se posent, c'est l'absence de réflexe chez les conseillers syndicaux de la CSN pour suggérer aux syndicats d'investir dans les fonds de pension, Fondation ou Bâtirente » (Lévesque 2017, 170).

<sup>197</sup> Plus de détails sur ces conflits internes sont présentés à la section 9.3.1.2

choses pour les choses auxquelles on croit, c'est-à-dire de sortir l'habitation du marché privé le plus possible. »

<b>Tableau 4 : Récapitulatif des actions prises par la CSN dans le domaine du logement (2003-2023)</b>			
<b>Date</b>	<b>Type d'implication</b>	<b>Instance</b>	<b>Description</b>
Mai 2003	Politique	CCMM	Participation à la manif « Les élections passent, la crise du logement demeure » pour la semaine nationale d'actions pour le logement social, le 16 et 17 mai
Sept. 2003	Social	CSN	Présentation du FRAPRU au Conseil confédéral. Appui aux revendications.
Avril 2005	Social	CCMM	Invitation des membres à signer puis expédier une lettre du FRAPRU pour le logement social
Août 2008	Social	CCMM	Organisation de « Agir Ensemble pour le Québec » (débat public de la CSN). Panel « Pauvreté et justice sociale » où il est question d'accès au logement social.
Mai 2007	Politique	CCMM	Présentation de la pétition « <i>Il faut sauver AccèsLogis</i> » (pour reconduire pour 5 ans le programme et ultimement construire 20 000 logements coops et sans but lucratif)
Oct. 2007	Social/Politique	CCMM	Appui la demande du FRAPRU visant à réclamer au gouvernement de reconduire les subventions de supplément de loyer
Janv. 2010	Social	CCMM	Appui au FRAPRU dans la campagne « logement social » (lettre type)
Août 2011	Social	CCMM	Assumer les frais d'impression et appui financier de la manif et du 6 à 8 du SQUATT (1500\$)
Oct. 2011	Social	CCMM	Publicisation du journal <i>Le FRAPRU frappe encore</i> et de la manifestation du 9 octobre 2011
févr-12	Social/Politique	CCMM	Faire signer la pétition du FRAPRU en AG
Mars 2012	Social/Politique	CCMM	Appui et signature de la pétition « Défendons nos logements sociaux »
Avr. 2012	Social	CCMM	Participation de Gaétan Châteauneuf à une action du Comité logement Rosemont sur un terrain vague (18 avril)
Sept. 2012	Social	CCMM	Adoption d'un mémoire du FRAPRU
Nov. 2012	Social	CCMM	Participation au Forum social de Laval
Févr. 2014	Social	CCMM	Participation à une réunion de la « Coalition pour sauver l'Hôtel-Dieu » (logement social)
Août 2014	Social	CCMM	Participation de membres du CCMM au Forum social des peuples à Ottawa (avec des panels sur le logement)

Mai 2015	Social	CCMM	Organisation du colloque « Quartiers humains, ville durable : insuffler une vision inspirante » par le CCMM. Présentation du FRAPRU.
Mai 2015	Social	CCMM	Appui au FRAPRU dans une action de campement/occupation d'un parc. « Salue » la manifestation du même jour. Participe à une conférence de presse avec la Ligue des droits et libertés sur le sujet du campement.
Sept 2018	Social	CCMM	Participation à la grande marche du FRAPRU (2 au 29 sept.)
Mars 2022	Social/Politique	CSN/CCMM	Participation de la CSN à la campagne massive du FRAPRU en faveur d'une politique de l'habitation

Au-delà d'une implication stratégique et/ou en appui aux luttes, le CCMM fournit également une aide financière à différents mouvements. Afin d'illustrer spécifiquement l'implication financière, nous proposons d'examiner l'historique des dons et adhésions offerts par le CCMM entre 2004 et 2015.

Au FRAPRU, le plus grand partenaire de la CSN en matière de logement, le CCMM garantit un montant annuel lié à son adhésion comme « groupe-membre ». Ce montant alterne entre 30\$ (2004) et 60\$ (2013). Au-delà des adhésions, la centrale fournit des dons divers liés à l'organisation d'activités ou de campagnes pouvant aller de 50\$ à 300\$. En 10 ans, le CCMM a fourni 1180\$ en dons au FRAPRU, soit 118\$/an.

Outre le FRAPRU, le CCMM fournit également des dons au groupe BAILS à Hochelaga-Maisonneuve, au Comité logement Centre-Sud (devenu Comité logement Ville-Marie), au SQUATT, au Comité logement de Montréal-Nord, ainsi qu'à la Fédération de locataires d'HLM du Québec. Le total des dons, entre 2005 et 2015, est de 2050\$, incluant un don de 1500\$ pour la manifestation des 10 ans du SQUATT. La moyenne annuelle des dons est de 205\$/an. Sa médiane annuelle est de 50\$. Ces dons et adhésions sont compilés dans le tableau 5. Les résultats financiers doivent toutefois être arrondis à la hausse en raison de potentiels manques archivistiques.

En moyenne, le CCMM octroie ainsi des dons annuels d'environ 300 \$ aux organisations œuvrant pour le logement. En date de 2016, la part du budget triennal du CCMM alloué aux dons s'élève à 50 000 \$, ce qui signifie que les dons pour le secteur du logement représentent

1,8 % de ce budget (Cong CCMM 2019). À la CSN, le budget de dons pour le triennat 2014-2017 est de 500 000\$ (Cong. CSN 2017)<sup>198</sup>.

**Tableau 5 : Dons de solidarité offerts aux comités logement et regroupements nationaux pour le logement (CCMM, 2004-2015)**

<b>Date</b>	<b>\$ FRAPRU</b>	
03-mai-04	30 \$	Adhésion
07-sept-04	100 \$	Don
12-sept-05	100 \$	Don
19-déc-05	60 \$	Adhésion
16-avr-07	60 \$	Adhésion
09-oct-07	50 \$	Don
22-sept-08	300 \$	Don (100\$) + achat de 40 brochures (200\$)
18-oct-08	60 \$	Adhésion
23-févr-09	50 \$	Achat de DVD
20-avr-09	60 \$	Adhésion
04-oct-10	50 \$	Don
24-sept-12	100 \$	Don
30-sept-13	60 \$	Adhésion
08-déc-14	100 \$	Don
<b>Total 10 ans</b>	<b>1 180 \$</b>	
<b>Date</b>	<b>\$ AUTRES COMITÉS</b>	
28-févr-05	50 \$	Fédération des locataires d'HLM du Québec
24-avr-06	50 \$	Comité logement Centre-sud (30e anniv.)
10-sept-07	50 \$	BAILS H-M
13-juin-11	50 \$	BAILS H-M
29-août-11	1 500 \$	SQUATT (manif. 10 ans)
16-avr-12	50 \$	Comité logement Montréal-Nord (10e anniv.)
28-août-12	100 \$	BAILS H-M
05-sept-13	100 \$	BAILS H-M
15-juin-15	100 \$	BAILS H-M
<b>Total 10 ans</b>	<b>2 050 \$</b>	
<b>Total CCMM Logement 2004-2015</b>	<b>3 230 \$</b>	
<b>Total/année</b>	<b>291 \$</b>	
<b>Estimation annuelle approx.</b>	<b>300 \$</b>	

<sup>198</sup> Nous n'avons pas pu retracer les dons accordés par la CSN aux organisations œuvrant dans le logement. Ainsi, il n'est pas possible d'avancer avec certitude la part du budget de dons de la CSN ayant été octroyé au milieu du logement.

Quoi qu'il en soit, les intervenant-e-s semblent s'entendre sur le fait que la véritable implication financière de la centrale doit être vue à la hausse en raison d'une série d'implications qui sortent d'un cadre strictement monétaire, notamment les impressions de matériel, et par des prêts de locaux, de camions de son et de porte-voix :

Oui, on va donner 100 piastres à la campagne de financement annuelle, mais si on paye le camion de son pour une manif, bien ça c'est 1500 piastres. Fait qu'il y a différentes manières dont on contribue, [et] des fois c'est par des impressions qu'on fait, puis ça ne passe pas dans le budget de dons (intervenant-e S7).

En raison de leurs importantes ressources financières, les centrales syndicales sont parmi les rares organisations sociales capables de faciliter ces prêts de matériel.

### **9.2.2. L'investissement financier de Fondation**

Un autre volet de l'action syndicale concerne la gestion indirecte de fonds d'investissements financiers. Bien que les actions que prend Fondation ne soient pas des actions syndicales à *proprement parler*, la section 4.1.3.3 a convenu que ces actions sont motivées par une certaine diffusion idéologique syndicale. Une résolution adoptée à l'AG du CCMM de novembre 2023 illustre la capacité relative des membres et élu-e-s de la CSN d'influencer les orientations de Fondation :

Que le CCMM-CSN poursuive ses interventions auprès de Fondation pour lui faire part de ses réflexions en matière d'habitation et pour proposer des solutions permettant de répondre aux besoins de ses membres et des populations les plus vulnérables (AG CCMM nov-2023).

Notant que les quatre membres de la CSN siégeant au CA de Fondation sont « bien ouverts à la question du logement social », l'intervenant-e S5 explique certaines actions que peuvent prendre des membres de la centrale pour influencer les décisions de Fondation :

L'été dernier, quand ça a sorti les projets de Fondation qui investissaient dans du condo, mais qui se retrouveraient hors marché, j'avoue que j'étais un peu fâché parce que je me disais qu'il y a aussi du logement social qui est extrêmement important à soutenir. Fait que c'est ça, j'ai téléphoné à du monde pour en savoir un petit peu plus, puis je veux poursuivre ces démarches-là cette année, c'est clair, pour essayer de faire passer notre message.

Dans l'ensemble, c'est 5% du portefeuille de capital de développement de Fondation (2,37 milliards \$)<sup>199</sup> qui est utilisé à des fins d'investissement et d'engagements financiers dans l'immobilier, équivalent à un total de 118 500 000\$. Néanmoins, comme l'indiquent les sections subséquentes, c'est une infime partie de ce montant qui est dédié spécifiquement au logement social. La majorité des investissements en immobilier résidentiel sont plutôt orientés vers le développement de constructions résidentielles privées mis en marché par des développeurs comme Devimco, Ipso Facto et Fiera immobilier.

Spécifique au cas de Fondation, la section suivante présente deux champs d'action importants : (1) le cas du redéveloppement du quartier Angus; et (2) les investissements plus récents dans le domaine de l'habitation<sup>200</sup>.

### **9.2.2.1. Le cas du Technopôle Angus (2000-2023)**

Dès 1983, une section<sup>201</sup> de l'ancien site industriel et ferroviaire Angus, opéré par le Canadien Pacifique (CP), est transformée en un quartier résidentiel dense. Grâce à des mobilisations citoyennes et communautaires soutenues, notamment par la CSN et le CCMM, 40% du parc immobilier (1000 logements) est accordé au logement social, dont 550 unités sont dédiées au logement coopératif (Klein et Shearmur 2017, 153).

En 1992, une deuxième friche du secteur Angus est désormais vacante en raison de la fermeture, par le CP, de la section de son complexe encore en activité à l'ouest du boulevard Saint-Michel<sup>202</sup>. Après de longues négociations entre le CP et une coalition communautaire<sup>203</sup> chapeauté par la Corporation de développement économique

---

<sup>199</sup> Les actifs totaux du portefeuille de Fondation sont de 3,5 milliards \$; 2,7 milliards \$ sont investis dans le capital de développement et 0,8 milliard \$ sont investis dans des placements sur les marchés financiers.

<sup>200</sup> La recension des actions de Fondation provient essentiellement d'archives disponibles en ligne. Aucun employé·e ou dirigeant·e de Fondation n'a accepté de répondre à nos questions ou à nous diriger vers des ressources externes pouvant nous indiquer les actions prises par ceux-ci. Cette recension ne peut donc pas prétendre à l'exhaustivité.

<sup>201</sup> Le quartier Angus est généralement délimité par les rues Rachel et Saint-Joseph. La section transformée en quartier résidentiel est située à l'est du boulevard Saint-Joseph et à l'ouest de l'avenue Bourbonnière. Puisque le CP s'est départi de cette partie de son site en premier, cette section a été la première « phase » du projet de reconversion du quartier Angus.

<sup>202</sup> Cette fermeture résulte en la perte de 1000 emplois syndiqués dans le quartier de Rosemont, durement touché par la désindustrialisation.

<sup>203</sup> Créé en 1992, le « Comité Angus » regroupe de nombreux groupes communautaires, dont la CSN. En 1994, le « Comité de relance Angus », dont est membre la CSN, est mis en place pour revaloriser économiquement le

communautaire (CDÉC) de Rosemont–Petite-Patrie, les deux parties s’entendent pour partager le secteur en un « technopôle » :

La propriété du site est dès lors partagée en trois : une partie demeure la propriété du CP, que la compagnie pourra revendre à des promoteurs immobiliers en vue d’un développement résidentiel et commercial, une autre partie sera transformée en un parc industriel d’entreprises géré par la [Société de développement Angus (SDA)] et un petit lot, propriété de la Ville de Montréal, sera transformé en parc public. Se mettent ainsi en place les bases du technopôle et d’un mode d’action partenarial qui mobilise plusieurs acteurs (Klein et Shearmur 2017, 158).

La SDA, organisation à but non lucratif mis en place par le CDÉC, a alors à sa charge le développement économique du secteur « Angus-Ouest ». En 2000, Fondation, fonds d’investissement syndical alors assez primitif, décide de faire un prêt de 400 000\$ à la SDA. En 2004, Fondation y investit 20 millions \$, donnant à la SDA les « assises financières lui permettant d’assurer son développement » (Vallée 2010). Le partenariat Fondation–SDA devient alors le « la première association entre un fonds de capital de risque et une entreprise d’économie sociale pour un développement de ce genre » (Fondation 2010).

Toutefois, en raison du partage du territoire de « Angus-Ouest », entre différents acteurs, « 100 % de la partie résidentielle a été réalisé sous forme d’habitations privées haut de gamme » (Comité logement Rosemont 2017). En laissant à une entreprise privée (le CP) le développement résidentiel, le développement de ce quartier est mené sans aucune garantie du caractère social des résidences.

Alors que l’essentiel de l’implication de Fondation et de la SDA vise, jusqu’à ce point, le développement économique du secteur – implication qui a mené à la création de 2 800 emplois dans le quartier –, les deux partenaires investissent, à partir de 2017, dans un projet « d’écoquartier » résidentiel. Situé sur l’îlot central du quartier Angus, alors un terrain vague, le projet « Cité Angus » a pour objectif développer une série de condominiums abordables destinés aux familles, dont 20% sont accordés au logement social<sup>204</sup>. De surcroît, depuis 2022, l’OBNL Unité de travail pour l’implantation de logement étudiant (UTILE) a implanté

---

secteur après la désindustrialisation. La CSN est donc impliquée dans des comités de relance « sociaux » et des comités de relance « économiques ».

<sup>204</sup> L’abordabilité de ces condos est mesurée par rapport aux standards de la Ville de Montréal, c’est-à-dire, 250 000\$ maximum pour une chambre à coucher; 280 000\$ pour deux chambres à coucher et 365 000\$ pour trois chambres à coucher.

123 appartements abordables pour étudiant·e·s dans le quartier. Grâce à des partenariats avec des acteurs de l'innovation sociale, le patrimoine immobilier du Technopôle Angus<sup>205</sup> est désormais enregistré comme une fiducie d'utilité sociale (FUS), signifiant qu'il ne peut pas légalement être soumis à la spéculation<sup>206</sup>.

Le cas du quartier Angus démontre une imbrication intéressante entre différentes vocations syndicales : socialement, la CSN et le CCMM militent durant les années 1980 pour la mise en place de logement social et abordable dans la section est du quartier; économiquement, la CSN est membre d'un comité de relance afin d'attirer des emplois dans ce secteur désindustrialisé; et financièrement, Fondation choisit d'investir dans le développement du technopôle, favorisant ainsi le développement commercial et un modèle d'habitation mixte.

#### **9.2.2.2. Investissement en logement social (2018-2023)**

Alors que l'implication de Fondation dans le logement social est, jusqu'à ce point, plutôt marginale, l'année 2018 marque un tournant dans l'action du fonds d'investissement.

En 2018, Fondation investit un montant de 599 000 \$ dans le Fonds d'investissement pour logement étudiant (FILE), un fonds de 10 millions \$ qui vise à « fourni[r] du capital patient aux promoteurs sociaux qui construisent ou rénovent des logements afin de créer des logements étudiants abordables au Québec, propriété de coopératives ou d'organismes à but non lucratif. » En date d'aujourd'hui, le FILE a financé deux projets de l'UTILE à Montréal (dont un projet dans le quartier Angus, ainsi qu'un sur le Plateau-Mont-Royal) qui totalisent 212 unités d'habitation.

En 2021, Fondation investit 5 000 000\$ dans un fonds d'investisseurs visant à « offrir du financement pour la construction ou pour l'acquisition et la rénovation d'immeubles à vocation sociale, communautaire ou abordables et familiaux ». D'un montant total de

---

<sup>205</sup> La majorité du « patrimoine immobilier » du Technopôle n'est toutefois pas résidentiel.

<sup>206</sup> De ce fait, « la richesse qui sera créée reviendra à la communauté des entreprises qui occupent le site » (Beaulieu 2022, 149). Selon Léopold Beaulieu, Fondation est un acteur important dans la mise en place de FUS, et plus spécifiquement de FUS immobilières. Il donne en exemple « le projet pilote d'accès à la propriété qu'a lancé à Sherbrooke la Confédération québécoise des coopératives d'habitation, dont Fondation est partenaire ». Ce projet « rend accessible à ses membres un espace de vie de type condo à 30% moins cher, grâce à une gestion innovatrice de l'usage et de l'usufruit » (Beaulieu 2022, 149).

151 millions \$<sup>207</sup>, et dont l'objectif est la construction de 1500 unités de logement au Québec, la gestion de ce programme est confiée aux GRT :

Les organismes emprunteurs (OBNL, coopératives, offices d'habitation) soumettront les projets à l'Association des groupes de ressources techniques du Québec (AGRTQ), qui les analysera et fera ses recommandations à un comité formé des partenaires-investisseurs (SHQ 2021).

En 2022, le gouvernement québécois octroie une subvention de 45 millions \$ à Fondation afin que celui-ci organise la mise en chantier de 1000 condos coopératifs « abordables ». Cette initiative, gérée par le Fonds Coop Accès Proprio, un programme mis en place en 2017 par Fondation et la Confédération québécoise des coopératives d'habitation (CQCH), vise au développement de coopératives de propriétaires. Cette subvention s'inscrit toutefois dans un programme plus vaste qui octroie 350 millions \$ au Fonds de solidarité FTQ et à Desjardins afin que ceux-ci construisent et entretiennent 3000 logements abordables, dont 400 à Montréal.

Différents exemples démontrent l'intérêt que porte Fondation au développement de coopératives de propriétaires. Pourtant, certains groupes de défense des locataires critiquent le développement important de ce type de coopérative, soulignant que les fonds alloués à leur création pourraient plutôt être investis dans des programmes de logements hors marché pour les personnes les plus vulnérables (Lecavalier et Ouellette-Vézina 2022). À ce sujet, Gaudreau (2022, 48) explique notamment que

La disparition des programmes finançant la construction de logements entièrement démarchandisés, c'est-à-dire de l'habitation sans but lucratif et dont le prix est fixé en fonction du revenu, survient alors qu'une importante crise d'abordabilité frappe la plupart des régions du pays et que des demandes plus nombreuses pour des alternatives au logement privé se font pourtant entendre. La marginalité à laquelle le logement non-marchand et financé par l'État a toujours été confiné, semble avoir redonné vie à l'idée selon laquelle de telles alternatives auraient plus de chance de voir le jour en s'appuyant sur la capacité d'auto-organisation des communautés plutôt qu'en comptant exclusivement sur l'appui des pouvoirs publics. C'est ainsi que l'on assiste, depuis peu, à l'émergence de projets collectifs qui, sans nécessairement rompre avec la logique du marché, tentent de lui imposer certaines limites [...]. Parmi ceux-ci, on compte des coopératives de propriétaires, des fiducies foncières communautaires et des projets de logements abordables pour étudiant.es. Ces

---

<sup>207</sup> La SCHL, la SHQ, Ivanhoé Cambridge et le Fonds de Solidarité FTQ investissent chacun 30 millions \$.

initiatives sont cependant freinées par le marché lui-même qui leur impose des coûts d'acquisition de terrains et de construction susceptibles d'en compromettre l'abordabilité si ce n'est la viabilité. De telles contraintes limitent aussi l'envergure des projets et l'importance de l'alternative qu'elles sont effectivement en mesure de représenter. C'est pourquoi le développement à grande échelle du logement non-marchand et répondant davantage aux besoins résidentiels du plus grand nombre semble difficile à envisager sans la mobilisation des pouvoirs financier et réglementaire de l'État.

Décidément, bien que les coopératives de propriétaires offrent un accès à la propriété à l'extérieur de la spéculation et ont parfois une forme fiduciaire, il n'en demeure pas moins que cette formule ne garantit pas nécessairement – en raison de contraintes du marché – une abordabilité pour les ménages à faibles revenus (Gaudreau 2022).

### **9.3. Spécificité organisationnelle**

#### **9.3.1. Dynamiques externes**

Les dynamiques externes de la CSN englobent toutes les relations qu'entretient la centrale, que ce soit avec l'État (dite de participation institutionnelle) ou avec d'autres groupes sociaux.

##### **9.3.1.1. Participation institutionnelle**

Par rapport à l'État, la période d'investissement financier ne se démarque pas par une transformation aussi drastique que la précédente période, notamment en raison de la disparition d'une série d'instances de concertation qui caractérisent cette dernière<sup>208</sup>. On remarque toutefois encore une présence syndicale à une multitude de consultations gouvernementales, notamment sur les questions d'aménagement du territoire, ainsi qu'à différentes tables de concertation. À titre d'exemple, le CCMM participe au Conseil emploi métropole, ainsi qu'au Conseil régional des partenaires du marché du travail de Montréal. Tel que l'explique l'intervenant-e S7 : « pour le meilleur et pour le pire, on est dans les toutes les affaires de dialogue social. C'est pas le bout de notre travail qu'on préfère parce qu'on est assis avec des *boss*, mais selon moi, je pense vraiment qu'on arrive à influencer ces groupes-là. » Malgré une attitude et des actions critiques envers l'État, la CSN demeure ainsi un acteur

---

<sup>208</sup> On note ici, entre autres, la disparition d'un membre provenant du milieu syndical sur le conseil d'administration de la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ), ainsi que le retrait des Conseils régionaux de développement (CRD), là où les syndicats locaux jouaient un rôle actif.

social privilégié dans les discussions avec les acteurs publics : « dans les affaires gouvernementales, souvent, il y a une représentation du communautaire, mais toute proportion gardée, je pense que [les syndicats], on est plus présent [...] parce que justement on a une réputation » (intervenant·e S7)<sup>209</sup>. Ce faisant, malgré le fait qu'ils sont « révoltés », l'avantage syndical est d'être capable « [d']intervien[ir] d'une manière peut être un peu plus socialement acceptable que d'autres pourraient le faire » (intervenant·e S7).

En outre, contrairement à d'autres groupes sociaux, les organisations syndicales bénéficient d'une structure organisationnelle plus complexe, permettant une communication plus facile avec des structures ayant des modes organisationnels similaires.

Le rôle syndical vis-à-vis la structure étatique (provincial et fédéral pour la centrale; municipale pour le CCMM) a donc essentiellement la contestation comme finalité, bien qu'à différents niveaux de radicalité, et ce, afin de porter différentes revendications portées par l'organisation et les membres :

Année après année, on leur parle de logement social, on les ramène à leurs engagements, puis on fait des pressions politiques pour qu'ils respectent leurs engagements, voir qu'ils aillent plus loin. Ça c'est une chose [qu'on fait] (intervenant·e S7).

En dehors des sphères strictement sociales, on observe également, plus récemment, l'émergence de partenariats entre l'État et les instruments financiers publics, notamment les fonds d'investissement syndicaux, pour la réalisation de projets d'envergure. Tel que l'explique Rioux (2022, 138) :

Les instruments financiers publics, tels que les banques publiques d'investissement, sont aujourd'hui mis à contribution de façon énergique afin de provoquer les transitions industrielles et énergétiques qui s'imposent. [...] Notamment en raison des activités de financement d'IQ et de la CDPQ, mais également grâce à l'intervention de ses fonds fiscalisés et de ses institutions de finance solidaire – Fonds de solidarité FTQ, Fondation, Capital régional et coopératif Desjardins (CRCD), Caisse d'économie solidaire, Fiducie du chantier de l'économie sociale, etc. –, le Québec occupe aujourd'hui une part du marché canadien du capital de

---

<sup>209</sup> Les intervenant·e·s perçoivent les relations entre l'État et les syndicats comme étant principalement utilitaires, visant notamment à porter les préoccupations des travailleur·euse·s, plutôt que comme particulièrement amicales ou complaisantes.

développement significativement plus élevée que son poids économique au sein du Canada.

Quant à lui, Léopold Beaulieu, fondateur de Fondation, voit la nécessité d'une « nouvelle révolution tranquille » qui passe par le

renouvellement du modèle québécois de développement dans le sens du développement durable et de l'équité socioéconomique, passant par la sécurité alimentaire, l'inclusion sociale, la réduction des inégalités, le droit du travail et la responsabilité sociale des entreprises. Ainsi, les institutions financières publiques et parapubliques [...] telles qu'Investissement Québec ou les fonds de travailleurs, doivent œuvrer en ce sens et y consacrer leurs ressources en priorité (Paquin et Rioux 2022, 13).

Comme l'expliquent Paquin et Rioux (2022) et Beaulieu (2022) dans les passages précédents, de plus en plus de projets sociaux d'envergure, initialement portés par des services publics issus de la Révolution tranquille, sont désormais menés par des partenariats entre des fonds financiarisés (ou gestionnaires de portefeuilles) et l'État. Face à ces nouvelles réalités, Fondation, qui vise à jouer un rôle de plus en plus important comme porteur de projets, accentue ses relations collaboratives avec l'État.

### **9.3.1.2. Relations avec les groupes sociaux**

Du point de vue des intervenant·e·s syndicaux·ales rencontré·e·s, la trame commune aux relations entre groupes sociaux et syndicats est celle d'une évolution entre une dynamique difficile – caractérisée par un sentiment d'inégalité ou de différenciation de traitements – et une dynamique où les deux groupes, désormais plus habitués à collaborer, semblent comprendre, voire respecter, leurs rôles respectifs :

C'est pas mal fini là, cette époque-là où les organisations syndicales arrivaient avec leurs gros sabots, puis se faisaient un petit peu d'appropriation politique. [...] C'est des commentaires que j'ai déjà entendus de la part des groupes communautaires de groupes communautaires [...] d'apprendre à danser ensemble sans se marcher sur les pieds, [...] y'a un respect mutuel qui s'est installé au fil du temps (intervenant·e S5)<sup>210</sup>.

---

<sup>210</sup> L'intervenant·e S7 note aussi que « il y a probablement une époque où des critiques de ces gens-là étaient justifiées là. Dans les années 80, les années 90, politiquement, le Conseil central n'était pas très fort, il n'était pas très radical. » À titre de rappel, Raymond (2013) souligne qu'à l'époque, « les organisations syndicales [...] [ont cherché] à faire de SPQ un relais des luttes syndicales et non un instrument de mobilisation ».

Selon l'intervenant-e S5, ce changement de posture peut être attribuable à la nécessité, en 2004, de construire un front social commun contre l'entreprise de réingénierie de l'État de Jean Charest et que « le chemin il s'est parcouru à ce moment-là ».

Dans l'ensemble, il est toutefois important de préciser que la majorité des relations entre les groupes sociaux montréalais et les syndicats s'établissent principalement entre le CCMM et les regroupements sociaux nationaux, et ce, en raison de leurs structures organisationnelles similaires : « Notre interlocuteur principal, c'est le FRAPRU, ça c'est clair. [...] C'est une organisation, c'est un regroupement, [...] puis nous, on est un regroupement, habituellement on va se parler au même niveau » (intervenante S7).

En se basant sur les résultats de cette période, il est possible de résumer les grandes lignes des relations entre groupes syndicaux et groupes sociaux œuvrant dans le logement en trois constats :

(1) les relations entre le FRAPRU et le CCMM sont bonnes puisqu'elles ont été construites à partir de relations personnelles fortes et une participation continue aux actions respectives.

(2) Les relations entre le FRAPRU et la CSN sont difficiles et peu fréquentes en raison de structures organisationnelles difficilement conciliables. La posture de la CSN est davantage de l'ordre de la représentation : « Son mode d'action dans le logement, [...] il est plus en termes de représentation. Ils vont participer à des commissions parlementaires. Des fois, [...] ils vont signer des lettres ouvertes » (intervenante S7).

(3) Les relations entre le CCMM et les comités logement sont peu fréquentes, à l'exception de certains comités plus développés, notamment le Comité Logement Rosemont, le comité BAILS et le Comité Logement Ville-Marie.

Cependant, bien que les relations soient bonnes, il n'en demeure pas moins que les groupes sociaux peuvent avoir des critiques envers l'appareil syndical. Entre autres, l'intervenante L9 témoigne d'un manque de cohésion entre les revendications des groupes; critique qui peut être attribuable autant à l'acteur syndical que communautaire :

Effectivement, tout le monde a des œillères. Que ça soit du côté syndical, que ça soit côté du communautaire, même dans la communautaire : le salaire minimum, c'est un tel, les gens qui sont assistés sociaux, [...] c'est une autre gang, l'Hydro c'est une

autre gang, [...] les femmes c'est une autre gang. Il n'y a pas un *osti de chat* qui sont capables de rallier tout ça et puis de dire : lâchez votre contrôle de tout ça là, lâchez votre petit "moi moi moi" là, puis on peut tu aller au gouvernement puis leur rentrer dedans tout le monde ensemble?

Le deuxième point d'achoppement est celui de la position syndicale dans les mobilisations sociales, davantage vu comme étant dans le « paraître » plutôt que dans l'action réelle. En raison du large spectre des fronts de lutte du CCMM, certain·e·s militant·e·s semblent déçu·e·s du véritable degré d'implication que l'acteur syndical porte aux actions dans lequel il participe :

J'ai su qu'il y avait comme des camps, le FRAPRU met des camps à telle place, [et] [...] dans chaque participation, il y a le drapeau du Conseil central et il y a peut-être 3 personnes. [...] Puis bon alors, c'est pour ça que je te dis que c'est comme démesuré : mais qu'est-ce que tu fais là? Juste pour dire que le Conseil central était là [et puis] que ça te préoccupe? J'ai des difficultés à comprendre comment on peut se préoccuper de cette cause-là, puis ne pas faire bouger les affaires plus que ça. [...] Je comprends très bien la longue charge de ces gens-là, mais d'après moi, il faut être cohérent quand on veut s'impliquer dans quelque chose, de s'impliquer puis de vraiment se poser les questions : qu'est-ce que je fais là avec mon drapeau? [...] Est-ce que ton cœur est là? (intervenant·e L9)

Finalement, il arrive que certains acteur·trice·s communautaires, bien que reconnaissant les divisions des différentes instances et la structure complexe de l'appareil syndical, soient frustré·e·s des contradictions entre les revendications de la CSN et les investissements financiers de Fondation :

Des partenaires, des gros, des géants de l'immobilier qui investissent dans ce domaine-là puis que sur leur pancarte, ils sont fiers de marquer les 2 partenaires : Le Fonds de solidarité de la FTQ et Fondation. Ça, j'avoue qu'il y a des contradictions. Je sais [...] ce que ça soulève à l'intérieur des centrales, que ces débats-là se passent. [...] Je veux bien croire qu'il faut qu'ils obtiennent du rendement pour garder leur régime fonctionnel, mais c'est-tu dans le domaine de l'immobilier qu'il faut aller faire ton argent alors que tu sais les conséquences pour le monde (intervenant·e L1).

Bien que les personnes concernées reconnaissent une certaine différenciation entre les rôles respectifs des instances syndicales, il n'en demeure pas moins qu'ils restent critiques, notamment puisqu'en raison de leur grande structure organisationnelle, tant la CSN, le CCMM et, dans une certaine mesure, Fondation, sont redevables envers une certaine ligne

idéologique syndicale préétablie qui ne va pas nécessairement dans le même sens que les autres groupes sociaux.

### 9.3.2. Organisation interne

Trois éléments à propos de l'organisation interne méritent d'être soulignés : la distance entre les membres et l'organisation de Fondation, la division des mandats au sein du CCMM et la provenance réelle des décisions votées en instances.

Dans l'ensemble, des intervenant·e·s consulté·e·s provenant du milieu syndical semblent être ouvertement critiques des investissements de Fondation. En raison de son autonomie relative vis-à-vis la CSN, ainsi que son besoin de rentabilité, Fondation investit dans nombre de projets qui provoquent de réactions fortes chez certains membres plus radicaux·ales des instances syndicales, notamment dans le domaine de l'habitation :

Le Fondation puis la CSN, c'est vraiment deux choses différentes. Puis je serais même porté à dire de plus en plus là. [...] quand ils font de vrais bons coups, on est content, c'est sûr. Sauf que le problème, c'est que leur bilan est plutôt mitigé là par rapport au logement. En fait [...], oui, c'est tant mieux quand ils font des affaires qui ont du sens, mais ils ne font pas juste des affaires qui ont du sens, c'est ça le problème (intervenant·e S7).

Malgré une distance certaine entre les instances syndicales et Fondation, y a-t-il tout de même un sentiment général que les « bons coups » de Fondation sont comptabilisés comme un « bon coup » de la CSN? Ou si les deux organisations sont tellement indépendantes qu'elles ne se vouent aucune reconnaissance mutuelle? L'intervenant·e S5, bien que demeurant critique de Fondation, offre une réponse intéressante :

[Si Fondation décide] de subventionner des logements sociaux, on ouvre la porte toute grande. Là, je vais être bien content·e, puis ça, je vais le souligner, là c'est clair. [...] On a vraiment beaucoup de membres au Conseil central qui sont actifs, des militants qui sont actifs là, puis qui participent au rayonnement de Fondation. Fait que ne serait-ce que pour faire la promotion du Fonds de travailleurs en tant que tel là, puis ils font des, ils posent des gestes intéressants. Bon, j'ai des critiques bien sûr, mais je n'ai pas que des critiques. Fait que c'est sûr là que s'ils posaient un geste on dirait : bien ça peut servir à ça les fonds de travailleurs, tu sais, il faut que ça serve les fonds de travailleurs (intervenant·e S5).

Concernant le deuxième sujet, les intervenant·e·s S5, S7 et L9 sont en accord sur le fait que la majorité de l'action sociopolitique du CCMM passe par ses dix comités puisque ceux-ci

bénéficient d'un·e responsable embauché·e par la CSN ainsi qu'un nombre de militant·e·s<sup>211</sup>. Chaque comité bénéficie d'un budget annuel de 7 000\$ à 8 000\$ à utiliser pour mener des campagnes de mobilisation. Il n'y a pas de comité dédié à la question du logement, mais un comité *ad hoc* est mis en place en 2023 en raison de la crise de logement actuelle<sup>212</sup>.

Au-delà de la présence des différents comités, les intervenant·e·s semblent attribuer le possible manque d'engagement du CCMM sur certains fronts de lutte à une combinaison d'enjeux organisationnels, dont un manque d'effectif, un manque de temps, et une trop grande quantité de luttes à mener :

Dans un monde idéal, on aurait le temps de faire tout ce qu'on veut, ou [...] tout ce qu'il faudrait faire. Mais, il faut prioriser. Fait que des fois, ce n'est pas par manque de volonté, c'est juste par manque de temps (intervenant·e S7).

Le même constat est fait par l'intervenant·e L9 :

Le Conseil central est présent à tout, même par rapport au logement, ils sont présents. Mais, c'est tellement gros, et il y a tellement de choses. [...] Donc, il y a tellement de choses à s'impliquer et peu de monde que ça n'a pas de câlisse d'allure. Parce que ces gens-là il faudrait qu'ils soient là à tout ce qui se passe, il faudrait qu'ils soient dans toutes les luttes, puis ils n'ont pas le temps de mobiliser.

Par conséquent, bien que le CCMM reconnaisse l'importance de cette lutte, la question du logement ne peut espérer une présence et une implication aussi soutenue que d'autres luttes, en raison notamment : (1) d'une absence de comité permanent, et (2) d'un manque de temps des militant·e·s et élu·e·s du CCMM.

Finalement, malgré la nature démocratique de la représentation des élu·e·s syndicaux·ales, on semble constater une certaine déconnexion entre les luttes sociopolitiques menées et les travailleur·euse·s eux et elles-mêmes :

Le conseil central, il ne mobilisera jamais parce que c'est pas des militants, mais oui, mais c'est des travailleurs. Puis les travailleurs, ils ont [...] une façon très étroite : c'est le travail. Ne parle pas de logement, puis des gens qui sont sur le bien-être social [...], puis de l'autre affaire. Non, ça ne les touche pas en tant que travailleurs. [...]

---

<sup>211</sup> Les comités sont : Éducation, jeunes, santé-sécurité, condition féminine, environnement et développement durable, LGBT+, droit au travail, immigration et relations interculturelles, solidarité internationale.

<sup>212</sup> Ce comité est composé, entre autres, de Louis Gaudreau, professeur à l'UQAM, Marc-André Houle, professeur au Cégep de Maisonneuve, ainsi que Luc Brisebois, militant pour la question du logement. L'objectif de ce comité *ad hoc* est de « réfléchir ensemble » sur les questions de crise du logement et de « faire cheminer Fondation sur le type d'investissement qu'ils font ou pas dans le logement social » (intervenant·e S5).

Toute l'information que je retrouve dans ces comités [du CCMM] là, [je vais] les emmener [...] auprès de mes travailleurs, mais ça ne [perce] pas (intervenant·e L9).

En raison de cette faible présence militante envers certains enjeux sociopolitiques, il semble qu'une distance se crée entre des résolutions plus « théoriques » votées dans les instances, et les travailleur·euse·s sur le terrain. Ainsi, afin de véritablement prétendre à un fonctionnement démocratique, les prises de position et actions sont discutées, débattues et structurées par une strate supérieure constituée d'élue·e·s, de permanent·e·s et de quelques militant·e·s, pour ensuite être votées par les membres « de la base » lors d'instances :

On fait participer les membres aux actions parce que [le CCMM] c'est loin d'être une tour d'ivoire au-dessus de laquelle t'as des gens très instruits, très réfléchi, tu sais. Oui, il y en a là, mais on essaye le plus possible d'être une organisation démocratique qui permet l'expression des membres. *Évidemment, surtout quand ça va dans la direction de ce qu'on a adopté la* (intervenant·e S5)<sup>213</sup>.

Les membres « de la base » ne participent donc que peu à la structuration des lignes idéologiques principales, ces dernier·ère·s étant plutôt invité·e·s à voter en faveur ou à suivre des résolutions préalablement adoptées.

\*\*\*

La période d'investissement financier (2003-2023) se caractérise globalement par l'existence d'une division franche entre les branches financières et militantes de la CSN. Les actions de Fondation sur les questions de logement, qui priorisent le développement d'habitations privées – qu'elles soient abordables ou non – semblent contraster avec les actions plus militantes du CCMM, généralement orientées vers le soutien à des groupes comme le FRAPRU. Malgré l'observation d'une diminution des relations de concertation avec l'État, ainsi qu'un rapprochement graduel avec des groupes sociaux bien établis, les contradictions de l'activité syndicale semblent toujours se percevoir de manière apparente, notamment en comparant Fondation avec les positions idéologiques votées et les actions prises par la centrale et le CCMM.

---

<sup>213</sup> Nous mettons en italique.

## CHAPITRE 10 – DISCUSSION : ANALYSE DE L'ÉVOLUTION (1968-2023)

---

Les quatre précédentes sections l'ont démontré : l'implication de la CSN dans les luttes pour le logement est non-négligeable, sans pour autant être au cœur des activités de la centrale. Bien que le niveau d'engagement et le rythme de participation aient varié au cours de l'histoire, ce front de lutte a occupé un rôle important dans la lutte sociopolitique menée par la CSN. Les quatre périodes temporelles présentées ont permis de dépeindre les particularités historiques de cette implication, tant par son idéologie, ses actions, que sa forme organisationnelle. Grâce à l'étude de ces périodes, il ressort clairement – et nous y reviendrons dans les prochaines sections – un constat marquant : une évolution certaine entre deux réalités historiques soit, et comme l'ont présenté théoriquement des auteurs comme Jean-Marc Piotte et Mona-Josée Gagnon, une transition entre une posture syndicale combative vers une posture davantage partenariale.

Les sections qui suivent ont comme objectif principal l'analyse des résultats énumérés aux chapitres six, sept, huit et neuf afin de tracer une explication cohérente de leur *évolution*. Cette compréhension de l'évolution du rapport de la CSN aux luttes pour le logement nous permettra de mesurer *l'articulation* des différents paliers d'analyse (cadres idéologiques, répertoire d'actions, spécificité organisationnelle) et, ultimement, d'appliquer le cadre théorique du syndicalisme de transformation sociale à l'objet étudié.

### 10.1. Évolution des cadres idéologiques

Comme présenté au chapitre trois, la question générale guidant l'évolution des cadres idéologiques est la suivante :

Comment la CSN cadre-t-elle idéologiquement son implication dans les luttes pour le logement ?

La première partie de cette section (section 10.1.1.) vise à analyser l'évolution des positions de la CSN en matière de logement. Les sections suivantes (10.1.2 et 10.1.3) exposent les cadres idéologiques proposés par la CSN pour justifier les positions présentées dans la première partie.

### 10.1.1. Évolution des positions de la CSN en matière de logement

L'évolution des positions de la CSN quant à son implication dans les luttes pour le logement peut être divisée en deux temps. Le premier, au début de la période étudiée (1968-1982), est celui d'une série de *propositions innovantes* et à *l'avant-garde des mouvements sociaux*. Parmi ceux-ci, la nationalisation du sol urbain, la généralisation des méthodes de préfabrication, la construction massive de logements sociaux, ainsi que la mise en place d'une échelle de loyers pour logements sociaux inspirée des échelles d'impôt (indexé au salaire). Bien que certains de ses concepts soient peu discutés aujourd'hui, certaines idées restent toujours d'actualité. À titre d'exemple, le gouvernement de François Legault et la SCHL ont récemment multiplié leurs demandes d'augmenter la quantité de logements en préfabrication afin d'accélérer la construction de logements; une solution présentée par la CSN il y a plus de cinquante ans.

À cette époque, la CSN prépare une quantité importante de documentation afin d'expliquer précisément ses positions et idées créatives, si bien qu'au lieu d'uniquement mobiliser pour faire adopter ses positions, celle-ci inspire les partis politiques comme le PQ à consulter cette documentation et conséquemment, à y inclure les dispositions dans leur programme politique. À ce niveau, il suffit de se rappeler, tel que l'explique l'intervenant·e S3 à la section 7.1.1, de l'imbrication forte entre les employé·e·s et élu·e·s du PQ, et les membres de la CSN. La CSN se retrouve alors dans une position de combativité, capable d'avoir un rapport de force en raison de sa position comme leader des groupes sociaux militant pour le logement.

Le deuxième temps se caractérise, tel que le décrit Mona-Josée Gagnon (section 2.1.1), par la *perte de la « charge utopiste »* de l'idéologie syndicale. Tel que celle-ci l'explique, « le syndicalisme, en acteur politique de plus en plus responsable, ne sait plus formuler des utopies mobilisatrices, de ces utopies qui le mettaient par définition en porte-à-faux avec le reste de la société. » Alors qu'avant le syndicalisme portait des projets révolutionnaires « utopistes », à savoir la lutte de classes, l'autogestion ouvrière et « la simple lutte offensive pour arracher de nouveaux gains » (Gagnon 1991a, 90), il s'est graduellement contenté de porter un projet social bien plus enligné avec des idéaux politiques sociaux-démocrates, acceptant essentiellement les contradictions capitalistes entre le marché privé et public de l'habitation (CAE 1987). En effet, sans pour autant perdre les fondements de son idéologie contestatrice, plus jamais la CSN n'a mise de l'avant une idéologie propre au logement à

*l'avant-garde* du reste de l'écosystème des mouvements sociaux, préférant plutôt s'appuyer sur les trois grandes revendications des organisations de lutte pour le logement (section 4.2.2.) : (1) la construction de logements sociaux, (2) la protection des locataires, ainsi que (3) la mise en place d'un droit au logement.

Toutefois, tel que le souligne Gagnon (1991a, 90),

ce déficit utopiste ne saurait cependant être diagnostiqué en dehors d'un minimum de contextualisation politique qui passe par une prise en compte de la crise de la gauche, de l'effondrement de l'idéal et des sociétés socialistes, sur fond de mondialisation de l'économie, de déferlement néolibéral et de réhabilitation de l'entreprise.

En analysant l'évolution des résultats, il semble qu'en effet, une part de la perte du caractère « utopiste » des positions de la CSN est attribuable à des conditions socioéconomiques qui rendent difficiles les gains ou l'innovation sociale. Les années 1960 et 1970 sont, pour le Québec, une période d'ébullition sociale d'importance : multiplication des groupes sociaux et populaires, augmentation des investissements de l'État dans les questions sociales et mise en place des nouvelles bases d'une société « moderne ». Tel que l'explique l'intervenant·e S8, il s'agit alors d'une période exaltante dans laquelle la CSN se permet de faire des demandes parfois plus radicales en raison de sa « capacité d'influencer », ainsi qu'en raison d'une multiplication de « revendications communes avec le milieu communautaire ».

La situation sociopolitique du Québec des années 1980 est cependant bien différente : crises de la gauche, fermetures d'usines, taux d'intérêt élevés, mesures antisyndicales gouvernementales, déficits budgétaires, développement du néolibéralisme et de la mondialisation – et conséquemment de mesures visant l'accroissement de la productivité. Tant par les discussions avec les intervenant·e-s, que par l'analyse de la documentation consultée, il ressort clairement que ces changements structurels sont en bonne partie responsable de la difficulté à la CSN à s'affirmer plus directement en faveur de positions plus radicales et à miser intensément sur les questions liées au deuxième front. La centrale préfère alors s'appuyer plus fidèlement sur une série de revendications récurrentes, consensuelles et compatibles avec le marché capitaliste de l'habitation, plutôt que de chercher à se réinventer, comme elle le faisait entre les années 1968 et 1982.

À ce niveau, bien que cette « déliquescence idéologique [soit] un fait », le fait d’espérer que l’idéologie d’un groupe reste stable au cours d’une longue période historique serait « signe d’une mésadaptation » certaine (Gagnon 1991a, 90-91). Le syndicalisme québécois, bien qu’ayant altéré sa ligne idéologique dominante au courant de son développement, semble « fonctionne[r] tout autant qu’avant à l’idéologie », et est en mesure, malgré des contradictions fréquentes entre ses différents paliers, de produire ponctuellement des « discours en rupture ou en contradiction avec le réformisme » (Gagnon 1991a, 90-91). Grâce à des rapprochements idéologiques avec des groupes plus militant·e·s comme le FRAPRU, la CSN et le CCMM continuent de produire du discours – ou du moins à s’affirmer en faveur de discours – qui critique les excès du milieu de l’habitation privé et des lacunes de protection des locataires. Ces affirmations idéologiques restent cependant éparées, voire ponctuelles, lorsque comparées avec les périodes précédentes, là où la CSN ne se contentait pas simplement de véhiculer ces discours, mais en était également partiellement créatrice.

### **10.1.2. Cadrage idéologique : anti-économisme**

Les deux sections suivantes ont pour but d’analyser l’évolution des justifications avancées par la CSN pour expliquer ses positions idéologiques et son engagement continu dans le domaine du logement. Comme l’explique Ross (2007) (section 2.1.1), certaines justifications fréquemment apportées par les syndicats souhaitant s’impliquer socialement peuvent être regroupées sous le cadre de l’anti-économisme, une approche qui souligne l’importance de lier les luttes sociales aux luttes économiques (milieu du travail). En ce qui a trait à l’objet étudié dans cette thèse, il convient de noter qu’à quelques exceptions près, l’anti-économisme demeure un des fondements de l’implication de la CSN dans le deuxième front.

Au début de la période étudiée, il est clair que ce cadrage idéologique est central au mouvement initié par Marcel Pepin, celui-ci notant que « [p]endant que les syndiqués mettent peu à peu de l’ordre dans les usines, pendant qu’ils s’y assurent un minimum de justice, la société, à l’extérieur, est livrée à un très grand désordre » (Pepin 1968, 9). Pour les fondateurs et fondatrices du projet du deuxième front, il est donc inconcevable de se concentrer uniquement sur la question du travail si les travailleur·euse·s, après avoir obtenu

des gains dans le contexte de « l'usine », voient ces gains leur être retirés dans d'autres sphères sociales, notamment celle du logement.

Ces fondements idéologiques restent encore présents dans les périodes qui vont suivre, bien qu'ils soient présentés de manière moins frontale et probablement, dans une certaine mesure, moins assumés. La quasi-totalité des intervenant·e·s consulté·e·s sur les raisons qui justifient une implication syndicale dans des sphères « hors-travail » mentionne cette idée de l'inefficacité de la lutte pour les conditions de travail si les gains faits sont par la suite perdus dans d'autres sphères qui touchent l'individu dans ses conditions d'existence. Le logement, qui représente la plus grande proportion de dépenses pour un ménage, est fréquemment cité en exemple pour justifier ce point (voir section 9.1.1.).

De surcroît, bien que le degré de critique du capitalisme au sein de la CSN ait diminué considérablement au fil des années (Rouillard 2008; Legault 2017; Dupuis et MacDonald 2018a)<sup>214</sup>, la présence continue d'une conscience anti-économiste permet à la centrale de maintenir, dans ses fondements idéologiques, une critique de type social-démocrate envers ce système économique. Cela se manifeste notamment par un rejet de la tendance capitaliste à imposer une séparation rigide entre les sphères économiques, politiques et sociales (Collombat et Lafrance 2022, 133-134). À titre d'exemple, le positionnement historique de la CSN en faveur de l'augmentation de la proportion de logements sociaux démontre une compréhension de la nécessité pour l'État de réguler et d'investir dans un marché qui serait sinon laissé au plein contrôle du secteur privé<sup>215</sup>. Sans pour autant rejeter le système d'habitation privé, la centrale perçoit l'importance d'un investissement étatique dans les sphères économiques, ce qui vient confirmer, comme l'indiqué la section 4.1.1, que la CSN accepte le système capitaliste, bien qu'en formulant une critique de ses excès (Rouillard 2008; Legault 2017; Dupuis et MacDonald 2018a).

---

<sup>214</sup> Pour rappel, Pierre Paquette, ancien président du CCMM, mentionne en 1991 que « [l']économie de marché est encore le meilleur moyen de répondre aux besoins de la population. »

<sup>215</sup> Bien que l'augmentation du nombre de logements sociaux ait généralement occupé une place centrale des revendications de la CSN, il est important de noter que la « politique syndicale du logement » de 1970 critique la *forme* des logements sociaux tels qu'ils sont conçus à l'époque. Cette critique disparaît du discours de la CSN à partir de la fin des années 1970. Voir la section 6.1.2.

Quoi qu'il en soit, et bien que demeurant central à son action sociopolitique, certain·e·s intervenant·e·s notent une transition entre (1) une lutte sociale davantage concertée et holistique au début de la période étudiée; et (2) un écosystème de mouvements sociaux travaillant désormais en « silos » individuels et pour acquérir certains gains spécifiques. Une part de la responsabilité de ces changements peut être attribuée à l'autonomisation du mouvement communautaire et populaire (Bergeron-Gaudin 2017; Favreau 1989), qui a favorisé une spécialisation de certains champs de lutte, et conséquemment, à une perte d'influence des syndicats dans ces mêmes champs. Du fait de cette atomisation de la lutte sociale, les résultats semblent indiquer que les centrales syndicales préfèrent parfois se cantonner à leur priorité absolue, la défense des travailleurs et travailleuses, reléguant ainsi les luttes sociopolitiques à une position subalterne.

En soi, il est tout à fait normal d'accorder une place prioritaire au « premier front » considérant la nature du syndicalisme comme négociateur collectif en milieu de travail. Ceci est un constat qui est propre à toute époque et tout syndicat. Toutefois, la documentation et les intervenant·e·s semblent suggérer que ce « deuxième » rôle s'est vu occuper une place de *moins en moins* importante au sein des priorités des organisations syndicales. Cette transition reflète les constats de Mona-Josée Gagnon (1991a) qui constate un débalancement du spectre du syndicalisme en faveur de son rôle principalement institutionnel<sup>216</sup>. Ceci réduit ultimement la portée de l'anti-économisme comme courant unissant les différentes sphères touchant les *conditions d'existence* des individus.

Cependant, pourquoi aperçoit-on ce fractionnement progressif des luttes sociales à la CSN et dans le restant de l'écosystème des mouvements sociaux? D'une part, selon Katznelson (1981), c'est le système capitaliste en lui-même qui cherche une « *radical separation in people's consciousness, speech, and activity of the politics of work from the politics of community.* » Ces divisions, que Gramsci qualifie de « système de tranchées », facilitent un meilleur contrôle sur ces luttes et empêchent la formation d'une coalition effective, potentiellement génératrice de désordre social. Ainsi, pour réellement utiliser l'action

---

<sup>216</sup> Comme l'explique Ross (2021, 42), « *unions are always pulled between their status as institution, with a legal responsibility and democratic mandate to represent a particular group of workers, and as a movement, with the aspiration to expand the realm of social justice for all who experience and oppression.* »

sociale pour contrecarrer le pouvoir du capitalisme sur nos conditions socioéconomiques *communes*, il importe de dépasser cet individualisme que le capitalisme tente d'imposer, d'unir les luttes, et d'ultimement, tel que l'apporte l'intervenant·e L9, « [d']aller au gouvernement, puis leur rentrer dedans tout le monde ensemble ». D'autre part, il est certainement possible d'attribuer une part de responsabilité aux organisations elles-mêmes qui ont une vision possiblement trop restreinte de la lutte syndicale. Pour Ross (2007) et McAlevey (2014), il est crucial que les organisations syndicales considèrent la lutte dans sa dimension globale, c'est-à-dire en prenant en compte le travailleur ou la travailleuse comme un·e « *whole-worker* », autant dans ses conditions de travail que dans ses conditions sociales. Pour elles, comme les travailleurs et travailleuses ne mènent pas des vies doubles séparées dans différentes sphères sociales divisées, il est contreproductif de ne lutter que pour eux et elles dans leur rôle de travailleur·euse, sans également les percevoir comme locataires, consommateur·trice·s, etc. Sans cette vision globale, l'impact réel de l'action de la CSN ne peut qu'être limité.

### **10.1.3. Cadrage idéologique : anti-sectionalisme**

Toujours selon Ross (2007), un autre type de justification utilisé par les syndicats pour légitimer leur action sociale est l'anti-sectionalisme (voir section 2.1.1.). Ce cadre idéologique perçoit l'action syndicale sociopolitique comme visant – et bénéficiant – non pas uniquement aux membres syndiqués, mais à des segments plus larges de la société comme les travailleur·euse·s, citoyen·ne·s ou habitant·e·s d'un territoire, parmi d'autres. À ce niveau, l'étude de la documentation produite par la CSN révèle un intérêt constant pour l'inclusion de diverses franges de la population non syndiquée dans les revendications que ceux-ci mettent de l'avant, plutôt que de se limiter uniquement aux membres qu'elle représente.

En 1968, Marcel Pepin exprime sa conviction selon laquelle la « classe laborieuse elle-même doit s'imposer dans l'histoire et bâtir la société qu'elle veut », notamment puisque les injustices « atteignent naturellement les travailleurs comme ils atteignent les chômeurs et les assistés sociaux » (Pepin 1968, 39). En étudiant les résolutions votées dans les décennies suivant la publication du texte de Pepin, on constate que ces fondements anti-sectionalistes restent bien présents au cours de leur développement historique. En 1989, la CSN cherche à

lutter pour « répondre aux besoins [des] résidentes et résidents les plus démunis », en 2002 pour un « renforcement des mesures de contrôle des loyers, [...] à l'égard des ménages avec enfants, des personnes assistés sociales ou des personnes appartenant à des communautés culturelles », ou encore en 2023 pour « proposer des solutions permettant de répondre aux besoins de ses membres et des populations les plus vulnérables ». Par ailleurs, l'appui et l'intervention constante de la CSN dans les revendications pour le droit au logement (section 4.2.2.2.) et la protection des locataires (section 4.2.2.3.) – deux champs d'action qui garantissent à toute la société de meilleurs droits sociaux – démontrent l'importance idéologique de l'anti-sectionnalisme au sein de la centrale.

Cela étant dit, bien que la finalité des cadres idéologiques – dans ce cas, l'accès à un logement décent à un prix abordable – ne soit pas *ciblée* spécifiquement à une population syndiquée, qu'en est-il de la justification donnée aux membres ? L'action syndicale dans le logement est-elle présentée comme un élément visant l'amélioration des conditions de la *classe des travailleur·euse·s* (notamment par la création d'emplois) ?

La ligne justificative la plus fréquente présente les actions sociopolitiques menées par la centrale comme bénéficiant à *tous et toutes*, incluant donc inévitablement des bénéficiaires aux membres de la CSN<sup>217</sup>. Ceci rejoint ainsi l'idée présentée par Robertson et Murningham (2006, 164) comme quoi, « quand tous les syndicats sont forts, tous les travailleurs progressent ». D'autres auteurs notent également l'importance cruciale de miser sur ce type de discours pour viser à l'établissement d'un syndicalisme de transformation sociale, notamment Johnston (1994), Gindin (1995), Schenk (2003) et Moody (1997).

Cependant, certains discours et certaines revendications semblent également rompre avec cette trame idéologique dominante. Tout d'abord, plusieurs exemples témoignent d'une volonté syndicale d'utiliser la construction de logements sociaux comme moteur de création d'emplois. La Fédération nationale des syndicats du bâtiment et du bois (FNSBB) a abordé ces liens à plusieurs reprises, réclamant notamment que les « rénovations urbaines » des

---

<sup>217</sup> Malgré cela, l'intervenant·e L1 semble établir un lien entre la diminution du nombre de syndiqué·e·s locataires et l'affaiblissement de l'action syndicale en matière de logement. Ainsi, bien que la justification présentée montre que l'implication syndicale dans le logement bénéficie à *tous et toutes*, il est possible que l'intensité de cette action soit proportionnelle aux avantages directs qu'elle procure à ses membres.

années 1980 permettent la création d'emplois, tout en garantissant « que les locataires résidents bénéficient des améliorations faites à leur logement, à un coût qu'ils peuvent assumer, et surtout, des mesures pour que les travailleurs qui ont eu accès à la propriété ne soient pas forcés de s'en départir à la suite des hausses de taxes et des taux d'intérêt » (Choko 1983). Le même constat s'applique aux investissements de Fondation dans le logement; organisation qui a comme valeur fondatrice la création d'emplois pour les travailleur·euse·s.

Bien que rares, d'autres exemples présentent également le logement *en soi* comme élément visant à favoriser l'emploi et la productivité. C'est notamment le cas de Caroline Senneville, présidente de la CSN, qui note en 2022 que « le manque de logements peut aussi être un frein à l'attraction et à la rétention de la main d'œuvre dans plusieurs régions du Québec » (CSN 2022). Bien que le discours de Senneville porte davantage une attention spécifique à la vitalité économique des régions du Québec – le manque de logement pouvant représenter une cause d'exode régionale –, il représente également une possibilité de pente glissante qui rompt avec l'évolution historique anti-sectionaliste de la centrale.

À ce propos, la pénurie de logements en région est à la fois présentée comme un problème social d'importance, ainsi qu'une des causes des difficultés d'attraction et de rétention de la main-d'œuvre. Ce discours nous mène donc à se questionner sur la finalité de l'accès au logement. Ici, le manque de logement en région semble être abordé comme un problème touchant spécifiquement la population qui *travaille*, notamment puisque la construction de nouveaux logements semble être dirigée spécifiquement à une *main-d'œuvre* désirent travailler. Ce faisant, on semble négliger d'autres facteurs pouvant encourager un individu – qu'il ou elle travaille ou non – à vouloir demeurer sur un territoire touché par une pénurie de logements, tels l'enracinement territorial ou les liens familiaux. Cette visée managériale de l'accès au logement, qui la réduit à un simple levier de productivité pour une seule classe de travailleur·euse·s, semble certainement rompre avec la vision originelle portée par Pepin. Celui-ci envisageait l'implication de la CSN sous une visée émancipatrice qui englobait non seulement les travailleur·euse·s, mais également les chômeur·euse·s, étudiant·e·s et retraité·e·s. Au contraire, en s'appuyant sur des éléments centraux du syndicalisme français discutés à la section 4.3, l'adoption d'un discours voyant le logement comme « outil favorisant

l'accès à l'emploi » (Meunier 2019, 96-99)<sup>218</sup> peut facilement mener ces syndicats à adopter une forme de syndicalisme bien moins combative envers l'État<sup>219</sup>.

Ce type de discours spécifique au logement n'est en aucun cas coutumier dans la posture idéologique syndicale habituelle. Cependant, dans une société qui perçoit de plus en plus le logement comme un investissement visant la croissance économique, il nous semble important que les groupes sociaux ne se laissent pas bernier par ces discours et qu'ils privilégient avant tout l'accès au logement comme un besoin fondamental.

#### **10.1.4. Retour sur l'hypothèse**

Comme indiqué au chapitre 3, nous avons posé l'hypothèse selon laquelle les cadres anti-économistes et anti-sectionalistes « restent les fondements de l'implication sociale des syndicats, ces derniers se caractérisant par leur nature fluctuante, évoluant en fonction du contexte sociopolitique propre à l'époque. »

Il semble que l'hypothèse soit *partiellement confirmée*. De manière générale, il est vrai que les cadres anti-sectionalistes et anti-économistes demeurent les fondements de l'action syndicale, et ce, tout au long de la période étudiée. Quelques éléments viennent cependant mitiger l'absolu de cette hypothèse. À cet effet, bien qu'il soit vrai, tel que l'indique Gagnon (1991a, 93), que le syndicalisme ne craint pas de se définir idéologiquement, il semble ressortir que les deux premières périodes étudiées aient produit une bien plus grande documentation témoignant de cette idéologie – mais également des querelles internes menant à leur adoption –, que les deux périodes qui suivent. Ainsi, bien que les deux cadres présentés restent les fondements idéologiques de la CSN, ceux-ci semblent plus assumés et plus catégoriques lors des deux premières périodes (1968-1982).

Quoi qu'il en soit, et tel que l'explique Gagnon (1991a), l'analyse isolée de l'idéologie syndicale est peu pertinente si celle-ci n'est pas mise en perspective avec les autres paliers d'analyse susmentionnés; de ne voir l'implication syndicale que par ses pratiques discursives

---

<sup>218</sup> Ce type de discours est certainement lié à une volonté syndicale d'accroître son influence au sein des instances de concertation économiques. C'est le cas d'Accès Logement en France.

<sup>219</sup> Comme il sera démontré à la section 10.3.1., ceci peut mener à des ruptures importantes avec les groupes sociaux avec lesquels la CSN collabore.

peut nous mener à poser un regard trompeur sur l'implication syndicale qui semble généralement « produire plus d'idéologies que d'actions » (Gagnon 1991a, 93). La section suivante vise à apposer ce nécessaire regard supplémentaire.

## **10.2. Évolution du répertoire d'actions**

La question générale portant sur l'évolution du répertoire d'actions se lit ainsi :

Comment la CSN s'est-elle impliquée dans les luttes pour le logement à Montréal entre 1968 et 2023 ?

En 1969, dans un rapport sur le logement présenté au congrès du CCMM, on indique trois grandes voies d'action privilégiées afin de réaliser les objectifs de la centrale sur ce front de lutte (voir section 6.1.2.) : (1) l'appui aux mouvements populaires, (2) les pressions politiques, et (3) l'action politique directe (CCMM 1969). Ces catégories correspondent assez fidèlement à celles exposées précédemment par Stephanie Ross, à savoir l'action sociale (divisée en engagement financier et engagement stratégique) ainsi que l'action politique. S'y ajoute également l'action d'investissement financier, tel qu'expliqué à la section 2.1.2.3. Ces répertoires sont analysés subséquemment au sein des prochaines pages.

### **10.2.1. Évolution de l'action sociale**

En ce qui a trait à l'engagement stratégique, soit la présence syndicale en coalition avec différents groupes sociaux et/ou en relation directe avec les locataires, nous constatons une *évolution marquée* entre deux périodes clés. La première, entre 1968 et 1982, se caractérise par la multiplication d'actions créatives, innovantes, directes et combatives qui visent à répondre aux problèmes spécifiques des locataires: création d'un service d'information, préparation d'un bail-type, création de documents informatifs, formation d'équipes de militant-e-s, aide à la création d'associations de locataires, entre autres. La relation entre groupes sociaux et syndicats est alors *intégrative* (voir section 2.1.2.2.), signifiant que la centrale offre « *unconditional support to coalition partners, thus adopting the goals of coalition partners as entirely their own* » (Nissen 2004, 73). À cet égard, plusieurs exemples notent une synergie forte entre les actions des premiers regroupements de comités logement (L'ALRM, L'ALMM et la FALQ) et la CSN, alors que plusieurs de ces mêmes associations sont financées à même les budgets syndicaux, voire par moments, gérés par des employé-e-s de la centrale.

Qui plus est, différents efforts visant la coalisation des groupes sociaux proviennent d'initiatives de la CSN, notamment les deux sommets populaires de 1980 et 1982.

La deuxième période, soit celle de 1983 à 2023, est caractérisée par des implications se limitant presque exclusivement au *soutien des actions et revendications des groupes* comme le FRAPRU. À ce moment, la présence de la CSN dans les coalitions sociales est principalement *ad hoc*, ce qui reflète une volonté de se mobiliser principalement autour d'objectifs ou de campagnes spécifiques (section 2.1.2.2.). La création, en 2023, d'un comité *ad hoc* au sein du CCMM visant à réfléchir à des solutions pour régler la crise du logement en est un exemple concret, notamment en considérant le fait que le CCMM possédait un comité permanent sur le logement à la fin des années 1960 et au début des années 1970.

Au niveau de l'engagement financier, on constate une *différence importante* entre l'argent mise strictement dans la question des locataires au début de la période étudiée comparativement à la période d'investissement financier (2003-2023). Le budget annuel du « comité logement » du CCMM en 1970 est de 700\$<sup>220</sup>, soit l'équivalent actuel de 5 400\$ si nous tenons compte de l'inflation. Aujourd'hui, comme indiqué à la section 9.2.1., la valeur monétaire investie dans les luttes pour le logement, passant désormais principalement par l'octroi de dons, ne représente qu'environ 300\$ annuellement. Comparativement à 1970, le CCMM investit donc 18 fois moins d'argent dans les questions liées au logement<sup>221</sup>. Cela étant dit, au-delà des simples chiffres, c'est la conséquence réelle des investissements financiers qui importe dans cette analyse : alors que les investissements et dons des premières périodes étaient véritablement vitaux pour la cause des locataires et pour la création de nouveaux groupes militants, force est de constater que les quelques centaines de dollars investis aujourd'hui dans le FRAPRU, un groupe financé presque entièrement par des subventions publiques, ont un impact essentiellement marginal sur les capacités d'action de ce groupe.

---

<sup>220</sup> Bien que la CSN ait investi des montants importants dans l'aide à la mise sur place de différents regroupements de comités logement, il n'est question ici que du rôle financier du CCMM.

<sup>221</sup> Il importe de mentionner que ce chiffre n'inclut pas le salaire du permanent dédié à la question du logement (Pierre Jauvin). Nous avons omis de l'inclure puisque la CSN octroie encore des fonds pour payer des permanent-e-s à l'activité sociopolitique qui, indirectement, s'occupent de la question du logement. Toutefois, il est raisonnable de croire qu'en incluant les salaires des permanent-e-s, le taux de 18x serait bien supérieur, notamment puisque Jauvin, a contrario des permanent-e-s actuels, avait comme unique rôle la question du logement.

À ce niveau, les actions et investissements de la première période tracée (1968-1982) se démarquent certes par leur créativité, leur puissance et leur avant-gardisme, mais se caractérisent avant tout par leur *impact* et leur *densité* soit, tel que l'expliquent Lévesque et Murray (2010a, 49), « l'intensité, [...] la profondeur et [...] la permanence des contacts qui se tissent au sein et entre les syndicats ». Comme démontré préalablement, les implications de la CSN ont permis de développer concrètement des groupes et des mobilisations importantes dans le domaine des luttes pour le logement. Ce degré d'*impact* peut être expliqué par différents facteurs, notamment l'importance – tel que l'apportent des auteurs comme Piven et Cloward (1977), Black (2021), et Drakakis-Smith (1987) – de miser sur des luttes « non-institutionnelles » portées par la classe ouvrière pour véritablement espérer des changements profonds et durables. On remarque également l'implication d'une diversité hétérogène d'acteurs, ce qui, selon Levesque et Murray (2010b) et Benoit (2017), représente une force dans l'atteinte d'objectifs syndicaux.

Les périodes suivantes, à savoir les périodes partenariales (1982-2002) et d'investissement financier (2003-2023), voient émerger une multiplication d'implications davantage institutionnelles; implications qui ne peuvent prétendre au même degré d'enracinement *grassroots*. Les méthodes employées sont également bien plus fluctuantes, s'intensifiant généralement lors de crises du logement importantes, comme l'illustrent les crises de 2002-2003 et plus récemment en 2022-2023.<sup>222</sup> On y voit donc des exemples clairs d'implications *ad hoc*, généralement plus soutenues lors de « cycles de discorde » (Tarrow 1998, 163). Comme mentionné à la section 2.1.2.3., lors de ces périodes de crise, les mouvements sociaux travaillent communément puisque « ceux-ci sentent que les opportunités et menaces générées par le système politique peuvent être en leur faveur » (Tarrow 1998, 163). Ainsi, lorsqu'on constate la combinaison de l'utilisation de méthodes plus conventionnelles, d'actions prises de manières ponctuelles – et donc moins durables – et d'une visée de soutien plutôt homogène envers un seul groupe, le FRAPRU, il ressort de l'analyse que la CSN ne peut

---

<sup>222</sup> À noter également que l'année 1987, Année internationale du logement des sans-abris, voit augmenter les dons financiers de la CSN envers le FRAPRU, signe d'une participation ponctuelle lors de périodes où une coalition d'acteurs s'implique conjointement.

prétendre au même degré d'impact et de succès dans ses mobilisations actuelles comparées à celles qu'elle a jadis menées.

Bien évidemment, il est irréaliste de prétendre que les engagements stratégiques et financiers de la CSN doivent être immuables d'année en année, notamment considérant une série de facteurs structurels propre à la société dans laquelle les luttes évoluent. Alors que dans les années 1960 et 1970, les groupes populaires et communautaires étaient naissants, ils sont aujourd'hui bien établis et jouissent d'une autonomie vaillamment acquise. En remplissant un rôle qui était jadis accompli, ou du moins facilité, par un engagement syndical soutenu, les groupes sociaux d'aujourd'hui sont mieux outillés et mieux connectés aux populations desservies, et donc en meilleure posture pour remplir ce rôle. De surcroît, en raison de la multiplication des luttes (voir des nouveaux mouvements sociaux; section 4.1.2.), la CSN n'a plus la capacité de mener intensément et durablement un effort équitable ou soutenu envers toutes les luttes. Ce faisant, tel que le montre Boudreau (2015, 157), on constate une disparition du « syndicalo-centrisme » qui a historiquement symbolisé les mouvements sociaux et populaires.

À ce propos, alors que l'ouverture du deuxième front de l'action syndicale ait été menée en réponse à la multiplication de nouvelles luttes et nouveaux mouvements sociaux au Québec (voir section 4.1.2.), il est intéressant de constater que la CSN n'a, en bout de piste, pas été en mesure d'adapter convenablement l'intensité de son action lorsque ces mêmes luttes et mouvements se sont autonomisés. Tel que l'explique l'intervenant-e S3, la suite logique des changements qui caractérisent le paysage social aurait été la passation du « *relais* » syndical de l'action sociale aux groupes eux-mêmes, en leur offrant un soutien continu et durable, et en mobilisant leur grande capacité organisationnelle. Ce faisant, la CSN aurait été en mesure de poursuivre son action combative et puissante par une délégation aux *nouveaux mouvements sociaux*, désormais autonomes. Toutefois, comme l'explique Raymond (2013), on observe plutôt que, par moments au cours de cette période historique, les acteurs sociaux ont davantage perçu ces espaces de collaborations sociales (dont SPQ) non pas comme une simple passation de « relais », mais plutôt comme un « relais des luttes syndicales » elles-mêmes. Selon ceux-ci, les centrales, au lieu de simplement *soutenir les luttes* menées par les

groupes sociaux, cherchent alors à utiliser ces espaces de collaboration pour mettre de l'avant leurs *propres* revendications.

### 10.2.2. Évolution de l'action politique

Cette section traite principalement de l'évolution de l'implication *politique* de la centrale, c'est-à-dire, tel qu'indiqué à la section 2.1.2.1., « toute forme d'action dirigée vers le gouvernement, les partis politiques et le processus électoral dans le but de promouvoir la mise en œuvre éventuelle de politiques sociales ou d'investissements favorables au logement »<sup>223</sup>.

Sur l'ensemble de la période étudiée, la CSN a toujours maintenu un certain degré d'implication politique sur les questions de logement, notamment par le dépôt de mémoires, d'allocutions devant des commissions parlementaires, de signature de pétitions, ainsi que de participations à nombreuses manifestations. En soi, il n'est pas possible de démontrer une quelconque évolution entre les quatre périodes étudiées, soit d'une diminution ou d'une augmentation du *nombre* de ces implications. Tel qu'indiqué à la section 2.1.2.1., le syndicat demeure un « acteur politique majeur », ce qui lui permet, encore à ce jour, de conserver une présence soutenue vis-à-vis l'acteur gouvernemental et le processus électoral.

S'il y a toutefois une évolution qui peut être tracée, c'est dans la *forme* que prennent ces actions politiques. Tout comme l'action sociale, davantage d'actions politiques durant la première période (1968-1971) se démarquent par leur caractère direct, c'est-à-dire par la manière dont ceux-ci répondent à un besoin ou un problème plutôt que par un caractère indirect. À cet effet, nous relevons quelques exemples notables: plaintes émises directement à la régie du logement (1969), pressions politiques formulées directement dans les journaux (1969), création d'un bail-type (1969) et communication avec la commission des loyers afin de recenser et de tenter de multiplier les municipalités appliquant le *bill 12*. Évidemment, le soutien important de la CSN envers la création du FRAP, parti politique montréalais, est un des exemples phares de cette implication *directe* dans le processus électoral. Chacune de ses

---

<sup>223</sup> Nous notons ici que certains éléments touchant l'implication politique de la CSN seront traités subséquemment à la section 10.3.1.

actions est facilitée par la présence d'un comité et d'un employé permanent (Pierre Jauvin) capable de les mener à terme.

Durant la période suivante (1972-1982), bien que l'on constate une diminution d'actions politiques plus innovantes, la CSN a pu bénéficier d'un certain soutien politique en raison des rapprochements progressifs entre la CSN et le PQ. Tout en demeurant indépendants et critiques l'un de l'autre, ces rapprochements, tant sur le plan de la cohésion idéologique que de la proximité entre militant·e·s, permettent à la CSN d'acquérir une légitimité comme expert de certaines luttes sociales. Autant comme membre de l'opposition que dans son rôle gouvernemental (1976), différents exemples témoignent de l'utilisation, par le PQ, de recherches, mémoires et expertises de la centrale dans la mise en place de politiques ou revendications sociales.

En absence d'un soutien politique clair, les implications des périodes suivantes (1982-2023) semblent plutôt se maintenir dans des territoires connus, passant par les voies plus standards de manifestations, signatures de pétition et dépôt de mémoires. À ce titre, cette évolution est plutôt parlante lorsque mise en relief avec l'évolution de l'action sociale (section 10.2.1.) qui, assez similairement, illustre une réduction graduelle d'actions concrètes et directes.

Comment expliquer cette transition de l'action politique de la CSN? D'une part, il est impossible de passer sous silence la perte de la capacité d'influence politique de la centrale vis-à-vis le gouvernement, notamment à partir de la période partenariale (1982-2002). Tel que l'explique Gagnon (1991b), et comme il est exposé subséquemment à la section 10.3.1, cette période est caractérisée par un transfert de l'action *politique* principalement combative vers une participation plus grande à des instances de *concertation* et de *consultation*. Par conséquent, la CSN a progressivement perdu sa capacité d'imposer ses *propres règles du jeu*, comme elle le faisait auparavant par des pressions politiques directes, et s'est plutôt orientée vers une influence exercée à travers les *règles du jeu étatiques*. À bien des égards, une part des raisons qui conduisent les centrales à adopter cette position partenariale peut être attribuée à l'intervention de l'acteur étatique, qui, durant ces périodes d'austérité et de

développement néolibéral, contraint les acteurs sociaux à choisir entre collaboration et mesures de répression.

Néanmoins, il importe de souligner qu'au-delà de conditions socioéconomiques difficiles qui influencent la trajectoire de l'implication syndicale, cette transition est possiblement symptomatique de l'activité syndicale elle-même : il est fort possible que la diminution même des actions politiques innovantes et directes de la centrale ait conduit les pouvoirs publics à ne plus percevoir la CSN comme un opposant crédible capable d'exercer une pression significative. C'est notamment ce qu'avance Gagnon (1994, 75), celle-ci considérant que l'institutionnalisation de la lutte politique syndicale conduit inévitablement à une réduction de la radicalité et du militantisme, ce qui affaiblit par conséquent le rapport de force avec le gouvernement et les partis politiques

### **10.2.3. Évolution de l'investissement financier (Fondation)**

Alors que Fondation se targue fréquemment de ses investissements dans différentes initiatives du domaine de l'habitation sociale et abordable<sup>224</sup>, force est de constater qu'il en est pourtant tout autre. Dans l'ensemble, les résultats compilés illustrent que Fondation n'a pas réussi à établir une véritable présence soutenue dans ce domaine.

Bien que le fonds ait investi dans différents projets de « revalorisation urbaine » dès 2003, notamment dans le quartier Angus, ce n'est pas avant 2018 que l'on voit véritablement apparaître des actions plus concrètes visant l'habitation sociale. Même à ce niveau, ces investissements restent épars, peu substantiels – considérant ici le budget de 118 500 000\$ dédié à l'immobilier – et sortent généralement des besoins des populations vulnérables<sup>225</sup>.

---

<sup>224</sup> Le « Rapport 2023 sur la transformation positive » de Fondation mentionne, dans sa « [s]tratégie d'immobilier durable », que le fonds désire « [a]ugmenter la disponibilité des logements abordables, sociaux et communautaires dans les projets de développement immobilier » et « prioriser l'inclusion sociale et économique dans les projets immobiliers » (Fondation 2023). En introduction du livre *La Révolution tranquille 60 ans après*, on explique que « [l]es contributions de Fondation sont à ce titre déjà substantielles, notamment dans les secteurs de l'immobilier abordable, de la protection des terres agricoles, de l'agroalimentaire durable et de la production d'énergies renouvelables » (Rioux et Paquin 2022, 13). Léopold Beaulieu, un des fondateurs du fonds, explique dans un chapitre de ce livre que Fondation se doit de jouer un rôle dans les « trois secteurs présent[a]nt un potentiel intéressant pour contribuer à projeter le Québec dans la transformation socioéconomique à venir » dont « celui de l'immobilier au service du mieux-être » (Beaulieu 2022, 147).

<sup>225</sup> Une des actions les plus importantes de Fondation dans le domaine du logement concerne le Fonds Coop Accès Proprio, un fonds d'investissement visant la construction de coopératives de propriétaires. Toutefois, ces

Certes, bien que l'on constate la présence d'actions *a priori* sociales, la proportion d'investissement dans des projets immobiliers privés reste bien trop significative par rapport aux projets d'habitations sociales pour que l'on puisse attribuer à Fondation un impact significatif dans ce domaine.

Nous avons préalablement convenu que Fondation représente essentiellement « un moyen au service de la CSN pour renforcer son rôle en tant qu'acteur social québécois » (Lévesque 2017, 72). Ainsi, est-ce que la diminution graduelle des engagements de la CSN dans le domaine du logement (section 10.2.1) peut être attribuable à un certain « transfert » de ces tâches vers le bras financier de la centrale, Fondation? Les résultats de nos recherches viennent prouver le contraire sur deux plans. D'une part, Fondation ne fait tout simplement pas assez d'investissements dans le domaine du logement social pour que ceux-ci compensent d'une quelconque façon pour le « manque » d'actions concrètes de la centrale et du CCMM. D'autre part, nous semblons constater qu'à l'interne de l'organisation, certains responsables de l'action sociopolitique demeurent critiques des investissements de Fondation, se perçoivent de plus en plus distants de ce fonds et peinent à influencer ses dirigeant-e-s pour orienter davantage les investissements vers des projets sociaux. À cet effet, pour que Fondation aspire véritablement à *renforcer le rôle de la CSN comme acteur social*, celui-ci doit être en mesure de combler une lacune centrale à l'action du CCMM : son incapacité à aller au-delà de la contestation pour concrètement mettre en chantier des projets sociaux. En s'inspirant de cette recommandation – et en réduisant ses investissements dans l'habitation privée « de luxe » qui, à terme, nuisent à la mission de la CSN –, Fondation pourrait jouer un rôle complémentaire à l'action de la centrale, tous deux orientés vers une mission commune.

Cela étant dit, et en revenant aux principes élaborés dans le cadre théorique (section 2.1.2.3), il est faux de prétendre que ces fonds sont immuables et qu'ils représentent une « fin en soi ». Puisque l'existence de ces fonds n'est aujourd'hui plus véritablement remise en question, Morin (2011, 96) propose qu'il soit désormais grand temps que les syndicats « *harness pension power* » de manière proactive afin d'atteindre « *a critical first step toward a*

---

types de projets sont controversés dans les milieux sociaux puisqu'ils ne viennent pas régler les enjeux importants au cœur de la crise du logement (voir section 9.2.2.2).

*democratic investment agenda based on the premise that workers generate capital and should also direct its uses*». Fondation prouve qu'il est capable – et a les leviers financiers – de mener rapidement des projets intéressants et innovants dans le domaine du logement social et abordable<sup>226</sup>. Si un des objectifs des fonds d'investissement syndicaux est, en quelque sorte, d'agir à titre de régulateur économique *au sein* du système capitaliste par l'amélioration directe des conditions économiques des travailleur·euse·s<sup>227</sup>, n'est-ce pas là une opportunité idéale pour utiliser les fonds de travailleur·euse·s à des fins véritablement transformatrices ? Ceci permettrait d'à la fois remettre une cagnotte de retraite intéressante aux cotisant·e-s, tout en évitant d'investir dans des projets qui mènent ces mêmes travailleur·euse·s à s'appauvrir dans un logement trop cher payé et dans lequel ils ne peuvent vivre dignement.

#### **10.2.4. Retour sur l'hypothèse**

Considérant notre hypothèse initiale, à savoir que « l'implication sociopolitique de la CSN dans les luttes pour le logement évolue progressivement, passant d'actions de participation active à des engagements se limitant principalement à offrir soutiens et appuis », il est possible d'avancer que celle-ci est *confirmée*.

Tant par ses actions sociales, politiques que d'investissement financier, on constate une différence importante entre les quatre périodes étudiées, la CSN perdant graduellement sa capacité à proposer des projets innovants, créatifs et engagés, pour plutôt se rabattre sur le simple soutien des actions que proposent les autres groupes sociaux.

Ce transfert de la responsabilité des actions aux groupes sociaux est, en soi, une voie tout à fait légitime dans un paysage social caractérisé par la présence de multiples groupes

---

<sup>226</sup> Le Fonds de solidarité FTQ, également impliqué dans l'habitation, offre différents exemples d'initiatives pertinentes. À ce niveau, il est possible de noter l'investissement, par Fondation, de 5 000 000\$ dans un fonds d'investisseurs visant à « offrir du financement pour la construction ou pour l'acquisition et la rénovation d'immeubles à vocation sociale, communautaire ou abordables et familiaux » (voir section 9.2.2.2.). Le Fonds de solidarité FTQ a, quant à lui, mis en branle la réalisation de 2 250 logements sociaux ou abordables, tant par des investissements de son fonds immobilier (75 millions \$) que par un investissement de 175 millions \$ du Gouvernement du Québec.

<sup>227</sup> Tel que l'expliquent Dupuis et MacDonald (2018, p. 4-5), ces fonds, qui participent intrinsèquement au développement du système financier, tentent de « modeler les relations entre les entreprises et la finance à l'avantage des travailleurs et des travailleuses » au sein d'un système capitaliste considéré comme inévitable.

spécialisés et autonomes. Toutefois, en pratique, cette « passation du relais » des années 1980 n'a en aucun cas maintenu la vigueur de l'action syndicale observée dans les années 1960 et 1970, tel qu'en témoigne la diminution notable de l'engagement financier de la centrale envers les actions de lutte pour le logement.

### **10.3. Évolution de la spécificité organisationnelle**

Le troisième palier d'analyse permettant d'étudier l'objet syndical abordé dans cette thèse est celui de la forme organisationnelle, autant par ses spécificités internes qu'externes (voir section 2.1.3). Comme indiqué au chapitre 3, nous cherchons essentiellement à répondre à la question suivante :

Comment la CSN utilise-t-elle ses spécificités organisationnelles internes et externes pour mener ses objectifs sociopolitiques de luttes pour le logement ?

À ce niveau, les résultats provenant de la documentation, des entretiens et de l'analyse de la littérature nous démontrent quatre spécificités importantes qui caractérisent l'organisation syndicale, c'est-à-dire son financement autonome, sa capacité organisationnelle, sa proximité avec l'État et son vaste *membership*. Celles-ci sont traitées plus en détail au sein des prochaines sections.

#### **10.3.1. Dynamiques externes**

Comme indiqué à la section 2.1.3.2, les dynamiques externes « examinent les relations qu'entretient la CSN avec des acteurs externes à son organisation, soit, dans un premier temps, l'État (participation institutionnelle), et dans un deuxième, les groupes sociaux ».

Par rapport à la participation institutionnelle, à savoir la profondeur des liens entre l'État et la centrale au sein d'instances de consultation et de concertation, il semble possible de circonscrire l'évolution de la CSN en trois phases importantes. La première période, allant de 1968 à 1982, se caractérise généralement par des relations houleuses avec l'appareil étatique. Bien qu'il soit vrai que le premier gouvernement du PQ de 1976 s'appuie sur des recherches et des militant·e·s syndicaux·ales pour élaborer ses plateformes et législations, on constate plus généralement que, durant cette période, la CSN maintient une critique forte et généralisée envers l'État, notamment lors des législatures de l'Union nationale et du Parti

libéral du Québec. À ce moment occupé à mettre en place les bases d'un contre-pouvoir efficace (CAP, FRAP, etc.), et en raison d'un rapport de force avantageux pour les mouvements sociaux de l'époque, la CSN a alors des relations plutôt difficiles avec l'État dit « bourgeois » et « valet du capital » (Gagnon 1911b, 18). À ce moment, malgré des débats importants au sein de la centrale concernant le rôle de la CSN comme « partenaire social », sa participation aux instances de consultation et de concertation est essentiellement nulle, voire sporadique.

Au début des années 1980, on remarque cependant une transition importante influencée par l'application plus concrète, par le PQ, d'instances de concertation tripartites entre l'État, le patronat et les syndicats. Tel que l'explique Gagnon (1991b), dès le milieu des années 1980, on observe la disparition des principales critiques syndicales qui ont caractérisé le discours de la CSN quant à sa participation institutionnelle, c'est-à-dire la mauvaise « gestion péquiste » ainsi que « l'utilisation potentielle de la concertation pour établir des politiques consensuelles risquant de "compromettre" les organisations syndicales ». Influencée par des conditions socioéconomiques les forçant à se replier principalement à leur rôle économique par le biais du néocorporatisme à la québécoise, la CSN se voit de plus en plus dépendante du bon vouloir gouvernemental pour faire des gains<sup>228</sup>, tout en orientant principalement ses revendications du deuxième front vers la possible mise en place de politiques publiques progressistes. Pour reprendre l'image du « spectre » du syndicalisme de transformation sociale tel qu'illustré par Stephanie Ross (2021), les années 1980 et 1990 voient ce spectre être fortement orienté en faveur d'un rôle de représentation étatique prioritairement économique, notamment au sein d'organes de *consultation* et de *concertation* (Gagnon 1994).

À partir du milieu des années 2000, la CSN semble entrer dans une période floue quant à ses rapports avec l'État : elle se distingue à la fois par la disparition d'espaces de concertation et de consultation<sup>229</sup>, un retour certain d'un ton plus militant envers l'État par certaines branches de la CSN (notamment le CCMM), ainsi qu'une préférence, par l'État, de favoriser la collaboration avec les fonds d'investissement syndicaux comme Fondation plutôt que d'entrer en dialogue avec les directions syndicales elles-mêmes. Cette reconfiguration des

---

<sup>228</sup> Dit de « dialogue social ».

<sup>229</sup> Comme expliqué précédemment, c'est le cas de la disparition d'un membre provenant du milieu syndical sur le conseil d'administration de la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ), ainsi que le retrait des Conseils régionaux de développement (CRD), là où les syndicats locaux jouaient un rôle actif.

rappports avec l'État place ainsi la centrale dans une position incertaine, celle-ci voyant sa légitimité politique, acquise durant la mise en place d'un « contrat social » néo-corporatiste durant les années 1980 et 1990, perdre de sa vigueur. Signe des difficultés de faire collaborer sur le long terme des acteurs ayant des intérêts généralement divergents, des auteurs comme Beaulieu (2022), Paquin et Rioux (2022) en viennent désormais à étudier cette nouvelle « révolution » qui favorise de plus en plus les collaborations entre l'État et les acteurs financiers, plutôt qu'avec les acteurs sociaux<sup>230</sup>.

Bien que la question du logement n'ait pas eu de rôle spécifique dans ces espaces de participation institutionnelle, l'étude générale des dynamiques « État-syndicats » est essentielle dans cette thèse, car elle permet d'établir des liens significatifs avec les dynamiques qui caractérisent les rapports « syndicats-groupes sociaux ». Comme expliqué à la section 2.1.3.2., les cycles qui caractérisent les relations entre la CSN et l'État semblent suivre une tendance inversement proportionnelle aux cycles qui caractérisent les rapports entre la CSN et les autres groupes sociaux, d'où sa pertinence.

Ce faisant, quelle est l'évolution des relations entre la CSN et les groupes sociaux? Au début de la période étudiée (1968-1982), les liens entre les deux mouvements sont généralement positifs : la CSN parvient à soutenir le développement et la croissance de différents groupes, tout en étant suffisamment investie dans la cause sociale pour que ces groupes perçoivent une forme de solidarité entre les mouvements sociaux. Qui plus est, les deux groupes se vouent alors un respect mutuel en raison de leur engagement respectif à critiquer l'appareil étatique dans son ensemble.

Puis, les années 1980 et 1990 marquent une période particulièrement difficile, voire dévastatrice, pour les relations entre syndicats et groupes sociaux. L'intensification des relations entre les syndicats et l'État conduit les groupes sociaux, avec lesquels la CSN a l'habitude de collaborer, à essentiellement ressentir un profond sentiment de trahison, de

---

<sup>230</sup> Bien qu'il soit peut-être trop tôt pour faire ce type de conclusion étant donné la relative nouveauté de cette forme de collaboration, il est néanmoins intéressant d'apercevoir que l'État, préférant la collaboration avec des acteurs financiers, a possiblement transféré la légitimité politique de la centrale syndicale vers son bras financier. À l'encontre des centrales, les acteurs financiers peuvent devenir des leviers de changement social par le biais de l'investissement (parfois massif), en particulier dans le développement de « chantiers » d'envergure des milieux du transport en commun, du logement ou de la santé.

négligence et de manque de respect de la part de l'acteur syndical. Le sommet socioéconomique de 1996 en est l'exemple le plus frappant. À ce moment-là, bien que le Parti québécois donne l'impression qu'un partenariat avec les acteurs sociaux est envisageable, lorsque ces derniers jugent le projet futile, la CSN choisit de se rallier à l'État, provoquant ainsi cette rupture.

La troisième période, qui se caractérise par la réduction graduelle des liens entre la CSN et l'État<sup>231</sup>, voit se réparer certains liens entre l'acteur syndical et les acteurs sociaux. Bien que de nombreuses blessures restent à panser, les groupes sont de plus en mesure de collaborer pour différentes causes sociales et dans l'objectif commun de critiquer l'État<sup>232</sup>.

Ces trois temps nous permettent de constater la présence de postures antinomiques, là où une quelconque proximité avec l'État entrave toute possibilité de réciprocité entre les groupes sociaux et la CSN. Ceci fait notamment écho aux constats de Boudreau (2015, 156), qui note que la tendance au partenariat social « n'a pas suscité l'enthousiasme des autres mouvements sociaux et a même nui au rayonnement du mouvement syndical; il a eu pour effet d'isoler partiellement celui-ci des autres MS et un important hiatus s'est installé dans les rapports inter-mouvements, au point de les altérer durablement ». Gagnon (1991b, 30) explique également que « le modèle néo-corporatiste fonctionne en vertu d'une logique de marginalisation des organisations populaires non syndicales, dans sa conception comme dans son application. » À ce niveau, « seuls les groupes qui détiennent ou sont censés détenir un pouvoir économique sont des acteurs de plein droit » (Gagnon 1991b, 30). Le glissement de la CSN vers son rôle prioritairement économique peut donc être expliqué par un désir syndical de continuer à demeurer un acteur « légitime » aux yeux de l'État, ce qui, conséquemment, a mené à une distanciation avec les objectifs contestataires des autres acteurs de l'écosystème des mouvements sociaux.

Dans cette optique – et si la CSN désire continuer à agir dans une visée de transformation sociale – en vient à se demander quelle est la position que celle-ci devrait emprunter pour

---

<sup>231</sup> Le début de cette période est également caractérisé par l'élection de Jean Charest en 2003 et son projet de « réingénierie de l'État »

<sup>232</sup> Tel qu'indiqué à la section 4.2.1.1., ce n'est pas tous les groupes qui visent la transformation de l'État par des voies politiques. Certains groupes sociaux sont bien plus engagés dans la prestation directe de services aux populations vulnérables (Panet-Raymond et Lavoie 2011, 26; Bélanger et Lévesque 1992, 543).

maintenir un équilibre adéquat dans ses relations avec l'État et les groupes sociaux. Les intervenant·e·s du milieu communautaire et populaire semblent ressortir deux caractéristiques ayant historiquement favorisé les relations entre ces mouvements.

Tout d'abord, on souligne les périodes durant lesquelles la CSN parvient à exploiter efficacement ses spécificités organisationnelles – à savoir son financement autonome, sa relative proximité avec l'État, sa capacité organisationnelle et son large *membership* – afin de faciliter les relations avec les groupes sociaux et, ultimement, permettre la tenue d'actions communes fortes et soutenues. Durant ces périodes, la différence organisationnelle notable des organisations syndicales est essentiellement perçue comme un atout, capable d'agir à titre d'acteur combatif et encapacitant, plutôt que comme simple partenaire du pouvoir.

Deuxièmement, les relations sont jugées positives lorsque les groupes sociaux perçoivent que la CSN prend pleinement parti *pour* les mouvements sociaux, c'est-à-dire lorsque les participations de la CSN dans Fondation, dans son premier front syndical et au sein d'instances de concertation ne contredisent pas les actions militantes du deuxième front. La « double posture » de la CSN quant au sommet socioéconomique de 1996 représente à ce niveau un exemple frappant des bris de confiance pouvant survenir entre différents groupes ayant des intérêts convergents (Boudreau 2015).

### **10.3.2. Organisation interne**

Le constat général au sujet de l'organisation interne de la CSN est qu'au cours de la période étudié, jamais les membres ne semblent avoir été impliqués pleinement et concrètement dans le cadrage idéologique ou l'action syndicale visant les questions relatives au logement. Bien que ce constat ne se perçoive pas d'une manière homogène entre les différentes implications qu'a menées la CSN et le CCMM, il n'en demeure pas moins que la trame commune est que les actions menées spécifiques sur le logement dans le cadre du deuxième front ne semblent pas avoir compté sur une présence soutenue des membres de la base. Ceci peut être expliqué par différents facteurs :

(1) Les raisons qui justifient l'existence d'une action sociopolitique militante syndicale – et donc de deuxième front – ne semblent jamais avoir été expressément comprises par les travailleur·euse·s. Comme l'explique l'intervenant·e L9, l'action militante que mène la

centrale et le CCMM ne suscite tout simplement pas de participation effective des travailleur·euse·s eux·elles-mêmes.

(2) La mobilisation ne semble pas être suffisamment efficace. La participation aux mobilisations ne réussit pas à percer – sauf exception – la « strate » supérieure constituée des permanent·e·s, élu·e·s syndicaux·ales, et des quelques membres aguerrri·e·s impliqué·e·s dans les comités sociopolitiques du CCMM.

(3) La lourdeur de la tâche au travail enlève du temps et de l'énergie aux membres afin que ceux et celles-ci militent sur des enjeux sociopolitiques.

Cela étant dit, à quoi peut-on attribuer ces déficits de mobilisation? Deux pistes, qui s'inspirent des résultats obtenus, peuvent être posées. Tout d'abord, il s'avère que, par-delà d'un manque de temps, les membres syndiqué·e·s ne se sentent pas pleinement représenté·e·s dans les actions et le rôle que joue le deuxième front. À cet effet, les écrits théoriques semblent démontrer que, justement, l'action sociopolitique syndicale est la *plus efficace* et la *mieux comprise* lorsque la classe de travailleur·euse·s elle-même peut gérer directement les enjeux sociaux la touchant. Tel que l'explique Dibben (2017, 285) : « *Internal democracy is [...] a source of power and broader social vision. More pragmatically, union members are unlikely to invest time and energy if they do not participate in decision making* ». Qui plus est, en s'inspirant des expériences de Jane McAlevey (2014; 2016), il semble que les croisements entre les enjeux de la « communauté » et ceux du « travail » sont les plus forts lorsque les membres sont pleinement engagé·e·s dans le processus démocratique.

À titre d'exemple, notons le cas des comités responsables des fronts de lutte du CCMM. Développés durant les années 1960 et 1970, ces comités, qui proviennent d'initiatives de militant·e·s syndicaux·ales, permet aujourd'hui au CCMM de maintenir une présence soutenue dans différentes luttes<sup>233</sup>. Comme le note Charbonneau (2022), la présence du comité de condition féminine du CCMM a, en quelque sorte, servi de catalyseur pour la CSN, lui permettant de maintenir une présence soutenue dans diverses luttes féministes pour

---

<sup>233</sup> On note ici, parmi d'autres, une participation forte dans la campagne pour les garderies publiques des années 1970 (comité de la condition féminine), une participation active à la marche du Pain et des Roses en 1995 (comité de la condition féminine) et une participation à l'organisation de la grande manifestation pour l'environnement en 2019 (comité environnement).

l'égalité salariale homme-femme, les congés de maternité, le harcèlement sexuel au travail et l'accès à la contraception. C'est ainsi grâce à un travail important de mobilisations militantes provenant de la « base » que le leadership de la centrale, comprenant l'importance de ces fronts de lutte, a pris action pour octroyer des ressources financières et humaines visant le développement de ces comités sociopolitiques<sup>234</sup>. Les militant·e·s de la base discuté·e·s ici ont ainsi joué un rôle triple, à savoir la conception d'une idéologie syndicale propre à chaque front de lutte, la participation aux actions de mobilisation, ainsi que l'organisation autonome de leurs comités respectifs. Le transfert de réelles capacités financières et organisationnelles à ces comités leur permet de mener des actions concrètes, illustrant la force d'impact au long terme des méthodes d'*organisation démocratiques* ou *mobilisatrices* (Ross 2007, 28).

La deuxième piste de réflexion concerne une série de facteurs liés aux priorités budgétaires et aux orientations stratégiques de la centrale : manque de ressources financières dédiées à l'action sociopolitique, manque de personnel nécessaire à cette mobilisation et manque de temps en raison d'une trop grande quantité de luttes. Certaines luttes montréalaises bénéficient cependant des comités permanents au sein du CCMM – comités possédant un budget et des permanent·e·s dédié·e·s – qui, en soi, permettent une présence soutenue sur ces enjeux. Le front de lutte du logement ne bénéficie pas d'un tel comité.

En raison de ces différents constats, la trame commune des périodes étudiées est que les courants idéologiques et idées d'actions sont avant tout réfléchis par une strate supérieure de la hiérarchie organisationnelle pour, par la suite, être proposés aux membres par le biais d'instances décisionnelles représentatives (congrès, conseils confédéraux, assemblées générales, entre autres). Ce faisant, et en se référant aux catégorisations proposées par Stephanie Ross (voir section 2.1.3.1), l'organisation interne de la CSN propre à son action sociopolitique est principalement *leadership-based*, signifiant que la majorité des actions sont décidées et menées par le « leadership » de l'organisation. Par moments, l'organisation est également *mobilisatrice*, dans les quelques cas où les membres sont bien impliqué·e·s dans les actions, mais pas ou peu dans le cadrage idéologique de ces mêmes actions.

---

<sup>234</sup> À ce niveau, c'est la collaboration entre Pierre Jauvin, militant pour le logement, et le président du CCMM, Michel Chartrand, qui a permis de mettre en place le « comité logement » de la CSN à la fin des années 1960. Ce comité a mené nombre d'actions intéressantes pour soutenir le droit aux locataires (voir section 6.2.1).

Ainsi, bien que se targuant fréquemment d'être une organisation foncièrement démocratique, il semble ressortir, en prenant l'exemple des luttes pour le logement, que la CSN peine à réellement utiliser la force de son vaste *membership* dans son action sociopolitique. Ces constats, véhiculés à de nombreuses reprises par différents responsables de l'action sociopolitique<sup>235</sup>, font écho à l'analyse menée par Meunier (2019, 100) sur le syndicalisme français, qui explique que « la capacité [des syndicats] à se saisir du lien emploi-logement est contrainte aujourd'hui par un décalage patent entre la conception du logement développée par certains responsables en interne et les pratiques mises en œuvre aux différents niveaux de l'organisation dans ce domaine. D'un côté émerge une disposition à poser les jalons d'une approche revendicative liant emploi et logement. De l'autre se manifeste une difficulté de l'organisation et de ses membres, chacun à son échelle, à traduire cette approche en actes sur le terrain. »

Quelques éléments de précision méritent toutefois d'être apportés. Bien qu'il soit vrai que l'organisation interne de la centrale et du CCMM ait peu impliqué la « base » de son *membership*, il n'en demeure pas moins que les premières années de mise en œuvre du deuxième front, notamment la période d'action directe (1968-1971), sont marquées par un effort considérable de la part de la CSN de se développer en misant sur la régionalisation et la décentralisation, notamment par l'entremise des CAP. À ce titre, la CSN a été en mesure d'utiliser sa spécificité organisationnelle afin de déléguer des ressources à des groupes locaux, là où les membres ont pu jouer un rôle plus engagé. Ce *bref instant* de l'histoire sociopolitique de la CSN est celui s'étant le plus rapproché du modèle *d'organisation démocratique* – une des bases du syndicalisme de transformation sociale – tel que développé par les différent·e·s auteur·trice·s présenté·e·s à la section 2.1.3.1 (Ross, Gagnon, Gindin, Moody, Schenk, McAlevey, Fantasia, Voss, Clawson). Cela étant dit, comme l'explique un document interne présenté au congrès du CCMM de 1971, cette régionalisation et cette organisation « à partir de la base » (*grassroots*) n'a jamais véritablement réussi à s'opérationnaliser convenablement : « [...] l'expérience [des CAP] nous apparaît

---

<sup>235</sup> Tel que l'explique André L'Heureux (1976) : « Pendant que "l'élite" du mouvement jongle avec les idées globales ... il se développe à la fin deux langages, dans la centrale : le langage "officiel" qui est un langage de mandarin, et le langage de la base qui en est extrêmement différent pour ne pas dire opposé » (voir section 7.3.2).

relativement un échec. Nous n'avons pas réussi à mobiliser de façon permanente des travailleurs syndiqués autour d'un objectif commun par le moyen de l'action électorale» (Cong. CCMM avril-1971).

Ces lacunes organisationnelles d'une démocratie syndicale désormais davantage « représentationnelle » sont fréquemment remises en question durant la période d'externalisation (1972-1982) (voir section 8.3.2.), avant d'être généralement acceptées dans les périodes suivantes (1983-2023). En soi, malgré des efforts intenses d'organiser l'action sociopolitique de la CSN autour des CAP et/ou toute forme de groupe décentralisé durant la période d'action directe (1968-1971), il s'avère que ce projet n'a pas bénéficié d'une implication assez perdurable pour qu'elle atteigne ses objectifs, menant nécessairement à son étiolement. Des projets de ce genre sont ambitieux, voire utopistes (Gagnon 1991a), et peuvent réellement devenir des moteurs de changement sociaux autonomes; ils ne peuvent toutefois pas prétendre à une pérennité sans un accompagnement fort, durable et mobilisateur leur permettant de se développer avec des assises fortes.

### **10.3.3. Retour sur les hypothèses**

Comme indiqué au chapitre 3, deux hypothèses ont été émises concernant la spécificité organisationnelle de la CSN. D'une part, nous avons suggéré que « l'organisation interne de la CSN se distingue par la perte graduelle du pouvoir et de l'engagement des membres dans les sphères d'implications sociopolitiques. Les décisions prises au sujet de l'action de la centrale dans les luttes pour le logement tendent donc à évoluer vers une structure dite "*leadership-based*" ». D'autre part, au niveau des dynamiques externes, nous avons proposé « que le degré d'institutionnalisation et de proximité entre l'État et la CSN mène à une perte de solidarité entre les groupes sociaux et la centrale, pouvant rendre leurs liens inexistant, difficiles ou superficiels. »

Par suite de l'analyse des résultats, nous en venons à déduire que les deux hypothèses sont *partiellement confirmées*. En ce qui concerne l'organisation interne, il existe certes une transition entre une période où la participation locale et régionale est davantage encouragée et une période ultérieure marquée par une prise de décision et une participation plutôt centralisée. Toutefois, cette transition n'est pas marquée par une corrélation forte. En effet,

tout au long de la période historique étudiée, la CSN a constamment éprouvé des difficultés à intégrer son large *membership* dans la conception des idées et des actions du deuxième front, et ce, même lorsqu'elle cherchait à bâtir son organisation interne en misant sur une participation locale et décentralisée durant les années 1960 et 1970.

Par rapport aux dynamiques externes, nous constatons un lien assez fort entre l'existence de relations particulièrement houleuses, voire inexistantes, entre la CSN et les groupes populaires et une mauvaise utilisation des spécificités organisationnelles de la centrale. Ce faisant, lorsque la CSN adopte une posture collaborative avec l'État plutôt qu'avec les autres groupes sociaux, qu'elle n'utilise pas suffisamment ses ressources financières pour la lutte sociopolitique, ou qu'elle néglige l'expertise des groupes sociaux, la solidarité entre ces groupes et la CSN devient précaire.

En guise de conclusion, il suffit de rappeler que la CSN agit essentiellement à titre de « *social movement organization* » (SMO) (section 4.1.4.), la rendant ainsi irrévocablement susceptible de tendre vers un institutionnalisme propre à toute organisation de cette ampleur. À ce niveau, nombre d'auteurs, dont plus notablement Piven et Cloward (1977), ont mis en garde des dangers potentiels que présente cette institutionnalisation, capable de systématiquement pousser les grandes organisations à une intégration aux cercles des élites qu'ils prétendent combattre, faisant ainsi abstraction de l'atteinte d'objectifs plus radicaux ou de l'usage d'actions militantes moins conventionnelles. Les résultats susmentionnés semblent nous démontrer qu'en effet, la CSN a tendu, du fait de son imposante structure, à rejeter l'usage de stratégies plus radicales au profit d'un rapprochement avec certaines « élites ».

Cela étant dit, et tels que l'expliquent nombre d'auteurs et d'autrices (Gindin 1995, 268; Moody 1997; Schenk 2003; McAleve 2012; Ross 2021, 40-41; Fantasia et Voss 2004, 131; Clawson 2003), le fait d'exister en tant que SMO ne mène pas indubitablement ceux-ci à une « intégration aux cercles des élites ». Au contraire, comme dépeint à la section 4.1.4., les SMO peuvent jouer un rôle particulièrement important dans l'écosystème des mouvements sociaux, notamment en résistant mieux aux chocs économiques et politiques, en militant plus facilement auprès de l'État et en étant capable d'acquérir plus de financement pour mener

des actions directes. Ce faisant – et nous le répétons – l’analyse historique et de la littérature nous le confirme : la CSN peut contribuer à la transformation sociale si elle exploite ses spécificités organisationnelles, qui lui confèrent son caractère unique dans l’écosystème des mouvements sociaux, afin de faciliter la mission des autres groupes sociaux.

#### **10.4. L’articulation des paliers d’analyse sous l’angle du syndicalisme de transformation sociale**

À la suite de l’analyse individuelle de l’évolution des différents paliers d’analyse composant cette triade (sections 10.1 à 10. 3), la section suivante vise à clore cette analyse multidimensionnelle en s’intéressant à l’articulation générale de notre objet d’étude, à savoir l’implication de la CSN dans les luttes pour le logement à Montréal entre 1968 et 2023. La question guidant cet objectif de recherche est présentée ainsi :

Comment s’est articulé le développement du syndicalisme de transformation sociale au sein de la CSN en ce qui concerne son implication dans les luttes pour le logement à Montréal entre 1968 et 2023 ?

Au courant de la période étudiée, jamais la CSN n’a réussi à véritablement articuler cohéremment les trois paliers d’analyse présentés. En soi, cette conclusion n’est pas surprenante considérant le fait qu’aucune organisation syndicale ne peut réellement prétendre à une articulation parfaite de son idéologie, de ses actions et de son organisation. Ceci s’explique par différents facteurs, dont la nature complexe de la structure organisationnelle des syndicats, de leurs contradictions inhérentes et d’une série de conditions socioéconomiques dans lesquelles ils doivent exister.

Cela dit, la période d’action directe (1968-1971) représente, à notre sens, le moment où cette articulation s’est exprimée de la manière la plus cohérente avec le cadre du syndicalisme de transformation sociale (STS). D’un point de vue organisationnel, il s’agit de la période où les membres sont les plus impliqués et pris en compte dans la tenue d’actions et la prise de décision. Le répertoire d’actions est, quant à lui, particulièrement créatif, innovant et permet de s’attaquer *directement* aux maux qui assaillent les locataires. Sur le plan idéologique, la CSN se démarque en produisant une documentation qui apporte des points de vue radicaux, innovants, d’avant-garde, et en ligne avec leurs valeurs promues par le deuxième front de

Marcel Pepin. Les trois paliers structurant l'implication sociopolitique syndicale sont alors généralement cohérents l'un avec l'autre, faisant joindre le geste à la parole.

Les premières années de la mise en place du deuxième front sont donc particulièrement prometteuses pour l'émergence d'une organisation syndicale véritablement à la pointe du changement social; l'innovation, la rapidité d'action et la possibilité de faire des gains, caractéristiques propres à l'époque, incarnent un idéal-type du modèle de deuxième front proposé par Pepin. Cela étant dit, pour véritablement atteindre cette articulation optimale des paliers présentés plus haut, et ainsi concrétiser cette vision du STS, un élément primordial manque à l'arsenal syndical : la mise en place d'un *parti de travailleurs* capable d'appliquer les modèles proposés par la CSN et les groupes sociaux. En renonçant, au début des années 1970, à l'idée de la mise en place d'un véritable parti de travailleurs reposant sur des comités locaux décentralisés, la CSN a, à notre sens, mis un frein à l'aboutissement de son projet de deuxième front<sup>236</sup>.

À titre d'exemple, la CSN critiquait, en 1970, la forme du logement social tel qu'il est réclamé aujourd'hui, à savoir la construction de logements permettant de loger spécifiquement les personnes les plus pauvres (voir section 6.1.2.)<sup>237</sup>. Plutôt que de concevoir le logement social sous sa forme HLM, soit de « se débarrasser de la misère gênante en pleine rue, en "logeant" les "pauvres" », la CSN préfère alors une politique locative « permettant à toutes les catégories de la population d'"habiter" » (Sonolet 1969). Si tel plan avait fonctionné – et donc, avec l'appui d'un gouvernement progressiste capable de l'opérationnaliser convenablement – plus de ménages travailleurs auraient eu accès à un logement social, ce qui aurait permis d'impliquer de manière plus substantielle la classe des travailleurs et travailleuses dans l'ensemble des revendications touchant le droit au logement. Toutefois, une part grandissante des travailleur·euse·s syndiqué·e·s sont désormais propriétaires de leur logement, réduisant l'intérêt que ceux·celles-ci et la centrale portent aux enjeux spécifiques

---

<sup>236</sup> À ce stade, un rapprochement plus soutenu avec Québec solidaire (QS), parti progressiste régi par une structure démocratique décentralisée, pourrait être une avenue à l'aboutissement d'un parti de travailleurs capable de porter au pouvoir les revendications des syndicats et groupes sociaux.

<sup>237</sup> Il est ici question des logements sociaux sous les formes OBNL et HLM, soit les formes de logements sociaux les plus répandues au Québec. Toutefois, il est vrai que les formes locatives coopératives, également réclamées par les groupes œuvrant dans le logement, priorisent bien plus ouvertement la mixité sociale en habitation (voir section 4.2.1.3).

au logement social. Cet exemple illustre, à notre sens, le potentiel du deuxième front s'il avait su articuler pleinement ses trois paliers d'implication sociale.

Dans une certaine mesure, le premier mandat du Parti québécois (1976-1981) constitue possiblement l'exemple le plus significatif d'un alignement gouvernemental avec les intérêts des travailleur·euse·s et du deuxième front, période durant laquelle les militant·e·s des deux organisations sont étroitement intégré·e·s dans leurs structures respectives. Cependant, les années qui vont suivre ce premier mandat (1982-1983) démontrent la fragilité d'une telle entente.<sup>238</sup> En l'absence d'un parti progressiste capable de porter les revendications syndicales et sociales, soutenu par une grande base militante structurée et ayant la capacité d'accéder au pouvoir, le rôle du deuxième front ne peut être que limité, oscillant entre une posture défensive, parfois combative, selon le bon vouloir gouvernemental. La courte période de 1968 à 1982 – et plus spécifiquement la période de 1968 à 1971 – est ainsi celle qui s'est le plus rapprochée de l'idéal du syndicalisme de transformation sociale, à savoir un balancement équitable entre son rôle de mouvement social et son rôle d'institution (voir section 2.2.). Conséquemment, c'est cette même période qui voit la CSN faire le plus de gains et mener à terme le plus de projets innovants dans le domaine des luttes pour le logement : un parallèle qui représente, à notre sens, la force des organisations syndicales capable d'intégrer le syndicalisme de transformation sociale. La centrale pouvait alors se définir pleinement par sa *dialectique instituée* (Gagnon 1991a), soit par la combinaison effective de son caractère institutionnel, généralement influencé par des conditions socioéconomiques défavorables, et son caractère originel (dit institué) qui a comme ancrage la combativité et l'action sociale. L'interdépendance des éléments parfois contradictoires de cette dialectique, si la centrale s'en revendique pleinement, permet au syndicalisme, malgré les limites de sa forme organisationnelle institutionnelle, de toujours garder à l'œil sa mission principale : la construction « d'une société plus équitable pour [ses] membres professionnels et pour toute la classe ouvrière. »

Au chapitre 3, nous avons émis *l'hypothèse globale* selon laquelle « la trajectoire historique étudiée révélerait l'apparition d'un contraste de plus en plus marqué entre une idéologie

---

<sup>238</sup> Tel qu'indiqué à la section 8.3.1.1., l'année 1982 représente un « point de rupture » entre le PQ et la CSN en raison d'une série de mesures ayant diminué le pouvoir syndical, notamment la Loi 111 (loi matraque).

syndicale prônant la transformation sociale et des actions sociales de moins en moins concrètes et directes dans le domaine du logement. L'articulation générale du syndicalisme de transformation sociale serait donc caractérisée par une perte graduelle du caractère combatif de l'organisation syndicale au profit d'un mode d'action partenarial plus largement influencé par une série de conditions structurantes qui les auraient influencés à changer leurs actions, modifier leurs alliances et adapter leur forme organisationnelle.»

Nous considérons que cette hypothèse est *confirmée*. En effet, nous constatons une distanciation de plus en plus grande entre l'action et l'idéologie, menant à une perte de cohésion entre ce qui est soutenu et ce qui est réellement fait sur le terrain. Sur le plan idéologique, bien que l'orientation syndicale, initialement socialiste, ait évolué vers une vision plus sociale-démocrate et réformiste, la continuité des positions syndicales avec celles des mouvements sociaux plus militants permet à la centrale de préserver une certaine radicalité dans ses fondements idéologiques. C'est toutefois au niveau de *l'action* que l'évolution se perçoit de manière plus marquée, la CSN préférant désormais déléguer la mobilisation et la contestation de manière superficielle aux groupes sociaux, plutôt que de mener des actions directes pour mettre en œuvre les critiques et propositions qu'elle défend. Ce décalage ontologique entre ces deux paliers devient encore plus évident lorsqu'on le confronte au palier d'analyse *organisationnel*, qui lui, révèle que cette transformation de l'implication syndicale s'est généralement réalisée sans compter sur une présence effective et soutenue des travailleurs et travailleuses de la « base », ainsi qu'avec un manque de cohésion par rapport aux objectifs des groupes sociaux, rendant ces actions bien moins crédibles, et ultimement, moins efficaces.

Combinées à une série de conditions socioéconomiques (dites opportunités politiques) qui ont « contraint » le syndicalisme à se replier à son rôle principalement économique, ces observations nous permettent de percevoir un glissement progressif de la posture de la CSN sur le spectre du syndicalisme social, la positionnant désormais davantage du côté « institution » plutôt que du côté « mouvement social ». Ce faisant, la CSN a progressivement développé une culture organisationnelle favorisant une action sociale davantage transactionnelle et ponctuelle plutôt qu'holistique. En raison de ce déséquilibre, la CSN a essentiellement perdu son rôle d'acteur crédible dans le domaine du logement, a participé à

créer un schisme important entre le syndicalisme et les autres groupes sociaux, et a mené les syndicats à généralement atténuer leurs revendications pour mieux collaborer avec les pouvoirs publics.

\*\*\*

De manière générale, on constate donc que *l'articulation générale* de l'objet d'étude présentée confirme une thématique récurrente dans le champ de l'analyse d'études de cas syndicales, à savoir la transition entre une posture *combative* et une posture davantage *partenariale*. À cet égard, la combinaison des trois paliers d'analyses a certainement permis d'appliquer concrètement la célèbre thèse de Piotte (1998), tout en illustrant plus largement la manière dont les idées, les actions et l'organisation interagissent entre-elles au cours de cette dite évolution.

### **10.5. Limites de la recherche**

La section suivante a pour objectif d'examiner les différentes limites de cette thèse. En premier lieu, nous notons certaines failles quant à l'intégration des trois paliers d'analyse. Bien qu'il ait été noté dans le cadre théorique que « [p]lus l'analyse des résultats avancera, plus la frontière entre les paliers deviendra "imprécise et mouvante" », nous constatons avoir finalement traité de chacun des paliers d'analyse plutôt indépendamment l'un de l'autre. Bien que certains liens naturels aient été tracés en raison du caractère parfois holistique de l'analyse, il n'en demeure pas moins qu'il aurait été pertinent de miser davantage sur une analyse intégrée afin de mieux évaluer l'articulation de ceux-ci.

En deuxième lieu, bien que l'objectif de la recherche soit d'analyser le portrait de l'implication de la CSN, nous constatons avoir utilisé presque exclusivement de documents provenant de la centrale et du CCMM eux-mêmes. Ceci peut nous avoir menés à négliger certaines initiatives de syndicats locaux qui ne sont pas répertoriés dans les bases de données nationales<sup>239</sup>. Cette décision a essentiellement été prise par souci de concision propre à une thèse de maîtrise. Cela étant dit, afin d'atteindre une plus grande exhaustivité, il aurait été pertinent de traiter du terme « syndical », central à cette thèse, dans son

---

<sup>239</sup> Des recherches particulièrement pertinentes pourraient notamment être menées sur les liens unissant les syndicats du domaine de la construction et la construction de logements sociaux.

ensemble, plutôt qu'en ne portant un œil que sur la documentation des instances supérieures. En faisant cela, nous reproduisons en quelque sorte certaines critiques de centralisation que nous reprochons à l'organisation syndicale étudiée.

En troisième lieu, bien que prétendant de traiter des *actions* prises par la CSN, certaines informations étaient essentiellement manquantes de l'analyse pour véritablement prétendre à l'exhaustivité. Sans pour autant enlever une quelconque crédibilité aux résultats de cette thèse, ceux-ci auraient pu être bonifiés par des informations supplémentaires, notamment par une meilleure recension des actions de Fondation, en intégrant la documentation des comités régionaux intersyndicaux des années 1970, et par une meilleure analyse des dons qu'a offerte la centrale CSN aux organisations œuvrant dans le logement.

En quatrième lieu, la longueur de la période historique a été, à terme, un défaut en soi. Bien que cette longueur ait permis d'avoir une vue particulièrement intéressante de l'évolution de l'implication syndicale, elle nous a également empêchés de mener une analyse plus précise et approfondie sur des moments précis qui nous semblent d'une importance particulière. À cet égard, il aurait donc été pertinent de soit : (1) étudier spécifiquement une période précise, notamment les années 1968-1982; ou (2) comparer deux périodes espacées dans le temps afin de mener une analyse de l'évolution.

Cinquièmement, il est possible que cette thèse ait négligé les spécificités des différentes branches de la CSN, spécifiquement celles qui différencient la centrale elle-même et le conseil central. Bien qu'il ressorte clairement que le CCMM mène des actions indépendamment et qu'il maintient de meilleurs liens que la centrale vis-à-vis plusieurs acteurs sociaux, cette thèse traite possiblement trop de la CSN comme un bloc monolithique sans prendre en compte ses spécificités internes. Ce faisant, nous reproduisons, à une certaine échelle, la vision parfois simpliste de différent·e·s militant·e·s qui voient la CSN comme étant une grande structure institutionnelle unique, sans en percevoir les différentes branches plus militantes.

Finalement, bien que l'inclusion des actions de Fondation soit un atout de cette thèse – notamment puisque les fonds d'investissement syndicaux sont généralement négligés des travaux de recherche portant sur des sujets similaires –, nous constatons que ce pan de la

recherche aurait pu mieux être intégré à l'analyse. Dans sa forme actuelle, cette section semble plutôt être complémentaire, voire détachée, plutôt qu'incorporée adéquatement.

## CONCLUSION

---

*« Rien ne nous appartient : nous sommes locataires  
dans notre propre pays »*

-PIERRE BOURGAULT

À l'origine, l'objectif général guidant la création de cette thèse était d'appliquer un sujet d'actualité, à savoir ici la crise du logement, au rôle sociopolitique généralement méconnu de l'action syndicale. Sans chercher à faire l'apologie ou la diatribe du syndicalisme – puisque comme plusieurs, nous croyons au rôle important du mouvement syndical tout en constatant ses failles certaines – nous voulions avant tout observer méthodiquement l'évolution de son implication au sein d'un front de lutte spécifique afin d'en tirer des conclusions honnêtes. À cet égard, l'étude du vaste corpus théorique sur le syndicalisme et l'observation d'initiatives innovantes du Québec et d'ailleurs nous a mené à constater le réel potentiel du syndicalisme comme moteur de changement social. Ce constat, qui pose un contraste avec la forme actuelle de cette institution, nous a donc naturellement conduits à adopter un regard critique sur le mouvement syndical dans son ensemble. Ces résultats ne cherchent cependant pas à attiser une quelconque aversion pour le mouvement syndical dans son ensemble. Bien au contraire, et avec tout le respect que nous devons à ce mouvement, nous aspirons plutôt à ce que cette analyse contribue aux réflexions générales sur le syndicalisme, et ultimement, à son amélioration. À ce stade, penchons-nous aux étapes qui ont ponctué ce processus analytique.

Tout d'abord, le cadre théorique. Sans amorcer cette thèse avec une visée théorique spécifique, il a été décidé, suivant une lecture substantive d'écrits touchant de près ou de loin à la question syndicale, que les écrits de Stephanie Ross et Mona-Josée Gagnon semblaient offrir la vision la plus pertinente à l'analyse de notre objet d'étude. À cet égard, ce cadre nous offrait quatre éléments clés qui nous ont guidés durant la recherche. Tout d'abord, elles perçoivent le syndicat comme naviguant sur un spectre, capable de tendre vers l'un ou l'autre des extrêmes. Cette schématisation astucieuse nous a permis d'évaluer l'importance que la CSN attribue, au long de la période historique, à ses objectifs de transformation sociale. Deuxièmement, Ross et Gagnon proposent un cadre d'analyse exhaustif qui mesure la

cohérence entre trois paliers d'analyses : les cadres idéologiques, le répertoire d'actions et les formes organisationnelles. Cette triade de paliers a occupé un rôle central dans l'étude de chaque période temporelle, permettant ultimement de mesurer la cohérence de l'articulation générale de l'implication syndicale. Troisièmement, elles ne perçoivent pas le syndicalisme comme existant dans un vacuum parfait où chaque décision repose sur la pleine volonté de l'acteur syndical, mais bien comme un acteur existant au sein d'un monde complexe contraint par différentes lois et conditions socioéconomiques. Ce pragmatisme analytique ne leur empêche toutefois pas – tout comme nous l'avons fait –, de critiquer certaines tangentes syndicales prises qui rompent avec les objectifs généraux de la lutte sociale. Quatrièmement, elles ont participé à la théorisation d'une forme de syndicalisme qui nous semble la plus efficace pour remplir les objectifs généraux du syndicalisme, soit le cadre du syndicalisme de transformation sociale.

S'ensuit la recension des écrits. Ce travail, qui nous a fait naviguer au sein des vastes corpus du monde syndical et des luttes pour le logement, nous a permis de situer adéquatement les vides que cette thèse cherche à combler au sein de la théorie existante. Il nous est alors apparu assez clairement qu'aucun écrit québécois n'étudie substantivement les liens entre les luttes syndicales et les luttes pour le logement. En raison de ce vide théorique, cette thèse s'intègre bien à la littérature visant à étudier et répertorier différentes études de cas propre au monde syndical, tout en apportant une contribution significative aux corpus des idéologies, des répertoires et des formes organisationnelles syndicales, ainsi qu'à l'histoire des luttes pour le logement.

La section des résultats, structurée en quatre périodes temporelles distinctes, a mis en lumière plusieurs implications peu ou pas traitées dans les écrits. À ce niveau, la période d'action directe (1968-1971), qui fait directement suite à la mise en place du « deuxième front », est caractérisée par une prolifération rapide et efficace d'actions concrètes et directes visant à aider les locataires. La seconde, la période d'externalisation (1972-1982), voit apparaître des collaborations fortes et intégratives entre la CSN et de nouveaux groupes de défense des locataires. Par la suite, la période partenariale (1983-2002) est caractérisée plus généralement par une augmentation des partenariats avec l'État et une rupture des liens qui existaient entre la centrale et les groupes militants organisés. Finalement, la période

d'investissement financier (2003-2023) voit l'apparition d'un rôle syndical dans certaines sphères financières grâce à Fondation, ainsi qu'une multiplication d'actions se limitant généralement à l'appui aux luttes menées par différents groupes sociaux. Dans l'ensemble, la mise en articulation de ces quatre périodes historiques et trois paliers d'analyse nous a permis de constater une tendance dans l'évolution de l'action sociopolitique de la CSN, soit une distanciation progressive entre l'idéologie, plus contestatrice, et l'action, désormais essentiellement partenariale.

En analysant cette ligne du temps, nous en sommes venus à un constat intéressant, soit la récurrence d'une date qui semble avoir été marquante pour l'implication syndicale dans le logement. Sans pour autant parler de la présence d'un point de bascule précis entre une période combative et une période partenariale<sup>240</sup>, l'année 1982 nous apparaît cependant comme un repère symbolique, marquant en quelque sorte un changement dans l'attitude de la CSN à l'égard de son action sociopolitique. Bien évidemment, cette période est marquée – comme nous l'avons maintes fois présenté – par différents facteurs externes qui ont bouleversé l'action syndicale : loi matraque de 1982, développement du néolibéralisme, haut taux de chômage, parmi d'autres. Néanmoins, cette époque se caractérise également par un tournant intéressant entre une période où la CSN, par le biais de son deuxième front, *organise* l'écosystème des mouvements sociaux, vers une période où celle-ci prend une posture *d'écoute*, de *participation* et *d'appui* vis-à-vis les différents groupes sociaux de plus en plus autonomisés. Symboliquement, le Sommet populaire de 1982 (SP2) représente, à notre sens, un moment spécifique de l'histoire de la CSN où l'on observe réellement ce changement de garde au sein des mouvements sociaux : bien que la CSN ait *organisée* le sommet, comme elle avait l'habitude de le faire auparavant, les réflexions internes de SP1 et SP2 révèlent une CSN plus effacée, davantage dans une posture *d'écoute*, et cherchant ultimement à laisser les groupes parler, échanger et renforcer leurs solidarités. Une rencontre certaine entre deux réalités historiques.

Cela étant dit, et pour en revenir au point de départ de cette conclusion, de quelle manière en sommes-nous venus naturellement à adopter un ton plus critique envers l'acteur

---

<sup>240</sup> Une telle conclusion n'est pas représentative du portrait que nous avons tenté de tracer tout au long de cette thèse.

syndical? D'une part, l'évolution des résultats, traité dans la discussion, reflète de manière concrète et fidèle la transition d'une attitude combative au début de la période étudiée vers une posture plus partenariale, parfois marquée par des rapports superficiels. S'appuyant autant sur l'analyse de nos résultats que sur les analyses faites par différents auteurs, cette trajectoire a amené les syndicats à perdre la force de frappe qui les a historiquement caractérisés, et conséquemment, à voir diminuer leur capacité à faire de nouveaux gains pour l'amélioration des conditions de vie de la société.

D'autre part, cette analyse historique nous a menés à nous questionner sur la pertinence d'un deuxième front dans sa forme actuelle. Ce questionnement n'est en aucun cas lié à une volonté de voir disparaître ce front, mais découle plutôt d'une observation empirique de la perte d'influence réelle qu'exerce celui-ci sur l'écosystème des mouvements sociaux. Les quelques actions, soutiens et dons qu'offre la CSN sont-ils suffisants pour véritablement améliorer les conditions d'existence des individus exploités par un système économique injuste ? N'était-ce pas Marcel Pepin (1968, 68) qui mentionnait que la lutte devait se mener « morceau par morceau, méthodiquement, sur chacun des points vulnérables, en prenant le temps qu'il faut pour toucher juste et pour démontrer, par une action susceptible d'avoir des résultats concrets, le désordre d'une société que le régime a placée presque toute entière sous le signe de la piastre » ? De la sorte, si l'acteur syndical affirme encore que le deuxième front occupe une place cruciale dans l'atteinte de ces objectifs, il nous apparaît évident qu'il devrait y attribuer une importance bien plus grande, sans demi-mesures, et avec force, sans quoi les actions actuelles ne font pour l'instant qu'agir que comme un coup d'épée dans l'eau.

\*\*\*

Méthodologiquement, il a été décidé d'utiliser *l'étude de cas* pour articuler nos objectifs initiaux, notamment puisqu'elle représente, à notre sens, la meilleure méthode pour arriver à une conclusion pertinente au sein de contraintes temporelles et académiques imposées. Cela étant dit, la poursuite de cette recherche nous a fait entrevoir d'autres avenues de recherche, distinctes de cette étude de cas précise, qu'il nous aurait été possible

d'entreprendre. Bien que plutôt rudimentaires, nous listerons trois de ces avenues, en espérant qu'elles inspireront d'autres chercheurs et chercheuses à s'y pencher.

La première piste de recherche serait l'étude de l'implication syndicale au sein de structures syndicales différentes de la CSN. Le choix de la CSN était initialement assez clair, considérant la présence historique indéniable de cette organisation dans différentes luttes sociopolitiques. Cela étant dit, au sein des recherches archivistiques, nous en sommes venus à apercevoir l'existence certaine d'implications provenant d'autres groupes syndicaux. D'une part, la FTQ semble avoir mené quelques actions spécifiques au logement, tout comme le Fonds de solidarité FTQ qui a été bien plus actif que Fondation en ce sens. D'autre part, il serait particulièrement pertinent de mesurer l'impact des syndicats et fédérations locales dans l'atteinte d'objectifs spécifiques au logement. L'étude de ces initiatives pourrait offrir une opportunité de placer le·la travailleur·euse au cœur de l'analyse grâce à une approche plus locale, plutôt que par le biais de grandes organisations. Finalement, il y aurait un potentiel intéressant à mener une analyse spécifique à l'implication des différents forums intersyndicaux, dont les comités régionaux intersyndicaux des années 1970, qui ont élaboré une documentation spécifique au logement durant leurs existences.

La deuxième piste de recherche viserait à produire une analyse spécifiquement axée sur des solutions potentielles aux enjeux abordés, à savoir la revalorisation du deuxième front syndical. Bien que l'ajout de recherches dans le vaste corpus du « renouveau syndical » ne soit pas unique en soi, il n'en demeure pas moins qu'il mériterait certainement d'être réactualisé et gagnerait à être appliqué à des cas précis, comme celui du logement. À ce niveau, il pourrait être intéressant de mener cette dite recherche à partir d'une perspective prioritairement militante, c'est-à-dire depuis la lentille de certains groupes sociaux. Celle-ci viserait ainsi à trouver des solutions aux collaborations syndicales de par la manière dont les groupes sentent que cette aide serait la mieux accueillie, et surtout, la plus efficace dans l'atteinte de leurs objectifs. Ce faisant, autant les centrales que les groupes sociaux pourraient communément viser à faire avancer l'action sociale en utilisant plus judicieusement les ressources et avantages du milieu syndical.

Enfin, nous croyons qu'il pourrait être pertinent de mener une analyse historique et sociologique de la composition singulière du peuple québécois, composé à plus forte proportion de locataires. Les documents que nous avons examinés au cours de nos recherches semblent illustrer une dualité intéressante et peu théorisée : d'une part, une représentation symbolique négative d'un « peuple locataire » dépendant d'autrui; de l'autre, le signe positif d'une société progressiste capable d'offrir à ses habitant·e·s des manières alternatives d'*habiter* à bas coût (CAE 1987). Cette caractérisation du « peuple locataire » – qui revêt un caractère symbolique fort – gagnerait certainement à être approfondie, et ce, spécifiquement dans un contexte social qui valorise l'accès à la propriété.

\*\*\*

À ce stade de la thèse – et après avoir émis nombre de constats traçant les transformations qui ont caractérisé le paysage social et syndical québécois –, il nous reste désormais à nous questionner sur l'avenir des organisations syndicales en posant une série de solutions, aussi embryonnaires soient-elles. Malgré une évolution certes imparfaite, qui a amené les centrales syndicales à négliger certains pans de leur activité, nous sommes fortement d'avis que ces organisations ne sont pas condamnées à leur forme actuelle : leurs ressources, leur capacité organisationnelle et leur grande quantité de membres offrent certainement un potentiel de transformation sociale non négligeable, voire possiblement révolutionnaire.

Notre première piste de solution revient au principe de la *passation du relais*. À ce niveau, force est d'admettre que les changements sociaux des années 1980, qui ont mené à l'autonomisation des mouvements et groupes sociaux, ont eu pour effet de placer la CSN dans une posture incertaine, désormais incapable d'acquérir le même degré d'impact face aux mobilisations sociales qu'elle a eue jadis. Cela étant dit, les changements qui caractérisent l'écosystème des mouvements sociaux ne peuvent devenir un « passe-droit » dont peut se prévaloir la CSN pour se défaire de ses responsabilités sociales. Si la centrale n'est pas la mieux placée (comme elle l'a déjà été durant certaines périodes historiques) pour mener certaines actions sur lesquelles elle n'a pas une expertise précise – et si elle aspire à demeurer une actrice clé dans les luttes sociales et la lutte pour le logement –, celle-ci doit s'assurer de donner les meilleurs outils et ressources pour que les groupes réalisent leurs

objectifs. Ce faisant, la CSN pourrait garantir de véritablement passer le relais de l'action sociale aux groupes sociaux et ainsi espérer à la réussite des objectifs du deuxième front.

L'histoire nous démontre qu'une organisation syndicale comme la CSN est en mesure de mener des actions qui se définissent par leur densité, concept qui englobe l'intensité, la permanence et la profondeur des contacts qu'établissent des organisations. En revanche, l'histoire atteste également que ces implications, si elles ne sont pas soutenues et durables, mènent généralement à l'échec de mouvements, ces derniers étant dépendants des ressources syndicales pour garantir leur fonctionnement. Différents exemples le prouvent, dont l'échec du service d'information aux locataires de la CSN, de l'ALMM et de la FALQ. Ainsi, les syndicats ont tout intérêt, s'ils espèrent une réussite effective de leur deuxième front, à s'assurer de l'autonomisation des différents groupes sociaux afin que ceux-ci luttent dans des sphères sociales du « *no man's land* où nous ne sommes pas organisés » (Pepin 1968, 19). Cela étant dit, la *forme* que devrait prendre cette implication durable mérite certainement une réflexion soutenue à l'interne puisqu'elle ne peut se limiter qu'au simple octroi de dons, ces derniers ne pouvant réalistement pas mener à des changements concrets dans l'action des groupes. L'innovation sociale et l'ÉSS sont certainement des champs pouvant inspirer l'écosystème des mouvements sociaux à sortir de certaines balises préétablies afin de réinventer la manière de percevoir les collaborations entre groupes.

La deuxième piste de solution aborde *le rôle que pourrait jouer Fondation* dans la lutte sociale. Marcel Pepin, justifiant le deuxième front, expliquait en 1968 que « [p]endant que le salarié se bat dans l'entreprise pour améliorer son sort, il est rejoint par en arrière et on lui soutire en bonne partie ce que sa lutte lui a permis d'acquérir à son travail ». N'est-il donc pas là paradoxal que, tout en menant une lutte pour la préservation des droits des travailleur·euse·s, la CSN encourage simultanément ses membres à investir dans Fondation, une institution qui finance le marché privé de l'habitation, lequel contribue à la dégradation des conditions sociales des locataires ? À ce niveau, nous reconnaissons que Fondation a certainement entre ses mains un couteau à double tranchant pouvant le placer dans une position inconfortable : d'un côté, d'immenses ressources financières qui lui permettent de mettre en œuvre des projets structurants mobilisateurs; de l'autre, un incitatif au rendement

pour les cotisant·e·s qui, bien naturellement, font confiance à ce fonds pour la gestion de leur épargne personnelle.

Cependant, dans un monde où les fonds financiers se multiplient à une vitesse effrénée, n'y a-t-il pas là une opportunité pour les centrales syndicales de prendre les rênes de leurs fonds de travailleur·euse·s afin d'offrir des outils financiers uniques, qui viseraient à investir massivement dans des projets sociaux, d'OBNL, de coopératives, d'énergies renouvelables et d'entreprises locales? Ces fonds, qui auraient des assises bien moins dépendantes aux fluctuations du marché, offriraient un rendement stable et à long terme à leurs cotisant·e·s, une diversification de risques, tout en garantissant des opportunités d'investissements pour ceux et celles qui ont des valeurs alignées avec le développement de ce type de projets. La mise en place de cette solution serait ainsi complémentaire à l'action de mobilisation que mènent le CCMM et les autres organisations sociales, celles-ci étant généralement incapables de compter sur des sommes aussi importantes.

La troisième piste de solution rompt avec le ton parfois pragmatique qui a caractérisé cette thèse. À ce propos, nous sommes d'avis que peu importe les conditions socioéconomiques qui dictent le paysage social – et nous insistons sur ce point –, il semble essentiel que les organisations syndicales redonnent du *cœur* à leur implication afin de porter un projet qui soit réellement *rassembleur*, tout comme l'a été celui du deuxième front à sa genèse. À ce moment précis de l'histoire, bien que les conditions sociales étaient plus favorables aux revendications des groupes sociaux, l'action syndicale était également portée par un message clair, rassembleur, créatif, et dans lequel les membres étaient réellement considérés, rendant le projet efficace et mobilisateur. De ce fait, si elle désire être cohérente entre ses objectifs et son action, nous croyons que la CSN se doit de « cultiver » davantage son rôle de mouvement social, et ce, en prenant en compte ce qui caractérise le contexte social actuel. Par cela nous entendons, par exemple, la possibilité d'impliquer davantage son fonds d'investissement dans l'action sociale et de donner des ressources substantielles et perdurables aux groupes sociaux qui portent les mêmes valeurs que la centrale.

Lors de l'élaboration des premières actions du deuxième front, la CSN, consciente du poids économique d'un logement et de l'exploitation visible à laquelle font face les locataires,

décide de faire de la lutte au logement un front de lutte prioritaire pour l'atteinte de ses objectifs. Elle lui désigne alors des ressources substantielles et met en place des services concrets. Aujourd'hui, force est de constater que malgré la disparition de cette priorité dans l'action du deuxième front, la situation – bien que potentiellement mieux encadré juridiquement – n'est pas bien plus avantageuse pour les locataires précaires : évictions, transformations de logements en condominiums, prolifération d'hébergements touristiques, augmentation de l'itinérance, hausses de loyers abusifs, pénuries de logements, entre autres. Nous sommes d'avis que la CSN se doit ainsi de retrouver le *coeur* qui a historiquement marqué son implication, soit son intérêt marqué à aider ceux et celles qui *en arrachent* le plus. Ce faisant, attendons du syndicalisme qu'il renoue avec ses *amours perdus* : sa base militante organisée, son intérêt à la défense des plus démunis·e·s, son discours mobilisateur et passionné, et ultimement, qu'il s'organise pour laisser au peuple « le soin de faire une société qui est la sienne » (Pepin 1968, 70).

## SOURCES D'ARCHIVES

---

### **A) Documents provenant du fonds d'archives du Conseil central du Montréal Métropolitain (CCMM)**

#### ***i. Documents d'assemblées générales (AG) du CCMM***

- Procès-verbal, avril 1969
- Procès-verbal, mai 1969
- Procès-verbal, février 1969
- Procès-verbal, septembre 1969
- Procès-verbal, mai 1970
- Procès-verbal, septembre 1972
- Procès-verbal, février 1973
- Procès-verbal, octobre 1978
- Procès-verbal, septembre 2002
- Procès-verbal, novembre 2023

#### ***ii. Documents de congrès (Cong.) du CCMM<sup>241</sup>.***

- Procès-verbal, 1970
- Rapport du comité de logement, 1970
- Budget, 1970
- Rapport du comité d'action politique, 1971
- Budget, 1971
- Budget, 1972
- Rapport du secrétaire, 1973
- Budget, 1973
- Budget, 1974
- Rapport du comité exécutif, 1993
- Rapport du comité exécutif, 1995
- Procès-verbal, 2004
- Budget, 2019

#### ***iii. Documents du conseil exécutif (CE) du CCMM***

- Procès-verbal, juin 2006

#### ***iv. Documents divers***

---

<sup>241</sup> Chaque collection individuelle des congrès inclut généralement : un procès-verbal complet, des documents connexes, certaines recherches produites, ainsi que plusieurs rapports (statisticien, secrétaire générale, président, trésorier, comité d'action politique, etc.).

« Le deuxième front », *Unité Ouvrière* 2, n° spécial Histoire (1978).

Conseil central des syndicats nationaux de Montréal (CCMM). « Un meilleur logement à meilleur prix : rapport du comité d'études sur le logement », 1969

Conseil central des syndicats nationaux de Montréal (CCMM). « Une politique des salariés sur la question du logement », 1968

## **B) Documents provenant des archives de la Confédération des syndicats nationaux (CSN)**

### ***i. Documents du comité central d'action politique (CCAP)***

- Procès-verbal, janvier 1968
- Rapport du comité directeur du CCAP au Conseil confédéral, 1970
- Procès-verbal, septembre 1974

### ***ii. Documents de congrès (Cong.) de la CSN***

- Procès-verbal, 1970
- Programme budgétaire, 1982-1984
- Procès-verbal, 1984
- Procès-verbal, 2005
- Budget, 2017

### ***iii. Documents des conseils et congrès confédéraux de la CSN***

CSN. « Mot du président », conseil confédéral, 1996.

CSN. « Tous ensemble: Pour de nouveaux pouvoirs », rapport du congrès confédéral, 1982.

### ***iv. Documents, recherches et mémoires divers***

Choko, Marc. « Soixante ans de revendications et de luttes de la CSN sur la question urbaine et le logement (1921-nos jours) », 1983.

CSN. « Rapport du secrétariat d'action politique », janvier 1976.

CSN. « Dossier 1 : Les HLM », Série *Nos conditions de logement et d'environnement : les transformer par notre action syndicale*, 1980a.

CSN. « Dossier 2 : Les locataires », Série *Nos conditions de logement et d'environnement : les transformer par notre action syndicale*, 1980b.

CSN. « Dossier 3 : Les coopératives d'habitation », Série *Nos conditions de logement et d'environnement : les transformer par notre action syndicale*, 1980c.

CSN. *Le locataire et ses droits*, 1971.

CSN. *Le logement au Québec*, 1972.

École d'architecture de l'Université Laval et CSN. *Recherche nouveau mode de vie*, 1976.

Lesage, Marc. « Petites et grandes idées sur l'action politique à CSN et sur bien d'autres choses encore... », septembre 1980.

#### **v. *Lettres et mémos internes***

Desmarais, Jacques. « Mémo », envoyé à Amédée Daigle, 25 février 1970.

Foisy-Marquis, Daniel. s.t., envoyé à Norbert Rodrigue, 28 septembre 1979

Galarneau, Ginette. « Opinion sur le FRAPRU », envoyé à Paul Cliche, octobre 1979.

L'Heureux, André. « Notes relatives à l'action politique », 19 avril 1974.

Laurin, André. « Habitation », mars 1976.

Laurin, André. « Mémo », 17 mars 1978.

Laurin, André. « Nouveau mode de vie », mars 1977.

Massie, Gaston. « Lettre sur la commission des loyers », envoyé à André L'Heureux, mai 1968.

Vadeboncoeur, Pierre. « Note réflexive », 1974.

#### **vi. *Journaux syndicaux et revues***

« La perquisition chez le permanent Pierre Jauvin démontre que l'État policier ne respecte plus les libertés politiques ». *Le Travail des militants* 2, n° 6 (1969)

« Nos conditions de logement et d'environnement : les transformer par notre action syndicale ». *Nouvelles CSN*, n° 94 (1980) : 4.

Sonolet, Nicole. « Logements sociaux? ». *Revue Esprit*, n° 10 (1969) : 464-74.

### **C) Documents provenant des archives de BANQ Numérique**

#### **i. *Journaux et revues divers***

« La CSN se lance dans la coopérative pour favoriser l'accès à la propriété ». *Le Soleil*, 13 décembre 1975

« Locataires du Québec, connaissez vos droits ». *Québec-Presse*, 24 janvier 1971

Bellemare, André. « La Fédération des associations de locataires du Québec est créée à Hull ». *Le Soleil*, 29 novembre 1971.

Laberge, Yvon. « 27% de la population active de Montréal est sans travail ». *La Presse*, 4 décembre 1992

Leboeuf, Lucie. « Position des acteurs au Sommet économique ». *Dossiers Vie Ouvrière* 27, n° 118 (1977).

Paré, Jean-Pierre. « "Solidarité" Incomparable ». *Le Devoir*, 1 mars 1984.

Pierre Vennat, « Campagne pour la survie des quartiers populaires ». *La Presse*, 24 septembre 1980.

Presse Canadienne. « Le sang coulera si le FRAP est élu à Montréal ». *Le Nouvelliste*, 23 octobre 1970.

Tremblay, Anne-Marie. « Solidarité populaire Québec : les syndicats coupent les vivres ». *Recto Verso*, n° 291 (2001) : 10.

Vallée, Pierre. « Un développeur unique en son genre apparaît dans le paysage montréalais ». *Le Devoir*, 30 janvier 2010.

#### **D) Documents provenant du Centre d'histoire et d'archives du travail (CHAT)**

##### ***i. Documents des congrès du FRAPRU (P16-410)***

- Procès-verbal de congrès, 1985
- Procès-verbal de congrès, 1988
- Procès-verbal de congrès, 1994
- Procès-verbal de congrès, 1999

##### ***ii. Documents des sommets populaires (SP1 et SP2) (P16-420)***

CCMM. « Le sommet populaire de Montréal », brochure, 1980.

Ellenberger, Irène. *s.t.* (lettre adressée aux organisations populaires en réponse à la lettre du FRAPRU), 18 novembre 1980.

FRAPRU. « Rapport sur le sommet populaire de Montréal », présenté au Comité logement-aménagement (CLA), août 1981.

Saillant, François et Daniel Foisy-Marquis. *s.t.* (lettre adressée au FRAPRU au CCMM et aux organisations populaires au sujet du SP), 3 novembre 1980.

Secrétariat du sommet populaire. « Bulletin du sommet populaire », septembre 1982.

#### **E) Documents provenant des archives de Fondation**

Fondation. *3<sup>e</sup> rapport de développement durable, 2008-2010*, 2010.

Fondation. *Rapport 2023 sur la transformation positive*, 2023.

## F) Documents divers<sup>242</sup>

AFL. « Labor's Non-Partisan Political Campaign: Conclusions and Recommendations ». *The Samuel Gompers Papers*, Executive Council Records, 2 août 1924.

Comité logement Rosemont. *Développement de l'îlot central du Technopôle Angus*. Mémoire déposé à l'OPCM, 2017.

Commission permanente de la justice (CPJ). « Journal des débats : Projet de loi no 59 — Code des loyers (4) », 2 novembre 1972.

Commission permanente de l'aménagement et des équipements (CAE). « Consultation générale portant sur la levée du moratoire sur la conversion des immeubles locatifs en copropriété divise (2) », 18 août 1987.

En lutte!. « Rapport sur les syndicats », novembre 1980.

FRAP. *Manifeste 70: à Montréal les salariés passent à l'action politique*, 1970.

FRAPRU. « On reste ici! : la lutte pour sauver nos logements et nos quartiers », 1989.

Parti québécois. *Le programme électoral du Parti québécois*, 1976.

Parti québécois. *Le programme, l'action politique, les statuts et règlements*, 1975

Solidarité Populaire Québec (SPQ). *Le Québec que l'on veut bâtir : la charte d'un Québec populaire*, 1994.

---

<sup>242</sup> Documents collectés en ligne. Les programmes politiques ont été recueillis sur la base de données Poltext de la faculté des sciences sociales de l'Université Laval. Les documents de commissions parlementaires ont été recueillis dans les archives de la bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec.

## BIBLIOGRAPHIE

---

- Amin, Samir. *Pour la cinquième internationale*. Paris: Temps des cerises, 2006.
- Aubry, François. *Trente ans déjà: le mouvement syndical et le développement des services de garde au Québec*. Montréal: CSN, 2001.
- Beaudet, Pierre. « La radicalisation des mouvements sociaux dans les années 1970 ». *Bulletin d'histoire politique* 19, n° 2 (2011): 97-117.
- Beaulieu, Léopold. « L'évolution du modèle financier québécois: le cas de Fondation ». In *La Révolution Tranquille 60 Ans Après*, 141-51. Montréal: Les Presses de l'Université de Montréal, 2022.
- Bécot, Renaud. « Aux racines de l'action environnementale du mouvement syndical québécois, 1945-1972 ». *Bulletin d'histoire politique* 23, n° 2 (2015): 48-65.
- Bécot, Renaud. « Syndicalisme et environnement en France et au Québec entre 1944 et 1970 ». École des hautes études en sciences sociales, 2010.
- Bélanger, Hélène, et Yushu Zhu. « Le logement social: une comparaison entre les régions métropolitaines de Montréal et de Vancouver ». In *Regards croisés sur les études urbaines au Québec et en Colombie-Britannique*, 93-133. Québec: Presses de l'Université Laval, 2023.
- Bélanger, Paul R., et Benoît Lévesque. « Le mouvement populaire et communautaire : de la revendication au partenariat (1963-1992) ». In *Le Québec en jeu : Comprendre les grands défis*, 713-47. Montréal: Presses de l'Université de Montréal, 2018.
- Bellemare, Guy, Anne-Renée Gravel, Louise Briand, et Alain Vallée. « Le syndicalisme de transformation sociale (Social Movement Unionism). Voie de renouvellement des théories du syndicalisme ? Le cas des services de garde ». *Cahier du CRISES*, n° ET0419 (2004): 36.
- Bellemare, Guy, et Louise Briand. « La syndicalisation des services de garde au Québec : à pratiques innovatrices, des concepts nouveaux ». *La Revue de l'IREs* 75, n° 4 (2012): 117-41.
- Bendaoud, Maroine. « Le droit au logement tel que vu par le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels : sa mise en œuvre québécoise est-elle conforme ? » *Revue québécoise de droit international* 23, n° 2 (2010): 51.
- Benford, Robert D., et David A. Snow. « Processus de cadrage et mouvements sociaux : présentation et bilan ». *Politix* 99, n° 3 (2012): 217-55.
- Benoit, Guillaume. « Les coalitions hétérogènes comme stratégie de renouveau syndical : une étude de cas en contexte québécois ». Université de Montréal, 2017.
- Benson, Lee. *The Concept of Jacksonian Democracy*. Princeton: Princeton University Press, 1961.
- Bergeron, Gerard. *Pratique de l'État Au Québec*. Montréal: Québec-Amérique, 1984.

- Bergeron-Gaudin, Jean-Vincent. « Les luttes relatives au logement au Québec: un portrait historique ». In *Groupes d'intérêts et mouvements sociaux. Québec, Presses de l'Université Laval*, 219-40, 2017.
- Bergeron-Gaudin, Jean-Vincent. « Les principales luttes du mouvement pour le droit au logement au Québec ». *Ligue des droits et libertés* (blog), 14 mai 2018.
- Béroud, Sophie. « Syndicalisme ». In *Dictionnaire des mouvements sociaux*, 540-48. Paris: Presses de Sciences Po, 2009.
- Bilge, Sirma, Mona-Josée Gagnon, et Joëlle Quérin. « Des syndicats, du travail et des femmes. Questions pour les féminismes ». *Recherches féministes* 19, n° 1 (2006): 1-23.
- Black, Simon. « Community Unionsim and Alt-Labour in Canada ». In *Rethinking the politics of labour in Canada*, 171-90. Winnipeg: Fernwood Publishing, 2021.
- Botein, Hilary. « Labor Unions and Affordable Housing: An Uneasy Relationship ». *Urban Affairs Review* 42 (1 juillet 2007): 799-822.
- Bouchard, Marie J., et Marcellin Hudon. *Se loger autrement au Québec. Le mouvement de l'habitat communautaire, un acteur du développement social et économique*. Québec: Editions Saint-Martin, 2008.
- Bouchard, Marie, et Allan Gaudreault. « Le financement du logement communautaire : évolution et perspectives ». Symposium sur le financement du logement communautaire, 2002.
- Bouchard, Marie, et Marcellin Hudon. « Le logement coopératif et associatif comme innovation sociale émanant de la société civile ». *Revue Interventions économiques. Papers in Political Economy*, n° 32 (2005).
- Bouchard, Marie, Winnie Frohn, et Richard Morin. « Le logement communautaire au Québec : apports et limites d'une innovation sociale ». *Lien social et Politiques*, n° 63 (2010): 93-103.
- Bouchard, Marie. « L'habitation communautaire au Québec, un bilan des trente dernières années ». *Revue internationale de l'économie sociale*, n° 313 (2009): 58-70.
- Bouchard, Marie. « Le logement coopératif au Québec : Entre continuité et innovation ». Working Paper. ARUC-ÉS, octobre 2000.
- Boudreau, Philippe. « Au sommet sans la base / Ghislaine Raymond, Le partenariat social. sommet socioéconomique de 1996, syndicats et groupes populaires, Mont-Royal, M éditeur, 2013, 186 pages ». *Les Cahiers de lecture de L'Action nationale* 7, n° 3 (2013).
- Boudreau, Philippe. « L'action politique des mouvements sociaux de 1980 à 2007 ». *Bulletin d'histoire politique* 19, n° 2 (2011): 215.
- Brès, Luc, Emmanuel Raufflet, Geneviève Dionne, et Isabelle Ménard. « Les formes d'action syndicale en matière environnementale ». *Économie et Solidarités* 42, n° 1-2 (2015): 85-104.

- Brunet, Julie, Martin Gallié, et Richard-Alexandre Laniel. « Le contentieux en matière de reprise et d'éviction de logement ». Montréal: GIREPS, RCLALQ, SAC-UQAM, 2017.
- Carbonneau, Claudette. « La CSN et la condition des femmes : d'une approche de protection à un engagement actif et militant envers l'égalité ». *Bulletin d'histoire politique* 30, n° 2 (2022): 32-57.
- Caron, Normand. « Un Fonds de solidarité au Sénégal: une nouvelle institution au service du développement ». In *Altermondialisation, économie et coopération internationale*, 243-53. Québec: Presses de l'Université du Québec, 2004.
- CHAT – Centre d'histoire et d'archives du travail. « P40 - Fonds Regroupement des comités logement et des associations de locataires du Québec (RCLALQ) », 2020.
- Clawson, Dan. *The Next Upsurge: Labor and the New Social Movements*. Ithaca: Cornell University Press, 2003.
- Coiquaud, Urwana, et Lucie Morissette. « Penser le renouveau syndical par la sphère financière ». *Relations industrielles / Industrial Relations* 65, n° 2 (2010): 196-214.
- Collombat, Thomas, et Mona-Josée Gagnon. « Le syndicalisme québécois face à la résurgence d'une droite antisyndicale ». *Chronique internationale de l'IRES*, n° 83 (2003): 1-14.
- Collombat, Thomas, et Xavier Lafrance. « Recomposition de la gauche québécoise et rôle politique du syndicalisme ». *Recherches sociographiques* 63, n° 1-2 (2022): 131-55.
- Collombat, Thomas, et Yanick Noiseux. « Le syndicalisme est-il un groupe de pression? » In *Groupes d'intérêt et mouvements sociaux*. Québec: Presses de l'Université Laval, 2017.
- Collombat, Thomas. « Le mouvement syndical international dans les Amériques: état des lieux et enjeux ». *Travail, capital et société*, 2005, 66-93.
- Comby, Marc. « L'expérience du Front d'action politique des salariés (FRAP) à Montréal 1970-1974 ». *Bulletin d'histoire politique* 19, n° 2 (2011): 118-33.
- Comby, Marc. « Mouvements sociaux, syndicats et action politique à Montréal : l'histoire du FRAP (1970-1974) ». Université de Montréal, 2006.
- Comité DESC. *Observation générale n°4 sur le droit à un logement suffisant*, Doc off AG NU, 43e sess, supp n°8, Doc A/43/8/Add.1 (1991).
- Commons, John Rogers. *History of Labour in the United States*. New York: Macmillan, 1918.
- Cordeau, Elisabeth. « Le syndicalisme de mouvement social, source de renouveau pour les syndicats québécois ? : le cas du Conseil régional FTQ Montréal métropolitain ». Université de Montréal, 2005.
- Crevier, Philippe, Hubert Forcier, Samuel Trépanier, Alain Deneault, Amir Khadir, Gabriel Nadeau-Dubois, et Simon Tremblay-Pepin. *Renouveler le syndicalisme: Pour changer le Québec*. Montréal: Écosociété, 2015.

- CSN. « 500 organisations, dont la CSN, réclament une politique d'habitation au Québec ». *CSN*, 1 mars 2022.
- Daigneault Boucher, Julie. « La représentation des acteurs syndicaux dans le discours journalistique québécois : le cas des actions du 1er mai 2015 ». Université du Québec à Montréal, 2019.
- Deleuze, Gilles, et Félix Guattari. *Mille plateaux: Capitalisme et schizophrénie*. Paris: Minuit, 1980.
- Denis, Roch, et Serge Denis. « L'action politique des syndicats québécois, de la révolution tranquille à aujourd'hui ». In *Québec : État et société. Tome 1.*, 153-80. Montréal: Éditions Québec/Amérique, 1994.
- Denis, Roch, et Serge Denis. *Les syndicats face au pouvoir: syndicalisme et politique au Québec de 1960 à 1992*. Ottawa: Vermillon, 1992.
- Denis, Roch. « État fédéral et syndicalisme. Yves Bélanger, Dorval Brunelle et collaborateurs », In *L'ère des libéraux. Le pouvoir fédéral de 1963 à 1984*, 257-93. Montréal: Presses de l'Université du Québec, 1988.
- Dewey, Scott. « Working for the Environment: Organized Labor and the Origins of Environmentalism in the United States, 1948-1970 ». *Environmental History* 3, n° 1 (1998): 45-63.
- Divay, Gérard, Anne-Marie Séguin, et Marcellin Hudon. « Le Canada ». In *Politiques et interventions en habitation: analyse des tendances récentes en Amérique du Nord et en Europe*. Québec: Les Presses de l'Université Laval, 2005.
- Dofny, Jacques, et Paul Bernard. *Le syndicalisme au Québec : structure et mouvement*. Ottawa: Imprimeur de la Reine pour le Canada, 1968.
- Dostaler, Gilles. « La CSN: structure et stratégie ». *Parti pris, revue politique et culturelle* 5, n° 5 (1968): 19-25.
- Drakakis-Smith, D. W. *The Third World City*. Methuen Introductions to Development. Londres: Methuen, 1987.
- Dreier, Peter. « Labor's Love Lost? Rebuilding Unions' Involvement in Federal Housing Policy ». *Housing Policy Debate* 11, n° 2 (janvier 2000): 327-92.
- Drucker, Peter F. « Social Institutions and Social Issues Under Pension Fund Socialism ». In *The Unseen Revolution*, 109-63. Oxford: Butterworth-Heinemann, 1976.
- Dubois-Campagna, Alexis. « "Pour Un Syndicalisme de Lutte de Classe!" : Les Groupes Marxistes-Léninistes et Le Mouvement Syndical Au Québec, 1972-1983 ». Université de Sherbrooke, 2009.
- Dufort, Philippe, Mathieu Dufour, Simon Tremblay-Pepin, Colin Pratte, et Alexandre Michaud. « La tradition collectiviste québécoise : renouer avec une pensée économique supprimée pour

- renouveler le modèle de développement du Québec ». *Interventions économiques*, n° 67 (1 juillet 2022).
- Dufour, Pascale, Jean-Vincent Bergeron-Gaudin, et Anne Latendresse. « Perspectives féministes sur les luttes pour le logement au Québec ». *Revue Possibles* 46, n° 1 (1 juin 2022): 22-30.
- Dufour, Pascale, Jean-Vincent Bergeron-Gaudin, et Luc Chicoine. « Social Movements and the National Question in Quebec: The Institutional Legacy of a Cleavage ». *Canadian Journal of Political Science/Revue Canadienne de Science Politique* 53, n° 3 (2020): 658-75.
- Dunphy, Alexander. « Love's Labour's Lost: A History of the Question "Why is there No Socialism in the United States?" » Portland State University, 2014.
- Dupuis, Marie-Josée. « Renouveau syndical: proposition de redéfinition du projet syndical pour une plus grande légitimité des syndicats en tant que représentants de tous les travailleurs ». *CRIMT*, 2004, 1-29.
- Durkheim, Émile. *De la division du travail social*. Paris: PUF, 1893.
- Fairbrother, Peter, et Charlotte Yates. *Trade Unions in Renewal: A Comparative Study*. Londres: Routledge, 2013.
- Faniel, Jean. « Les relations entre syndicats et associations en Belgique : Le cas de la réforme du minimex ». *Recherches sociologiques et anthropologiques* 37, n° 1 (1 janvier 2006): 123-41.
- Faniel, Jean. « Les relations entre syndicats et associations en Belgique : origines et actualité ». In *Syndicats et associations: Concurrence ou complémentarité?*, 439-47. Rennes: Presses universitaires de Rennes, 2015.
- Fantasia, Rick, et Kim Voss. *Hard work: remaking the American labor movement*. Berkeley: University of California Press, 2004.
- Favreau, Louis. « Mouvements socialistes, marxisme et question nationale au Québec ». In *Un siècle de marxisme*, 281-96. Québec: Les Presses de l'Université du Québec, 1990.
- Favreau, Louis. *Mouvement populaire et intervention communautaire de 1960 à nos jours. Continuités et ruptures*. Montréal: Centre de formation populaire / Éditions du Fleuve, 1989.
- Federici, Silvia. *Le capitalisme patriarcal*. Paris: La Fabrique Éditions, 2019.
- Ferguson, Susan. *Women and Work: Feminism, Labour, and Social Reproduction*. Londres: Pluto Press, 2020.
- Fletcher, Bill, et Richard W. Hurd. « Beyond the Organizing Model: The Transformation Process in Local Unions ». In *Organizing To Win: New Research on Union Strategies*, 37-53. Ithaca: Cornell University Press, 1998.
- Fournier, Louis. *Solidarité inc: un nouveau syndicalisme créateur d'emplois*. Montréal: Québec/Amérique, 1991.

- FRAPRU. « Pour une politique globale en habitation ». *Toujours au front* 141, (31 mars 2022) : 2.
- FRAPRU. « Quarante ans au Front: Seule la lutte paie! », 2019.
- FRAPRU. « Rapport de la Commission populaire itinérante sur le droit au logement ». *FRAPRU* (blog), 1 mars 2013.
- Fraser, Nancy. « Crisis of Care? On the Social-Reproductive Contradictions of Contemporary Capitalism ». In *Social Reproduction Theory: Remapping Class, Recentering Oppression*, 21-36. Londres: Pluto Press, 2017.
- Fung, Archon, Tessa Hebb, et Joel Rogers. *Working capital: the power of labor's pensions*. Ithaca: ILR Press, 2001.
- Gagnon, Mona-Josée, Thomas Collombat, et Pierre Avignon. « Les activités internationales des syndicats. Analyse socio-historique à partir du cas québécois. » *Studies in Political Economy*, n° 78 (2006): 7-40.
- Gagnon, Mona-Josée. « La « modernisation » du syndicalisme québécois ou la mise à l'épreuve d'une logique représentative ». *Sociologie et sociétés* 30, n° 2 (1998): 213-30.
- Gagnon, Mona-Josée. « La FTQ comme acteur politique ». In *La FTQ, ses syndicats et la société québécoise*, 155-66. Montréal: Comeau et Nadeau, 2001.
- Gagnon, Mona-Josée. « La participation institutionnelle du syndicalisme québécois: variations sur les formes du rapport à l'État ». In *La participation politique: leçons des dernières décennies*, 173-204. Québec: Institut québécois de la culture, 1991b.
- Gagnon, Mona-Josée. « Le pouvoir syndical : limites et contradictions ». *La transformation du pouvoir au Québec. Actes du colloque de l'ACSALF, 1979* (1980) : 183-91.
- Gagnon, Mona-Josée. « Le syndicalisme : du mode d'appréhension à l'objet sociologique ». *Sociologie et sociétés* 23, n° 2 (1991a): 79-95.
- Gagnon, Mona-Josée. « Le syndicalisme: institution et mouvement social ». In *Les institutions québécoises: leur rôle, leur avenir*, 187-96. Québec: Presses de l'Université Laval, 1990.
- Gagnon, Mona-Josée. « Les femmes dans le mouvement syndical québécois ». *Sociologie et sociétés* 6, n° 1 (1974): 17-36.
- Gagnon, Mona-Josée. « Syndicalisme et classe ouvrière. Histoire et évolution d'un malentendu ». *Lien social et Politiques*, n° 49 (2003): 15-33.
- Gagnon, Mona-Josée. *Le syndicalisme: état des lieux et enjeux*. Québec: Institut québécois de recherche sur la culture, 1994.
- Gagnon, Mona-Josée. Les syndicats à l'épreuve de la précarisation, entrevue avec Mona-Josée Gagnon. *Revue Relations*, mai 2004.

- Gall, Gregor. *The Meaning of Militancy?: Postal Workers and Industrial Relations*. Londres: Routledge, 2017.
- Gaudreau, Louis, Guillaume Hébert, et Julia Posca. « Analyse du marché de l'immobilier et de la rentabilité du logement locatif », Institut de recherche et d'informations socioéconomiques, 2020.
- Gaudreau, Louis. « Aider le marché plutôt que s'y soustraire: Petite histoire des politiques publiques d'aide à la construction de logements ». *Revue Possibles* 46, n° 1 (1 juin 2022): 42-49.
- Gaudreau, Louis. *Le promoteur, la banque et le rentier: Fondements et évolution du logement capitaliste*. Montréal: Lux Éditeur, 2020.
- Gesualdi-Fecteau, Dalia, Christian Lévesque, Gregor Murray, et Nicolas Roby. « Introduction : Améliorer le travail ». *Transfer: European Review of Labour and Research* 29, n° 3 (1 août 2023): 285-94.
- Gill, Louis. « "Partenariat social et actionnariat ouvrier. Du rachat d'entreprises aux « Fonds de Solidarité » » » *Interventions économiques pour une alternative sociale*, n° 14-15 (1985): 261-72.
- Gill, Louis. « Le Fonds de Solidarité de la FTQ : un Tricofil national ». *Département des sciences économiques de l'UQAM* (blog), 23 février 1984.
- Gill, Louis. « Le Groupe socialiste des travailleurs (1974-1987) (première partie) ». *Bulletin d'histoire politique* 14, n° 2 (2006): 227-48.
- Gindin, Sam. *The Canadian Auto Workers: The Birth and Transformation of a Union*. Toronto: Lorimer, 1995.
- Grenier, Stephane, et Stephanie Deziel. « Les défis de la participation sociale des aînés ayant des incapacités : quand le logement se transforme en hébergement ». *Développement Humain, Handicap et Changement Social* 22, n° 1 (2016): 75-88.
- Griffuelhes, Victor. *L'action syndicaliste*. Paris: Librairie des sciences politiques & sociales Marcel Rivière, 1908.
- Griffuelhes, Victor. *Le syndicalisme révolutionnaire*. Paris: La Publication Sociale, 1909.
- Grondin, Gilles. « Marcel Pepin, l'homme du contre-pouvoir ». Université de Montréal, 2015.
- Güntzel, Ralph. « "Rapprocher Les Lieux Du Pouvoir": The Québec Labour Movement and Québec Sovereignism, 1960-2000 ». *Labour/Le Travailleur* 46 (2000): 369-95.
- Haiven, Larry, Christian Lévesque, et Nicolas Roby. « Pistes de renouveau syndical : défis et enjeux : introduction ». *Relations industrielles / Industrial Relations* 61, n° 4 (2006): 567-88.

- Hall, Stuart. « A Sense of Classlessness (1958) ». In *Selected Political Writings: The Great Moving Right Show and Other Essays*, 28-46. Durham: Duke University Press, 2017.
- Hamel, Pierre, et Jean-François Léonard. « Ambivalence des luttes urbaines et ambiguïté des interventions de l'État ». *International Review of Community Development*, n° 4 (4 février 2016): 74-82.
- Hanley, Jill, Anna Kruzynski, et Eric Shragge. « La place de la 'communauté' dans le développement social : Une politique néolibérale ou un site de transformation sociale? » édité par E. Harper et H. Dorvil, 147-67. Québec: Presses de l'Université du Québec, 2013.
- Hetzl, Anne-Marie. « Quand les dictionnaires parlent du syndicat ». *Mots. Les langages du politique* 36, n° 1 (1993): 102-16.
- Hoxie, Robert Franklin, et Mollie Ray Carroll. *Trade Unionism in the United States*. New York: Russell & Russell, 1936.
- Hrynshyn, Derek, et Stephanie Ross. « Canadian autoworkers, the climate crisis, and the contradictions of social unionism ». *Labor Studies Journal* 36, n° 1 (2011): 5-36.
- Hurteau, Philippe. « Vers une crise permanente du logement ». Montréal: Institut de recherche et d'informations socioéconomiques, 2019.
- Hyman, Richard. *Marxism and the Sociology of Trade Unionism*. Londres: Pluto Press, 1971.
- Hyman, Richard. *Political Economy of Industrial Relations: Theory and Practice in a Cold Climate*. Londres: Palgrave MacMillan, 1989.
- Jetté, Christian, Luc Thériault, Yves Vaillancourt, et Réjean Mathieu. « Évaluation du logement social avec support communautaire à la Fédération des OSBL d'habitation de Montréal (FOHM) ». LAREPPS: Laboratoire de recherche sur les pratiques et les politiques sociales, 11 février 1998.
- Katznelson, Ira. *City Trenches: Urban Politics and the Patterning of Class in the United States*. Chicago: University of Chicago Press, 1982.
- Khadir, Amir. « Les mouvements sociaux et Québec Solidaire ». In *Renouveler le syndicalisme: Pour changer le Québec*, 220-47. Montréal: Écosociété, 2015.
- Klein, Juan-Luis, et Richard Shearmur. *Montréal, la cité des cités*. Québec: Presses de l'Université du Québec, 2017.
- Kochan, Thomas A., Harry C. Katz, et Robert B. MacKersie. *The Transformation of American Industrial Relations*. Ithaca: ILR Press, 1994.
- Kumar, Pradeep, et Gregor Murray. « Canadian Union Strategies in the Context of Change ». *Labor Studies Journal* 26, n° 4 (1 janvier 2002): 1-28.

- Kumar, Pradeep, et Gregor Murray. « Innovation in Canadian Unions: Patterns, Causes and Consequences ». In *Paths to Union Renewal*, 79-102. Toronto: University of Toronto Press, 2019.
- L'Heureux, Jacques. « L'accès au logement au Canada et au Québec ». *Revue générale de droit* 13, n° 2 (1982): 245-68.
- Laberge, Mathieu, et Claude Montmarquette. « L'aide au logement au Québec ». CIRANO, 2010.
- Labrosse, Alexis. « La présence syndicale au Québec et au Canada en 2019 ». Québec: Travail, emploi et solidarité sociale Québec, mars 2020.
- Laflamme, Véronique. « Lutte unitaire contre l'austérité : bilan et perspectives de la Coalition Main rouge ». *Nouveaux Cahiers du socialisme*, n° 20 (2018): 139-44.
- Lalonde, Luc, Nathalie Mercier, et Diane Tremblay. « Brique et éthique : du logement autrement, mais comment ? » *Nouvelles pratiques sociales* 14, n° 2 (2001): 28-37.
- Larose, Gérald, et Pierre Hamel. « Syndicats et organisations populaires : élaboration d'une perspective de lutte sur les conditions de vie ». *International Review of Community Development / Revue internationale d'action communautaire*, n° 4 (1980): 141-45.
- Larose, Gérald. « Contribution du syndicalisme à l'économie sociale et solidaire ». *Nouvelles pratiques sociales* 14, n° 2 (2001): 1-11.
- Larson, Simeon, et Bruce Nissen. *Theories of the Labor Movement*. Détroit: Wayne State University Press, 1987.
- Lavoie, Jocelyne, et Jean Panet-Raymond. *La pratique de l'action communautaire*. Québec: Presses de l'Université du Québec, 2020.
- Lebel, Jean-François. « Les coalitions comme stratégie de renouveau syndical : un cas aux Philippines ». Université de Montréal, 2015.
- Lecavalier, Charles et Henri Ouellette-Vézina. « Québec annonce 3000 nouveaux logements abordables et sociaux ». *La Presse*, 29 juin 2022.
- Lees, Lynn. « Metropolitan Types: London and Paris Compared ». In *The Victorian City: Images and Realities*, 413-29. Londres: Routledge & Kegan Paul, 1973.
- Legault, Guillaume. « Le nouveau projet politique de la CSN, limites et contradictions du syndicalisme contemporain ». Université du Québec à Montréal, 2017.
- Lenin, Vladimir Il'ich. *Que faire?* Paris: Éditions du Seuil, 1966.
- Lens, Sidney. *The Crisis of American Labor*. New York: Sagamore Press, 1959.
- Lester, Richard Allen. *As Unions Mature: An Analysis of the Evolution of American Unionism*. Princeton: Princeton University Press, 1958.

- Létourneau, Jacques, et Nathalie Guay. « Mouvement syndical et altermondialisme ». *Possibles*, Automne 2008, 66-73.
- Lévesque, Benoît, Gilles L Bourque, Clément Guimond, et Claude Dorion. « La contribution de la CSN à une économie solidaire et responsable : des outils collectifs à un Carrefour financier solidaire ». *Cahier du CRISES*, 2014.
- Lévesque, Benoît. *Fondaction, un fonds pleinement engagé dans la finance socialement responsable*. Québec: Presses de l'Université du Québec, 2017.
- Levesque, Christian, et Gregor Murray. « Comprendre le pouvoir syndical : ressources et aptitudes stratégiques pour renouveler l'action syndicale ». *La Revue de l'Ires* 65, n° 2 (2010): 41-65.
- Lévesque, Christian, et Gregor Murray. « Local Union Strategies in Cross-Border Alliances: From Defensive Isolation to Proactive Solidarity ». *Labor Studies Journal* 35, n° 2 (1 juin 2010): 222-45.
- Levy, Andrea. « De la décolonisation à la décroissance : thématiques émergentes de la gauche québécoise au début du XXIe siècle ». *Bulletin d'histoire politique* 30, n° 3 (2023): 82-112.
- Lorimer, James. *La cité des promoteurs*. Montréal: Éditions du Boréal, 1981.
- Luxemburg, Rosa. *Oeuvres 1 (Réforme ou révolution ? Grève de masse, parti et syndicats)*. Paris: Maspero, 1969.
- MacDonald, Ian, et Mathieu Dupuis. « Limites et obligations de l'intervention syndicale dans le domaine de la finance ». *Nouveaux Cahiers du socialisme*, n° 19 (2018b): 29-40.
- MacDonald, Ian, et Mathieu Dupuis. « Managing Workers' Capital? Limits and Contradictions of Labour Investment Funds ». *Economic and Industrial Democracy* 42, n° 3 (2018a): 573-98.
- Maheu, Louis. « Nouveaux mouvements sociaux, mouvement syndical et démocratie ». *Nouvelles pratiques sociales* 4, n° 1 (22 janvier 2008): 121-32.
- Malatesta, Errico. « Syndicalism and Anarchism ». *Freedom* 21, n° 223 (1907).
- Marsan, Benoit. « *Battez-vous, ne vous laissez pas affamer!* »: *Les communistes et la lutte des sans-emploi pendant la Grande Dépression*. Montréal: M Editeur, 2014.
- Masson, Dominique. « Institutionalization, State Funding, and Advocacy in the Quebec Women's Movement ». In *Protest and politics: the promise of social movement societies*, 79-97. Vancouver: UBC Press, 2015.
- Mauriac, Laurent. « Au Québec, une fin d'activité en pleines actions ». *Libération*, 6 novembre 2006.
- Mcalevey, Jane, et Bob Ostertag. *Raising Expectations (and Raising Hell): My Decade Fighting for the Labor Movement*. New York: Verso, 2014.

- McAlevey, Jane. *No Shortcuts: Organizing for Power in the New Gilded Age*. New York: Oxford University Press, 2016.
- McBay, Aric. *Full Spectrum Resistance, Volume One: Building Movements and Fighting to Win*. New York: Seven Stories Press, 2019.
- McBay, Aric. *Full Spectrum Resistance, Volume Two: Actions and Strategies for Change*. New York: Seven Stories Press, 2019.
- Meloche, Jean-Philippe. « Des logements hors de prix? » *Revue Possibles* 46, n° 1 (1 juin 2022): 11-21.
- Milner, Henry. « Le Parti québécois et la social-démocratie ». *Politique et Sociétés* 39, n° 3 (8 octobre 2020): 149-60.
- Miloon, Kothari. « Rapport du Rapporteur spécial sur le logement convenable en tant qu'élément du droit à un niveau de vie suffisant ainsi que sur le droit à la non-discrimination à cet égard ». Conseil des droits de l'Homme, 2009.
- Montrie, Chad. *Making a Living: Work and Environment in the United States*. Chapel Hill: University of North Carolina Press, 2008.
- Moody, Kim. *An Injury to All: The Decline of American Unionism*. New York: Verso, 1988.
- Moody, Kim. *Workers in a lean World: Unions in the International Economy*. New York: Verso, 1997.
- Morin, Edgar. *Introduction à la pensée complexe*. Paris: ESF Éditeur, 1990.
- Morin, Philippe. « The Fonds de Solidarité: Historical and Political Foundations, What Lessons for Economic Democracy? » *Review of Radical Political Economics* 44, n° 1 (1 mars 2012): 82-99.
- Mumford, Lewis. *The City in History: Its Origins, Its Transformations, and Its Prospects*. San Diego: Harcourt, Brace & World, 1961.
- Murray, Gregor, et Pierre Verge. *La représentation syndicale: visage juridique actuel et futur*. Québec : Presses de l'Université Laval, 1999.
- Nissen, Bruce. « The Effectiveness and Limits of Labor-Community Coalitions: Evidence from South Florida ». *Labor Studies Journal* 29, n° 1 (2004): 67-88.
- Noiseux, Yanick. « Syndicalisme et travail atypique : l'évolution des prises de position des grandes centrales québécoises ». *Revue multidisciplinaire sur l'emploi, le syndicalisme et le travail* 8, n° 2 (2014): 84-100.
- Obach, Brian K. *Labor and the Environmental Movement: The Quest for Common Ground*. Illustrated edition. Cambridge: The MIT Press, 2004.
- Offe, Claus. « New Social Movements: Challenging the Boundaries of Institutional Politics ». *Social Research* 52, n° 4 (1985): 817-68.

- Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels*, 16 décembre 1966, 993 RTNU 3 art 11, (entrée en vigueur : 3 janvier 1976) [PIDESC].
- Panet-Raymond, Jean, et Jean-François René. « Faut-il brûler les pancartes : le mouvement populaire aujourd'hui ». Édition ACEF du Centre de Montréal, 1984.
- Paquet, Renaud, Jean-François Tremblay, et Éric Gosselin. « Des théories du syndicalisme : synthèse analytique et considérations contemporaines ». *Relations industrielles / Industrial Relations* 59, n° 2 (2004): 295-320.
- Paquin, Stéphane, et Hubert Rioux. *La Révolution tranquille 60 ans après: Rétrospective et avenir*. Montréal: Les Presses de l'Université de Montréal, 2022.
- Parker, Cornelia Stratton, et Carleton Hubbell Parker. *The Casual Laborer: And Other Essays*. San Diego: Harcourt, Brace and Howe, 1920.
- Peck, Gunther. « The Nature of Labor: Fault Lines and Common Ground in Environmental and Labor History ». *Environmental History* 11, n° 2 (2006): 212-38.
- Pepin, Marcel. *Le deuxième front : Rapport moral du président*. Montréal : CSN, 1968.
- Pepin, Marcel. *Le nécessaire combat syndical*. Montréal : ACFAS, 1987.
- Pepin, Marcel. *Pour vaincre*. Montréal: CSN, 1972.
- Perlman, Mark. *Labor Union Theories in America: Background and Development*. Londres: Bloomsbury Academic, 1976.
- Perlman, Selig. *A Theory of the Labor Movement*. New York: Augustus M Kelley Pubs, 1966.
- Pinard, Rolande. *L'envers du travail: Le genre de l'émancipation ouvrière*. Montréal: Lux Éditeur, 2018.
- Piotte, Jean-Marc. « La polysémie de la participation ». *Interventions économiques pour une alternative sociale*, n° 16 (1986): 33-42.
- Piotte, Jean-Marc. *Du combat au partenariat: interventions critiques sur le syndicalisme québécois*. Montréal: Les éditions Nota Bene, 1998.
- Piven, Frances Fox, et Richard A. Cloward. « Power Repertoires and Globalization ». *Politics & Society* 28, n° 3 (1 septembre 2000): 413-30.
- Piven, Frances Fox, et Richard Cloward. *Poor People's Movements: Why They Succeed, How They Fail*. New York: Vintage, 1978.
- Poirier, Stéphanie. « Le Conseil central des syndicats nationaux de Montréal (CSN) à l'heure de la radicalisation syndicale : 1968-1980 ». Université de Montréal, 2005.
- Poirier, Yvon. « Syndicalisme et ESS : l'expérience québécoise ». *Revue internationale de l'économie sociale*, n° 322 (2011): 16-22.

- Poole, Michael. *Theories of Trade Unionism: A Sociology of Industrial Relations*. Londres : Routledge, 1981.
- Porter, Isabelle. « Montréal réclame un registre des loyers et le maintien des cessions de bail ». *Le Devoir*, 19 septembre 2023.
- Posca, Julia, et Guillaume Hébert. « Crise du logement : un marché locatif en manque d'encadrement ». Montréal: Institut de recherche et d'informations socioéconomiques, 2023.
- Proulx, Jean. « Étude des hybridations entre des formules de logement social et d'hébergement ». LAREPPS: Laboratoire de recherche sur les pratiques et les politiques sociales, 2013.
- Quesnel-Vallée, Amélie. « Politiques sociales favorisant la redistribution de la richesse : options pour le contexte québécois ». FRQ, 2022.
- Rancourt, Marie-Ève. « Le syndicalisme : un outil de transformation sociale ». In *Renouveler le syndicalisme*, 123-47. Montréal: Écosociété, 2015.
- Raymond, Ghislaine. *Le « partenariat social »: sommet socio-économique de 1996, syndicats et groupes populaires*. Montréal: M éditeur, 2013.
- RCLALQ (Dépliant). « Vous pouvez refuser une hausse de loyer ».
- RCLALQ. « Améliorer l'état des logements locatifs et enrayer les hausses abusives de loyer: un projet à bonifier pour en réaliser les objectifs », 2022.
- RCLALQ. « La Régie du logement sous la loupe: l'exécution partielle de la justice », 2016.
- RCLALQ. « Pour un contrôle des loyers », 2021.
- RCLALQ. « Régie du logement: Autopsie d'une fraude », 1992.
- RCLALQ. « Sans loi ni toit : Enquête sur le marché incontrôlé des loyers », 2022.
- RCLALQ. « Victoire pour les locataires : La Régie du logement fait volte-face et publie les estimations de hausse de loyer ». *RCLALQ (blog)*, 9 février 2017.
- Rioux, Michel. « Le Deuxième front de la CSN. Des gains importants. Un échec ». *Bulletin d'histoire politique* 30, n° 2 (2022): 58-70.
- Robert, Martin, et Martin Petitclerc. *Grève et paix: Une histoire des lois spéciales au Québec*. Montréal: Lux Éditeur, 2018.
- Ross, Stephanie. « Social Unionism and Membership Participation: What Role for Union Democracy? » *Studies in Political Economy* 81, n° 1 (mars 2008): 129-57.
- Ross, Stephanie. « Social unionism and union power in public sector unions ». In *Public sector unions in the age of austerity*, 57-68. Winnipeg: Fernwood Publishing, 2013.
- Ross, Stephanie. « Social Unionism in Hard Times: Union-Community Coalition Politics in the CAW Windsor's Manufacturing Matters Campaign ». *Labour / Le Travail* 68 (2011): 79-115.

- Ross, Stephanie. « Varieties Of Social Unionism: Towards a Framework for Comparison ». *Just Labour* 11 (2007): 16-34.
- Ross, Stephanie. « Business unionism and social unionism in theory and practice ». In *Rethinking the politics of labour in Canada*, 29-46. Winnipeg: Fernwood Publishing, 2021.
- Rouillard, Jacques. « Historique de l'appui à l'indépendance politique du Québec par le mouvement syndical ». *Bulletin d'histoire politique* 20, n° 3 (2012): 103-23.
- Rouillard, Jacques. « Le rendez-vous manqué du syndicalisme québécois avec un parti des travailleurs (1966-1973) ». *Bulletin d'histoire politique* 19, n° 2 (2011): 161.
- Rouillard, Jacques. « Les déboires du syndicalisme nord-américain (1960-2003). Pourquoi le mouvement syndical canadien se tire-t-il mieux d'affaires que celui des États-Unis? » *Bulletin du Regroupement des chercheurs et chercheuses en histoire des travailleurs et travailleuses du Québec* 30, n° 1 (2004): 4-20.
- Rouillard, Jacques. *L'expérience syndicale au Québec: Ses rapport avec l'État, la nation et l'opinion publique*. Montréal: VLB éditeur, 2008.
- Rouillard, Jacques. *Le Syndicalisme québécois: Deux siècles d'histoire*. Montréal: Boréal, 2004.
- Ryan, Claude. « Syndicalisme et pouvoir politique au Québec ». In *La FTQ, ses syndicats et la société québécoise*, 203-12. Montréal: Comeau et Nadeau, 2001.
- Ryan, John. *A Living Wage*. New York: Macmillan, 1920.
- Saillant, François. *Brève histoire de la gauche politique au Québec*. Montréal: Écosociété, 2020.
- Saillant, François. *Dans la rue : une histoire du FRAPRU et des luttes pour le logement au Québec*. Montréal : Écosociété, 2024.
- Saillant, François. *Lutter pour un toit: Douze batailles pour le logement au Québec*. Montréal: Écosociété, 2018.
- Savage, Larry. « Contemporary Party-Union Relations in Canada ». *Labor Studies Journal* 35, n° 1 (1 mars 2010): 8-26.
- Savage, Larry. « Organized Labour and the NDP: Looking Back on Sixty Years of Party-Union Relations ». *Labour: Journal of Canadian Labour Studies / Le Travail : Revue d'Études Ouvrières Canadiennes* 88 (2021): 77-112.
- Savage, Larry. « Quebec Labour and the Referendums ». *Canadian Journal of Political Science/Revue Canadienne de Science Politique* 41, n° 4 (décembre 2008): 861-87.
- Schenk, Christopher. « Social Movement Unionism: Beyond the Organizing Model ». In *Trade Unions in Renewal*. Londres: Routledge, 2003.
- Schram, Sanford F. « Review: The Praxis of Poor People's Movements: Strategy and Theory in Dissensus Politics ». *Perspectives on Politics* 1, n° 4 (2003): 715-20.

- Scott, Jonathan. « Syndicalisme au Québec et rapport à la société civile : sociologie historique de la trajectoire clérico-nationale de la CSN ». Université du Québec à Montréal, 2023.
- Seery, Annabelle. « Travail de reproduction sociale, travail rémunéré et mouvement des femmes : constats, perceptions et propositions des jeunes féministes québécoises ». Université du Québec à Montréal, 2012.
- Segrestin, Denis. « Le syndicalisme français et l'entreprise ». In *L'Entreprise: une affaire de société*. Paris: Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1990.
- Sherman, Kim, et Rachel Voss. « You Just Can't Do It Automatically: The Transition to Social Movement Unionism in the United States ». In *Trade Unions in Renewal*. Londres: Routledge, 2003.
- SHQ. « 1 500 logements abordables seront construits ou acquis et rénovés au Québec grâce à un regroupement d'investisseurs », *Société d'habitation du Québec*, 4 mai 2021.
- Simard, Jean-Jacques. « Québec et frères, inc. La cybernétisation du pouvoir ». *Recherches sociographiques* 20, n° 2 (12 avril 2005): 239-61.
- Snell, Darryn, et Peter Fairbrother. « Les syndicats, acteurs de l'environnement ». *La Revue de l'Ires* 65, n° 2 (2010): 153-72.
- Staggenborg, Suzanne. *Social Movements*. New York: Oxford University Press, 2010.
- Standing, Guy. *The Precariat: The New Dangerous Class*. Londres: Bloomsbury, 2015.
- Stanford, Jim. *Paper Boom: Why Real Prosperity Requires a New Approach to Canada's Economy*. Toronto: James Lorimer & Company, 1999.
- Tannenbaum, Frank. *Labor Movement: Its Conservative Functions and Social Consequences*. New York & London, 1921.
- Tattersall, Amanda. « There Is Power in Coalition: A Framework for Assessing How and When Union-Community Coalitions Are Effective and Enhance Union Power ». *Labour & Industry: a journal of the social and economic relations of work* 16 (1 décembre 2005): 97-112.
- Tattersall, Amanda. « There is Power in Coalition: A framework for assessing how and when union-community coalitions are effective and enhance union power ». *Labour and Industry* 16, n° 2 (1 décembre 2005): 97-112.
- Tattersall, Amanda. *Power in Coalition*. Ithaca: Cornell University Press, 2010.
- Touraine, Alain. *L'après-socialisme*. Paris: Éditions Grasset, 1980.
- Tozzi, Michel. *Syndicalisme et nouveaux mouvements sociaux: régionalisme, féminisme, écologie*. Paris: Editions de l'Atelier, 1982.
- Tremblay, Jean-Marie. *Le syndicalisme québécois: Idéologies de la CSN et de la FTQ 1940-1970*. Montréal: Les Presses de l'Université de Montréal, 1972.

- Trudeau, Jacques. « L'État canadien et la question du logement : Interventions de la Banque du Canada et la Société centrale d'hypothèque et de logement ». Université d'Ottawa, 1981.
- Turgeon, David. *L'Inexistence*. Montréal: Le Quartanier, 2021.
- Vadeboncoeur, Pierre. *Souvenirs pour demain*. Montréal: CSN, 1990.
- Vaillancourt, Jean-Guy. « Mouvement ouvrier et nouveaux mouvements sociaux : l'approche d'Alain Touraine ». *Cahiers de recherche sociologique*, n° 17 (1991): 213-22.
- Vaillancourt, Yves, et Marie-Noëlle Ducharme. « Social Housing - A Key Component of Social Policies in Transformation: The Quebec Experience ». Montréal: LAREPPS - Laboratoire de recherche sur les pratiques et les politiques sociales, 1 janvier 2001.
- Vaillancourt, Yves, Marie-Noëlle Ducharme, François Aubry, et Stéphane Grenier. « AccèsLogis Québec (1997-2015) : les hauts et les bas de la co-construction d'une politique publique ». Working Paper. Montréal: CRISES, janvier 2016.
- Vallières, Pierre. *L'Urgence de choisir*. Montréal: Parti Pris, 1971.
- Van den Berg, Ryan. « Quelques notions sur le droit au logement au Canada ». Études générales. Ottawa : Bibliothèque du Parlement, 21 juin 2019.
- Waterman, Peter. « Social-Movement Unionism: A New Union Model for a New World Order? » *Review (Fernand Braudel Center)* 16, n° 3 (1993): 245-78.
- Webb, Sidney, et Beatrice Webb. *Industrial Democracy*. Londres: Longmans, Green, and Company, 1897.
- Wright, Erik Olin. *Envisioning Real Utopias*. Londres: Verso, 2010.
- Yon, Karel. « Offe, la démocratie dialogique et la lutte des classes : une critique participationniste du mouvement ouvrier ». *Participations* 8, n° 1 (2014): 127-46.

## ANNEXE A – COMPILATION DES RÉSOLUTIONS DU CCMM SUR LA QUESTION DU LOGEMENT

Année	Instance	Libellé
1971	Congrès	Que le CCSNM appuie financièrement l'Association des locataires et qu'il mette à sa disposition son centre d'information.
1971	Congrès	Que l'Etat du Québec décide que la politique du logement soit une priorité sociale immédiate, mais que le contenu soit discuté publiquement par l'ensemble de la population.
1971	Congrès	Que le CCSNM fasse pression pour que des mesures législatives soient adoptées afin que le 1er mai cesse d'être la date d'échéance des baux des locataires.
1971	Congrès	Que les droits respectifs des locataires et des propriétaires ne soient plus régis par des accords privés entre les partis, mais qu'ils soient régis par voie d'une législation impérative.
1971	Congrès	Que l'Etat soit responsable de la construction de tous les logements, c'est-à-dire que le gouvernement prenne les mesures nécessaires pour que l'on passe rapidement à la construction industrielle par cette Régie d'Etat, afin qu'on en réduise le coût.
1971	Congrès	Qu'une loi régissant les contrats de location stipule des clauses de protection minimum pour les deux (2) parties.
1986	Sommet économique de Montréal	Que le moratoire sur la conversion en copropriété ne soit pas levé, en tout cas pas selon les modalités proposées par la Ville. Pour que cette levée soit acceptable, il faudrait l'accompagner de mesures visant à prévenir les pénuries et les flambées de loyers qui affecteraient des catégories de logements dont une proportion importante seraient soustraites au marché locatif pour être convertis en copropriétés.
1986	Sommet économique de Montréal	Que la Ville suspende l'Opération 20,000 logements, au moins le temps de se donner une politique du logement qui cherche véritablement à assurer une qualité et une diversité des logements et ce, selon des échelles de coûts "diversifiés" et accessibles à la majorité.
1986	Sommet économique de Montréal	<p>Attendu qu'il devient presque impossible à cause des hausses continues de loyers de trouver à louer un logement qui correspond à sa capacité de payer quand on est une personne retraitée, une famille monoparentale ou un jeune.</p> <p>Attendu qu'il y a actuellement entre 12,000 et 15,000 ménages qui attendent sur les listes de l'Office municipal d'habitation qu'on s'occupe d'eux.</p> <p>Attendu aussi qu'il a été démontré par plusieurs études (Clayton pour le compte de la SCHL et Divay à l'INRS-Urbanisation) que les grands gagnants dans la mise sur pied d'un nouvel incitatif fiscal à l'investissement locatif du type immeuble de classes 31-32, ne sont pas les locataires à faible revenu mais plutôt les promoteurs et les investisseurs immobiliers à gros revenus.</p>

		<p>Attendu finalement que les programmes de logements sociaux (HLM et coop) ont fait la preuve qu'ils peuvent fournir du logement de qualité, adapté aux besoins des gens et qui respecte la capacité limitée de payer des populations à bas revenus. Le logement social représentant donc de fait la seule formule efficace pour maintenir la population traditionnelle dans les quartiers populaires de Montréal.</p> <p>Que la Ville de Montréal, en collaboration avec les autres paliers de gouvernement, développe un programme de construction de 15,000 logements sociaux (HLM et coops) au cours des trois prochaines années.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• En demandant à Québec et Ottawa de fournir le nombre nécessaire d'unités de logements;</li> <li>• En bonifiant les subventions fédérales et provinciales accordées aux coops (comme dans Corvée-Habitation);</li> <li>• En constituant une banque de terrains facilement transférable à des projets de logements sociaux à un coût symbolique</li> </ul>
1987	Congrès	<p>Que le Conseil central de Montréal (CSN), en réponse au nombre croissant des sans-abri et aux problèmes qu'ils rencontrent, revendique, entre autres, auprès des pouvoirs publics :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'ouverture et le financement de maisons d'hébergement offrant des programmes à multiples volets adaptés à ces clientèles;</li> <li>- la construction de logements sociaux, de coopératives d'habitation et de logements gérés par des organismes sans but lucratif en nombre suffisant pour répondre aux besoins des sans-abri.</li> </ul> <p>Que le Conseil central de Montréal (CSN), en lien avec les syndicats affiliés et les groupes populaires, fasse, à partir d'une analyse concrète des revenus et de la situation du logement des citoyennes et des citoyens de la région du grand Montréal, le travail de sensibilisation et de mobilisation qui s'impose pour obtenir une politique d'accès au logement.</p> <p>Que le Conseil central de Montréal (CSN) exige des municipalités sur son territoire qu'elles exercent un contrôle accru sur la construction et la rénovation des bâtiments et qu'elles s'assurent que les travaux soient effectués par de vrais travailleurs de la construction, et qu'il invite les autres conseils centraux à faire de même.</p> <p>Que le Conseil central de Montréal (CSN), en lien avec les groupes populaires concernés, étudie la possibilité d'extensionner les pouvoirs de la Régie du logement afin de permettre à celle-ci de disposer des plaintes déposées en matière de discrimination.</p> <p>Que cette étude soit effectuée en tenant compte de la proposition adoptée par le congrès qui vise à renforcer les pouvoirs de la Commission des droits de la personne pour éliminer la discrimination en matière de logement.</p>

1989	Congrès	Que le Conseil central de Montréal (CSN) participe, sur la base de ses revendications, à la table régionale de concertation sur le logement proposée par la Commission de l'aménagement, de l'habitation et des travaux publics de la Ville de Montréal.
		Que le Conseil central de Montréal (CSN) étudie les politiques d'habitation des villes de Laval et de Longueuil et qu'il revendique le développement du logement social dans ces municipalités pour répondre aux besoins de leurs résidentes et résidents les plus démunis.
1990	AG – fév.	Que le Conseil central de Montréal (CSN) et ses syndicats affiliés réitèrent leur appui à la campagne de sensibilisation menée par le FRAPRU en vue d'obtenir une politique d'habitation, particulièrement en répercutant cette campagne dans nos milieux respectifs.
2001	Congrès	Que le Conseil central du Montréal métropolitain (CSN), en alliance avec les organismes communautaires, environnementaux et syndicaux, participe activement aux travaux d'analyse, aux actions de mobilisation aux consultations publiques sur le cadre d'aménagement métropolitain en mettant notamment de l'avant nos orientations en matière de logement social et de transport. [...].
2002	AG – sept.	<p>Que le Conseil central de Montréal (CSN) revendique un véritable droit au logement. Pour ce faire, qu'il réclame:</p> <p>Des budgets adéquats pour la construction de 8000 logements sociaux par année (habitations à loyer modique, coopératives d'habitation et organismes sans but lucratif)</p> <p>Un renforcement des mesures de contrôle des loyers, particulièrement en ce qui a trait à l'augmentation des loyers et à la discrimination à l'égard des ménages avec enfants, des personnes assistées sociales ou des personnes appartenant à des communautés culturelles</p> <p>Une augmentation des inspecteurs responsables de l'application du code du logement</p> <p>Qu'il intervienne publiquement, dans toutes les tribunes et dans les comités de travail (suivi du Sommet de Montréal, corporation de développement économique, forum sur le développement social, Conseil régional de développement de l'île de Montréal, etc.) pour faire connaître ses positions</p> <p>Qu'il porte une attention particulière aux questions relatives à l'habitation dans le cadre des consultations sur le schéma d'aménagement</p> <p>Qu'il fasse connaître aux membres des syndicats affiliés les droits des locataires</p>
2003	AG – mai	Que le Conseil central du Montréal métropolitain (CSN) invite ses syndicats affiliés à participer à la semaine d'action du FRAPRU et plus particulièrement les 16 et 17 mai.

2004	Congrès	Que le Conseil central du Montréal métropolitain (CSN) poursuive son engagement dans la lutte pour le logement social, communautaire et coopératif et qu'il s'oppose à toute tentative de démantèlement ou de privatisation de la Régie du logement, ainsi qu'à toute tentative de déréglementation quant au contrôle des coûts des loyers et de l'offre des logements et qu'il exige un moratoire sur la conversion du logement locatif en condominiums.
2007	Congrès	<p>Que le Conseil central du Montréal métropolitain (CSN):</p> <p>Exerce les pressions nécessaires sur la Ville de Montréal et la Ville de Laval, les autorités du Nunavik et de la Baie James, pour qu'elles prennent position en faveur du droit au logement.</p> <p>Revendique une banque de terrains nécessaires pour répondre aux besoins de logements sociaux, communautaires et adaptés dans la région de Montréal, de Laval, du Nunavik et de la Baie James.</p> <p>Amorce une réflexion sur une politique du logement social pour faire en sorte que tous les locataires n'aient pas à déboursier plus de 25% de leur revenu brut pour se loger.</p> <p>Exerce les pressions nécessaires sur les instances régionales et provinciales afin que soit construit un nombre suffisant d'unités de logement pour répondre aux besoins de la population du Nunavik.</p> <p>Lutte contre toutes mesures visant à abolir la Régie du logement.</p>
2012	AG – mars	Que le Conseil central du Montréal métropolitain-CSN, appuie la campagne du FRAPRU « Défendons nos logements sociaux » et invite les membres de ses syndicats affiliés à signer la pétition du FRAPRU.
2023	AG – nov.	Que le CCMM-CSN fasse de l'accès au logement une priorité d'action de l'année 2023-2024
2023	AG – nov.	Que le CCMM-CSN dénonce le projet de loi 31 et la fin du programme Accès-Logis
2023	AG – nov.	Que le CCMM-CSN dénonce la marchandisation du logement et revendique un réinvestissement public massif et immédiat afin d'augmenter significativement le nombre de logements sociaux et communautaires
2023	AG – nov.	Que le CCMM-CSN développe une réflexion et une plateforme de revendications afin d'améliorer l'accès au droit à un logement qui permet de « vivre en sécurité dans la paix et la dignité » tel que défini par le Comité des droits économiques, sociaux et culturels de l'ONU ; que cette plateforme inclue la situation vécue par nos camarades du Nunavik et de Eeyou Istchee Baie-James et qu'un suivi soit fait en assemblée générale au plus tard en mars 2024
2023	AG – nov.	Que le CCMM-CSN poursuive ses interventions auprès de Fondation pour lui faire part de ses réflexions en matière d'habitation et pour proposer des solutions permettant de répondre aux besoins de ses membres et des populations les plus vulnérables.

**ANNEXE B – COMPARAISON ENTRE LA « POLITIQUE SYNDICALE DE LOGEMENT »  
(1970) ET LA PLATEFORME POLITIQUE DU PARTI QUÉBÉCOIS (1973)**

CSN	PQ
« La [SHQ] devrait pouvoir se livrer à toutes les activités et entreprendre la réalisation de tous projets visant à assurer aux citoyens du Québec un meilleur logement a meilleur cout » ( <i>Le logement au Québec</i> , p. 159)	« Accroître les responsabilités de la Société d’Habitation du Québec de façon à ce qu’elle assume la planification, la coordination et le contrôle de la construction domiciliaire » (art. 8.2.)
« La participation des citoyens à l’élaboration et à l’administration des projets de logement par l’autogestion des ensembles publics et l’encouragement au secteur coopératif » ( <i>Le logement au Québec</i> ).	« Favoriser le système coopératif sous toutes ses formes et bannir toute construction de type spéculatif » (art. 8.1.c).  « Fournir gratuitement aux coopératives d’habitation et aux organismes sans but lucratif des conseils techniques: architectes, urbanistes et animateurs sociaux » (art. 8.2.e).
« La pleine reconnaissance des droits et intérêts légitimes des locataires » par <ul style="list-style-type: none"> <li>• « L’adoption sous forme de loi d’un bail type conforme au Code civil et respectant les droits des locataires. »</li> <li>• L’inclusion dans ce bail d’une clause obligeant le propriétaire à assurer le logement contre le feu et les responsabilités publiques.</li> <li>• Le changement de la date d’expiration des baux du 1er mai au 1er juillet.</li> <li>• L’abolition des taxes de locataires imposées par certaines municipalités;</li> <li>• L’adoption d’une législation rigoureuse contre toute forme de discrimination, notamment pour des raisons de race ou du nombre d’enfants dans une famille;</li> <li>• La suppression du droit abusif qu’a le propriétaire d’expulser un locataire pour se loger lui-même ou loger sa famille.</li> <li>• La juridiction de la Régie des loyers doit s’étendre obligatoirement à tous les logements dans toutes les municipalités sans considération de la date de construction ou du coût du loyer.</li> <li>• Les règlements doivent être modifiés afin qu’il incombe désormais au</li> </ul>	« Protéger plus efficacement le locataire : <ol style="list-style-type: none"> <li>a) en étendant la juridiction de la Régie des loyers à tous les types de logement ;</li> <li>b) en lui donnant un droit de contrôle sur le taux des loyers pour les assujettir à des barèmes fixés en fonction du coût de la vie et du salaire minimum, et pour qu’ils incluent le coût de l’assurance-incendie et celui de l’assurance responsabilité;</li> <li>c) en lui permettant un droit de recours à la Régie des Loyers pour fins d’inspection ou d’attestation ;</li> <li>d) en établissant une formule de bail-type (art. 8.7.). »</li> </ol>

<p>propriétaire de s'adresser à la régie pour toute augmentation de loyer.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La régie doit enfin définir l'augmentation exacte qui sera permise pour chaque logement dans les cas de hausse de taxes et tenir compte de l'entretien dans l'établissement des loyers maxima. »</li> </ul> <p><i>(Le Logement au Québec, p. 121-122)</i></p>	
<p>« La nationalisation progressive du sol urbain » <i>(Le Logement au Québec, art. 3.1)</i></p>	<p>« Prévenir le développement anarchique des villes et banlieues :</p> <p>a) en mettant fin à la spéculation foncière par l'imposition d'une taxe confiscatoire sur les gains faits dans la spéculation immobilière et par la nationalisation progressive du sol en périmètre urbain » <i>(art. 8.4.)</i></p>
<p>« Les municipalités devraient pouvoir prendre toute initiative d'acquisition financière et de construction immobilière, notamment construire des logements accessibles à tous et offerts sur le marché » <i>(Le Logement au Québec, p. 159)</i></p>	<p>« Faire en sorte que la création de logements soit planifiée régionalement » <i>(art. 8.1.d)</i></p>
<p>« La [SHQ] devrait pouvoir se livrer à toutes les activités et entreprendre la réalisation de tous projets visant à assurer aux citoyens du Québec un meilleur logement a meilleur cout » <i>(Le logement au Québec, p. 159).</i></p> <p>« La participation des citoyens à l'élaboration et à l'administration des projets de logement par l'autogestion des ensembles publics et l'encouragement au secteur coopératif » <i>(Le logement au Québec).</i></p>	<p>« Faciliter la participation des citoyens aux projets d'habitation sociale et de rénovation urbaine :</p> <p>a) en encourageant la formation de comités de citoyens de façon à susciter des groupes promoteurs capables de concevoir et de réaliser eux-mêmes ces projets » <i>(art. 8.6).</i></p> <p>« Adjoindre à la Société d'Habitation du Québec un conseil consultatif où sont représentés les associations de propriétaires et de locataires, les syndicats de la Construction, les constructeurs d'habitation et les coopératives d'habitation » <i>(art. 8.3.).</i></p>

## ANNEXE C – FORMULAIRE DE CONSENTEMENT DE PARTICIPATION À UN ENTRETIEN

---



**Titre du projet :** *Au-delà de l'usine : Portrait de la mobilisation syndicale dans l'acquisition historique de droits sociaux et économiques pour les locataires au Québec*

**Chercheur :** Félix Beauchemin (étudiant à la maîtrise)

**Directeur de recherche :** Simon Tremblay-Pepin (professeur à l'Université Saint-Paul)

**Adresse courriel :** [fbeau076@uottawa.ca](mailto:fbeau076@uottawa.ca)

**Invitation à participer :** Je suis invité.e à participer à la recherche nommée ci-haut qui est menée par Félix Beauchemin et supervisé par Simon Tremblay-Pepin.

**But de l'étude :** Cette recherche s'insère dans la volonté de développer à la fois les écrits sur le syndicalisme social, que ceux sur l'histoire des luttes pour le logement. Par ce fait, en comprenant les interactions fréquentes et essentielles entre les différents mouvements sociaux au Québec, il semble pertinent d'analyser plus spécifiquement l'implication des syndicats québécois, tant de manière directe qu'indirecte, dans les luttes pour le logement. Dans l'optique d'être plus concis, j'ai décidé de me limiter géographiquement à la région montréalaise, temporellement à la période de 1968 à 2022, et organisationnellement à la CSN.

Cette recherche a trois objectifs distincts, soit de comprendre la justification de cette implication syndicale, de la répertorier et d'en saisir la spécificité. Toutefois, comme l'articulation de ces objectifs n'est pas monolithique, il me sera particulièrement essentiel de mesurer l'évolution temporelle de cette triade de questions. Cette étude de l'évolution permettra ultimement d'en arriver à une solution à mes interrogations, et ultimement à comprendre la force (ou non) des interactions entre ces mouvements sociaux.

**Participation :** Ma contribution consistera essentiellement à participer à un entretien d'une durée d'environ 1h pendant lequel je devrai engager une discussion avec le chercheur au sujet des thèmes suivants :

- Jonction entre les intérêts syndicaux et aux luttes pour le logement
- Spécificité de l'implication syndicale
- Efficacité de l'implication syndicale

La séance aura lieu à la date suivante: \_\_\_\_\_.

Les entretiens auront lieu en personne, à Montréal, ou par vidéoconférence, tout dépendant de ma préférence et de mes disponibilités.

**Risques:** En participant à cette recherche, je comprends que je devrai partager de l'information personnelle concernant mes expériences de vie et mes perceptions. Je m'expose à de très faibles risques d'inconfort émotionnel. Pour réduire ces risques, les chercheurs m'ont assuré que :

- l'entretien de ne devrait pas couvrir de sujets sensibles ou intimes;
- je suis libre de ne pas répondre à certaines questions si je le souhaite;
- je peux interrompre l'enregistrement et/ou la séance à tout moment.

**Avantages :** Ma participation à cette étude permettra essentiellement de développer un pan inexploré de la recherche sur les mouvements sociaux, tant par l'étude d'un cas précis touchant le syndicalisme de transformation sociale québécois, que par le développement de l'histoire des luttes pour le logement, ainsi que des liens les réunissant.

**Confidentialité et anonymat :** J'ai l'assurance du chercheur que l'information que je partagerai avec lui restera strictement confidentielle. Je m'attends à ce que le contenu ne soit utilisé que pour réaliser la recherche nommée ci-haut et selon le respect de la confidentialité. Pour assurer la confidentialité et l'anonymat des participants, l'étudiant s'engage à :

- ne pas discuter de l'identité des participants (mis à part avec le superviseur de cette recherche) et à ne révéler aucune information permettant de les identifier;
- remplacer le nom des participants par un code connu uniquement de l'étudiante dans chacun des documents de travail;
- conserver les enregistrements et notes dans des environnements protégés (disque dur);
- présenter les résultats de l'étude de manière à limiter le plus possible les risques d'identification.

Malgré toutes ces précautions, un risque d'identification demeure possible en raison de la relative proximité des acteurs impliqués dans les mouvements sociaux québécois.

**Conservation des données:** Les documents numériques (enregistrement audio, enregistrements des appels vidéo, notes, verbatims etc.) seront entreposés dans des fichiers protégés sur un disque dur. Les documents nominatifs (formulaire de consentement, par exemple) seront conservés à l'écart des documents codés pour éviter que l'on puisse les associer. Le chercheur est la seule personne ayant accès aux données. Selon les règlements en vigueur à l'Université Saint-Paul, les documents doivent être conservés pour une durée de 5 ans. Une fois cette période terminée, les documents numériques seront supprimés.

**Participation volontaire:** Ma participation à la recherche est volontaire et je suis libre de me retirer en tout temps. Je peux aussi refuser de répondre à certaines questions. Aucune justification ne sera demandée. Si je choisis de me retirer de l'étude, les données recueillies jusqu'à ce moment seront supprimées immédiatement et ne seront pas prises en considération dans les résultats de l'étude.

**Approbation du CER:** Cette recherche a fait l'objet d'une évaluation et d'une approbation du Comité d'éthique de la recherche (CER) de l'Université Saint-Paul.

**Acceptation:** Je, \_\_\_\_\_, accepte de participer à cette recherche menée par Félix Beauchemin, étudiant à la maîtrise.

Pour tout renseignement additionnel concernant cette étude, je peux communiquer avec les chercheurs.

Pour tout renseignement sur les aspects éthiques de cette recherche, je peux m'adresser au Bureau de la recherche et de la déontologie, Université Saint-Paul, 223 rue Main, K1S 1C4, Ottawa, ON (613) 236-1393. Il y a deux copies du formulaire de consentement, dont une copie que je peux garder.

Signature du participant: \_\_\_\_\_ Date: \_\_\_\_\_

Signature du chercheur: \_\_\_\_\_ Date: \_\_\_\_\_

ANNEXE D – CERTIFICAT DE RÉUSSITE DE LA FORMATION EN ÉTHIQUE DE LA  
RECHERCHE

---

Groupe en éthique  
de la recherche

*Piloter l'éthique de la recherche humaine*

EPTC 2: FER 2022

## *Certificat de réussite*

*Ce document certifie que*

**Félix Beauchemin**

*a complété avec succès la Formation en éthique de la recherche  
basée sur l'Énoncé de politiques des trois Conseils : Éthique de la  
recherche avec des êtres humains (EPTC 2: FER 2022)*

Numero de certificat      0000944447

2 aout, 2023